

DOCUMENT DE POLITIQUE TRANSVERSALE
PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT



MINISTRE CHEF DE FILE
MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

NOTE EXPLICATIVE

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 128 de la loi n° 2005-1720 du 30 décembre 2005 de finances rectificative pour 2005, complété par l'article 169 de la loi n° 2006-1771 du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2006, par l'article 104 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, par l'article 183 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre de finances pour 2009, par l'article 137 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, par l'article 7 de la loi n° 2010-832 du 22 juillet 2010 de règlement des comptes et rapport de gestion pour 2009, par l'article 159 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011, par l'article 160 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, par l'article 262 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019.

Sont institués 22 documents de politique transversale (DPT) relatifs aux politiques suivantes : action extérieure de l'État, aménagement du territoire, défense et sécurité nationale, développement international de l'économie française et commerce extérieur, inclusion sociale, justice des mineurs, lutte contre l'évasion et la fraude fiscales, lutte contre le changement climatique, outre-mer, politique de l'égalité entre les femmes et les hommes, politique de lutte contre les drogues et les conduites addictives, politique du tourisme, politique en faveur de la jeunesse, politique française de l'immigration et de l'intégration, politique française en faveur du développement, politique immobilière de l'État, politique maritime de la France, prévention de la délinquance et de la radicalisation, prévention en santé, sécurité civile, sécurité routière, ville.

Conformément à cet article, ce document comporte les éléments suivants :

■ Une **présentation stratégique de la politique transversale**. Cette partie du document expose les objectifs de la politique transversale et les moyens qui sont mis en œuvre pour les atteindre dans le cadre interministériel. Outre le rappel des programmes budgétaires qui concourent à la politique transversale, sont détaillés les **axes de la politique**, ses **objectifs**, les **indicateurs de performance** retenus et leurs valeurs associées. S'agissant des politiques transversales territorialisées (par exemple : Outre-mer, Ville), les indicateurs du document de politique transversale sont adaptés de façon à présenter les données relatives au territoire considéré.

■ Une **présentation détaillée de l'effort financier consacré par l'État à la politique transversale** pour l'année à venir 2020, l'année en cours (LFI 2019) et l'année précédente (exécution 2018), y compris en matière de dépenses fiscales et de prélèvements sur recettes, le cas échéant.

■ Une présentation de la manière dont chaque **programme budgétaire** participe, au travers de ses différents **dispositifs**, à la politique transversale.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP). Les prélèvements sur recettes sont présentés de manière à s'additionner aux CP.

TABLE DES MATIÈRES

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Liste des programmes concourant à la politique transversale	8
Présentation stratégique de la politique transversale	11
Tableau de bord immobilier	18
I Parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs	21
II Parc immobilier occupé par l'État	25
III Parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État	30
IV Parc de bureau	34
V Parc immobilier figurant au bilan de l'État	38
VI Indicateurs de pilotage du parc	47
VII Flux immobiliers	55
VIII Flux financiers	60
IX Conventions d'utilisation	62
X Évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale	64
XI Évaluation des emplois et dépenses de personnel de l'État consacrés à la politique transversale	81
XII Évaluation des crédits des opérateurs de l'État consacrés à la politique transversale	86
AXE 1 : Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État	134
Objectifs concourant à la politique transversale de cet axe	134
Présentation des crédits par programme	154
Évaluation des crédits consacrés à la politique transversale	154
Autres programmes concourant à la politique transversale	157
Présentation des programmes concourant à la politique transversale	158

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Politique immobilière de l'État

LA POLITIQUE TRANSVERSALE

POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT

Politique immobilière de l'État

DPT LA POLITIQUE TRANSVERSALE

LISTE DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde Action extérieure de l'État	Philippe ERRERA <i>Directeur général des affaires politiques et de sécurité</i>
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence Action extérieure de l'État	Cyrille PIERRE <i>Directeur général adjoint de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international</i>
P104 – Intégration et accès à la nationalité française Immigration, asile et intégration	Pierre-Antoine MOLINA <i>Directeur général des étrangers en France</i>
P303 – Immigration et asile Immigration, asile et intégration	Pierre-Antoine MOLINA <i>Directeur général des étrangers en France</i>
P152 – Gendarmerie nationale Sécurités	Général d'armée Richard LIZUREY <i>Directeur général de la gendarmerie nationale</i>
P161 – Sécurité civile Sécurités	Alain THIRION <i>Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises</i>
P176 – Police nationale Sécurités	Eric MORVAN <i>Directeur général de la police nationale</i>
P207 – Sécurité et éducation routières Sécurités	Emmanuel BARBE <i>Délégué à la sécurité routière</i>
P232 – Vie politique, culturelle et associative Administration générale et territoriale de l'État	Christophe MIRMAND <i>Secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur Administration générale et territoriale de l'État	Christophe MIRMAND <i>Secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>
P354 – Administration territoriale de l'État Administration générale et territoriale de l'État	Christophe Mirmand <i>Secrétaire général du ministère de l'intérieur</i>
P138 – Emploi outre-mer Outre-mer	Emmanuel BERTHIER <i>Directeur général des outre-mer</i>
P149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Valérie METRICH-HECQUET <i>Directrice générale de la performance économique et environnementale des entreprises</i>
P206 – Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Bruno FERREIRA <i>Directeur général de l'alimentation</i>
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales	Sophie DELAPORTE <i>Secrétaire générale</i>
P142 – Enseignement supérieur et recherche agricoles Recherche et enseignement supérieur	Philippe Vinçon <i>Directeur général de l'enseignement et de la recherche</i>
P167 – Liens entre la Nation et son armée Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation	Isabelle SAURAT <i>Secrétaire générale pour l'administration</i>
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense Défense	Alice GUITTON <i>Directrice générale des relations internationales et de la stratégie</i>
P178 – Préparation et emploi des forces Défense	Général d'armée François LECOINTRE <i>Chef d'état-major des armées</i>
P212 – Soutien de la politique de la défense Défense	Isabelle SAURAT <i>Secrétaire générale pour l'administration</i>

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
P146 – Équipement des forces Défense	Général d'armée François LECOINTRE / Ingénieur général de l'armement de classe exceptionnelle Joël BARRE <i>Chef d'état-major des armées / Délégué général pour l'armement</i>
P175 – Patrimoines Culture	Philippe BARBAT <i>Directeur général des patrimoines</i>
P131 – Création Culture	Sylviane TARSOT-GILLERY <i>Directrice générale de la création artistique</i>
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture Culture	Arnaud ROFFIGNON <i>Secrétaire général adjoint du ministère de la Culture et de la Communication.</i>
P334 – Livre et industries culturelles Médias, livre et industries culturelles	Martin AJDARI <i>Directeur général des médias et des industries culturelles</i>
P126 – Conseil économique, social et environnemental Conseil et contrôle de l'État	Patrick BERNASCONI <i>Président du Conseil économique, social et environnemental</i>
P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières Conseil et contrôle de l'État	Didier MIGAUD <i>Premier Président de la Cour des comptes</i>
P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives Conseil et contrôle de l'État	Bruno LASSERRE <i>Vice-président du Conseil d'État</i>
P129 – Coordination du travail gouvernemental Direction de l'action du Gouvernement	Marc GUILLAUME <i>Secrétaire général du Gouvernement</i>
P308 – Protection des droits et libertés Direction de l'action du Gouvernement	Marc GUILLAUME <i>Secrétaire général du Gouvernement</i>
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire Cohésion des territoires	Stanislas BOURRON <i>Directeur général des collectivités locales</i>
P203 – Infrastructures et services de transports Écologie, développement et mobilité durables	Marc PAPINUTTI <i>Directeur général des infrastructures, des transports et de la mer</i>
P205 – Affaires maritimes Écologie, développement et mobilité durables	Thierry COQUIL <i>Directeur des Affaires maritimes</i>
P159 – Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie Écologie, développement et mobilité durables	Thomas LESUEUR <i>Commissaire général au développement durable</i>
P181 – Prévention des risques Écologie, développement et mobilité durables	Cédric BOURILLET <i>Directeur général de la prévention des risques</i>
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables Écologie, développement et mobilité durables	Régine ENGSTRÖM <i>Secrétaire générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.</i>
P190 – Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables Recherche et enseignement supérieur	Thomas LESUEUR <i>Commissaire général au développement durable</i>
P197 – Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins Régimes sociaux et de retraite	Thierry COQUIL <i>Directeur des affaires maritimes</i>
P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile Contrôle et exploitation aériens	Patrick GANDIL <i>Directeur général de l'aviation civile</i>
P134 – Développement des entreprises et régulations Économie	Mylène ORANGE-LOUBOUTIN <i>Secrétaire générale par intérim</i>
P220 – Statistiques et études économiques Économie	Jean-Luc TAVERNIER <i>Directeur général de l'Insee</i>
P305 – Stratégie économique et fiscale Économie	Odile RENAUD-BASSO <i>Directrice générale du Trésor</i>
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Jérôme FOURNEL <i>Directeur général des finances publiques</i>
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Mylène ORANGE-LOUBOUTIN

Politique immobilière de l'État

DPT LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme et de la mission ou numéro et intitulé du prélèvement sur recette au profit des collectivités locales	Responsable du programme
Gestion des finances publiques et des ressources humaines	<i>Secrétaire générale par intérim</i>
P302 – Facilitation et sécurisation des échanges Gestion des finances publiques et des ressources humaines	Isabelle BRAUN-LEMAIRE <i>Directrice générale des douanes et droits indirects</i>
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle Recherche et enseignement supérieur	Thomas COURBE <i>Directeur général des entreprises</i>
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État Gestion du patrimoine immobilier de l'État	Philippe BAUCHOT <i>Chef de service – Direction de l'immobilier de l'État</i>
P721 – Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État Gestion du patrimoine immobilier de l'État	Philippe BAUCHOT <i>Chef de service – Direction de l'immobilier de l'État</i>
P348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants Action et transformation publiques	Philippe Bauchot <i>Chef de service - direction de l'immobilier de l'État</i>
P166 – Justice judiciaire Justice	Peimane GHALEH-MARZBAN <i>Directeur des services judiciaires</i>
P107 – Administration pénitentiaire Justice	Stéphane BREDIN <i>Directeur de l'administration pénitentiaire</i>
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse Justice	Madeleine MATHIEU <i>Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse</i>
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice Justice	Véronique MALBEC <i>Secrétaire générale du ministère de la justice</i>
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale Enseignement scolaire	Marie-Anne LEVÊQUE <i>Secrétaire générale</i>
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire Recherche et enseignement supérieur	Anne-Sophie BARTHEZ <i>Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</i>
P231 – Vie étudiante Recherche et enseignement supérieur	Anne-Sophie BARTHEZ <i>Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle</i>
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires Recherche et enseignement supérieur	Bernard LARROUTUROU <i>Directeur général de la recherche et de l'innovation</i>
P193 – Recherche spatiale Recherche et enseignement supérieur	Bernard LARROUTUROU <i>Directeur général de la recherche et de l'innovation</i>
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative Solidarité, insertion et égalité des chances	Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU <i>Directrice des finances, des achats et des services</i>
P102 – Accès et retour à l'emploi Travail et emploi	Bruno LUCAS <i>Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle</i>
P103 – Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi Travail et emploi	Bruno LUCAS <i>Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle</i>
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail Travail et emploi	Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU <i>Directrice des finances, des achats et des services</i>

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le présent document est destiné à offrir un panorama global de la politique immobilière de l'État (PIE). Politique support à l'échelle interministérielle, la PIE vise à favoriser la bonne exécution du service public, en veillant à ce que les biens immobiliers répondent, au meilleur coût, aux besoins fonctionnels des administrations de l'État et de ses opérateurs, tout en tenant compte d'un environnement très évolutif et en préservant la valeur de ce patrimoine.

La direction de l'immobilier de l'État (DIE), relevant de la direction générale des finances publiques, définit et s'assure de la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État et de ses opérateurs et est chargée de sa gouvernance au nom et pour le compte du ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé du Domaine.

Le cadre stratégique de la DIE repose sur des objectifs opérationnels et s'incarne dans la mise en œuvre de divers leviers d'action.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS

Les objectifs	Modernisation Mettre à disposition un parc adapté aux besoins (exercices des métiers, conditions de travail des agents et accueil du public), durable (transition énergétique) et flexible (accompagnement à la transformation des missions...).
	Rationalisation et performance Optimiser les occupations des administrations (lutte contre l'émiettement, regroupement et densification) et réduire les coûts (baux, fluides...).
	Valorisation Préserver la valeur du patrimoine de l'État par un entretien régulier, créer de la valeur autour de ce patrimoine et le céder au meilleur prix quand les biens ne sont plus utiles au service public.
	Professionnalisation de la fonction immobilière Renforcer la maîtrise des compétences techniques et stratégiques afin de gagner en efficacité.

Objectif n°1 – Modernisation du parc

La modernisation du parc immobilier est destinée à en améliorer les fonctionnalités pour mieux répondre aux missions confiées aux services et opérateurs de l'État, améliorer les conditions de travail des agents publics et les conditions d'accès et de réception du public.

La mise aux normes de ce parc, le respect des règles d'accessibilité répondent en grande partie à des obligations légales. La modernisation du parc nécessite aussi de répondre aux exigences en matière de nouvelles technologies. Le grand plan d'investissement prévoit ainsi, pour le parc immobilier de l'État, des objectifs de transition écologique et numérique. Cet aspect se traduit en particulier par la création le 1^{er} janvier 2018 du programme 348 dédié à la rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants.

Compte tenu de l'ampleur mais aussi de l'ancienneté du parc immobilier de l'État, un enjeu majeur est effectivement son amélioration en matière de performance énergétique. Tous les progrès réalisés en la matière ont un double impact sur le respect des engagements de la trajectoire carbone, et pour les finances publiques.

Enfin, l'immobilier de l'État doit accompagner, voire anticiper, les nouvelles formes de travail (co-travail, télétravail) et concevoir des espaces de travail modulables qui sauront s'adapter aux évolutions.

La direction de l'immobilier de l'État poursuit sa démarche d'amélioration qualitative notamment en ce qui concerne l'identification des occupants.

Au 31 décembre 2018, l'immobilier de l'État représente :

Surfaces bâties totales occupées par les services de l'État et ses opérateurs (en m² de surfaces utiles brutes), à l'exclusion des biens « Autres » (cf. lexique du tableau de bord) :

90 millions de m² de surface occupées dont :

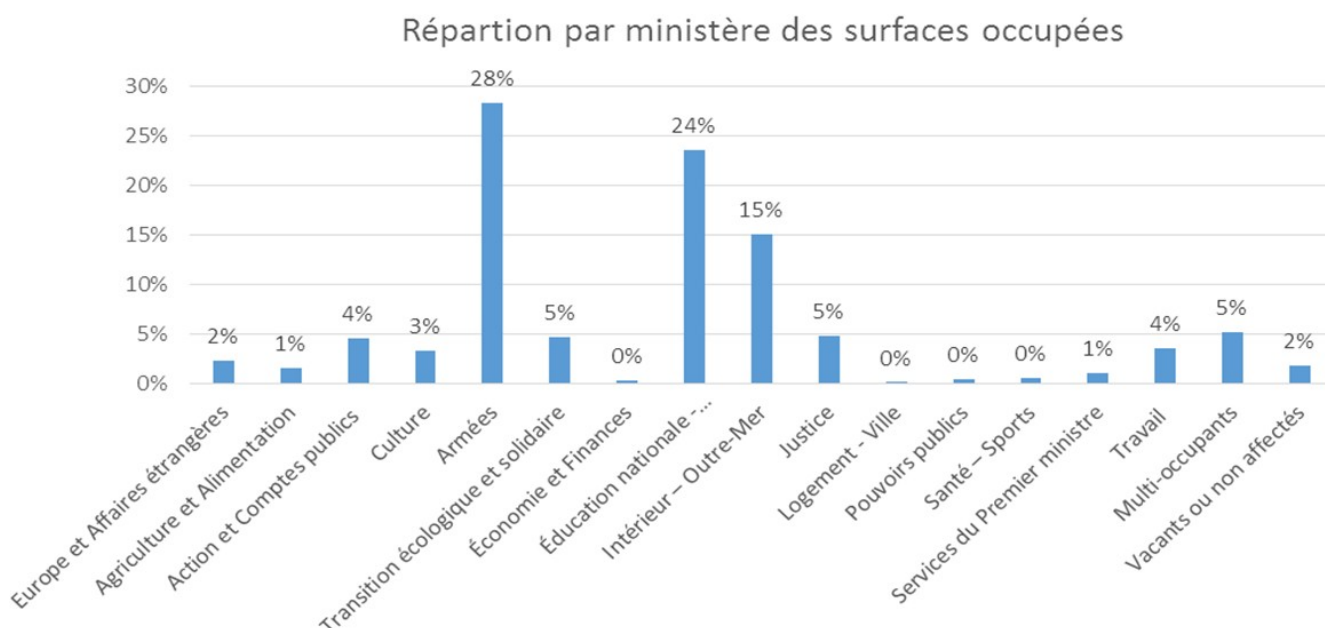
- 22 millions de m² de bureaux
- 18 millions de m² de bâtiment d'enseignement
- 15 millions de m² de logements
- 35 millions de m² de divers types de bâtiments (bâtiment technique, sanitaire ou social, culturel...)

Nombre d'immeubles : 188 000 bâtiments

Valeur comptable au 31 décembre 2018 du parc immobilier contrôlé par l'État :

- total : 65 milliards d'euros* 4,4 milliards d'euros de biens à l'étranger

* Hors dépréciation des biens à l'étranger, environ 1,8Mds €



Les trois niveaux de l'inventaire immobilier de l'État :

L'inventaire immobilier dans Chorus RE-FX au 31/12/2018

- Inventaire physique « occupation État + opérateurs + autres » : 191 000 bâtiments soit 97 millions de m² SUB*
 - Implantation France + étranger, parc propriété État ou ses opérateurs
- Inventaire physique « occupation État + opérateurs » : 188 000 bâtiments, soit 90 millions de m² SUB et 60 000 terrains
 - Implantation France + étranger, parc propriété et/ou occupé par l'État ou ses opérateurs
- Inventaire physique « occupation État » : 146 000 bâtiments, soit 58 millions de m² SUB, et 35 000 terrains

- Implantation France + étranger, parc propriété et/ou occupé par l'État, contrôlé et non contrôlé
- Inventaire comptable « État » (à l'actif du bilan) : 92 000 bâtiments, soit 50 millions de m² SUB

et 7 700 terrains

- Implantation France + étranger, parc contrôlé comptablement par l'État

* Le document de politique transversale comporte des données relatives aux biens relevant du périmètre de la politique immobilière de l'État à l'exclusion des biens ni propriété de l'État ou de ses opérateurs ni occupés par l'État ou ses opérateurs (CNAVTS, CREPS...).

Objectif n°2 – Rationalisation du parc[JM1]

L'enjeu pour les finances publiques est important dans la mesure où la dépense immobilière est le deuxième poste de dépenses supports du budget de l'État.

L'objectif est d'abord clairement d'adapter la taille du parc, en le réduisant le cas échéant, pour l'adapter en permanence aux besoins des services et, ce faisant, réduire les coûts de fonctionnement. Toute surface inutile ou inemployée génère des coûts de fonctionnement dont la réduction contribue à une meilleure utilisation des crédits budgétaires.

La lutte contre l'émiettement des implantations, par une démarche volontariste de regroupement des services et par leur densification, est naturellement privilégiée pour aboutir à la rationalisation du parc, tout en prenant en compte les besoins d'accès au service public et le maillage territorial indispensable.

La rationalisation du parc passe également par une meilleure gestion du parc occupé. Mieux maîtriser les coûts de fonctionnement des immeubles, les services aux occupants, fait partie des objectifs de la PIE. Le chantier d'optimisation des baux lancé par la DIE en 2016 illustre les marges de manœuvre pour réduire la dépense immobilière.

L'optimisation des baux :

La renégociation des baux a permis de réaliser une économie de :

- 76 millions d'euros en 2016
- 63 millions d'euros en 2017
- 47 millions d'euros en 2018.

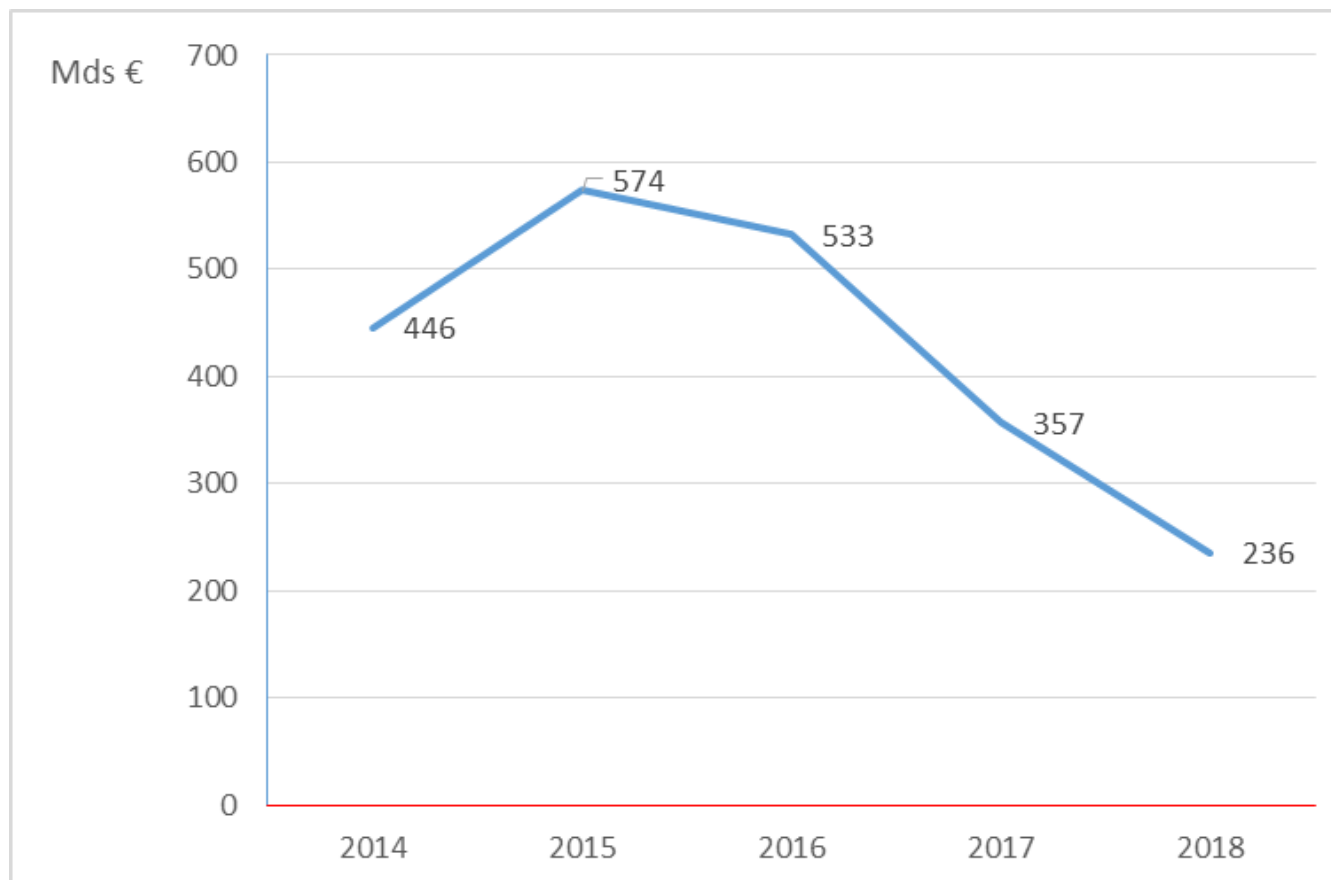
Objectif n°3 – Valorisation du parc[JM2]

Le parc immobilier de l'État est un actif patrimonial de la Nation dont le maintien de la valeur est indispensable.

La première finalité de ce parc est son utilisation quotidienne par l'administration et les opérateurs pour l'exercice de leurs missions. Toute dégradation du parc affecte naturellement à terme cette capacité du parc à fournir ce potentiel de service. Un entretien régulier et préventif du parc est indispensable pour maintenir son usage et éviter des dégradations irréversibles dont la réparation sera au total plus coûteuse.

La dégradation du parc altère également sa valeur financière. Cela se traduit par une valeur moindre pour les biens que l'État décide de vendre ou de louer car devenus inutiles à ses besoins. Il en est de même lorsque l'État décide de conserver un bien non utilisé par ses services, par une moindre valeur locative.

Une autre manière de valoriser le parc est la libération de fonciers en faveur de logement et plus spécifiquement du logement social auquel la politique immobilière de l'État apporte une contribution non négligeable. L'effort financier consenti par l'État en 2018 à l'occasion de ces cessions décotées s'élève 71 M€, pour un produit de cession encaissé in fine de 35 M€.



Produits des cessions immobilières de l'État

Source de données : Outil de Suivi des Cessions

Biens et terrains cédés en faveur du logement social en 2018 :

- 1 963 logements vont être construits dont 1 399 de logements sociaux.

Objectif n°4 – Professionnalisation de la fonction immobilière

Tous les objectifs de la PIE passent par un renforcement de la professionnalisation des équipes en charge de l'immobilier au sein de l'ensemble des services de l'État et des opérateurs. Compte tenu de leurs interactions, la professionnalisation concerne tous les métiers de l'immobilier, de la stratégie jusqu'à la conduite d'opération en passant par le montage des projets que ce soit sur les aspects techniques, juridiques et financiers.

MISE EN ŒUVRE ET GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE IMMOBILIÈRE DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS

Les objectifs	Prescrire et piloter la politique immobilière de l'État Définir le cadre et les principes de la politique immobilière de l'État et en assurer la gouvernance.
	Accompagner la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État Partager son expertise immobilière et développer des outils au service des acteurs publics.
	S'assurer de la performance technique et économique des projets immobiliers Exercer un rôle de garant de la pertinence, ainsi que de la performance technique et économique, des solutions immobilières.
	Mutualiser l'information, les locaux et les services Faciliter le regroupement des moyens humains, des formations et des implantations immobilières.

	Améliorer la connaissance du parc immobilier Connaître la consistance, le coût et l'état de santé du parc pour mieux le piloter et le gérer.
	Poursuivre la modernisation et qualité du financement de la politique immobilière de l'État Assumer ses responsabilités de propriétaire en contribuant financièrement à l'entretien régulier des immeubles de bureau et, au besoin, apporter une contribution au financement de certains projets vertueux.

Une politique immobilière de l'État efficace et performante s'appuie, dans la durée, sur différents leviers qui reposent sur des acteurs, des structures et des outils de pilotage.

Axe n°1 : Prescrire et piloter la politique immobilière de l'État

La direction de l'immobilier de l'État, incarnant au niveau national l'État propriétaire, est chargée de définir le cadre de la politique immobilière de l'État pour en assurer la cohérence d'ensemble et le respect au sein de la communauté interministérielle.

La DIE assure le pilotage de la politique immobilière en articulant son action avec, au plan central, les directions immobilières de chaque ministère et dans les territoires, les préfets de région.

Pour assurer la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la circulaire du Premier ministre du 27 avril 2016 a harmonisé la gouvernance nationale en créant une instance unique, la conférence nationale de l'immobilier public (CNIP), présidée par le ministre en charge du Domaine dans son format stratégique et par la DIE dans son format opérationnel. Le mode de fonctionnement de la CNIP est fondé sur la co-construction par l'ensemble de ses membres afin que les principes et les règles de la PIE soient débattus, compris et ensuite appliqués.

Les préfets de région, en qualité de représentants locaux de l'État propriétaire, sont appuyés par les responsables régionaux de la PIE (RRPIE) placés auprès des directeurs régionaux des finances publiques. Dans le prolongement de la circulaire du 27 avril 2016 relative à la gouvernance de la politique immobilière de l'État, la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 instaure au sein de chaque région une instance unique dédiée à l'immobilier de l'État, la conférence régionale de l'immobilier public (CRIP), présidée par le préfet de région.

Les préfets de région sont également relayés au niveau départemental par les préfets de département, eux-mêmes assistés par les correspondants départementaux de la PIE (CDPIE) placés auprès des directeurs départementaux des finances publiques.

Le tableau ci-après récapitule la gouvernance au niveau central :

Nom	Rôle	Présidence et composition	Texte
Commission nationale de l'aménagement, de l'urbanisme et du foncier (CNAUF)	Suivi du dispositif de mobilisation du foncier public en faveur du logement. Elle peut formuler des propositions à l'attention du Gouvernement concernant les opérations les plus complexes.	Président : M. Thierry Repentin. Parlementaires et personnalités qualifiées.	Loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 portant mobilisation du foncier public Article L3211-7 du code général des propriétés des personnes publiques
Conseil de l'immobilier de l'État (CIE)	Organe consultatif placé auprès du ministre chargé du Domaine et chargé de l'éclairer sur la stratégie immobilière.	Président : M. Jean-Paul Mattéi. Parlementaires et personnalités qualifiées. La préparation des travaux est assurée par le secrétariat général du conseil de l'immobilier de l'État rattaché aux ministères économique et financier.	Décret n° 2006-1267 du 16 octobre 2006 modifié
Commission interministérielle pour l'immobilier de l'État à l'étranger (CIME)	Avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger (à l'exclusion des opérateurs)	Président : Alain Hespel. Représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, de la direction générale du Trésor, de la direction de l'immobilier de l'État, de la direction du Budget.	Article D. 1221-3 à D.1221-6 (CG3P)
Commission de transparence et de qualité des opérations immobilières de l'État (CTQ)	Organe de contrôle de la régularité et de la qualité des opérations immobilières de l'État.	Membres de l'Inspection générale des finances, du Conseil d'État et de la Cour des comptes.	Décret n°2012-203 du 10 février 2012

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Nom	Rôle	Présidence et composition	Texte
Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP)	Format stratégique : instance associée à la préparation des orientations stratégiques de la politique immobilière de l'État. Format opérationnel : instance ayant pour objet d'instruire et de préparer les propositions relatives aux orientations de la politique immobilière de l'État, d'émettre des avis sur les SPSI et les SDIR, d'examiner et de rendre un avis sur les projets immobiliers structurants, leurs modalités de financement, et de favoriser l'échange d'informations entre ses membres.	Format stratégique : présidée par le ministre chargé du Domaine, et composée de plein droit des secrétaires généraux des ministères, de la directrice de l'immobilier de l'État, de la directrice du budget, du SGMAP, du directeur des services administratifs et financiers du Premier ministre, du secrétaire général du CIE, d'un préfet de région désigné par le ministre du Domaine, et d'autres acteurs en fonction de l'ordre du jour. Format opérationnel : présidée par la directrice de l'immobilier de l'État et associant des représentants opérationnels des membres de l'instance.	Circulaire Premier Ministre du 27 avril 2016

Axe n°2 : Accompagner la mise en œuvre de la PIE

L'accompagnement des services de l'État et de ses opérateurs dans la mise en œuvre de la PIE est essentiel. Il s'agit de leur fournir un cadre méthodologique commun et différents outils destinés à faciliter la démarche.

Cet accompagnement se traduit par la formalisation d'une stratégie dans des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pour les administrations centrales et les opérateurs et dans les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) pour les services déconcentrés.

L'importance exceptionnelle du parc immobilier occupé par l'État et ses opérateurs, ainsi que sa très grande diversité, nécessitent de dépasser la logique d'opérations immobilières ponctuelles pour mettre en place de schémas directeurs globaux, raisonnés, fondés sur une bonne connaissance du parc.

La principale caractéristique de ces schémas est de partir d'un diagnostic du parc pour construire la stratégie. Il s'agit d'une part d'arrêter la stratégie patrimoniale, définissant le devenir des actifs et identifiant le « parc cible de l'État » par confrontation entre le diagnostic et l'expression des besoins des administrations, et d'autre part la stratégie pluriannuelle d'intervention sur le bâti, afin de garantir la préservation du parc, sa mise aux normes et son optimisation. La question de l'entretien du parc est prioritaire en raison de l'importance du parc dont l'État est propriétaire.

Par ailleurs, la circulaire du Premier ministre du 19 septembre 2016 a renouvelé à l'égard de chaque opérateur l'obligation d'établir un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). Ce schéma a pour objectif de permettre, sur la base d'un diagnostic précis du parc immobilier de l'opérateur, la définition et la mise en œuvre d'une démarche stratégique quinquennale visant à accroître la performance globale de ce parc immobilier, support des activités de service public de chaque opérateur. Les SPSI doivent pleinement être en cohérence avec les SDIR, sur chaque territoire.

Axe n°3 : S'assurer de la performance technique et économique des projets immobiliers

Ce rôle de contrôle est le pendant du rôle de prestataire de service de la DIE afin de s'assurer que les préconisations sont bien appliquées.

Il se matérialise par une labellisation des projets immobiliers, en cours d'expérimentation, destinée à :

- professionnaliser la conception des projets immobiliers ;
- vérifier la conformité des projets à la politique immobilière de l'État avant leur examen dans le cadre budgétaire ;
- objectiver la décision immobilière.

La procédure de labellisation s'applique aux projets immobiliers structurants de l'ensemble des services de l'État (services déconcentrés et administrations centrales) et de ses opérateurs. Elle porte sur de l'immobilier de bureau et/ou d'enseignement et/ou de logement. La labellisation s'appuie sur une démarche formalisée et sur une série de

critères tenant à la qualité intrinsèque du projet, à sa performance immobilière, économique et écologique et à son impact financier. La labellisation d'un projet ne vaut pas accord de financement, mais en constitue une condition préalable.

La labellisation se traduit par une décision du ministre en charge du Domaine après examen d'un projet immobilier par une instance interministérielle (la CNIP ou la CRIP) ou, le cas échéant par le responsable de la politique immobilière de l'État (RRPIE). Cette décision est déléguée au préfet de région, représentant du ministre du Domaine, ou à la direction de l'immobilier de l'État en fonction du montant du projet.

Axe n°4 : Mutualiser l'information, les locaux et les services

La mutualisation est un levier d'action privilégié dans la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État.

Elle est centrale dans la logique des documents stratégiques afin de partager l'information qui va permettre d'optimiser la rencontre entre la demande et l'offre immobilière et s'éloigner d'une démarche en silo.

C'est également dans la multi-occupation des immeubles que la mutualisation trouve son expression la plus achevée en participant activement à la rationalisation du parc. La circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics rappelle aux préfets cet objectif de mutualisation des implantations immobilières. Les courriers du 18 juin 2019 du ministre chargé du Domaine aux ministres et aux préfets de région relatifs au renouvellement du SPSI des ministères donnent les orientations pour lutter contre l'émiettement des implantations et mutualiser, à chaque fois que possible les espaces, dans un souci d'économie et pour réduire l'empreinte énergétique des bâtiments.

Le regroupement des services sur un même site évite l'émiettement, permet de libérer des surfaces louées, voire de valoriser différemment des locaux domaniaux devenus inutiles. Ces opérations de regroupement doivent naturellement, quand c'est possible, se faire dans le respect des normes de densification pour produire tous les effets attendus de la mutualisation. La multi-occupation est un facilitateur pour la mutualisation des services communs (accueil, personnel d'entretien, salle de réunion...) et génère ainsi des économies substantielles. L'optimisation du parc immobilier est également un facteur d'économie d'énergie dans le cadre la transition écologique.

Axe n°5 : Améliorer la connaissance du parc immobilier

Le pilotage d'un parc est subordonné à sa bonne connaissance, ce qui suppose de disposer d'informations détaillées et fiables sur sa consistance, ses caractéristiques physiques, son état de santé, ses coûts globaux et détaillés en termes d'investissement et de fonctionnement.

Des progrès importants ont été réalisés ces dernières années en la matière. En application du code général des propriétés des personnes publiques un inventaire du parc est tenu par la direction de l'immobilier de l'État (disponible dans le module REFX du progiciel interministériel Chorus). Structuré autour du numéro bâtimentaire, cet inventaire permet d'accéder à une carte d'identité précise des biens de l'État.

De même pour les caractéristiques techniques du parc, le référentiel technique, qui repose sur l'inventaire, permet de disposer sur la base d'une collecte de données auprès des gestionnaires d'une batterie d'indicateurs sur l'état de santé, la performance énergétique, le respect des normes, la présence d'amiante... Cet outil informatique a été mis à disposition des ministères et des opérateurs pour faciliter la collecte des données pour mieux connaître le parc. Leur restitution permet l'élaboration des stratégies, au moyen d'un outil d'aide au diagnostic (OAD). Sur ce plan, la connaissance du parc progresse à chaque campagne mais reste naturellement perfectible.

De plus, pour mieux suivre et analyser la dépense immobilière, la DIE expérimente depuis 2016 une comptabilité analytique bâtimentaire dont l'objectif est de calculer le coût complet de fonctionnement des bureaux occupés par les services de l'État. Elle repose sur la saisie du numéro bâtimentaire et le lien qui en est fait avec les flux de dépense. L'objectif est de poursuivre l'expérimentation avant d'envisager la généralisation à l'ensemble des services de l'État intéressés.

À partir des comptes de l'État et des opérateurs, la DIE a également engagé un chantier destiné à consolider et analyser les dépenses d'investissement et de fonctionnement en matière d'immobilier. Le présent document présente un premier résultat de ces travaux établis à partir de la comptabilité de l'État.

Le pilotage du parc doit également s'appuyer sur une batterie d'indicateurs destinés à orienter la gestion du parc (ratio d'occupation, montant maximum par m² pour les prises à bail...) et rendre compte de l'impact de la PIE sur le parc d'un point de vue quantitatif (évolution des cessions, nombre de m², ratio d'occupation) et qualitatif (état de santé, accessibilité...). Le présent document rend compte de l'évolution de ces indicateurs. L'interprétation de certains indicateurs doit s'apprécier avec un temps de recul suffisant pour tenir compte de la spécificité de l'immobilier dont la gestion obéit à un temps long.

Axe n°6 : Poursuivre la modernisation et la qualité du financement de la politique immobilière de l'État

Depuis 2017, le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » porte une part des dépenses interministérielles d'entretien du propriétaire et les dépenses relatives aux projets immobiliers dont le financement est assuré par les produits de cession des biens immobiliers. Les redevances domaniales affectées au CAS constituent une ressource pérenne permettant d'assurer le financement d'un socle de dépenses d'entretien du propriétaire. L'autre type de ressource provient essentiellement des produits de cession.

Aussi, le CAS finance-t-il des dépenses immobilières avec des ressources immobilières, en conformité avec les règles de la LOLF. Parmi les dépenses qui y sont éligibles, la priorité est donnée au gros entretien, responsabilité de l'État propriétaire, qui a un impact important dans la préservation du potentiel de service du parc et détermine largement sa valorisation, que ce soit dans une perspective de cession ou bien de location.

Enfin, compte tenu du nombre élevé de vecteurs budgétaires portant de la dépense immobilière (CAS et les différents programmes supports des ministères sur le budget général), il est indispensable de garantir la fluidité de l'information pour disposer d'une appréciation globale de la dépense immobilière, tous vecteurs budgétaires confondus. C'est dans ce but qu'ont été mises en place, dès le printemps 2016, des conférences immobilières sous l'autorité de la direction du budget et la direction de l'immobilier de l'État, destinées à développer une meilleure vision d'ensemble de l'architecture de financement de la dépense immobilière et faire émerger une programmation immobilière consolidée.

TABLEAU DE BORD IMMOBILIER

Le tableau de bord de l'immobilier de l'État est un outil de pilotage de la fonction immobilière qui répond à une recommandation du Conseil de l'immobilier de l'État (CIE).

Ce tableau de bord synthétise les données portant sur :

- la consistance du parc (types d'immeubles, nombres et surfaces...),
- sa qualité (diagnostics physique, de sécurité, d'entretien, de développement durable), sa valeur et les coûts associés (estimation),
- ainsi que les entrées et sorties (acquisitions, cessions, prises à bail).

PRÉSENTATION DES DONNÉES DISPONIBLES

La construction du tableau de bord immobilier s'appuie sur la mobilisation de données disponibles au sein des applications de gestion internes à la direction de l'immobilier de l'État.

Il s'agit d'outils partagés entre la DIE et les ministères, qui répondent aux besoins de pilotage ou de suivi du parc et qui ont tous en commun le référentiel de l'immobilier de l'État structurant le module RE-Fx de Chorus :

- l'Infocentre immobilier : il s'agit d'un outil de restitution qui permet de collecter, consolider et restituer les informations immobilières provenant de différentes sources de données (inventaire, Outil de Suivi des Cessions). Il s'agit d'un outil interministériel accessible à 4 500 utilisateurs aussi bien au sein des administrations centrales qu'au niveau déconcentré.
- l'Outil de Suivi des Cessions (OSC) : depuis le 1er janvier 2012, l'OSC permet de suivre deux volets de la politique immobilière de l'État : de la programmation à l'engagement de la procédure de cession et de l'encaissement à la comptabilisation du prix de cession.
- l'outil interministériel de Référentiel Technique (RT), qui permet depuis 2015 de collecter auprès des services des ministères les données bâtimentaires du parc immobilier de l'État (données générales, états techniques et données d'exploitation). En complément, un outil Web d'aide au diagnostic des parcs immobiliers (OAD) permettant de combiner des restitutions alphanumériques, graphiques et cartographiques, a été mis à la disposition de la communauté interministérielle.

Enfin, la DIE s'appuie sur une annexe au projet de loi de règlement récapitulant les acquisitions immobilières de l'État et de ses opérateurs (supérieures à 0,5 M€ hors taxes) et leurs principaux baux réalisés au cours de l'année (supérieurs à 1 M€ HT en région Ile-de-France et à 0,5 M€ HT dans les autres régions), conformément à l'article 144 de la LFI 2010.

Le lecteur voudra bien noter que ce tableau de bord s'inscrit dans une trajectoire pluriannuelle d'enrichissement des données au fur et à mesure :

- du chantier de fiabilisation continue de la qualité des données
- et de l'amélioration du système d'information immobilier de l'État.

Rubriques du tableau de bord

Le tableau de bord de l'immobilier de l'État comporte les quatorze rubriques détaillées ci-dessous :

Paragraphe	Tableau	Unité	Source de données	Date d'arrêt des données ou période couverte
	GUIDE DE LECTURE ET REFERENTIEL	-	-	-
I	Occupation du parc immobilier par l'État et ses opérateurs	en m² de SUB	Chorus RE-Fx	31/12/2018
II	Occupation du parc immobilier par l'État : par ministère, par région, par type et par propriétaire	en m² de SUB	Chorus RE-Fx	31/12/2018
III	Occupation du parc immobilier par les opérateurs de l'État : par ministère, par région, par type et par propriétaire	en m² de SUB	Chorus RE-Fx	31/12/2018
IV-A	Occupation du parc immobilier de type « bureau » par l'État : par ministère, par région	en m² de SUB	Chorus RE-Fx	31/12/2018
IV-B	Occupation du parc immobilier de type « bureau » par les opérateurs de l'État : par ministère	en m² de SUB	Chorus RE-Fx	31/12/2018
V-A	Parc immobilier figurant au bilan de l'État : par ministère, par région, par type	en euros	Chorus RE-Fx Chorus FI-AA	31/12/2018
V-B	Parc immobilier figurant au bilan de l'État de type « bureau » : par ministère, par région	en euros	Chorus RE-Fx Chorus FI-AA	31/12/2018
VI	Indicateurs de pilotage du parc	en m² de SUN par poste	RT	24/07/2019
VII-A	Flux immobiliers : Acquisitions de l'État et de ses opérateurs (> 0,5 M€ HT) : par ministère	en euros	Chorus RE-Fx	31/12/2018
VII-B	Flux immobiliers : Cessions de l'État par ministère	en euros	OSC	25/07/2019
VII-C	Flux immobiliers : Suivi de la mobilisation du foncier public en faveur du logement par région et ministère	en euros	OSC	31/12/2018
VII-D	Flux immobiliers : Prises à bail de l'État et de ses opérateurs par ministère	en euros	PABWeb	31/12/2018

Paragraphe	Tableau	Unité	Source de données	Date d'arrêt des données ou période couverte
VIII	Flux financiers : Evaluation des produits et dépenses de l'État consacrés à la politique transversale	en euros	Chorus FI-AA	31/12/2018
IX	Convention d'utilisation et loyers budgétaires	en nbre et en euros	Chorus RE-Fx	30/03/2019
X	Évaluation des crédits de l'État consacrés à la politique transversale	en euros	Chorus – comptabilité générale	31/12/2018
XI	Évaluation des emplois et dépenses de personnel de l'État consacrés à la politique transversale	en euros	Systèmes d'information	31/12/2018
XII	Évaluation des crédits des opérateurs de l'État consacrés à la politique transversale	en euros	Infocentre des EPN	31/12/2018

Présentation du référentiel utilisé

Les données présentées dans ce tableau de bord sont majoritairement issues des modules FI-AA (module de comptabilité auxiliaire des immobilisations) et RE-Fx (module de gestion de l'inventaire immobilier) de Chorus. Ces données ont été extraites le 20 juillet 2019.

L'inventaire immobilier recense l'ensemble du parc immobilier propriété de l'État et de ses opérateurs (quel que soit l'occupant) ainsi que les immeubles utilisés et/ou gérés par l'État pour ses services et ses opérateurs, quel que soit le mode juridique de la propriété (propriété, prise à bail, mise à disposition...) ou le statut juridique de l'occupation (convention d'utilisation, autorisations d'occupation temporaire, convention d'occupation précaire...).

Les immeubles sont juridiquement définis aux articles 517 à 526 du Code civil : il s'agit des biens qui ne peuvent pas être déplacés, à savoir les bâtiments et leurs accessoires mais aussi les terrains non bâtis. Les bâtiments, définis à l'article 518 du Code civil, comprennent toutes les constructions. En revanche, les constructions temporaires qui n'ont pas de fondation ne sont pas considérées comme des immeubles.

Le référentiel Chorus RE-Fx, qui sert de support à la description de l'inventaire immobilier, recense les immeubles au moyen d'une arborescence : les « composants » représentent les bâtiments et les terrains et sont regroupés par « site », qui correspond à une unité architecturale, urbanistique ou foncière représentant un ensemble homogène d'éléments bâtis et/ou non bâtis.

Les composants (bâtiments ou terrains) sont distingués selon quatorze types, correspondant à l'usage principal du bâtiment ou terrain : bureaux, logements, locaux d'activité (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments d'enseignement ou de sport...), bâtiments culturels, culte et monuments, infrastructures (réseaux et voiries, ouvrages d'art des réseaux et voiries, espaces aménagés) et terrains au sens d'espaces naturels.

LEXIQUE

BIENS OCCUPES	1. Biens immobiliers dont des services de l'État et/ou un ou plusieurs opérateurs de l'État sont gestionnaires. L'occupation du bien ne reflète pas nécessairement son occupation physique : un bien occupé peut, de manière ponctuelle, ne pas être effectivement utilisé par l'entité considérée (par exemple avant son installation, avant la cession du bien) 2. Autre = biens immobiliers occupés ni par un service de l'État, ni par un opérateur (exemple, occupation par une collectivité territoriale, un ancien opérateur de l'État...) mais propriété de l'État ou d'un opérateur.
BIENS VACANTS	Composants inoccupés, remis au Domaine
ETRANGER	Composants implantés hors du territoire national
LOYERS	Loyer annuel hors taxes et hors charges.
MINISTERE	= fonctions régaliennes ou missions de service public regroupées en 15 catégories ministérielles = ministères de tutelle des opérateurs. Lorsqu'un opérateur a plusieurs tutelles, il est rattaché au ministère désigné chef de file ministériel pour cet opérateur dans le Jaune budgétaire annexé au projet annuel de loi de Finances.

MULTI-OCCUPANTS	Composants (bâtiments et terrains) qui sont occupés par plusieurs services ou opérateurs de l'État
OPÉRATEUR	Entité définie et recensée dans l'annexe au projet de loi de finances annuelle relative aux opérateurs de l'État (jaune budgétaire)
OUTRE-MER	Composants implantés dans les départements et les régions d'outre-mer, les collectivités territoriales créées en application du dernier alinéa de l'article 73 de la Constitution, les collectivités d'outre-mer régies par l'article 74 et la Nouvelle-Calédonie.
PARC CONTRÔLE	Biens immobiliers dont l'État a la maîtrise des conditions d'utilisation ou la maîtrise du potentiel de service et/ou des avantages économiques futurs dérivés de cette utilisation. Le parc contrôlé est valorisé à l'actif du bilan de l'État établi annuellement
PARC IMMOBILIER	= l'ensemble des immeubles bâtis utilisés par l'État pour ses services et ses opérateurs
POUVOIRS PUBLICS	Présidence de la République, Sénat, Assemblée nationale, autorité administrative indépendante, Conseil constitutionnel et Cour de justice de la République
PRIX	– prix d'acquisition = prix d'achat d'un bien immobilier hors taxes et hors droits – prix de cession = prix de vente d'un bien immobilier hors taxes et hors droits
PROPRIÉTAIRE	État : biens immobiliers dont l'État est propriétaire (Domaine privé ou public) Opérateur : biens propres des opérateurs Collectivité territoriale : biens immobiliers dont les collectivités territoriales, françaises ou étrangères, ou leurs établissements publics sont propriétaires Autre : biens immobiliers dont les propriétaires ne sont ni l'État, ni les opérateurs, ni les collectivités territoriales ou leurs établissements publics. Ces biens concernent majoritairement des propriétaires privés qui louent à titre onéreux des bâtiments à l'État
SURFACE UTILE BRUTE	Surface horizontale mesurée en mètres carrés et située à l'intérieur des locaux
VALEUR NETTE COMPTABLE	Valeur nette comptable d'un bien, inscrite dans la comptabilité auxiliaire des immobilisations immobilières de l'État, opérée selon les modalités définies par le recueil des normes comptables de l'État (RNCE).

I PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR L'ÉTAT ET SES OPÉRATEURS

(en m² de SUB) au 31.12.2018 - Source de données : Chorus RE-Fx

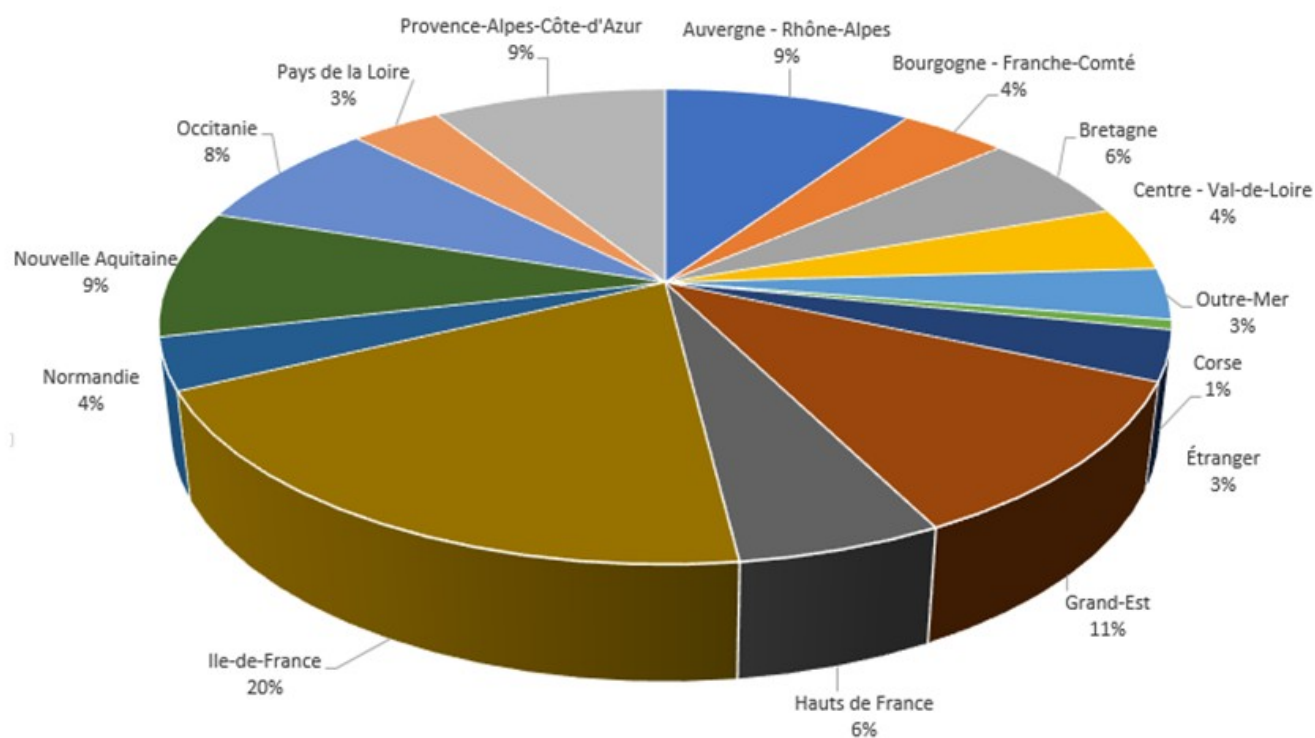
• VENTILATION PAR OCCUPANT ET PAR PROPRIÉTAIRE

L'État et ses opérateurs occupent un parc immobilier de 89 591 227 m² SUB, réparti en France et à l'étranger, soit 58 398 060 m² occupés par l'État (65 %) et 31 193 167 m² (35 %) occupés par ses opérateurs. La ligne « Autre » correspond au parc immobilier domanial qui n'est occupé ni par un service de l'État, ni par un opérateur (mais par un tiers établissement public non opérateur au sens du jaune budgétaire, collectivité locale...), soit 10 % des surfaces domaniales en 2018. A la marge, certains services de l'État sont implantés dans des bâtiments qui sont la propriété des opérateurs, ce qui correspond à 5 % des surfaces propres des opérateurs.

Occupation	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m ² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
ETAT	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
OPERATEURS	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
AUTRE	2018	7 020 719	0	0	0	7 020 719
TOTAL	2018	73 505 530	6 071 316	7 367 051	9 668 049	96 611 946

• VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les régions Ile-de-France (20 %), Grand Est (11 %), Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Nouvelle Aquitaine (9 % chacune) concentrent plus de la moitié des surfaces occupées par l'État et ses opérateurs.



Région	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	État	3 537 206	28 861	702 432	443 926	4 712 425
	Opérateur	2 538 260	604 707	279 596	347 009	3 769 572
	Autre	386 400	0	0	0	386 400
Bourgogne-Franche-Comté	État	1 753 315	20 896	361 575	179 937	2 315 723
	Opérateur	1 031 418	135 864	114 549	76 303	1 358 134
	Autre	307 630	0	0	0	307 630
Bretagne	État	3 143 072	7 342	200 146	213 539	3 564 099
	Opérateur	1 034 050	597 399	144 245	82 275	1 857 969
	Autre	243 148	0	0	0	243 148
Centre-Val-de-Loire	État	2 501 869	15 468	238 808	116 461	2 872 606
	Opérateur	616 644	273 058	132 982	56 225	1 078 909
	Autre	111 523	0	0	0	111 523
Corse	État	384 253	15 997	35 308	50 011	485 569
	Opérateur	13 489	25 230	38 565	33 608	110 892
	Autre	154 760	0	0	0	154 760
Grand-Est	État	6 195 343	31 777	475 947	369 652	7 072 719
	Opérateur	1 928 847	381 426	228 855	187 894	2 727 022
	Autre	312 842	0	0	0	312 842
Hauts-de-France	État	2 068 045	17 328	379 482	325 010	2 789 865
	Opérateur	1 325 696	383 687	303 426	161 616	2 174 425
	Autre	338 210	0	0	0	338 210

Région	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Ile-de-France	État	8 187 475	23 345	523 102	1 657 262	10 391 184
	Opérateur	4 465 472	1 111 094	337 458	1 392 871	7 306 895
	Autre	2 076 347	0	0	0	2 076 347
Nouvelle-Aquitaine	État	4 396 637	47 523	540 418	339 660	5 324 238
	Opérateur	1 329 260	507 919	206 783	425 513	2 469 475
	Autre	621 024	0	0	0	621 024
Normandie	État	1 395 432	3 407	291 656	195 528	1 886 023
	Opérateur	726 721	309 628	45 319	187 209	1 268 877
	Autre	713 023	0	0	0	713 023
Occitanie	État	3 229 024	24 917	564 393	388 240	4 206 574
	Opérateur	1 563 661	726 364	170 779	114 094	2 574 898
	Autre	406 439	0	0	0	406 439
Pays-de-la-Loire	État	1 467 640	467	229 622	157 196	1 854 925
	Opérateur	916 019	159 188	80 395	101 045	1 256 647
	Autre	284 240	0	0	0	284 240
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	État	5 411 611	24 979	394 552	188 987	6 020 129
	Opérateur	1 226 487	415 551	166 143	169 914	1 978 095
	Autre	586 933	0	0	0	586 933
Outre-mer	État	2 100 987	17 034	133 926	375 138	2 627 085
	Opérateur	291 267	104 674	44 932	60 369	501 242
	Autre	322 527	0	0	0	322 527
Étranger	État	1 161 414	12 183	1 657	1 099 642	2 274 896
	Opérateur	544 197	44 003	0	171 915	760 115
	Autre	155 673	0	0	0	155 673
Sous-total	État	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060
	Opérateur	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167
	Autre*	7 020 719	0	0	0	7 020 719
TOTAL		73 505 530	6 071 316	7 367 051	9 668 049	96 611 946

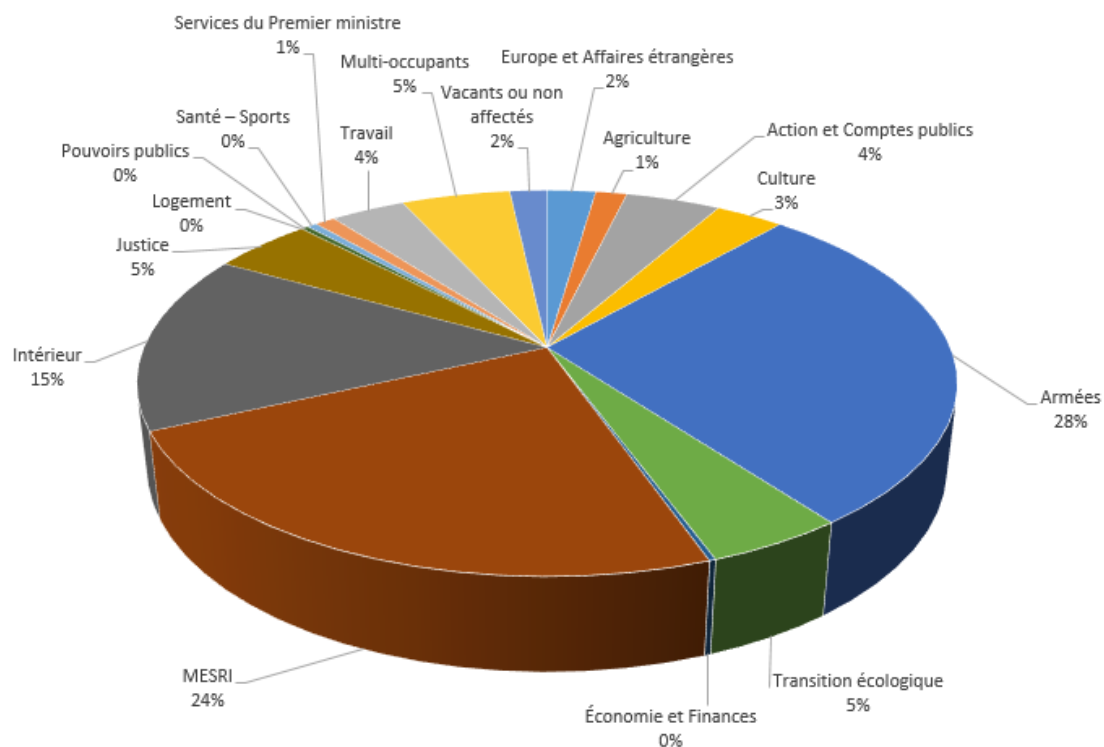
*Autre : ne concerne que les biens propriété État occupés par des tiers (ni État ni opérateur)

• VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles occupés par ses services et ses opérateurs (74 % des surfaces). Les ministères des Armées et de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) occupent à eux seuls plus de la moitié de la superficie totale occupée par l'État et les opérateurs.

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE



Ministère	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Europe et Affaires étrangères	État	1 016 123	180	1 657	335 297	1 353 257	2 049 152
	Opérateur	513 016	22 575	0	160 304	695 895	
Agriculture et Alimentation	État	89 914	848	21 046	26 953	138 761	1 320 653
	Opérateur	699 809	325 010	92 502	64 571	1 181 892	
Action et Comptes publics	État	2 617 537	19 030	426 068	476 774	3 539 409	3 996 303
	Opérateur	222 438	219 082	0	15 374	456 894	
Culture	État	913 728	1 520	27 894	24 439	967 581	2 885 761
	Opérateur	1 655 805	58 949	45 878	157 548	1 918 180	
Armées	État	23 236 522	123 025	121 923	1 301 733	24 783 203	25 366 249
	Opérateur	457 153	113 686	5 890	6 317	583 046	
Transition écologique et solidaire	État	1 754 763	4 174	77 986	228 274	2 065 197	4 154 155
	Opérateur	1 197 872	753 973	30 788	106 325	2 088 958	
Économie et Finances	État	97 027	0	4 318	36 276	137 621	194 477
	Opérateur	7 468	34 286	484	14 618	56 856	
Éducation nationale - Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	État	786 103	14 000	195 977	106 562	1 102 642	21 109 247
	Opérateur	13 777 999	2 333 286	1 945 282	1 950 038	20 006 605	
Intérieur – Outre-Mer	État	7 516 175	111 555	3 334 682	2 371 519	13 333 931	13 406 022
	Opérateur	39 669	10 366	2 667	19 389	72 091	
Justice	État	3 085 941	2 824	602 623	496 929	4 188 317	4 229 786
	Opérateur	24 349	0	13 752	3 368	41 469	
Logement - Ville	État	1 007	50	0	0	1 057	4 420
	Opérateur	2 101	0	0	1 262	3 363	

Ministère	Occupation	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)	TOTAL
Pouvoirs publics	État	256 018	0	0	36 109	292 127	292 127
	Opérateur	0	0	0	0	0	
Santé – Sports	État	97 774	0	259	68 360	166 393	414 418
	Opérateur	51 892	61 230	26 208	108 695	248 025	
Services du Premier ministre	État	484 331	5 001	103 297	151 768	744 397	856 747
	Opérateur	364	0	6 012	105 974	112 350	
Travail	État	87 209	189	3 909	76 367	167 674	3 144 151
	Opérateur	289 281	1 807 370	87 368	792 458	2 976 477	
Multi-occupants	État	3 348 004	9 128	151 042	332 270	3 840 444	4 591 510
	Opérateur	612 272	39 979	37 196	61 619	751 066	
Vacants ou non affectés	État	1 545 147	0	343	30 559	1 576 049	1 576 049
	Opérateur	0	0	0	0	0	
Autres		7 020 719	0	0	0	7 020 719	7 020 719
Sous-total	État	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060	96 611 946
	Opérateur	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167	
	Autre	7 020 719	0	0	0	7 020 719	
TOTAL		73 505 530	6 071 316	7 367 051	9 668 049	96 611 946	

II PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR L'ÉTAT

(en m² de SUB) au 31.12.2018 - Source de données : Chorus RE-Fx

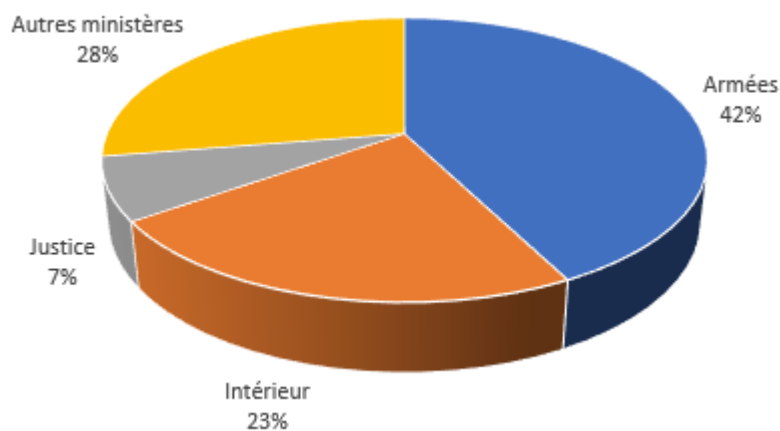
La prise en compte des mouvements de biens (transferts de biens aux collectivités territoriales ou à des opérateurs, par exemple) et résiduellement les travaux d'amélioration continue de la qualité des données, menés par la direction de l'immobilier de l'État, constituent autant de facteurs d'évolution permanente des données entre deux exercices.

• VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE

L'État reste très majoritairement propriétaire des immeubles qu'il occupe (80 % des surfaces). Les ministères des Armées et de l'Intérieur occupent respectivement 42 % et 23 % de la superficie totale à disposition des services de l'État.

L'évolution à la baisse des surfaces du parc domanial en 2018 s'explique par divers transferts, notamment :

- le transfert de propriété et de gestion des établissements du second degré de l'État vers les collectivités territoriales (cela concerne les ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture),
- la fiabilisation du parc immobilier de la direction générale de l'aviation civile (DGAC), notamment les biens concédés qui ont été transférés de l'État (ministère de la Transition écologique et solidaire) vers une personne morale.



Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Europe et Affaires étrangères	2016	1 183 272	195	2 378	333 095	1 518 940
	2017	1 177 221	195	1 657	331 362	1 510 435
	2018	1 016 123	180	1 657	335 297	1 353 257
Agriculture et Alimentation	2016	469 528	1 821	50 581	36 557	558 487
	2017	357 560	848	58 402	28 964	445 774
	2018	89 914	848	21 046	26 953	138 761
Action et Comptes publics	2016	2 784 140	17 587	507 092	529 780	3 838 600
	2017	2 741 510	19 114	463 264	494 933	3 718 821
	2018	2 617 537	19030	426 068	476 774	3 539 409
Culture	2016	1 031 321	11 574	44 032	16 516	1 103 442
	2017	1 044 960	11 574	27 432	18 314	1 102 280
	2018	913 728	1520	27 894	24 439	967 581
Armées	2016	24 351 520	22 762	130 833	1 109 525	25 614 639
	2017	23 834 109	22 762	126 119	1 362 435	25 345 425
	2018	23 236 522	123025	121 923	1 301 733	24 783 203
Transition écologique et solidaire	2016	3 378 511	11 044	161 275	346 200	3 897 030
	2017	2 835 855	11 697	105 748	248 902	3 202 202
	2018	1 754 763	4174	77 986	228 274	2 065 197
Economie et Finances	2016	126 537	174	6 628	79 436	212 775
	2017	136 080	150	6 783	52 144	195 157
	2018	97 027	0	4 318	36 276	137 621
Education nationale - Enseignement supérieur, Recherche et innovation	2016	3 446 033	17 664	284 006	110 280	3 857 983
	2017	2 910 199	17 144	282 608	112 695	3 322 646
	2018	786 103	14000	195 977	106 562	1 102 642
Intérieur – Outre-Mer	2016	7 549 523	111 272	3 368 648	2 488 922	13 518 365
	2017	7 523 097	106 106	3 376 503	2 286 764	13 292 470
	2018	7 516 175	111555	3 334 682	2 371 519	13 333 931
Justice	2016	3 086 540	3 142	618 731	496 688	4 205 101
	2017	3 111 305	2 824	611 702	509 813	4 235 644
	2018	3 085 941	2824	602 623	496 929	4 188 317
Logement - Ville	2016	4 528	0	0	0	4 528
	2017	5 473	0	0	75	5 548
	2018	1 007	50	0	0	1 057

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Pouvoirs publics	2016	256 017	0	0	44 403	300 420
	2017	256 017	0	0	34 789	290 806
	2018	256 018	0	0	36 109	292 127
Santé – Sports	2016	212 148	1 922	4 546	89 104	307 720
	2017	197 938	993	1 547	75 330	275 808
	2018	97 774	0	259	68 360	166 393
Services du Premier ministre	2016	223 858	0	41 595	95 129	360 582
	2017	463 899	4 322	100 106	145 288	713 615
	2018	484 331	5001	103 297	151 768	744 397
Travail	2016	175 800	214	8 820	78 442	263 275
	2017	108 440	189	9 490	70 704	188 823
	2018	87 209	189	3 909	76 367	167 674
Multi-occupants	2016	2817546	43076	117967	279113	3257702
	2017	3211546	35623	166270	330480	3743919
	2018	3 348 004	9128	151 042	332 270	3 840 444
Vacants ou non affectés	2016	3530669	9369	54727	57725	3652490
	2017	2209048	359467	22442	75228	2666185
	2018	1 545 147	0	343	30 559	1 576 049
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291524	5 073 024	6 100 189	58 398 060

• VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

La part des biens situés en France représente 96 % des surfaces, dont 92 % en France métropolitaine et 4 % en Outre-mer.

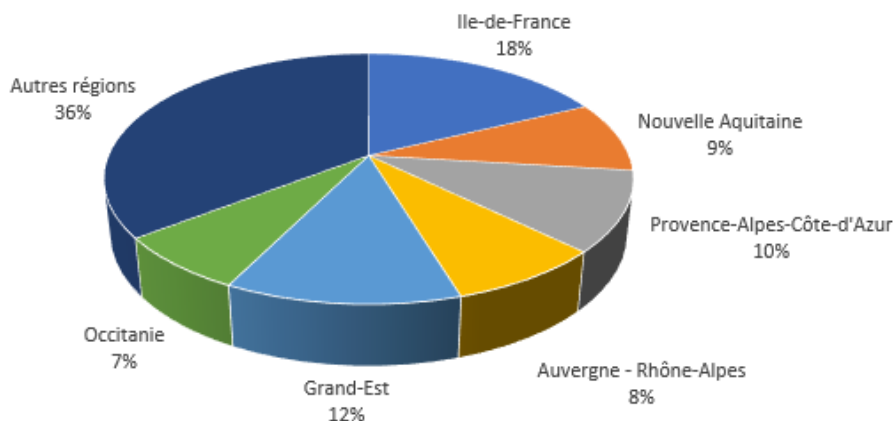
Les régions Ile-de-France et Grand Est concentrent presque un tiers des surfaces occupées par l'État.

L'évolution à la baisse des surfaces en région Occitanie s'explique notamment par la mise en concession auprès d'EDEIS de la base aérienne 101 de Toulouse Francazal, ainsi que par le transfert du lycée Déodat de Séverac (Toulouse) à la région.

L'ensemble des régions est concerné par la baisse des surfaces occupées par l'État entre 2016 et 2018, notamment les Hauts-de-France, l'Occitanie et les Pays-de-la-Loire (tendance à la baisse de 19 %).

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE



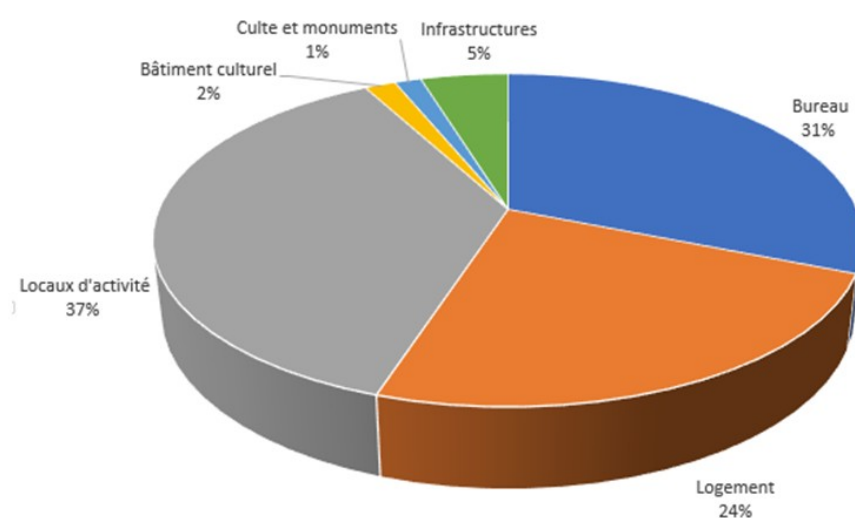
Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	4 306 473	15 564	715 995	679 564	5 717 595
	2017	3 996 712	19 062	713 404	437 261	5 166 439
	2018	3 537 206	28 861	702 432	443 926	4 712 425
Bourgogne-Franche-Comté	2016	2 140 552	23 933	400 604	170 662	2 735 751
	2017	2 101 567	22 458	402 464	175 994	2 702 483
	2018	1 753 315	20 896	361 575	179 937	2 315 723
Bretagne	2016	3 493 473	5 628	211 002	221 825	3 931 927
	2017	3 337 552	8 204	207 732	225 635	3 779 122
	2018	3 143 072	7 342	200 146	213 539	3 564 099
Centre-Val-de-Loire	2016	2 778 095	13 326	262 975	128 618	3 183 014
	2017	2 550 474	12 947	267 316	122 723	2 953 460
	2018	2 501 869	15 468	238 808	116 461	2 872 606
Corse	2016	401 079	159	39 005	51 144	491 387
	2017	535 894	97	37 821	49 952	623 764
	2018	384 253	15 997	35 308	50 011	485 569
Grand-Est	2016	6 521 712	26 886	518 764	354 163	7 421 524
	2017	6 359 275	31 792	481 616	356 664	7 229 347
	2018	6 195 343	31 777	475 947	369 652	7 072 719
Hauts-de-France	2016	2 731 600	14 080	382 123	316 014	3 443 816
	2017	2 489 970	20 040	380 045	324 266	3 214 321
	2018	2 068 045	17 328	379 482	325 010	2 789 865
Ile-de-France	2016	10 177 944	69 685	580 618	1 526 716	12 354 964
	2017	9 565 056	400 810	553 707	1 751 542	12 271 115
	2018	8 187 475	23 345	523 102	1 657 262	10 391 184
Nouvelle-Aquitaine	2016	4 740 067	4 831	548 257	331 149	5 624 304
	2017	4 598 362	5 776	564 567	339 928	5 508 633
	2018	4 396 637	47 523	540 418	339 660	5 324 238
Normandie	2016	1 754 177	4 179	305 938	190 424	2 254 718
	2017	1 640 736	3 802	294 164	190 906	2 129 608
	2018	1 395 432	3 407	291 656	195 528	1 886 023
Occitanie	2016	4 131 715	36 495	614 249	380 346	5 162 805
	2017	3 661 745	24 804	634 343	384 531	4 705 422
	2018	3 229 024	24 917	564 393	388 240	4 206 574

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Pays-de-la-Loire	2016	1 878 407	620	248 011	154 374	2 281 413
	2017	1 763 315	619	246 875	149 010	2 159 819
	2018	1 467 640	467	229 622	157 196	1 854 925
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	5 951 051	8 206	435 510	198 502	6 593 270
	2017	5 899 704	14 325	431 212	200 282	6 545 523
	2018	5 411 611	24 979	394 552	188 987	6 020 129
Outre-mer	2016	2 330 503	16 027	137 152	352 161	2 835 844
	2017	2 334 614	16 074	143 150	345 780	2 839 618
	2018	2 100 987	17 034	133 926	375 138	2 627 085
Étranger	2016	1 290 641	12 198	1 657	1 135 253	2 439 749
	2017	1 289 282	12 198	1 657	1 123 748	2 426 885
	2018	1 161 414	12 183	1 657	1 099 642	2 274 896
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060

• VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par l'État sont majoritairement des immeubles à usage professionnel. Les locaux d'activité (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments d'enseignement ou de sport, bâtiments agricoles ou d'élevage) représentent 37 %, les bureaux 31 % et les logements 24 %.

Depuis 2016, la tendance à la baisse des surfaces concerne essentiellement les locaux d'activité et les bâtiments culturels, respectivement à hauteur de 34 % et 21 %.



Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bureau	2016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380
Logement	2016	6 539 255	75 637	2 011 063	2 354 802	10 980 757
	2017	9 836 987	75 159	2 040 417	2 405 654	14 358 217
	2018	9 463 932	78 187	2 020 245	2 409 755	13 972 119
Local d'activité	2016	30 910 629	68 886	540 966	1 186 902	32 707 384
	2017	24 225 599	123 089	496 349	927 181	25 772 219
	2018	20 296 807	137 271	312 956	913 040	21 660 074
Bâtiment culturel	2016	1 107 991	3 227	25 283	107 771	1 244 272
	2017	1 128 394	30 768	9 129	97 945	1 266 235
	2018	873 539	3 120	7 956	98 638	983 253
Culte et monument	2016	458 754	0	840	2 376	461 970
	2017	890 639	0	840	2 376	893 855
	2018	836 298	0	840	2 568	839 706
Infrastructure	2016	2 474 076	1 693	22 516	84 517	2 582 803
	2017	2 781 347	3 501	22 257	86 999	2 894 104
	2018	2 669 638	3 846	21 648	87 396	2 782 528
Total	2016	54 627 490	251 816	5 401 859	6 190 915	66 472 080
	2017	52 124 258	593 008	5 360 072	6 178 222	64 255 561
	2018	46 933 323	291 524	5 073 024	6 100 189	58 398 060

III PARC IMMOBILIER OCCUPÉ PAR LES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en m² de SUB) au 31.12.2018 - Source de données : Chorus RE-Fx

- VENTILATION PAR MINISTÈRE DE RATTACHEMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE**

Les opérateurs de l'État occupent majoritairement des surfaces qui sont la propriété de l'État (63 %). Les opérateurs sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation représentent 64% du parc immobilier occupé par des opérateurs (il s'agit principalement du parc des universités et des CROUS - Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires).

Les variations constatées entre 2017 et 2018 sur le parc immobilier des opérateurs de l'État se justifient notamment par les importants travaux de fiabilisation des données dans Chorus RE-Fx, en particulier sur les parcs conséquents de l'ONF (office national des forêts) et de Pôle emploi.

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Europe et Affaires étrangères	2016	464 458	31 575	0	128 369	624 402
	2017	602 684	31 575	0	174 890	809 149
	2018	513 016	22 575	0	160 304	695 895

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m ² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Agriculture et Alimentation	2016	743 447	330 056	90 676	72 485	1 236 664
	2017	813 053	330 028	101 690	63 809	1 308 580
	2018	699 809	325 010	92502	64 571	1 181 892
Action et Comptes publics	2016	339 458	200 712	2 578	78 301	621 050
	2017	372 508	293 753	3 748	83 328	753 337
	2018	222 438	219 082	0	15 374	456 894
Culture	2016	1 555 687	47 413	46 666	155 945	1 805 710
	2017	1 742 222	59 374	51 382	166 209	2 019 187
	2018	1 655 805	58 949	45878	157 548	1 918 180
Armées	2016	341 725	384 636	3 245	8 382	737 988
	2017	394 716	348 299	7 043	7 220	757 278
	2018	457 153	113 686	5890	6 317	583 046
Transition écologique et solidaire	2016	2 754 516	640 807	25 825	435 147	3 856 295
	2017	2 802 661	824 602	29 307	780 775	4 437 345
	2018	1 197 872	753 973	30788	106 325	2 088 958
Économie et Finances	2016	64 873	51 666	484	33 876	150 898
	2017	94 763	57 058	484	41 701	194 006
	2018	7 468	34 286	484	14 618	56 856
Éducation nationale - Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2016	13 325 580	2 033 102	1 902 382	2 266 246	19 527 309
	2017	14 154 119	1 835 705	2 027 765	2 502 991	20 520 579
	2018	13 777 999	2 333 286	1945282	1 950 038	20 006 605
Intérieur – Outre-Mer	2016	58 952	20 040	2 449	30 297	111 739
	2017	58 854	29 342	2 488	24 000	114 684
	2018	39 669	10 366	2667	19 389	72 091
Justice	2016	23 538	177	14 323	1 022	39 060
	2017	24 349	354	14 894	190	39 787
	2018	24 349	0	13752	3 368	41 469
Logement - Ville	2016	2 101	0	0	3 222	5 323
	2017	2 101	0	0	3 222	5 323
	2018	2 101	0	0	1 262	3 363
Pouvoirs publics	2016	57 153	71 762	0	46	128 961
	2017	18 874	220	0	0	19 094
	2018	0	0	0	0	0
Santé – Sports	2016	365 356	367 574	73 406	146 356	952 692
	2017	361 780	143 088	121 315	138 061	764 244
	2018	51 892	61 230	26208	108 695	248 025
Services du Premier ministre	2016	182	0	3 006	31 312	34 500
	2017	364	0	6 012	108 411	114 787
	2018	364	0	6012	105 974	112 350
Travail	2016	201 753	134 381	44 280	528 143	908 557
	2017	330 669	1 785 704	96 408	750 193	2 962 974
	2018	289 281	1 807 370	87368	792 458	2 976 477
Multi-occupants	2018	612 272	39 979	37196	61 619	751 066
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167

• VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement propriété de l'État et sont principalement situées en France (98 % dont 96 % en France métropolitaine et 2 % en Outre-mer).

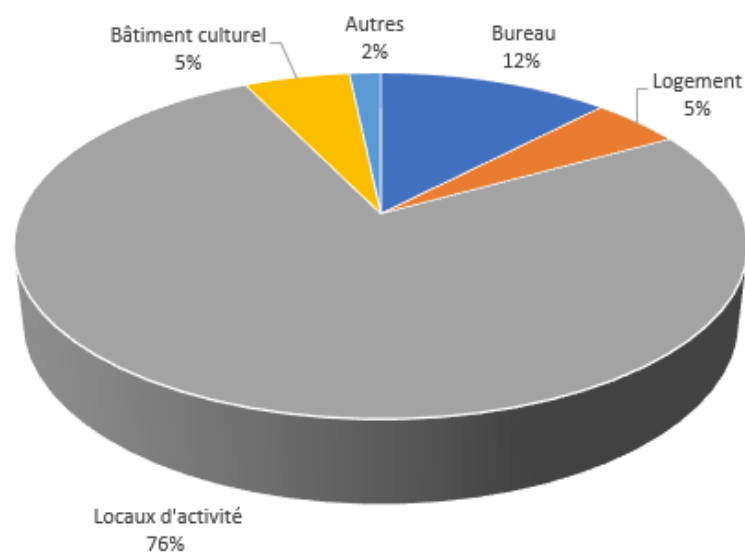
Les régions Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes concentrent 35 % du parc immobilier occupé par les opérateurs de l'État.

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2 551 301	472 459	335 833	263 359	3 622 952
	2017	2 639 750	602 113	358 660	422 831	4 023 355
	2018	2 538 260	604 707	279 596	347 009	3 769 572
Bourgogne-Franche-Comté	2016	1 006 208	63 937	104 387	78 513	1 253 045
	2017	1 009 823	113 276	155 022	109 106	1 387 227
	2018	1 031 418	135 864	114 549	76 303	1 358 134
Bretagne	2016	1 011 078	312 101	109 497	124 180	1 556 856
	2017	1 077 789	577 854	165 745	114 176	1 935 564
	2018	1 034 050	597 399	144 245	82 275	1 857 969
Centre-Val-de-Loire	2016	547 895	175 953	213 258	141 009	1 078 115
	2017	689 182	265 345	158 448	74 427	1 187 402
	2018	616 644	273 058	132 982	56 225	1 078 909
Corse	2016	24 300	36 557	37 978	49 291	148 126
	2017	28 978	36 570	38 564	39 468	143 580
	2018	13 489	25 230	38 565	33 608	110 892
Grand-Est	2016	1 962 746	203 822	206 911	205 358	2 578 837
	2017	1 998 867	338 141	242 987	243 205	2 823 200
	2018	1 928 847	381 426	228 855	187 894	2 727 022
Hauts-de-France	2016	1 206 064	240 076	278 585	170 063	1 894 788
	2017	1 342 229	336 514	302 938	185 889	2 167 570
	2018	1 325 696	383 687	303 426	161 616	2 174 425
Ile-de-France	2016	5 050 478	1 332 096	284 597	1 361 370	8 028 540
	2017	5 435 962	1 207 524	315 573	1 662 412	8 621 471
	2018	4 465 472	1 111 094	337 458	1 392 871	7 306 895
Nouvelle-Aquitaine	2016	1 552 084	362 265	196 105	335 577	2 446 032
	2017	1 606 844	560 308	201 498	430 725	2 799 375
	2018	1 329 260	507 919	206 783	425 513	2 469 475
Normandie	2016	1 159 426	126 134	47 440	129 626	1 462 627
	2017	1 222 817	293 631	45 206	186 031	1 747 685
	2018	726 721	309 628	45 319	187 209	1 268 877
Occitanie	2016	1 336 729	479 790	168 256	274 016	2 258 791
	2017	1 560 913	693 281	176 787	191 222	2 622 204
	2018	1 563 661	726 364	170 779	114 094	2 574 898
Pays-de-la-Loire	2016	941 008	52 001	90 463	114 301	1 197 773
	2017	916 224	166 431	90 462	87 333	1 260 450
	2018	916 019	159 188	80 395	101 045	1 256 647
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	1 265 241	266 415	109 574	122 090	1 763 319
	2017	1 275 252	358 612	167 635	151 623	1 953 121
	2018	1 226 487	415 551	166 143	169 914	1 978 095

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Outre-mer	2016	189 904	139 286	26 437	400 492	756 118
	2017	321 875	132 968	43 012	757 569	1 255 424
	2018	291 267	104 674	44 932	60 369	501 242
Étranger	2016	494 315	51 010	0	149 903	695 228
	2017	647 211	56 532	0	188 984	892 727
	2018	544 197	44 003	0	171 915	760 115
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167

• VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT ET PAR PROPRIÉTAIRE

Les surfaces occupées par les opérateurs de l'État sont majoritairement des locaux d'activités (commerces, bâtiments sanitaires ou sociaux, bâtiments techniques, bâtiments d'enseignement ou de sport, bâtiments agricoles ou d'élevage, soit 76 %), quand les bureaux ne représentent que 12 % des surfaces occupées, les logements 5 % et les bâtiments culturels 5 %.



Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bureau	2016	1 135 632	1 227 195	198 405	1 408 697	3 969 928
	2017	1 145 817	1 367 245	191 922	2 083 075	4 788 059
	2018	1 053 149	1 318 155	163 818	1 262 830	3 797 952
Logement	2016	811 462	194 647	231 694	253 741	1 491 543
	2017	909 013	250 361	267 379	388 107	1 814 859
	2018	708 064	284 232	172 663	309 919	1 474 878
Local d'activité	2016	15 914 766	2 640 701	1 730 312	2 228 391	22 514 171
	2017	17 040 280	3 892 376	1 947 786	2 351 623	25 232 064
	2018	15 782 198	4 004 367	1 906 626	1 973 968	23 667 159

Regroupement de types de composant	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m ² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Bâtiment culturel	2016	1 305 271	99 685	33 263	20 895	1 459 115
	2017	1 517 978	89 291	39 917	14 576	1 661 762
	2018	1 613 481	72 765	36 540	13 557	1 736 343
Culte et monument	2016	348 401	26 152	2 122	7 079	383 754
	2017	371 095	26 152	2 008	7 079	406 334
	2018	336 623	21 855	2 008	7 079	367 565
Infrastructure	2016	783 246	125 521	13 525	345	922 637
	2017	789 533	113 677	13 525	542	917 277
	2018	57 973	78 418	12 372	507	149 270
Total	2016	20 298 779	4 313 901	2 209 320	3 919 147	30 741 147
	2017	21 773 716	5 739 102	2 462 536	4 845 001	34 820 355
	2018	19 551 488	5 779 792	2 294 027	3 567 860	31 193 167

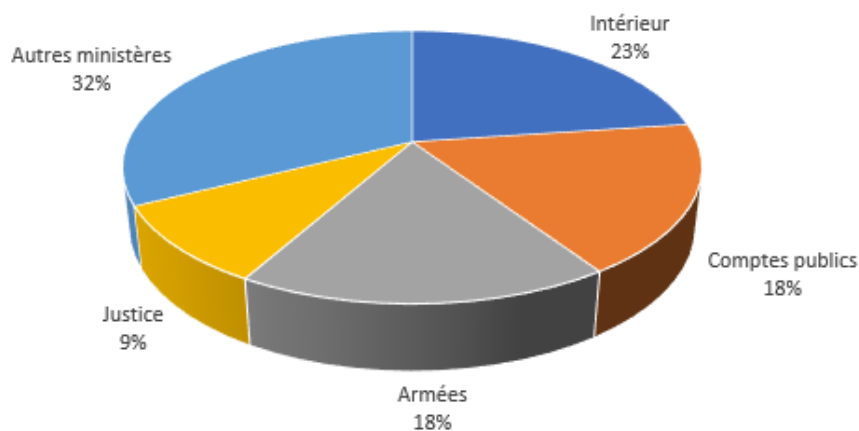
IV PARC DE BUREAU

(en m² de SUB) au 31.12.2018 - Source de données : Chorus RE-Fx

A. IMMEUBLES DE BUREAUX OCCUPÉS PAR L'ÉTAT

- VENTILATION PAR MINISTÈRE ET PAR PROPRIÉTAIRE

Le parc immobilier de type « bureau » est principalement occupé par le ministère de l'Intérieur (23 %), le ministère de l'Action et des Comptes publics (18 %) et le ministère des Armées (18 %). L'État est majoritairement propriétaire du parc immobilier de type « bureau » qu'il occupe (70 %).



Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Europe et Affaires étrangères	2 016	358 776	0	0	105 648	464 424
	2 017	353 060	0	0	109 656	462 716
	2018	319 137	0	0	113 027	432 164
Agriculture et Alimentation	2 016	77 938	1 611	15 235	29 674	124 458
	2 017	65 074	643	2 646	25 396	93 759
	2018	60 655	643	2 898	23 766	87 962
Action et Comptes publics	2 016	2 427 082	14 474	491 036	462 882	3 395 475
	2 017	2 409 773	16 035	454 148	431 460	3 311 416
	2018	2 373 152	16 351	418 427	420 544	3 228 474
Culture	2 016	109 258	0	3 646	4 424	117 328
	2 017	100 822	0	2 863	4 499	108 184
	2018	89 146	0	2 863	8 781	100 790
Armées	2 016	2 971 387	2 647	18 636	105 517	3 098 187
	2 017	3 218 903	1 680	26 779	287 567	3 534 929
	2018	2 888 793	1 165	22 660	277 629	3 190 247
Transition écologique et solidaire	2 016	853 208	6 752	77 741	232 005	1 169 706
	2 017	575 112	6 520	29 263	145 604	756 500
	2018	384 245	2 272	19 188	139 437	545 142
Economie et Finances	2 016	95 514	174	6 522	75 444	177 655
	2 017	113 909	150	6 747	49 688	170 494
	2018	77 425	0	4 318	31 518	113 261
Education nationale - Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2 016	520 508	3 001	196 397	88 782	808 688
	2 017	428 020	2 481	194 260	89 713	714 474
	2018	419 027	2 228	190 185	86 792	698 232
Intérieur - Outre-Mer	2 016	2 355 943	30 460	1 249 119	575 231	4 210 753
	2 017	2 359 832	31 593	1 247 707	604 067	4 243 199
	2018	2 256 182	30 307	1 226 739	634 261	4 147 489
Justice	2 016	830 957	2 670	608 980	233 750	1 676 357
	2 017	859 285	2 670	602 319	249 459	1 713 733
	2018	876 823	2 670	592 107	240 183	1 711 783
Logement - Ville	2016	0	0	0	0	0
	2017	0	0	0	0	0
	2018	164	50	0	0	214
Pouvoirs publics	2 016	194 096	0	0	44 216	238 313
	2 017	194 096	0	0	34 602	228 698
	2018	223 977	0	0	35 826	259 803
Santé – Sports	2 016	90 788	1 922	4 242	82 879	179 832
	2 017	67 715	993	1 243	69 765	139 717
	2018	80 489	0	259	63 632	144 380
Services du Premier ministre	2 016	200 488	0	41 155	41 492	283 135
	2 017	424 627	4 112	96 178	126 512	651 429
	2018	431 889	4 097	94 551	133 193	663 730
Travail	2 016	93 543	214	7 410	77 586	178 753
	2 017	95 101	189	8 080	70 039	173 409
	2018	81 065	189	3 909	75 702	160 865
Multi-occupants	2 016	1 502 347	36 626	77 210	271 969	1 888 152
	2 017	1 653 153	19 820	112 142	317 711	2 102 826
	2018	1 869 604	9 128	131 106	303 162	2 313 000

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Vacants ou non affectés	2016	454 950	1 822	3 861	23 048	483 681
	2017	342 809	273 605	6 707	42 328	665 449
	2018	361 336	0	169	1 339	362 844
Total	2 016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2 017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380

- VENTILATION PAR RÉGION ET PAR PROPRIÉTAIRE

Plus du quart du parc immobilier de type « bureau » occupé par l'État est situé en Ile-de-France (27 %).

L'évolution tendancielle à la baisse se concentre essentiellement en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Occitanie.

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	1 106 393	6 841	347 027	177 407	1 637 668
	2 017	1 106 489	6 576	348 081	145 105	1 606 251
	2018	1 057 544	5 160	343 570	145 951	1 552 225
Bourgogne-Franche-Comté	2 016	487 280	3 856	182 558	69 663	743 357
	2 017	502 708	3 856	185 422	67 877	759 864
	2018	462 587	2 305	175 379	70 650	710 921
Bretagne	2 016	682 413	1 770	144 664	80 046	908 892
	2 017	667 716	5 025	138 865	86 890	898 496
	2018	646 339	1 225	131 531	75 049	854 144
Centre	2 016	541 794	1 175	123 489	30 396	696 853
	2 017	601 284	208	125 053	29 100	755 645
	2018	579 974	577	117 077	29 606	727 234
Corse	2 016	78 419	62	16 918	18 372	113 772
	2 017	79 864	0	16 219	17 365	113 448
	2018	79 092	0	15 987	19 232	114 311
Grand-Est	2 016	1 112 703	5 759	270 982	142 977	1 532 421
	2 017	1 179 837	10 458	277 781	140 820	1 608 896
	2018	1 083 800	8 782	276 511	152 914	1 522 007
Hauts-de-France	2 016	792 113	9 550	262 690	107 304	1 171 657
	2 017	767 738	10 342	262 961	112 337	1 153 378
	2018	778 676	9 983	258 539	114 791	1 161 989
Ile-de-France	2 016	3 617 035	54 253	335 123	1 100 161	5 106 571
	2 017	3 394 897	300 339	330 290	1 324 195	5 349 721
	2018	3 322 422	21 085	314 327	1 245 419	4 903 253
Nouvelle-Aquitaine	2 016	1 138 939	1 459	266 407	100 947	1 507 753
	2 017	1 214 873	1 474	266 345	99 094	1 581 786
	2018	1 129 817	1 944	260 527	98 783	1 491 071
Normandie	2 016	447 735	2 406	169 505	63 461	683 107
	2 017	482 694	2 347	166 703	65 770	717 514
	2018	473 781	2 343	161 047	64 621	701 792

Région	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Occitanie	2 016	851 067	9 452	264 358	146 128	1 271 005
	2 017	907 202	8 795	263 081	136 951	1 316 028
	2018	891 606	8 939	250 384	142 451	401 774
Pays-de-la-Loire	2 016	494 028	567	100 474	71 650	666 720
	2 017	500 492	534	100 490	65 922	667 438
	2018	469 851	354	97 305	71 027	638 537
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 016	918 854	1 530	233 561	87 741	1 241 687
	2 017	986 478	7 684	226 796	89 323	1 310 281
	2018	966 389	2 841	226 408	85 157	314 406
Outre-mer	2 016	468 210	3 338	83 434	61 875	616 858
	2 017	465 557	2 498	82 993	71 962	623 010
	2018	454 652	3 206	80 787	71 224	609 869
Étranger	2 016	399 800	356	0	196 418	596 574
	2 017	403 464	356	0	205 357	609 177
	2018	396 579	356	0	201 917	598 852
Total	2 016	13 136 785	102 374	2 801 190	2 454 547	18 494 895
	2 017	13 261 292	360 491	2 791 080	2 658 068	19 070 931
	2018	12 793 109	69 100	2 709 379	2 588 792	18 160 380

B. IMMEUBLES DE BUREAUX OCCUPÉS PAR LES OPÉRATEURS

• VENTILATION PAR MINISTÈRE DE RATTACHEMENT ET PROPRIÉTAIRE

Le parc immobilier de type « bureau » est majoritairement occupé par les opérateurs sous la tutelle du MESRI (36 %) et sous la tutelle du ministère du travail (28 %), notamment Pôle emploi et l'AFPA. Les opérateurs de l'État sont propriétaires du parc immobilier de type « bureau » qu'ils occupent à hauteur de 35 % (33 % autres propriétaires, 28 % État et 4 % collectivités territoriales).

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Europe et Affaires étrangères	2 016	2 865	12	0	11 942	14 819
	2 017	4 617	12	0	23 879	28 508
	2 018	69	12	0	23 784	23 865
Agriculture et Alimentation	2 016	56 665	58 371	3 057	65 584	183 677
	2 017	64 999	85 553	9 374	58 726	218 652
	2 018	50 704	91 691	10 004	58 404	210 803
Action et Comptes publics	2 016	11 569	48 335	0	4 954	64 858
	2 017	5 247	77 071	0	5 167	87 485
	2 018	5 239	2 491	0	5 051	12 781
Culture	2 016	29 473	17 775	0	48 157	95 405
	2 017	28 825	16 932	0	46 817	92 574
	2 018	29 849	16 932	0	40 558	87 339
Armées	2 016	30 739	49 894	1 579	7 306	89 519
	2 017	27 206	71 604	894	6 734	106 438
	2 018	59 998	15 121	894	6 317	82 330

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Année	Propriétaire État	Propriétaire opérateur	Propriétaire collectivité territoriale	Propriétaire autre	Total (en m² SUB arrondi à l'unité la plus proche)
Transition écologique et solidaire	2 016	245 967	221 900	18 676	400 292	886 835
	2 017	213 125	287 625	21 331	743 450	1 265 530
	2 018	205 592	251 990	21 227	82 584	561 393
Économie – Finances	2 016	36 537	38 132	484	33 062	108 215
	2 017	66 427	47 417	484	40 583	154 911
	2 018	6 226	26 277	484	13 909	46 896
Éducation nationale - Enseignement supérieur - Recherche	2 016	620 515	482 164	102 209	176 231	1 381 120
	2 017	622 598	432 650	85 283	297 713	1 438 244
	2 018	611 754	561 872	83 541	120 668	1 377 835
Intérieur - Outre-Mer	2 016	4 404	9 943	2 449	30 201	46 997
	2 017	4 124	10 366	2 488	24 000	40 978
	2 018	5 778	10 366	2 667	19 344	38 155
Justice	2 016	1 780	177	571	972	3 500
	2 017	1 780	354	1 142	140	3 416
	2 018	1 780	0	0	3 318	5 098
Logement – Ville	2 016	2 101	0	0	3 222	5 323
	2 017	2 101	0	0	3 222	5 323
	2 018	2 101	0	0	1 262	3 363
Pouvoirs publics	2 016	9 439	1 793	0	0	11 232
	2 017	4 399	0	0	0	4 399
	2 018	0	0	0	0	0
Santé - Sports	2 016	51 670	200 597	25 100	141 517	418 883
	2 017	45 711	45 088	31 749	136 675	259 223
	2 018	30 579	24 776	14 398	107 668	177 421
Services du Premier ministre	2 016	0	0	0	8 563	8 563
	2 017	0	0	0	11 001	11 001
	2 018	0	0	0	8 563	8 563
Travail	2 016	31 908	98 101	44 280	476 694	650 983
	2 017	54 659	292 573	39 176	684 969	1 071 377
	2 018	22 980	288 226	29 798	720 290	1 061 294
Multi-occupants	2 018	20 500	28 401	805	51 110	100 816
Total	2 016	1 135 632	1 227 195	198 405	1 408 697	3 969 928
	2 017	1 145 817	1 367 245	191 922	2 083 075	4 788 059
	2 018	1 053 149	1 318 155	163 818	1 262 830	3 797 952

V PARC IMMOBILIER FIGURANT AU BILAN DE L'ÉTAT

(en euros) au 31.12.2018 - Source de données : Chorus RE-Fx et FI-AA

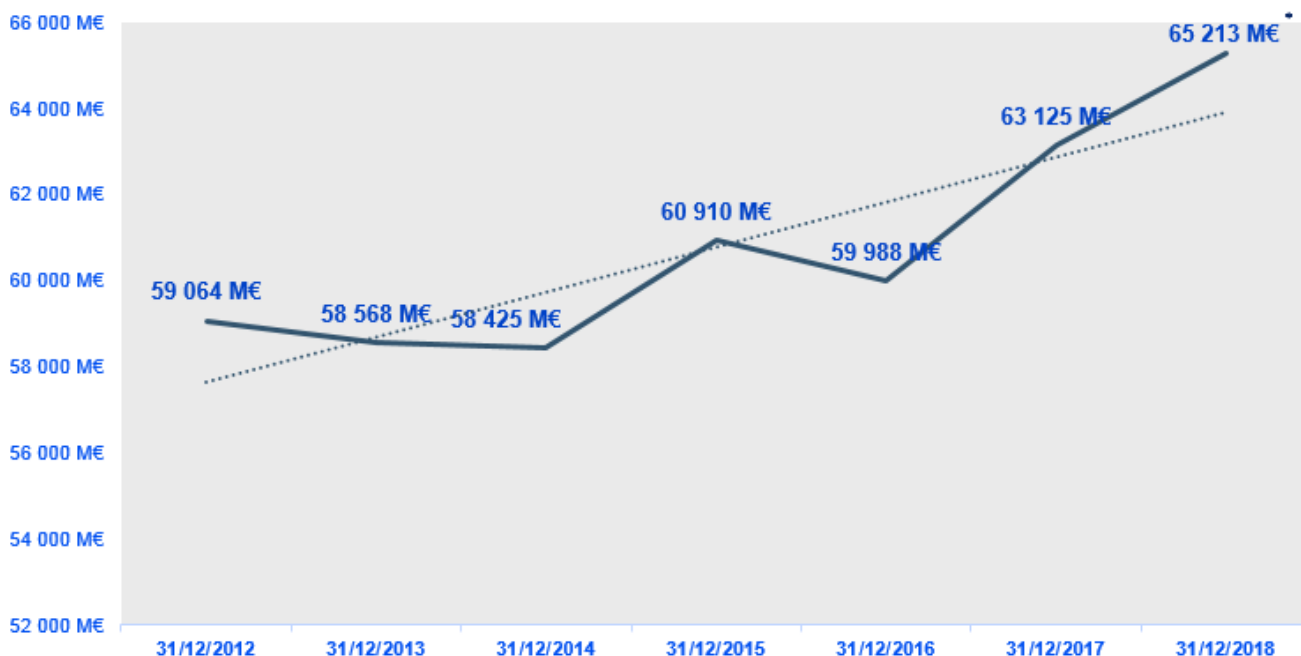
Les biens contrôlés sont les biens immobiliers dont l'État a la maîtrise des conditions d'utilisation ou la maîtrise du potentiel de service et/ou des avantages économiques futurs dérivés de cette utilisation. Le parc contrôlé est valorisé à l'actif du bilan de l'État établi annuellement.

Dans cette partie sont présentés les terrains et constructions, y compris les biens spécifiques et les constructions spécialisées valorisés selon les principes fixés dans le recueil des normes comptables de l'État (norme n° 6 et norme n°17). Jusqu'au 31 décembre 2017 les biens contrôlés par l'État étaient valorisés au bilan à la valeur vénale pour la majorité d'entre eux ; désormais seuls les bâtiments de bureaux et de logements restent évalués en valeur vénale, les autres biens étant désormais valorisés majoritairement au coût historique (amorti pour le bâti).

NB : cette évolution n'a pas d'incidence sur les biens valorisés de manière symbolique (sites naturels, cimetières, biens historiques et culturels) ou au coût de remplacement déprécié (établissements pénitentiaires, routes).

Ne sont pas pris en compte dans le présent paragraphe les routes, les autoroutes, les concessions et ouvrages hydrauliques.

Inventaire des biens contrôlés (à l'actif du bilan de l'État) - parc France + Étranger, en valeur



*Hors dépréciation des biens à l'étranger, environ 1,8 Mds €

La valeur du parc immobilier contrôlé par l'État a augmenté mécaniquement de 2 milliards d'euros, en raison notamment de la mise en service de la Direction régionale de la police judiciaire à Paris et de nouvelles enceintes pénitentiaires.

Les services de l'État se mobilisent pour assurer, via le module FI-AA de Chorus, la bonne valorisation au bilan des biens dont ils maîtrisent les conditions d'occupation.

1. Les terrains, sites naturels et cimetières

La valeur nette des terrains contrôlés par l'État (terrains non bâtis et terrains d'assiette d'établissements pénitentiaires pour l'essentiel) s'élève à 2 520 M€ fin 2018 contre 2 557 M€ au 31 décembre 2017 (-37 M€). Cette variation s'explique principalement par les cessions à titre onéreux (42 M€) et les transferts au profit de collectivités territoriales ou d'établissements publics (6 M€).

2. Les constructions

A. La valeur nette du parc immobilier au coût historique amorti s'élève à 12 714 M€ fin 2018 contre 13 934 M€ fin 2017 soit une baisse de 1 220 M€. Cette baisse s'explique principalement par des reclassements ou réimputations de biens à la suite des fiabilisations de l'inventaire physique (1 009 M€), par la comptabilisation d'amortissements (268 M€) et par des cessions (139 M€ dont 100 M€ à titre gratuit).

B. La valeur du parc immobilier en valeur vénale s'élève à 35 215 M€ fin 2018 contre 34 234 M€ fin 2017, soit une hausse de 981 M€. Cette augmentation s'explique principalement par un écart de réévaluation positif (763 M€) et des mises en service de travaux (257 M€). Par ailleurs les cessions à titre onéreux en France s'élèvent à 200 M€ et les transferts à titre gratuit à 86 M€.

C. La valeur nette des biens historiques et culturels reste stable passant de 2 374 M€ à 2 380 M€ entre 2017 et 2018.

D. La valeur nette des biens sui generis du ministère des Armées passe de 310 M€ à 440 M€ entre 2017 et 2018. Il s'agit d'arsenaux nucléaires, de bases aériennes à vocation nucléaire, de dépôts pétroliers du service des essences des armées et de centres d'expertises et d'essais de la direction générale de l'armement.

E. Les établissements pénitentiaires ont une valeur nette en augmentation de 1 008 M€ (de 8 137 M€ en 2017 à 9 145 M€ en 2018). Cette augmentation s'explique par un moindre coût de remise en état (4 911 M€ contre 5 581 M€ en 2017 soit -670 M€) et par une augmentation de la valeur brute de 338 M€ suite à des mises en service de travaux et à la livraison du partenariat public privé de la prison de la Santé.

A. TOUT TYPE DE BIENS

• VENTILATION PAR MINISTÈRE

La ventilation par ministère résulte du rattachement des immobilisations aux différents programmes budgétaires. La répartition par propriétaire autre que l'État est réalisée au moyen de la catégorie d'immobilisation « mise à disposition ». La valeur du parc contrôlé par l'État et occupé par le ministère des Armées, par le ministère de la Justice et par le ministère de l'Intérieur représente plus de la moitié de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État.

Les biens dont l'État est propriétaire représentent 85 % de la valeur totale du parc immobilier contrôlé par l'État.

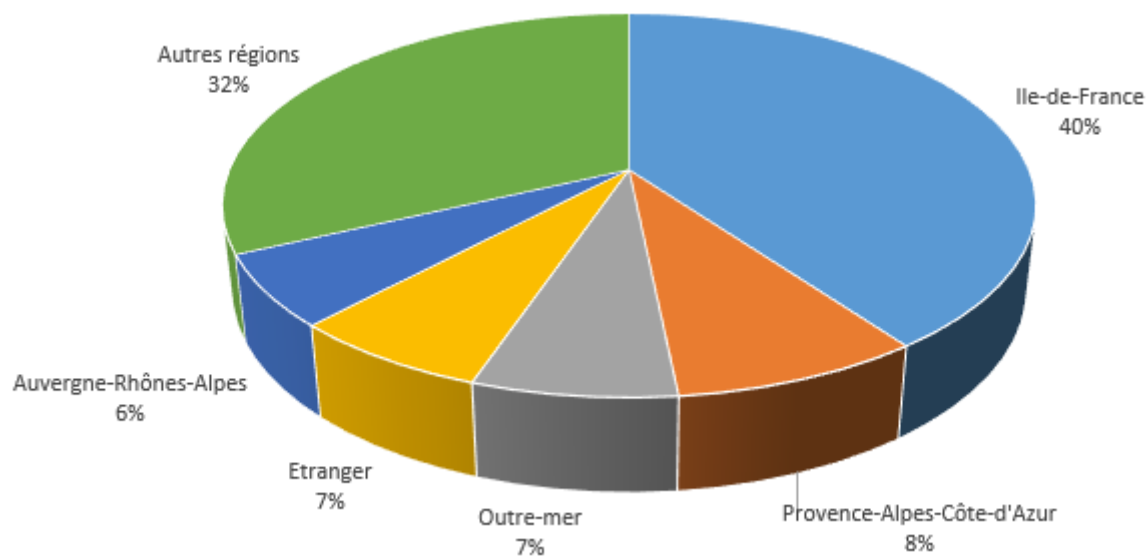
Depuis 2016, l'évolution à la hausse de la valeur du parc contrôlé par l'État se concentre essentiellement sur les ministères de la Justice (23 %) et de la transition écologique et solidaire (13 %). Au cours de l'année 2018, le ministère de l'Intérieur a mis en service la Direction régionale de la police judiciaire de la préfecture de police de Paris (pour 162 500 000 €) et le ministère de la Justice de nouvelles enceintes pénitentiaires (la Santé à Paris pour 211 000 000 €, Aix-Luynes 2 à Aix-en-Provence pour 120 000 000 € et les Baumettes 2 à Marseille pour 117 000 000 €).

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Europe et Affaires étrangères	2 016	4 714 380 967	472 917 697	5 187 298 664
	2 017	4 735 606 441	472 770 293	5 208 376 734
	2018	4 529 878 979	412 984 289	4 942 863 268
Agriculture et Alimentation	2 016	418 552 505	39 085 005	457 637 510
	2 017	435 308 063	31 529 721	466 837 784
	2018	454 698 977	28 998 210	483 697 188
Action et Comptes publics	2 016	6 878 293 913	102 831 262	6 981 125 175
	2 017	6 928 317 221	101 947 297	7 030 264 518
	2018	7 070 895 136	93 104 787	7 163 999 923
Culture	2 016	1 395 738 102	4 448 907	1 400 187 008
	2 017	1 409 844 425	4 409 230	1 414 253 655
	2018	1 430 128 310	4 346 033	1 434 474 343

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Armées	2 016	14 239 326 046	1 972 282 894	16 211 608 940
	2 017	14 554 993 193	1 869 661 708	16 424 654 901
	2018	14 964 386 534	1 700 307 653	16 664 694 187
Transition écologique et solidaire	2 016	2 166 554 999	719 177 407	2 885 732 406
	2 017	2 220 080 250	944 816 754	3 164 897 004
	2018	2 351 064 521	973 978 051	3 325 042 572
Economie et Finances*	2 016	-	-	-
	2 017	248 962 002	17 383 761	266 345 763
	2018	221 935 498	16 417 620	238 353 118
Education nationale - Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2 016	1 579 328 993	165 630 547	1 744 959 541
	2 017	1 656 687 339	149 089 144	1 805 776 483
	2018	1 733 266 439	153 343 602	1 886 610 041
Intérieur – Outre-mer	2 016	8 978 047 991	2 960 243 730	11 938 291 721
	2 017	9 356 782 587	2 976 456 348	12 333 238 935
	2018	9 876 074 194	2 995 483 129	12 871 557 324
Justice	2 016	8 565 623 651	2 130 628 645	10 696 252 296
	2 017	9 589 842 947	3 084 062 451	12 673 905 398
	2018	10 561 804 512	3 324 237 066	13 886 041 578
Logement - Ville	2 016	173 786 563	456 763	174 243 326
	2 017	155 289 706	455 645	155 745 351
	2018	135 608 705	455 645	136 064 350
Santé – Sports	2 016	613 807 399	36 465 959	650 273 358
	2 017	578 150 622	35 984 678	614 135 300
	2018	600 030 903	37 195 277	637 226 179
Services du Premier ministre	2 016	1 268 558 149	47 930 024	1 316 488 173
	2 017	1 303 960 579	51 826 332	1 355 786 911
	2018	1 270 842 162	54 071 651	1 324 913 813
Travail	2 016	398 646 757	10 250 149	408 896 906
	2 017	203 239 711	6 592 761	209 832 472
	2018	211 108 815	6 641 695	217 750 510
Total	2 016	51 390 646 035	8 662 348 989	60 052 995 024
	2017	53 377 065 086	9 746 986 123	63 124 051 209
	2018	55 411 723 684	9 801 564 710	65 213 288 394

- **VENTILATION PAR RÉGION**

La valeur du parc immobilier contrôlé par l'État en Ile-de-France représente 40 % de la valeur totale. L'Ile-de-France fait l'objet de la principale augmentation de la valeur totale en raison notamment de la mise en service de la Direction régionale de la police judiciaire, dans le quartier des Batignolles à Paris, pour 162 500 000 € qui masque les effets liés à la cession à Paris d'une partie de l'îlot Saint Germain, rue Saint Dominique, et de l'Hôtel de Vogüé, sis 18 rue de Martignac, valorisés respectivement à 29 millions d'euros et 27 millions d'euros dans Chorus.



Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2016	2 908 369 196	751 095 073	3 659 464 269
	2 017	2 990 403 584	834 516 335	3 824 919 919
	2018	3 124 008 976	798 670 766	3 922 679 742
Bourgogne-Franche-Comté	2 016	1 023 276 719	127 636 036	1 150 912 755
	2 017	1 033 799 590	130 261 407	1 164 060 997
	2018	1 067 186 307	120 004 578	1 187 190 886
Bretagne	2 016	1 708 948 705	96 626 979	1 805 575 683
	2 017	1 777 726 374	96 937 940	1 874 664 314
	2018	1 859 542 177	92 265 886	1 951 808 063
Centre-Val-de-Loire	2 016	1 220 841 687	108 712 480	1 329 554 167
	2 017	1 291 827 717	113 173 935	1 405 001 652
	2018	1 307 520 148	113 656 662	1 421 176 811
Corse	2 016	364 769 213	26 343 647	391 112 859
	2 017	369 660 263	27 741 461	397 401 724
	2018	387 805 955	29 833 419	417 639 374
Grand-Est	2 016	2 938 838 231	325 218 582	3 264 056 812
	2 017	3 099 699 420	339 582 269	3 439 281 689
	2018	3 216 467 379	342 000 951	3 558 468 329
Hauts-de-France	2 016	2 066 431 727	314 583 792	2 381 015 518
	2 017	2 156 254 858	367 804 894	2 524 059 752
	2018	2 250 509 744	371 635 017	2 622 144 760
Ile-de-France	2 016	18 814 993 491	4 762 285 416	23 577 278 907
	2 017	19 491 807 036	5 598 886 122	25 090 693 158
	2018	20 379 815 324	5 691 003 460	26 070 818 784
Nouvelle-Aquitaine	2 016	3 065 765 871	320 532 771	3 386 298 642
	2 017	3 182 271 353	354 086 264	3 536 357 617
	2018	3 367 089 907	361 800 716	3 728 890 623
Normandie	2 016	994 736 069	270 551 393	1 265 287 462
	2 017	1 087 687 405	290 245 927	1 377 933 332
	2018	1 122 690 711	289 239 790	1 411 930 501

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Occitanie	2 016	2 633 239 787	317 355 517	2 950 595 304
	2 017	2 685 304 761	315 028 084	3 000 332 845
	2018	2 822 377 166	306 593 390	3 128 970 556
Pays-de-la-Loire	2 016	1 034 658 465	279 405 167	1 314 063 632
	2 017	1 073 210 999	295 194 985	1 368 405 984
	2018	1 092 525 563	310 894 838	1 403 420 402
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 016	4 583 215 922	332 733 211	4 915 949 133
	2 017	4 913 357 885	326 723 322	5 240 081 207
	2018	5 159 215 511	324 108 598	5 483 324 109
Outre-mer	2 016	3 740 243 124	178 104 126	3 918 347 251
	2 017	3 946 956 627	199 238 603	4 146 195 230
	2018	4 282 180 598	190 375 307	4 472 555 906
Étranger	2 016	4 292 317 830	451 164 798	4 743 482 628
	2 017	4 277 097 215	457 564 577	4 734 661 792
	2018	3 972 788 219	459 481 331	4 432 269 550
Total	2 016	51 390 646 035	8 662 348 989	60 052 995 024
	2 017	53 377 065 086	9 746 986 123	63 124 051 209
	2018	55 411 723 684	9 801 564 710	65 213 288 394

- VENTILATION PAR TYPE DE BATIMENT

La part des bâtiments à usage de bureau représente 42 % du patrimoine immobilier contrôlé par l'État. Les logements, les établissements pénitentiaires et les sites militaires constituent respectivement 16 %, 14 % et 13 % de la valeur totale du parc contrôlé.

Les variations relatives aux bâtiments culturels pour plus de 130 000 000 € (soit 18 % d'écart) s'expliquent par la fiabilisation de bâtiments anciennement à usage de bureau en bâtiments culturels (injection des données G2D du ministère des Armées dans Chorus RE-Fx), notamment l'Hôtel national des Invalides.

Regroupement de types de composant	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
Bureau	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136	2 016
	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281	2 017
	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070	2 018
Logement	8 217 287 775	1 412 604 358	9 629 892 132	2 016
	8 596 651 117	1 420 450 365	10 017 101 482	2 017
	8 967 249 124	1 438 301 352	10 405 550 476	2 018
Local d'activité	6 117 780 238	364 051 820	6 481 832 058	2 016
	5 881 572 692	390 149 991	6 271 722 683	2 017
	5 890 407 845	84 367 090	5 974 774 935	2 018
Bâtiment culturel	575 615 597	59 446 481	635 062 078	2 016
	556 773 725	57 301 551	614 075 276	2 017
	693 325 465	53 847 977	747 173 442	2 018
Culte et monument	42 396 449	124 856	42 521 305	2 016
	53 225 908	137 331	53 363 239	2 017
	45 360 324	263 806	45 624 130	2 018
Infrastructure	933 015 940	15 385 566	948 401 507	2 016
	973 907 723	15 645 079	989 552 802	2 017
	981 470 536	7 260 831	988 731 367	2 018

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Regroupement de types de composant	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)	Année
Terrain	1 725 231 655	29 838 874	1 755 070 528	2 016
	1 645 709 152	28 865 908	1 674 575 060	2 017
	1 658 943 492	32 206 009	1 691 149 500	2 018
Site militaire	8 253 911 329	183 246 102	8 437 157 430	2 016
	8 507 218 843	213 010 062	8 720 228 905	2 017
	8 432 625 936	107 288 065	8 539 914 001	2 018
Total	45 475 461 367	7 481 053 807	52 956 515 175	2 016
	46 510 846 694	8 326 727 034	54 837 573 728	2 017
	47 365 943 014	8 143 933 908	55 509 876 921	2 018
Établissement pénitentiaire			6 789 225 027	2 016
			8 038 103 385	2 017
			9 144 757 501	2 018
Autres			307 254 823	2 016
			248 374 098	2 017
			558 653 972	2 018
Total général			60 052 995 024	2 016
			63 124 051 209	2 017
			65 213 288 394	2 018

B. PARC CONTRÔLÉ DE TYPE BUREAU

• VENTILATION PAR MINISTÈRE

La valeur du parc domanial de type « bureau » contrôlé par l'État dépend majoritairement du ministère de l'Action et des Comptes publics (27 %).

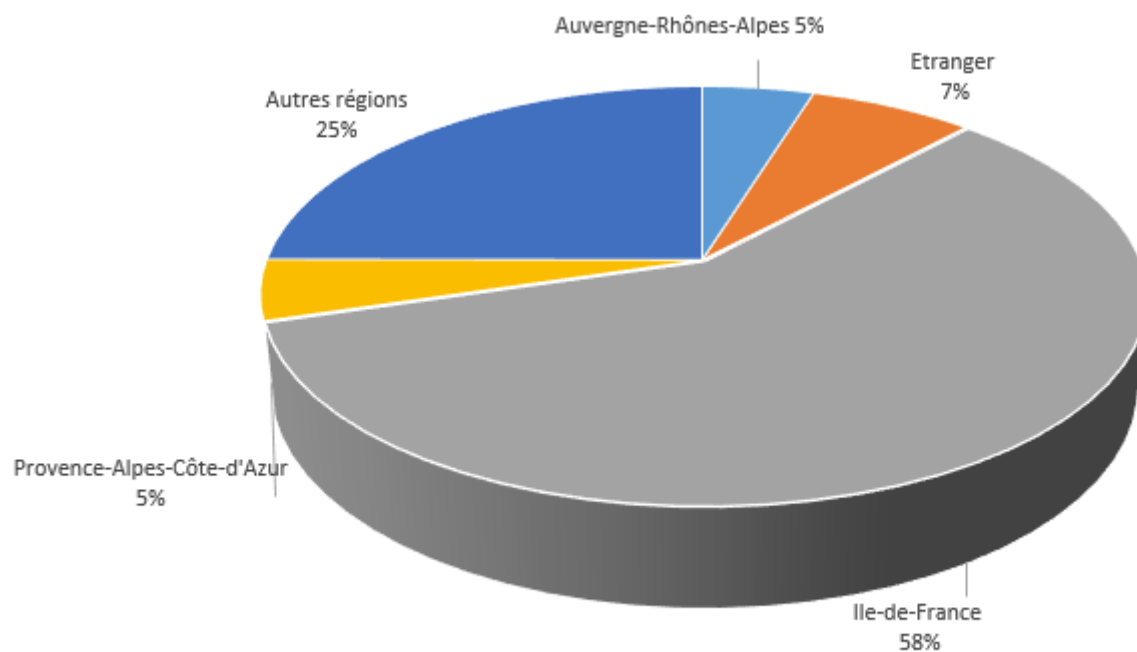
A contrario, la valeur du parc de type « bureau » mis à la disposition de l'État dépend majoritairement du ministère de l'Intérieur (30 %).

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Europe et Affaires étrangères	2016	2 197 558 611	114 378 015	2 311 936 625
	2017	2 239 194 318	120 510 641	2 359 704 959
	2 018	2 348 056 577	156 869 998	2 504 926 575
Agriculture et Alimentation	2016	388 570 053	37 465 569	426 035 621
	2017	404 018 990	30 429 960	434 448 950
	2 018	420 543 906	27 914 950	448 458 856
Action et Comptes publics	2016	5 389 568 213	81 942 353	5 471 510 566
	2017	5 512 160 547	88 338 379	5 600 498 926
	2 018	5 607 085 081	88 744 711	5 695 829 792
Culture	2016	602 146 154	1 174 410	603 320 564
	2017	608 074 160	1 237 384	609 311 544
	2 018	618 407 172	1 237 384	619 644 556
Armées	2016	1 637 753 915	1 488 040 541	3 125 794 456
	2017	1 705 525 104	1 293 796 686	2 999 321 790
	2 018	1 534 407 192	1 358 243 508	2 892 650 699
Transition écologique et solidaire	2016	1 211 190 199	616 162 400	1 827 352 599
	2017	1 240 266 122	846 299 569	2 086 565 691
	2 018	1 276 974 067	939 055 947	2 216 030 014

Ministère	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Economie et Finances*	2016	-	-	-
	2017	196 230 938	7 814 232	204 045 170
	2 018	176 645 788	6 918 905	183 564 693
Education nationale - Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2016	1 070 777 362	160 701 335	1 231 478 697
	2017	1 098 870 612	145 384 128	1 244 254 740
	2 018	1 116 023 055	150 703 487	1 266 726 542
Intérieur – Outre-mer	2016	3 301 877 961	1 878 167 075	5 180 045 037
	2017	3 417 448 544	1 905 722 428	5 323 170 972
	2 018	3 708 017 447	1 923 197 531	5 631 214 977
Justice	2016	1 802 170 059	947 527 209	2 749 697 268
	2017	1 868 431 492	1 667 113 006	3 535 544 498
	2 018	1 945 040 873	1 669 644 838	3 614 685 711
Logement - Ville	2016	21 375 000	456 762	21 831 762
	2017	22 224 115	455 642	22 679 757
	2 018	22 862 156	455 642	23 317 798
Santé – Sports	2016	582 340 482	36 200 772	618 541 254
	2017	546 176 429	35 812 488	581 988 917
	2 018	569 349 072	36 942 386	606 291 458
Services du Premier ministre	2016	1 208 901 979	47 780 402	1 256 682 380
	2017	1 238 792 397	51 669 602	1 290 461 999
	2 018	1 146 845 012	53 837 953	1 200 682 965
Travail	2016	195 992 397	6 358 910	202 351 307
	2017	198 373 766	6 582 605	204 956 371
	2 018	206 302 896	6 631 539	212 934 435
Total	2016	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136
	2017	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281
	2 018	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070

- VENTILATION PAR RÉGION

La région Ile-de-France regroupe assez logiquement la majorité du parc immobilier de bureaux contrôlé par l'État, soit 58 %.



Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Auvergne-Rhône-Alpes	2 016	1 001 276 115	210 352 679	1 211 628 794
	2 017	1 053 462 808	218 789 324	1 272 252 132
	2 018	1 055 373 426	219 088 368	1 274 461 794
Bourgogne-Franche-Comté	2 016	306 702 393	108 231 806	414 934 199
	2 017	307 548 620	110 945 767	418 494 387
	2 018	309 325 251	106 372 259	415 697 510
Bretagne	2 016	424 693 844	77 531 467	502 225 311
	2 017	430 640 195	78 942 874	509 583 069
	2 018	449 179 953	77 062 746	526 242 699
Centre-Val-de-Loire	2 016	253 325 331	64 496 699	317 822 030
	2 017	252 566 273	65 698 152	318 264 425
	2 018	252 301 727	67 441 639	319 743 365
Corse	2 016	97 589 814	21 606 961	119 196 775
	2 017	102 567 359	22 767 933	125 335 292
	2 018	108 999 444	24 477 448	133 476 892
Grand-Est	2 016	692 731 788	170 150 222	862 882 010
	2 017	697 973 769	169 417 613	867 391 381
	2 018	722 783 434	180 473 778	903 257 212
Hauts-de-France	2 016	580 804 271	129 502 705	710 306 976
	2 017	579 223 548	133 330 633	712 554 181
	2 018	585 320 468	134 659 367	719 979 835

Région	Année	Propriétaire État	Mise à disposition	Total (en € arrondi à l'unité la plus proche)
Ile-de-France	2 016	10 606 192 769	3 659 659 880	14 265 852 649
	2 017	11 061 298 618	4 430 426 478	15 491 725 096
	2 018	11 212 533 418	4 609 425 548	15 821 958 966
Nouvelle-Aquitaine	2 016	747 530 576	140 304 104	887 834 680
	2 017	762 955 936	141 873 390	904 829 326
	2 018	789 002 396	145 224 495	934 226 891
Normandie	2 016	338 280 310	111 398 402	449 678 712
	2 017	344 677 732	116 167 055	460 844 788
	2 018	342 567 674	110 640 629	453 208 303
Occitanie	2 016	775 550 013	157 852 382	933 402 394
	2 017	812 612 875	144 407 622	957 020 497
	2 018	857 327 913	145 089 381	1 002 417 294
Pays-de-la-Loire	2 016	469 643 764	83 423 729	553 067 493
	2 017	480 650 982	84 800 511	565 451 493
	2 018	473 570 725	86 328 154	559 898 879
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2 016	886 369 651	251 943 302	1 138 312 953
	2 017	991 650 146	249 865 446	1 241 515 592
	2 018	1 007 083 532	248 103 234	1 255 186 766
Outre-mer	2 016	682 113 208	114 891 688	797 004 896
	2 017	658 732 039	112 591 598	771 323 636
	2 018	688 901 562	108 622 014	797 523 576
Étranger	2 016	1 747 418 538	115 009 725	1 862 428 264
	2 017	1 759 226 636	121 142 351	1 880 368 987
	2 018	1 842 289 371	157 389 717	1 999 679 088
Total	2 016	19 610 222 385	5 416 355 751	25 026 578 136
	2 017	20 295 787 534	6 201 166 747	26 496 954 281
	2 018	20 696 560 293	6 420 398 777	27 116 959 070

VI INDICATEURS DE PILOTAGE DU PARC

La doctrine de la politique immobilière de l'État a été enrichie.

Pour engager l'État dans un pilotage durable et responsable de son parc, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a défini en 2015 treize indicateurs de pilotage et de suivi de la conformité des bâtiments, regroupés au sein de trois axes stratégiques constituant les différents niveaux d'analyse de l'état du parc :

- la préservation contre le risque d'obsolescence (réglementaire, technique ou fonctionnelle) : pérennité et maintien en état du patrimoine, sécurisation du parc et mise aux normes ;
- l'optimisation du parc en termes de surfaces et de coûts d'utilisation ;
- la modernisation du parc tant en matière de développement durable que de développement technologique, de confort et d'adaptation à l'usage.

Complémentaires de l'inventaire, ces indicateurs constituent un point de départ indispensable pour l'État en tant que gestionnaire de patrimoine immobilier, car ils lui permettent d'avoir une vision claire des principales caractéristiques de son parc immobilier, de disposer de meilleures informations pour l'améliorer, de communiquer sur les améliorations réalisées et d'effectuer des comparaisons avec d'autres organisations (parangonnage de la performance).

Il a été décidé de restituer dans le DPT quatre indicateurs :

- état de santé ;
- état d'accessibilité ;
- ratio d'occupation ;
- performance énergétique.

Des outils d'aide à la connaissance du parc ont été déployés

Dans le cadre du déploiement des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) qui permettent la mise en place d'une nouvelle méthodologie d'analyse et de pilotage du parc immobilier, la DIE a développé deux outils informatiques en ligne, d'aide à la connaissance du parc permettant de faciliter la collecte et la restitution des informations :

- le référentiel technique (RT) qui permet la saisie et la fiabilisation des données bâtimentaires (données d'identification et de mesurage, données d'occupation, états techniques, coûts d'utilisation, état réglementaire, performance environnementale) ;
- l'outil d'aide au diagnostic (OAD) qui offre à partir des données de Chorus RE-FX et du RT une vision synthétique du parc immobilier et de son état, selon les critères sélectionnés. Cet outil constitue une aide à la réalisation du diagnostic et à la prise de décision immobilière.

Une importante phase de collecte et de mise à jour de données a été réalisée Après une première phase de mise à jour des données en région en 2016 sur un périmètre de bâtiments prioritaires (immeubles de bureaux occupés par l'État ou multi-occupants, de taille importante et/ou à enjeu au plan local), la collecte s'est poursuivie parallèlement à l'élaboration des SDIR. Les mises à jour portent sur seize données jugées essentielles, car elles servent au calcul des treize indicateurs de pilotage du parc. Cependant, les utilisateurs peuvent servir jusqu'à 600 données différentes pour un même actif en fonction de leurs besoins.

Les administrations centrales et les opérateurs sont bien entendu engagés dans ce processus vertueux.

• ÉTAT DE SANTÉ DU BÂTIMENT

Indicateur visant à évaluer l'état de santé général des bâtiments et donc du parc. Cet indicateur est renseigné par un technicien généraliste en bâtiment qui réalise une appréciation visuelle de l'ouvrage.

Quatre niveaux de cotation sont utilisés :

- très satisfaisant = bon état, fonction parfaitement remplie
- satisfaisant = état moyen, quelques défauts, fonction correctement remplie
- peu satisfaisant = état médiocre, dégradation partielle et/ou fonction mal remplie
- pas satisfaisant = état mauvais, dégradation générale et/ou fonction non remplie.

Source de données : RT - Date de référence : 24 juillet 2019

Périmètre d'étude : bâtiments de bureau, de logement et d'enseignement supérieur/recherche situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État.

72 377 actifs représentant une superficie de près de 60 millions de m² SUB sont représentés.

Taux de complétude de la donnée « état de santé du bâtiment » : 40 %.

Le taux de complétude est en amélioration (+ 1 point) comparé aux données du DPT de l'année dernière. Les travaux de fiabilisation se poursuivent et les résultats sont encourageants compte tenu de la date de la création de cet indicateur (2015). La DIE poursuit son soutien auprès des opérateurs, pour compléter les données relatives à l'état de santé des bâtiments dans le RT. Dans le périmètre défini, plus de 83 % du parc est dans un état satisfaisant ou très satisfaisant.

Cette amélioration est principalement due dans un premier temps à la campagne de production des SDIR que la DIE a menée depuis 2016 et qui se finalise.

Elle est due également aux efforts accomplis dans le cadre de la campagne des SPSI des opérateurs pour laquelle la DIE a un rôle important d'accompagnement, notamment la mise à jour des données essentielles

La possibilité de saisir les données complémentaires directement dans le RT permet une mise à jour immédiate du taux de complétude des données. Enfin, la DIE veille auprès de ses différents interlocuteurs à ce qu'ils utilisent bien les outils mis à leur disposition et que les données soient régulièrement actualisées.

Résultats sur le périmètre étudié :

- 36 % du parc est dans un état très satisfaisant
- 47 % dans un état satisfaisant
- 14 % dans un état peu satisfaisant
- 3 % dans un état pas satisfaisant.

- **ÉTAT D'ACCESSIBILITÉ**

Afin d'évaluer l'état d'accessibilité général d'un bâtiment aux personnes handicapées, quatre critères sont diagnostiqués :

- la qualité de l'accessibilité au bâtiment,
- la qualité des conditions d'accueil dans le bâtiment,
- l'existence de services spécifiques,
- la présence de sanitaires adaptés.

Source de données : RT

Date de référence : 24 juillet 2019

Périmètre d'étude : bâtiments classés établissements recevant du public (ERP) situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État.

10 350 actifs et une superficie d'un peu plus de 22 millions de m² SUB sont représentés.

Taux de complétude de la donnée « état d'accessibilité du bâtiment » :

- 72 % en termes de nombre de bâtiments.
- 84 % en termes de surface utile brute.

Le taux de complétude en termes de surface utile brute est identique à celui de l'année précédente et présente un niveau satisfaisant.

Cette donnée constitue une donnée obligatoire, compte tenu de sa sensibilité et de la nécessité pour l'ensemble des administrations de disposer de cette information.

Résultats sur le périmètre étudié:

En termes de nombre de bâtiments

- 45 % du parc est accessible
- 55 % du parc ne l'est pas.

En termes de surface utile brute

- 38 % du parc est accessible
- 62 % du parc ne l'est pas.

En un an et à périmètre constant, l'accessibilité en termes de SUB a progressé de 9 points. Les efforts seront poursuivis. Pour les actifs domaniaux et les biens propres des opérateurs, 33 % du parc est accessible.

• **OCCUPATION DES SURFACES**

Le ratio « SUN/poste de travail » permet d'appréhender l'occupation des surfaces disponibles et de suivre son évolution. La circulaire du Premier ministre du 10 janvier 2009 fixe le plafond à 12 m² de SUN par poste de travail.

- SUN = surface utile nette correspondant à la surface de travail, réelle ou potentielle, destinée aux résidents, comprenant les surfaces spécifiques à l'activité, exclusion faite des surfaces des services généraux, des logements, des services sociaux et de toutes les zones non transformables en bureau ou salles de réunions (halls, amphithéâtres, circulations, sanitaires, vestiaires). La SUN est obtenue par déduction de la SUB des surfaces légales et sociales, des surfaces de services généraux, de logements, de restauration et des surfaces spécifiques. La SUN se décompose en trois rubriques : surface de bureau, surface de réunion et surface annexe de travail.
- poste de travail = ensemble de moyens mis à la disposition d'une ou plusieurs personnes exerçant une fonction à vocation administrative. Il se compose des éléments suivants : une surface de travail et de classement de premier niveau, du mobilier et des capacités de connexion (les espaces de travail à vocation technique, type vestiaire, ne doivent pas être pris en compte au titre de cette définition). À la différence des effectifs physiques et effectifs en ETPT qui identifient le nombre d'occupants, le nombre de postes de travail permet de mesurer la capacité physique d'accueil du bâtiment.

Sources de données :

- pour 2015 : Chorus RE-FX à date de référence au 31.12.2015
- pour 2016 : RT en date du 11/07/2017
- pour 2017 : RT en date du 13/07/2018
- pour 2018 : RT en date du 24/07/2019

Périmètre d'étude : bâtiments situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) dans lesquels la SUN définie ci-avant représente plus de 50 % de la SUB du bâtiment (immeubles majoritairement de bureaux). Le périmètre retenu ne prend en compte que l'occupation des surfaces par les services de l'État, hors opérateurs.

Taux de complétude de l'indicateur « SUN/poste de travail » : 56,1 %

L'indicateur est calculé sur la base de 6 649 333 m² SUN et 461 166 postes de travail.

Le taux de complétude a progressé de plus de 5 points en un an, ce qui constitue une évolution notable : l'État dispose donc de données supplémentaires à ce sujet : le nombre de m² SUN pris en compte a augmenté (un peu moins de 3%) mais dans une proportion moins importante que l'augmentation du nombre de poste de travail pris en compte (un peu plus de 5%), ce qui met en lumière une rationalisation du parc. La DIE veille, de manière systématique, au respect de ce ratio (conformité avec les indicateurs de la PIE) dans le cadre des projets étudiés (labellisation, ...).

Résultat :

Taux d'occupation moyen du parc de 14,42 m² SUN / poste de travail.

Bilan de l'occupation des surfaces occupées par l'État par ministère (en m² de SUN par poste de travail)

Sources de données RT- 24.07.2019

Ministère	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé	Total
Europe et Affaires étrangères	2015	12,36	NC	NC	NC	12,36
	2016	14,34	NC	NC	NC	14,34
	2017	14,13	NC	NC	NC	14,13
	2018	12,82	NC	NC	NC	12,82
Agriculture et alimentation	2015	15,63	12,44	16,85	18,33	15,98
	2016	14	13,86	18,97	18,33	15,46
	2017	13,54	12,38	15,5	NC	14,07
	2018	13,50	11,43	14,03	22,91	14,11
Action et comptes publics	2015	15,22	12,25	15,29	16,25	15,24
	2016	15,32	12,34	15,86	16,87	15,48
	2017	15,06	11,3	15,26	15,76	15,11
	2018	14,61	12,33	15,01	14,33	14,69
Culture	2015	19,52	23,38	19,77	21,65	19,66
	2016	18,58	35,02	13,59	21,65	18,37
	2017	18,72	35,02	18,79	21,65	18,49
	2018	17,98	35,02	14,68	21,65	17,72
Armées	2015	17,06	NC	12,74	NC	16,94
	2016	16,91	NC	28,93	12,35	16,91
	2017	16,93	NC	28,93	11,47	16,95
	2018	17,18	NC	NC	13,80	17,15
Transition écologique et solidaire	2015	15,4	19,68	16,82	22,04	15,99
	2016	15,87	16,35	17,18	14,93	16,23
	2017	15,37	13,03	17,29	16,87	15,95
	2018	15,61	23,06	13,38	15,09	14,91
Économie et Finances	2015	14,24	NC	14,08	17,08	14,38
	2016	13,75	NC	13,18	18,88	13,81
	2017	12,74	NC	13,08	25,51	13,14
	2018	12,41	NC	12,92	18,80	12,83
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	2015	12,03	12,58	13,87	14,23	12,65
	2016	12,26	NC	13,64	13,74	12,87
	2017	12,18	15,67	13,58	13,79	12,86
	2018	12,40	15,34	13,35	15,38	12,94
Intérieur - Outre-Mer	2015	10,82	16,41	11,3	14,73	11,68
	2016	12,12	18,38	11,87	12,15	13,02
	2017	12,77	18,65	12,88	13,59	13,58
	2018	12,03	18,83	12,42	12,72	13,06

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé	Total
Justice	2015	13,7	16,76	14,47	14,09	14,23
	2016	14,22	24,71	16,09	12,7	15,82
	2017	15,36	25,33	14,21	12,86	15,53
	2018	15,29	19,13	14,33	15,43	15,89
Logement, Ville	2015	NC	NC	NC	NC	NC
	2016	NC	NC	NC	NC	NC
	2017	NC	NC	NC	NC	NC
	2018	NC	NC	NC	NC	NC
Santé, Sport	2015	16,8	16,56	15,37	NC	16,25
	2016	13,01	17,69	14,06	27,01	13,75
	2017	12,49	NC	13,61	NC	12,89
	2018	12,42	NC	13,44	15,15	12,77
Service du Premier ministre	2015	17,94	NC	18,96	14,53	17,92
	2016	16,07	14,13	17,98	14,33	16,33
	2017	15,13	15,27	15,71	20,73	15,55
	2018	14,83	15,27	15,68	19,88	15,29
Travail	2015	16,14	16,07	16,3	NC	16,20
	2016	16,58	13,16	16,99	19,96	16,83
	2017	16,77	13,16	17,01	NC	16,93
	2018	16,34	13,16	16,25	17,91	16,33
Action et comptes publics	2015	NC	NC	28,25	NC	28,25
	2016	NC	NC	28,25	NC	28,25
	2017	NC	NC	28,25	NC	28,25
	2018	NC	NC	29,75	NC	29,75
Multi-occupants	2015	14,07	21,52	14,47	2,74	14,19
	2016	16,78	15,18	19,42	28,24	17,19
	2017	16,15	16,25	17,75	14,93	16,36
	2018	15,85	16,89	14,60	13,70	15,64
Vacants ou non affectés	2015	15,92	12	14,19	NC	15,81
	2016	17,7	20,76	40,63	18,86	17,92
	2017	17,04	20,76	16,5	NC	17,16
	2018	14,18	NC	11,13	28,42	13,93
Total	2015	13,69	16,45	14,11	15,45	13,97
	2016	14,68	18,17	15,01	14,82	14,96
	2017	14,57	18,10	14,67	15,23	14,79
	2018	14,22	18,33	13,96	14,54	14,42

N.B :

- ministères = fonctions régaliennes ou missions de service public regroupées en 15 catégories ministérielles dépendant du paramétrage Chorus ; Vacants ou non affectés provient des Groupes d'autorisation FD (pour France Domaine, qui comprend notamment les biens vacants) et AG (pour Autres Gestionnaires, qui comprend un mode d'occupation particulier)
- propriété = biens immobiliers dont l'État est propriétaire (Domaine privé ou Domaine public)
- location = biens immobiliers dont l'État est locataire, que les biens appartiennent à un opérateur, à une collectivité territoriale ou à une autre personne physique ou morale
- mise à disposition = biens immobiliers mis à disposition de l'État à titre gratuit ou quasi gratuit, que les biens appartiennent à un opérateur, à une collectivité territoriale ou à une autre personne physique ou morale
- non précisé = biens immobiliers occupés par les services de l'État pour lesquels la nature de l'occupation n'est pas précisée.

Bilan de l'occupation des surfaces occupées par l'État par région (en m² de SUN par poste de travail)

Sources de données RT- 24.07.2019

Région	Année	Propriété	Mise à disposition	Location	Non précisé	Total
Auvergne – Rhône-Alpes	2016	14,67	14,59	14,11	11,84	14,43
	2017	14,41	14,44	14,30	11,91	14,31
	2018	14,46	15,39	13,62	12,04	14,24
Bourgogne – Franche-Comté	2016	14,66	26,14	15,39	23,98	16
	2017	14,2	26,62	14,93	19,10	15,38
	2018	14,26	23,87	13,97	17,75	15,29
Bretagne	2016	14,13	17,10	13,14	13,58	14,12
	2017	14,31	16,19	13,30	18,01	14,15
	2018	14,02	19,06	12,96	12,93	14,29
Centre – Val-de-Loire	2016	15,09	14,14	14,17	15,73	14,86
	2017	15,18	14,52	14,83	19,21	15,05
	2018	14,56	15,21	13,91	16,15	14,53
Collectivités et territoires d'Outre-Mer	2016	13,28	16,19	12,35	15,74	13,15
	2017	13,16	18,08	12,72	15,67	13,19
	2018	13,60	18,08	12,34	18,24	13,54
Corse	2016	15,42	36,79	18,64	16,00	17,48
	2017	14,52	38,55	18,86	15,43	16,9
	2018	14,34	38,55	19,81	13,89	16,68
Départements d'Outre-Mer	2016	13,91	25,07	13,96	14,19	14,66
	2017	13,59	22,37	14,43	13,01	14,51
	2018	13,10	21,72	14,63	13,69	14,18
Grand-Est	2016	15,23	20,36	15,00	17,45	15,54
	2017	15,11	19,20	15,00	13,97	15,33
	2018	14,96	19,85	14,85	15,20	15,30
Hauts de France	2016	14,26	18,64	14,99	14,05	14,68
	2017	14,22	18,65	14,52	20,19	14,58
	2018	14,44	18,46	13,77	15,61	14,65
Île-de-France	2016	14,22	12,85	15,52	18,20	14,65
	2017	14,08	14,69	14,47	18,41	14,29
	2018	13,84	14,52	13,36	16,78	13,72
Normandie	2016	17,39	22,81	14,80	11,57	16,70
	2017	14,73	21,26	15,52	11,65	15,19
	2018	14,83	21,37	15,33	12,73	15,24
Nouvelle Aquitaine	2016	14,5	18,52	16,23	13,42	14,98
	2017	15,03	17,59	15,78	15,56	15,32
	2018	14,23	17,80	14,93	15,55	14,58
Occitanie	2016	14,84	18,86	15,56	15,08	15,25
	2017	15,35	19,79	15,58	15,80	15,65
	2018	14,12	19,31	14,81	16,41	14,65
Pays de la Loire	2016	14,6	18,40	14,48	12,32	14,69
	2017	15,13	18,52	14,16	10,88	15,04
	2018	14,26	18,80	13,42	14,25	14,32
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	2016	14,69	16,55	14,30	11,75	14,65
	2017	14,8	16,99	14,21	10,35	14,8
	2018	14,44	16,87	14,66	13,75	14,60
Total	2016	14,68	18,17	15,01	14,82	14,96
	2017	14,57	18,10	14,67	15,23	14,79
	2018	14,22	18,33	13,96	14,54	14,42

• PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La performance énergétique d'un bâtiment est évaluée par son niveau de consommation d'énergie (en kWh d'énergie finale qui correspond à la consommation affichée sur la facture).

Cette consommation concerne tous les usages (chauffage, refroidissement, éclairage, eau chaude sanitaire, bureautique...).

Source de données : RT - *Date de référence* : 24 juillet 2019

Périmètre d'étude : bâtiments de bureau, de logement et d'enseignement supérieur/recherche, dont la SUB est supérieure à 2000 m², situés en France (France métropolitaine et d'outre-mer) occupés par des services et opérateurs de l'État.

Ce qui représente 6 635 actifs et une superficie de plus de 37,3 millions de m² SUB.

Taux de complétude de la donnée « consommation d'énergie finale du bâtiment » : 49,8 %.

Le taux de complétude a progressé de plus de 9 points par rapport à l'année dernière. Cette amélioration est principalement due à l'animation et à la dynamique lancée par la DIE pour compléter les données relative à la consommation énergétique.

Résultats :

Consommation totale tous usages confondus de 1 572 GWh

Ratio par bâtiment de 88 kWh/m² SUB par an.

• ENTRETIEN DU PARC IMMOBILIER DOMANIAL DE L'ÉTAT

L'indicateur « effort d'entretien du parc immobilier par l'État propriétaire » est destiné à mesurer, par m² de surface utile brut, les dépenses immobilisées de gros entretien-renouvellement (GER) consacrées au parc immobilier de l'État.

Il est ainsi calculé :

- au numérateur : montant total des dépenses immobilisées du propriétaire hors acquisitions et constructions (en €)
- au dénominateur : nombre de m² SUB des bâtiments contrôlés de l'État

Source de données : Chorus (surfaces), briques budgétaires - *Date de référence* : 31/12/2018

	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision	2020 Prévision
Effort d'entretien du parc immobilier par l'État propriétaire	32,86	30,09	30	30

VII FLUX IMMOBILIERS

A. ACQUISITIONS

Avertissement : il s'agit des acquisitions de plus de 0,5 million d'euros hors taxes de l'État et de ses opérateurs.

Parc immobilier acquis par l'État et les opérateurs par ministère (en euros)

du 01.01.2018 au 31.12.2018 - Source de données : Chorus Re-Fx

Date signature	Ministère	Occupation	Prix acquisition (€)	Dpt	Ville
29/05/2018	Transition écologique et solidaire	État	757 000,00	14	Saint-Martin-de-Fontenay
22/05/2018	France Domaine - Autres gestionnaires	État	3 500 000,00	41	Blois
28/12/2018	Transition écologique et solidaire	État	1 583 411,25	12	Baraqueville
19/09/2018	Justice	État	800 000,00	83	Toulon
26/07/2018	Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	Opérateur	1 302 300,00	42	Saint-Étienne
11/12/2018	Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	Opérateur	710 000,00	69	Lyon 8e Arrondissement

L'ex-immeuble "SoFIlo" a été acquis par l'État pour réaliser le projet blésois de regroupement des services labellisé.

B. CESSIONS

Répartition du parc immobilier cédé par l'État par ministère (en euros) du 01.01.2017 au 31.12.2018

Source de données : Outil de Suivi des Cessions

Ministère	Année	Prix de cession (€)
Europe et affaires étrangères	2018	28 779 869
	2017	30 040 731
Agriculture et alimentation	2018	6 665 677
	2017	2 275 758
Action et comptes publics	2018	8 787 549
	2017	20 449 022
Culture	2018	1 973 300
	2017	792 502
Armées	2018	55 898 094
	2017	31 869 271
Transition écologique et solidaire	2018	34 938 027
	2017	65 327 774
Economie et finances	2018	11 015 581
	2017	7 321 192
Education nationale – Enseignement supérieur – Recherche et Innovation	2018	14 492 643
	2017	134 330 050
Intérieur – Outre-mer	2018	17 142 503
	2017	44 654 062
Justice	2018	4 385 982
	2017	5 751 499

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Année	Prix de cession (€)
Solidarités et santé	2018	952 300
	2017	1 356 337
Sports	2018	765 860
	2017	-
Services du Premier ministre	2018	48 150 000
	2017	4 630 000
Travail	2018	118 596
	2017	1 559 815
Biens non affectés	2018	2 539 372
	2017	7 092 316
Total	2018	236 605 353
	2017	357 450 329

Au 25 juillet 2019, 329 biens ont été cédés depuis le 1er janvier de cette année. Le montant total des produits de cessions (somme des prix de vente mentionnés dans les actes de vente) s'élève à près de 519 M€.

A cette même date, parmi les 8 cessions supérieures à 2 millions d'euros conclues depuis le 1er janvier 2019 :

- 4 biens présentaient une date prévisionnelle de cession en 2018,
- 4 biens présentaient une date prévisionnelle de cession en 2019.

Pour 2019, la prévision de cession inscrite en projet de loi de finances est de 320 M€. Au 24 juillet 2019, cette estimation est dépassée, notamment par la vente de l'Îlot Saint-Germain à Paris.

Point d'étape sur les cessions immobilières de l'État réalisées depuis le 1er janvier 2019

Source de données OSC au 25/07/2019

Ministère Occupant	Nbre de biens cédés	Somme des prix de vente (€)
Biens non affectés	65	1 808 891
Culture	2	2 653
Armées	20	376 667 935
Justice	8	1 698 110
Santé - sports	2	310 200
Agriculture et alimentation	15	3 833 590
Transition écologique et solidaire – Logement et ville	174	22 407 121
Economie et finances	3	61 114 000
Education nationale	7	1 183 543
Enseignement supérieur – Recherche et innovation	5	36 108 715
Intérieur – Outre-mer	14	8 078 386
Europe et affaires étrangères	1	3 000 000
Budget et comptes publics	13	2 413 246
Total général	329	518 626 390

Nature du bien	Nbre de biens cédés	Somme des prix de vente (€)
Bâtiment d'enseignement ou de sport	4	35 148 100
Bâtiment technique	7	4 502 650
Bureau	31	446 490 190
Espace aménagé	32	10 637 900
Espace naturel	166	6 686 576
Logement	59	14 765 465
Ouvrage d'art des réseaux et voiries	1	1
Réseaux et voiries	14	335 746
Support de parcelle	5	59 762
Total général	329	518 626 390

Indicateur de surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2021 Cible
Surfaces de bureaux remis au Domaine, inoccupées depuis 36 mois ou plus	% m² SUB	22,55	23	21	21	20	20

Source des données : Chorus RE-Fx

Mode de calcul : calcul d'un taux entre le total des surfaces de bureaux remis au Domaine depuis 36 mois et plus et le total des surfaces de bureaux remis au Domaine à la fin de l'exercice.

$$\frac{\text{Nombre de m}^2 \text{ SUB bureaux remis au Domaine depuis 36 mois} \times 100}{\text{Nombre de m}^2 \text{ SUB bureaux remis au Domaine au 31/12/N}}$$

C. BIENS DE L'ÉTAT CÉDÉS EN 2018 AVEC DÉCOTE (loi n° 2012-1509 du 29 décembre 2012)

Dpt	Commune	Utilisateur	Surface terrain	Nbre lgts programmés	dont sociaux	Opérateur social	Valeur de marché (€)	Prix de cession(€)	Taux global de décote
Loiret (45)	Saran*	Ecologie	6 000	36	36	SA HLM France Loire	794 400	90 000	50%
Seine-Saint-Denis (93)	Le Raincy	Intérieur	3 235	70	70	I3F	2 462 100	1 218 333	51%
Calvados (14)	Falaise**	Budget	2 789	22	22	Communauté de commune du pays de Falaise	51 240	1	50%
Paris (75)	Paris	Défense	5 056	251	251	RIVP	85 720 000	29 000 000	66%
Côte d'Or (21)	Dijon	Défense	792	20	20	Grand Dijon Habitat	934 962	336 017	64%
Meurthe-et-Moselle (54)	Villers les Nancy	Enseignement supérieur	7 787	215	215	Commune de Villiers les Nancy	861 929	248	100%
Loire-Atlantique (44)	La Baule-Escoublac	Budget	24 901	38	38	SA HLM Espace Domicile	1 381 000	321 000	77%
Haut-Rhin (67)	Riedsheim	Ecologie	1 927	25	25	Commune de Riedsheim	180 000	45 000	75%
Savoie (73)	Chambery	Santé	216	18	18	Cristal Habitat	358 720	270 000	25%
Isère (38)	La Tronche	Défense	23 504	214	86	EPFL du Dauphine	4 665 031	2 271 121	51%
Haut-Rhin (67)	Saint-Louis	Budget	1 085	8	8	Commune de Saint-Louis	190 000	100 000	47%

Dpt	Commune	Utilisateur	Surface terrain	Nbre lgts programmés	dont sociaux	Opérateur social	Valeur de marché (€)	Prix de cession(€)	Taux global de décote
Isère (38)	Sinard	Ecologie	8 948	12	12	Dauphilogis	307 084	235 000	23%
Bouches-du-Rhône (13)	Salon-de-Provence	Ecologie	165	13	13	SEMISAP	80 000	50 000	38%
Oise (60)	Crepy en Valois	Intérieur	4 900	52	52	Picardie Habitat	356 000	200 151	44%
Seine-Saint-Denis (93)	Aubervilliers	Intérieur	75 371	904	476	Grand Paris Aménagement	6 234 000	241 800	96%
Val d'Oise (95)	Eragny	Cohésion des territoires	2 470	30	30	Antin résidences	354 000	177 000	50%
Bas-Rhin (67)	Wolfisheim	Intérieur	2 130	16	16	NEOLIA	583 918	134 584	77%
Loire-Atlantique (44)	Couëron	Défense	4 170	19	11	SA HLM Aiguillon construction	516 700	290 000	44%
18	cessions		175 446	1 963	1 399		106 031 084	34 980 255	67%

* : Une décote de 50% a été appliquée. Des frais de dépollution (302 235 €) sont en plus déduits du prix de cession.

** : Une décote de 50% a été appliquée. Des frais de démolition (25 619 €) sont en plus déduits du prix de cession.

Au 31 juillet 2019, le bilan d'application de la loi du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social fait état de 110 fonciers domaniaux cédés (1 en 2013, 11 en 2014, 19 en 2015, 34 en 2016, 20 en 2017, 18 en 2018 et 7 au premier semestre 2019*). Ces entreprises permettront la réalisation de plus de 10 000 logements, dont presque 7 600 sociaux.

L'effort financier consenti par l'État à l'occasion de ces cessions s'élève à 207 M€, pour un produit de cession de 129 M€.

Les taux moyens de décote des biens oscillent entre 2014 à 2018 de la manière suivante :

2014	2015	2016	2017	2018
55 %	68 %	46 %	74 %	67 %

Le taux annuel moyen de décote dépend fortement des caractéristiques des opérations réalisées dans l'année. Ces caractéristiques varient chaque année en fonction des projets présentés et acceptés par l'État. A titre d'exemple, ces caractéristiques peuvent être la valeur du bien, la mixité sociale du projet, les facteurs de renchérissement du coût de construction (caractéristiques du sol, par exemple), la zone géographique (A1, B1, B2 ou C).

Pour chaque opération, la décote dépend, au cas par cas, du projet concret, dans les limites posées par les dispositions législatives et réglementaires qui encadrent le dispositif. Il est donc possible qu'une opération avec 100 % de logements PLAI en zone tendue donne lieu à une décote de 100 % dans un cas et à une décote inférieure dans un autre.

*Nota : les données du premier semestre de l'exercice 2019 sont celles connues à la date du 31 juillet 2019 et communiquées sous réserve d'actualisation ultérieure.

D. PRISES À BAIL EN 2018

Avertissement : il s'agit des prises à bail (ou renouvellement de contrat) depuis le 1^{er} janvier 2018, par l'État et ses opérateurs dont le loyer est supérieur à un million d'euros hors taxes dans la région Île-de-France et à 0,5 millions d'euros hors taxes dans les autres régions.

Source de données : PAB Web.

Ministère occupant	Date de prise d'effet du bail	Surface totale louée	Occupation	Loyer annuel actuel HT (€)	Code postal	Commune
Éducation nationale	19/03/2018	-	État	535 838	97 200	FORT DE FRANCE
Intérieur - Outre-mer	01/04/2018	4619	État	566 476	59 540	CAUDRY
Intérieur - Outre-mer	01/12/2018	4564	État	578 400	49 400	SAUMUR
Services du Premier ministre	01/01/2019	2414	État	579 833	69 003	LYON 03
Intérieur - Outre-mer	01/04/2018	2746	État	585 000	97 150	ST MARTIN
Travail	01/07/2018	956	Opérateur	592 000	25 000	BESANCON
Intérieur - Outre-mer	01/06/2018	943	État	593 518	73 700	BOURG ST MAURICE
Intérieur - Outre-mer	01/01/2018	5254	État	603 475	59 320	HALLENNES LEZ HAUBOURDIN
Transition écologique et solidaire	01/06/2018	840	État	700 656	30 100	ALES
Action et comptes publics	07/01/2019	3959	État	774 050	44 000	NANTES
Intérieur - Outre-mer	01/04/2018	26430	État	885 400	97 150	ST MARTIN
Travail	01/01/2019	5489	État	925 000	13 008	MARSEILLE 08
Justice	19/03/2018	5551	État	989 345	69 007	LYON 07
Intérieur - Outre-mer	01/08/2019	8345	État	998 199	51 300	VITRY LE FRANCOIS
Culture	01/07/2018	2518	Opérateur	1 000 000	75 004	PARIS 04
Transition écologique et solidaire	01/06/2018	3843	Opérateur	1 164 530	92 120	MONTRouGE
Justice	01/05/2018	4978	État	1 297 654	93 100	MONTREUIL
Intérieur - Outre-mer	03/08/2018	11717	État	1 438 751	34 170	CASTELNAU LE LEZ
Armées	25/07/2018	37510	État	1 500 000	28 000	CHATRES
Culture	01/01/2018	3170	État	1 624 947	75 003	PARIS 03
Europe et Affaires étrangères	01/07/2019	3518	Opérateur	1 742 000	75 014	PARIS 14
Justice	01/10/2018	5358	État	1 845 633	75 013	PARIS 13
Économie et finances	01/06/2018	3593	AAI	1 922 030	75 012	PARIS 12
Culture	01/06/2018	4899	État	2 316 830	75 009	PARIS 09
Intérieur - Outre-mer	01/01/2018	11556	Opérateur	2 864 388	94 120	FONTENAY SOUS BOIS
Santé et sports	23/07/2018	29082	État	3 952 380	93 200	ST DENIS
Travail	01/01/2018	17395	Opérateur	4 696 839	75 020	PARIS 20
Intérieur - Outre-mer	01/07/2019	22420	État	5 092 600	75 013	PARIS 13
Action et comptes publics	01/01/2018	18406	État	5 880 409	93 100	MONTREUIL
Justice	01/07/2018	4136	État	11 176 720	93 300	AUBERVILLIERS

En 2015, la direction de l'immobilier de l'État a engagé une démarche systématique d'optimisation des baux privés de l'État et de ses opérateurs, cherchant à mieux valoriser la qualité de la signature de l'État et à s'affirmer comme un preneur actif. Outre l'obtention d'économies et de meilleures conditions locatives pour les services de l'État, les opérations de renégociation de baux auront contribué à optimiser les prises à bail de l'État. L'objectif est de développer au sein de l'État une gestion active et dynamique du parc locatif.

L'opération a ainsi produit des économies provenant pour une large part des travaux d'optimisation de baux (réductions définitives de surfaces et départs dans le domanial), dont le résultat est apparu pertinent dès lors qu'il s'inscrivait dans une démarche stratégique plus vaste portée par les SDIR. Le levier de renégociation de baux est aussi une source d'économies à long terme, générant des gains récurrents et cumulatifs sur toute la durée d'engagement du bail.

L'opération a généré des gains bruts issus d'opérations de résiliation de baux (installations domaniales et abandons de sites), de densification de sites et de renégociation de contrats. Ces gains ne tiennent pas compte des coûts de déménagement, d'aménagement des locaux d'accueil, d'entretien des bâtiments domaniaux et d'acquisition, le cas échéant.

Gains / Nombre de baux pris en charge	
2016	405 baux pris en charge soit 76 813 648 € de gains bruts ainsi répartis : • 5 333 562 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, • 26 965 624 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, • 30 485 781 € de gains consécutifs à des installations domaniales, • 14 028 681 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2017	318 baux pris en charge soit 63 238 392 € de gains bruts ainsi répartis : • 5 153 755 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, • 6 878 233 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, • 45 116 940 € de gains consécutifs à des installations domaniales, • 6 089 464 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.
2018	468 baux pris en charge soit 46 999 360 € de gains bruts ainsi répartis : • 5 725 284 € de gains consécutifs à des renégociations de loyers, • 6 748 288 € de gains consécutifs à des résiliations de baux, • 1 272 122 € de gains consécutifs à des installations domaniales, • 33 253 665 € de gains consécutifs à des travaux pris en charge par le bailleur, franchise de loyer ou prise en charge de la TF.

Enfin, 180 baux ont été confiés pour analyse à des prestataires externes, dans le cadre d'un marché d'assistance à la renégociation des baux générant 7,1 M€ de gains nets.

Consciente que la renégociation des baux de l'État constitue une source d'économies importante sur le long terme, la DIE a souhaité pérenniser la culture de la renégociation en renforçant l'expertise de ses équipes à travers plusieurs actions. Considérant tout d'abord la gestion active des baux comme essentielle à la fonction immobilière, la DIE a confié la mission de la renégociation des baux aux pôles de gestion domaniale (PGD) des Directions régionales des finances publiques, composés d'agents ayant bénéficié d'une formation ad hoc et étroitement associés aux Responsables régionaux de la politique immobilière de l'État, afin d'assurer la cohérence de leurs travaux avec la politique immobilière de l'État.

L'expérience acquise par les services a ensuite permis d'identifier de nouveaux leviers de négociation et de porter un regard plus vigilant sur l'ensemble des prises à bail de l'État, alors que la démarche était d'abord concentrée sur les baux de bureaux et de locaux tertiaires. La mise en place du nouvel outil de gestion et de suivi des baux dénommé PAB Web devrait par ailleurs permettre d'améliorer la connaissance et le suivi des prises à bail de l'État.

VIII FLUX FINANCIERS

• PRODUITS DU CAS

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Cessions		821	395	475	502	598	514	391	506	609	559	339	256
Redevances												86	89
Autres		7	2	140	90	18	33	15	26	13	14	8	26
Totaux :	799	828	397	615	592	616	547	406	532	622	573	433	371

• **LES TRENTE PREMIERS BIENS EN TERME DE RECETTES COMPTABILISEES SUR LE CAS AU TITRE DES REDEVANCES DOMANIALES EN 2018 ET 2019 (ET PREVISIONS POUR 2020)**

Montant annuel de la redevance (€)	Dpt	Adresse du bien	Nature du bien occupé	Nature juridique du titre d'occupation	Nom de l'occupant
2 600 000	83	Lieu-dit Le Pilon, 83390 Saint-Tropez	Hélistation et parking	Transfert de gestion	Commune de SAINT-TROPEZ
1 902 988	03	Avenue du Pdt Eisenhower, 03201 Vichy	Ensemble immobilier (Thermes de Vichy)	Concession immobilière	SA COMPAGNIE FERMIERE DE VICHY
1 858 599	83	Castigneau Est & Ouest, 83000 Toulon	terrain	Convention d'occupation temporaire	SA NAVAL GROUP
1 100 000	78	Île de Chatou, 78400 Chatou	terrain	Convention d'occupation temporaire	SA EDF
1 083 174	75	43 avenue du Pdt Wilson, 75016 Paris	Bâtiment	Bail à usage professionnel non commercial ou mixte (bail ordinaire)	CCI
571 519	76	Lieu-dit Rivoli, 76370 Dieppe	Terrain et ouvrage de rejet d'eau	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	Centrale Nucléaire de Production Électrique de PENLY
460 356	68	Rue du Général de Gaulle, 68270 Wittenheim	Installation de production et de vente de produits chimiques	Bail commercial ou assimilé (bail ordinaire)	Sté K+S KALI WITTENHEIM
409 104	62	Lieu-dit Atlantic, 62520 Le Touquet	Ensemble immobilier (institut de thalassothérapie)	(bail emphytéotique (bail conférant des droits réels)	SA THALAMER
320 473	50	50340 Flamanville	Centrale nucléaire	Concession d'endiguage et d'utilisation du domaine public maritime (DPM)	SA EDF
245 188	50	Lieu-dit château de St Rémy des Landes, 50580 St Rémy des Landes	Terrain et plan d'eau (câbles)	Concession d'endiguage et d'utilisation du DPM	Sté JERSEY ELECTRICITY COMPANY
222 612	34	Lieu-dit Cante Gals, 34240 Le Caylar	Aire de service	Concession d'exploitation	SA TOTAL MARKETING France
204 685	92	84 rue Villiers, 92300, Levallois-Perret	Bâtiment	Bail commercial ou assimilé (bail ordinaire)	SAS AMBRETHAN
204 382	17	Lieu-dit Pontailac, 17205 Royan	Plage	Concession d'endiguage et d'utilisation du DPM	Commune de ROYAN
198 750	83	Arsenal Est – zone nord artillerie, 83000 Toulon	Bâtiment et terrain	Convention d'occupation temporaire	SA NAVAL GROUP
186 600	75	6 avenue de l'Opéra, 75001 Paris	bâtiment	Bail commercial ou assimilé (bail ordinaire)	Sté SPHE
181 800	02	48 rue Raspail, 02100 St Quentin	Bâtiment	Convention d'occupation temporaire	Ets ELISA
179 976	83	Zone Laouban, 83190 Ollioules	Bâtiment et terrain	Convention d'occupation temporaire	SA NAVAL GROUP
168 142	29	Lieu-dit La Torche, 29120 Plomeur	Câble	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	SA ORANGE
168 116	50	Avenue de la Lande, 50440 Jobourg	Conduite de rejet en mer	Concession d'endiguage et d'utilisation du DPM	SA AREVA
149 201	14	N1, 14310 Villers-Bocage	Artère souterraine-câble	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	SA SFR
144 008	83	Plage du Peno, 83230 Carqueiranne	Terre plein et bâtiment	Transfert de gestion	Commune de CARQUEIRANNE
137 515	85	85 330 Noirmoutier en l'île	Extraction en mer	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	SA SABLIERES DE L'ATLANTIQUE
134 001	78	Promenade Georges Pompidou, 13009 Marseille	Câble	Concession d'endiguage et d'utilisation du DPM	SA SIPARTECH
125 084	13	Lieu-dit Etang de Berre, 13130 Etang de Berre	Canalisations	Concession d'exploitation	SNC GEOSOL- MANOSQUE
120 000	13	Lieu-dit Base aérienne 701, 13661 Salon de Provence	Bâtiment	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	DCI-AICO

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Montant annuel de la redevance (€)	Dpt	Adresse du bien	Nature du bien occupé	Nature juridique du titre d'occupation	Nom de l'occupant
118 321	83	Plage de Pampelonne, 83350 Ramatuelle	Plage	Concession de plage	Commune de RAMATUELLE
117 605	30	Camping de l'Espiguette, 30240 Le Grau du Roi	Camping	Concession d'exploitation	Commune Le GRAU DU ROI
116 674	2B	Rond-point du Maréchal Leclerc, 20200 Bastia	Bâtiment (locaux de la préfecture)	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	Département de la HAUTE-CORSE
112 579	22	22 route du Palus, 22580 Plouha	Câble sous marin	Autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels (AOT)	SA RELAINCE FLAG ATLANTIC FRANCE
109 996	104	Lieu-dit l'Hermitage-les-Bains, 94460 Saint-Paul	Bâtiment (complexe hôtelier)	Bail emphytéotique (bail conférant des droits réels)	SNC SAIN-TPAUL

Le montant total de ces encaissements (9,6 millions d'euros) représente 10 % environ des encaissements des recettes domaniales du CAS. Ce niveau de recettes s'explique notamment par certains encaissements à caractère exceptionnel (liés à des transferts de gestion) et par d'autres recettes plus pérennes comme les redevances liées aux concessions ou aux conventions d'occupation.

Les recettes liées aux transferts de gestion font l'objet en principe d'une indemnité payée en une fois pour toute la période concernée par le transfert de gestion.

IX CONVENTIONS D'UTILISATION

Au 30 mars 2019, le taux de couverture des conventions d'utilisation est de 97,60 %¹.

L'ensemble des ministères a dépassé la barre des 93 % de couverture. Ce taux de couverture est de plus en plus homogène chaque année si l'on compare les données respectives des ministères. Le taux de couverture continue à augmenter de façon constante et régulière bien que les progrès soient de moins en moins significatifs à mesure que l'on s'approche de l'objectif des 100 %.

A ce jour, il reste par exemple à couvrir certains établissements publics (EP) relevant de l'enseignement supérieur tels que les universités. En effet, compte tenu de leurs nombreuses emprises parfois dispersées sur plusieurs sites, le recensement des surfaces s'avère complexe. En outre, à l'instar de nombreux sites du ministère des Armées, les sites des universités recouvrent bien souvent un nombre important de « surfaces louées » (maille fine, à l'échelle infra-bâtiminaire, du recensement dans l'outil d'inventaire immobilier utilisé par l'État). Ainsi, la conclusion d'une seule conventions d'utilisation peut réduire de manière conséquente le stock de « surfaces louées » restant à couvrir concernant ces EP.

Par ailleurs, il convient de mentionner le fait que les premières conventions d'utilisation conclues en 2010 par l'État propriétaire avec les ministères et établissements publics nationaux sont arrivées à expiration au 31 décembre 2018 (les conventions d'utilisation étant conclues pour 9 ans pour la très grande majorité d'entre elles). Depuis fin 2018, les utilisateurs des biens domaniaux ont donc également été mis à contribution par les services de la DIE afin de renouveler les conventions d'utilisation arrivées à terme et éviter de nombreuses occupations sans titre au sein des immeubles appartenant à l'État.

1 Sur les 108 853 surfaces louées à intégrer à une CDU, 107 218 surfaces louées sont couvertes par une convention soit 97,60 %.

2 Tout bien immobilier est décrit dans le système d'informations immobilier de l'inventaire immobilier (Chorus RE-Fx) comme un site, qui se décompose en bâtiments, eux-mêmes fractionnés en une ou plusieurs « surfaces louées », qui correspondent concrètement à des types d'utilisation (ex : « surface louée de bureaux », etc.). Une CDU est rattachée,

dans l'application, à chaque « surface louée » de ce site. Ainsi, une convention d'utilisation signée pour une caserne militaire sera rattachée à chacune des « surfaces louées » du site dans Chorus RE-Fx. Le chiffre communiqué ci-dessus correspond au suivi des « surfaces louées » couvertes par une convention d'utilisation.

Déploiement des conventions d'utilisation par ministère au 30 mars 2019

Ministère	ZL01 Surfaces louées restant à couvrir par une CDU (Services de l'État) + ZL07 Surfaces louées restant à couvrir par une CDU (Établissements publics nationaux)	ZL22 Surfaces louées couvertes par une CDU signée et enregistrée dans Chorus RE-Fx	ZL01+ZL07+ZL22	%
Europe et Affaires étrangères	0	42	42	100
Agriculture et alimentation	19	4988	5 007	99,62
Économie & finances	35	1978	2013	98,26
Culture	60	2 324	2 384	97,48
Armées	1 238	55 948	57 186	97,84
Transition écologique et solidaire	433	11 637	12 070	96,41
Éducation nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation	449	8 998	9 447	95,25
France Domaine	52	975	1 027	94,94
Intérieur - Outre-mer -	253	15 905	16 158	98,43
Justice	45	2444	2 489	98,19
Logement - ville	0	26	26	100
Multi-occupants	2	402	404	99,50
Action et comptes publics	0	7	7	100
Santé	7	492	499	98,60
Services du Premier ministre	42	563	605	93,06
Travail	0	489	489	100

ZL 01- Surfaces louées[1] restant à couvrir par une CDU (Services de l'État)

ZL 07- Surfaces louées restant à couvrir par une CDU (Établissements publics nationaux)

ZL 22 - Surfaces louées couvertes par une CDU signée et enregistrée dans Chorus RE-Fx

À la suite de l'abandon par la loi de finances pour 2019 de la facturation des loyers budgétaires pour les ministères civils, la DIE a décidé de conserver l'identification d'un coût d'occupation domaniale hors charges (CODHC) dans les conventions d'occupation signées entre l'État propriétaire et les occupants.

Un nouveau dispositif d'intéressement doit être mis en place avec l'objectif d'inciter les ministères à conduire des projets immobiliers vertueux, tant en termes de retour sur investissement qu'en termes de transition énergétique. Le dispositif pourrait reposer sur la labellisation, gage de qualité et de rationalité de la décision immobilière, qui ne vaut pas nécessairement financement, mais permet au projet immobilier de devenir prioritaire.

X ÉVALUATION DES CRÉDITS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

- DÉPENSES IMMOBILIÈRES DE L'ÉTAT (DÉCAISSEMENTS)**

Source de données : Chorus – comptabilité générale (décaissements réalisés en trésorerie, ventilés par nature) au 31 décembre 2018 (arrondis au million d'euros).

Entre 2012 et 2018, les dépenses immobilières de l'ensemble des programmes de l'État évoluent ainsi :

Agrégats	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne	Variation 2012 (base 100) / 2018
Immobilisations	1 629	1 556	1 613	1 667	1 669	1 795	1 763	1 670	108
Fluides	777	850	765	711	688	729	768	755	98
Matériaux / Outillage	185	183	198	233	236	219	238	213	128
Loyers non budgétaires	1 539	1 575	1 579	1 660	1 540	1 522	1 619	1 576	105
Loyers budgétaires	1 081	1 104	1 081	1 024	979	983	970	1 032	89
Entretien	867	1 098	885	892	978	990	1 086	971	125
Assurance	19	17	20	18	12	13	12	16	64
Nettoyage / Déchets	352	352	340	342	350	340	337	345	95
Taxes	34	40	44	43	45	43	46	42	135
Autres	2 242	2 354	2 135	1 684	1 359	1 185	1 135	1 728	50
Somme	8 724	9 129	8 660	8 274	7 855	7 819	7 974	8 348	91

Les montants consacrés à l'immobilier de l'État sont globalement stables entre 2012 et 2018.

Les loyers budgétaires ne sont pas des décaissements effectifs de l'État. La moyenne des dépenses rattachées à l'immobilier de l'État se situe donc autour de 7,3 Mds d'euros.

Les dépenses d'investissement immobilisées (projets immobiliers structurants, acquisitions, constructions, gros entretien – renouvellement) se situent autour de 1,67 Mds d'euros, représentant l'effort d'investissement annuel de l'État pour un parc immobiliers évalué à plus de 60 Mds d'euros. L'effort d'investissement immobilier de l'État est donc de 2,8 % annuel.

L'effort d'investissement supporté par le CAS immobilier représente en moyenne annuelle un sixième des dépenses d'investissement de l'État.

- INVESTISSEMENTS PAR LE VECTEUR DU CAS (DÉCAISSEMENTS)**

Source de données : Chorus - RAP pour le CAS / Comptabilité des immobilisations pour le total des investissements, au 31 décembre 2018 (arrondis au million d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CAS	293	228	346	314	212	143	278
Total investissements de l'État	1 629	1 555	1 613	1 666	1 669	1 795	2 760
Proportion du CAS (%)	18	15	21	19	13	8	10

Le CAS immobilier élargi à l'entretien du propriétaire, qui a une vocation interministérielle, ne financera, comme c'est déjà le cas en 2019, qu'une partie des dépenses relevant des objectifs de la politique immobilière de l'État (hors dépenses immobilières de fonctionnement courant et d'entretien courant). La plupart des ministères peuvent en effet financer, sur leurs programmes supports, des dépenses immobilières relevant du propriétaire sur le parc domanial qu'ils occupent.

• DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

Source de données : Comptabilité des immobilisations, Chorus au 31 décembre 2018 (arrondis au million d'€)

	2011	2015	2016	% Évol 2015 2016	2017	2018	% Évol 2017 2018	% Évol 2011 2018
Agriculture	1	1	1	23%	1	1	5%	9%
Culture	5	6	5	-8%	5	6	7%	14%
Armées	299	262	244	-7%	285	294	3%	-2%
Écologie	23	21	18	-14%	18	17	-2%	-27%
Éducation	12	10	9	-15%	10	11	12%	-9%
Finances	64	63	60	-6%	62	59	-4%	-8%
Intérieur	134	137	131	-4%	125	140	12%	5%
Justice	60	59	67	13%	72	80	11%	34%
MEAE	14	14	13	-6%	13	13	4%	-4%
Outre-Mer	1	2	2	5%	2	2	5%	40%
Santé	2	2	2	-16%	2	2	9%	10%
SPM	44	42	40	-6%	40	41	2%	-7%
Sports	3	2	3	8%	3		-100%	-100%
Travail	1			-7%			-8%	-73%
TOTAL	663	622	594	-4%	638	667	5%	1%

Avertissements : Les données présentées dans les tableaux suivants doivent être interprétées avec prudence, notamment dans l'analyse qui peut être faite de l'évolution du montant des crédits de l'État consacrés à la politique transversale. L'ensemble des crédits immobiliers a été regroupé au sein de briques, c'est-à-dire d'unités de budgétisation primaires dédiées. Le périmètre des briques a été défini en coordination avec la direction du budget. Pour chaque ministère, sont regroupés les crédits liés aux dépenses du «propriétaire» et les crédits liés aux dépenses de «l'occupant» selon la typologie ci-dessous.

Nature des dépenses - Brique

- Acquisitions/constructions : dépenses du propriétaire
- Travaux structurants : dépenses du propriétaire
- Entretien lourd : dépenses du propriétaire
- Entretien courant : dépenses de l'occupant
- Énergies et fluides : dépenses de l'occupant
- Loyers budgétaires : dépenses de l'occupant
- Loyers non budgétaires : dépenses de l'occupant
- Autres dépenses : dépenses de l'occupant

Les montants présentés dans cette annexe ont été recueillis auprès de chaque responsable de programme. Des commentaires dans la partie consacrée à la présentation des programmes concourant à la politique transversale apportent une analyse de l'évolution de ces montants sur la période considérée. Pour les dépenses de personnel, un périmètre de fonctions immobilières a été défini et une valorisation des emplois a été faite sur la base d'un coût moyen d'emploi par catégorie d'emplois par programme.

Une annexe présente par ailleurs l'évaluation des crédits que les opérateurs consacrent à leurs dépenses immobilières.

ÉVALUATION PAR PROGRAMME ET PAR NATURE DES CRÉDITS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

S'agissant d'une politique transversale soutenant l'action de l'État, l'évaluation des crédits consacrés à la politique transversale trouve un intérêt particulier à une présentation par grande nature de dépenses.

Afin d'assurer une cohérence dans la présentation de cette évaluation, il est retenu huit grandes natures de dépenses :

- acquisitions/constructions : opérations d'acquisitions, de constructions selon le code des marchés publics, en vente en l'état futur d'achèvement ou non,
- travaux structurants : travaux de réhabilitation, de restructuration, d'agrandissement, d'amélioration dont la réalisation augmente directement la valeur vénale de l'ensemble immobilier,
- entretien lourd : entretien à la charge du propriétaire,
- entretien courant : entretien à la charge de l'occupant,
- énergies et fluides : énergies et fluides consommés dans le cadre de la gestion de l'immobilier (eau, gaz, fioul, électricité, réseau de froid et de chaud),
- loyers budgétaires : loyers versés par les administrations occupantes à l'État-propriétaire pour les immeubles soumis à de tels loyers.

Il convient de noter que dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, le dispositif des loyers budgétaires des ministères civils fait l'objet d'une évolution : l'information sur la valeur économique des biens immobiliers de l'État occupés sera désormais traitée dans le cadre d'instruments non budgétaires. De fait, leur facturation est ainsi supprimée pour l'exercice 2019 et les crédits auparavant inscrits sur le programme au titre de cette dépense font l'objet d'un débasage du même montant, traité en mesure de périmètre,

• loyers non budgétaires : loyers versés par l'État à des bailleurs publics (en dehors des loyers budgétaires) ou privés et charges locatives, autres dépenses.

"NC" est mentionné pour les contributions non communiquées.

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Europe et des Affaires étrangères	105- Action de la France en Europe et dans le monde	Brique Propriétaire	22 766 362	18 817 266	19 956 000	19 956 000	24 956 000	24 956 000
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	22 766 362	18 817 266	19 956 000	19 956 000	24 956 000	24 956 000
		Brique Occupant	34 865 697	33 073 359	41 890 177	39 253 110	48 653 731	41 535 776
		Entretien courant						
		Énergies et fluides	5 329 133	3 255 935	10 762 424	3 239 292	1 291 803	3 281 333
		Loyers budgétaires			0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	27 727 674	28 040 856	30 227 753	35 113 818	46 461 928	37 354 443
		Autres dépenses	1 808 890	1 776 568	900 000	900 000	900 000	900 000
		Total	57 632 059	51 890 625	61 846 177	59 209 110	73 609 731	66 491 776
Intérieur et Outre Mer	152- Gendarmerie nationale	Brique Propriétaire	108 694 515	95 698 400	105 000 000	100 887 485	98 130 386	109 912 068
		Acquisitions/constructions	29 829 953	14 127 698	0	15 000 000	0	34 349 559
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	78 864 563	81 570 701	105 000 000	85 887 485	98 130 386	75 562 509
		Brique Occupant	755 550 403	690 868 455	1 390 007 796	649 106 170	1 492 154 199	657 386 069
		Entretien courant	48 868 351	49 188 742	57 306 959	35 035 326	56 526 023	35 035 326

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Énergies et fluides	111 219 054	82 069 770	222 545 738	79 918 023	168 698 958	79 918 023
		Loyers budgétaires	27 268 035	23 335 503	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	549 852 435	508 098 034	1 092 217 729	506 046 048	1 249 542 277	515 186 427
		Autres dépenses	18 342 528	28 176 406	17 937 370	28 106 773	17 386 941	27 246 293
		Total	864 244 919	786 566 855	1 495 007 796	749 993 655	1 590 284 585	767 298 137
	161-Sécurité civile	Brique Propriétaire	6 432 978	5 308 606	6 331 282	10 570 922	9 160 000	7 610 535
		Acquisitions/constructions	4 908 672	1 728 415	4 381 282	4 753 683	5 540 000	3 771 922
		Travaux structurants	1 139 285	3 102 250	500 000	4 245 810	1 100 000	2 007 500
		Entretien lourd	385 021	477 941	1 450 000	1 571 429	2 520 000	1 831 113
		Brique Occupant	1 838 220	2 523 092	8 971 102	5 257 000	3 809 408	5 259 408
		Entretien courant			1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
		Énergies et fluides	873 323	1 595 624	4 464 102	1 950 000	600 000	1 950 000
		Loyers budgétaires	360 936	360 936	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	603 961	566 532	1 707 000	507 000	409 408	509 408
		Autres dépenses	0	0	1 600 000	1 600 000	1 600 000	1 600 000
		Total	8 271 198	7 831 698	15 302 384	15 827 922	12 969 408	12 869 943
	176-Police nationale	Brique Propriétaire	135 313 581	115 847 064	165 467 000	161 996 876	150 042 700	140 466 512
		Acquisitions/constructions	72 940 434	46 410 433	54 455 190	52 098 195	49 379 053	45 174 030
		Travaux structurants	30 213 552	43 279 852	45 007 024	43 901 153	40 811 614	38 066 425
		Entretien lourd	32 159 595	26 156 779	66 004 786	65 997 527	59 852 033	57 226 057
		Brique Occupant	297 561 808	288 029 633	447 528 045	215 528 582	203 338 470	221 528 582
		Entretien courant	94 876 258	94 551 460	88 603 144	89 058 152	95 603 144	93 058 152
		Énergies et fluides	63 177 304	44 006 230	178 630 050	43 127 357	39 630 050	45 127 357
		Loyers budgétaires	61 774 001	62 145 900	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	74 160 029	81 058 953	173 295 156	77 465 904	64 105 581	77 465 904
		Autres dépenses	3 574 216	6 267 090	6 999 695	5 877 169	3 999 695	5 877 169
		Total	432 875 389	403 876 697	612 995 045	377 525 458	353 381 170	361 995 094
	207-Sécurité et éducation routières	Brique Propriétaire	1 513 094	1 374 482	3 560 000	3 560 000	3 560 000	3 560 000
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	1 513 094	1 374 482	3 560 000	3 560 000	3 560 000	3 560 000
		Brique Occupant	825 482	910 720	1 015 000	1 015 000	1 030 300	1 030 300
		Entretien courant	825 482	910 720	1 015 000	1 015 000	1 030 300	1 030 300
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	2 338 576	2 285 202	4 575 000	4 575 000	4 590 300	4 590 300
	216-Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Brique Propriétaire	24 072 197	53 522 591	26 495 749	57 916 688	6 372 552	37 321 950
		Acquisitions/constructions	6 230 057	35 969 126	6 095 749	36 441 231	5 972 552	36 921 950
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	17 842 140	17 553 465	20 400 000	21 475 457	400 000	400 000
		Brique Occupant	66 196 488	94 823 861	45 975 614	79 168 006	32 076 311	81 107 686
		Entretien courant	18 109 783	17 509 250	15 510 013	17 425 091	17 243 132	17 243 132
		Énergies et fluides	13 551 151	7 752 780	18 392 931	8 415 240	2 188 001	7 961 792
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	34 535 553	69 561 831	12 072 670	53 327 675	12 645 178	55 902 762
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	90 268 684	148 346 452	72 471 363	137 084 694	38 448 863	118 429 636
	354-Administration territoriale de l'État	Brique Propriétaire	0	0	0	0	56 165 284	55 723 305
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	6 122 319	11 361 601
		Travaux structurants	0	0	0	0	11 739 659	15 870 723
		Entretien lourd	0	0	0	0	38 303 306	28 490 981
		Brique Occupant	0	0	0	0	381 471 770	251 041 722
		Entretien courant	0	0	0	0	66 294 201	66 786 590
		Énergies et fluides	0	0	0	0	38 323 915	40 497 771
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	223 483 300	95 970 692
		Autres dépenses	0	0	0	0	53 370 354	47 786 669
		Total	0	0	0	0	437 637 054	306 765 027
Intérieur et Outre Mer	232-Vie politique, culturelle et associative	Brique Propriétaire	633 023	855 164	680 000	700 000	680 000	700 000
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	633 023	855 164	680 000	700 000	680 000	700 000
		Brique Occupant	43 000	1 158 000	54 000	1 204 000	8 435 000	1 179 314
		Entretien courant	0	150 000	10 000	160 000	9 000	9 000
		Énergies et fluides	13 000	13 000	14 000	14 000	20 000	20 000
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	30 000	915 000	30 000	950 000	7 776 000	1 050 314
		Autres dépenses	0	80 000	0	80 000	630 000	100 000
		Total	676 023	2 013 164	734 000	1 904 000	9 115 000	1 879 314
	303-Immigration et asile	Brique Propriétaire	10 520 059	7 979 435	98 937 280	58 682 792	43 894 833	50 057 872

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Acquisitions/ constructions	980 000	150 000	34 425 000	8 000 000	1 420 000	17 500 000
		Travaux structurants	4 998 381	3 984 422	9 158 000	12 428 512	4 780 000	3 210 000
		Entretien lourd	4 541 678	3 845 013	55 354 280	38 254 280	37 694 833	29 347 872
		Brique Occupant	8 507 504	7 064 319	7 565 853	7 565 853	9 161 240	8 400 284
		Entretien courant	8 507 504	7 064 319	7 565 853	7 565 853	9 161 240	8 400 284
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses						
		Total	19 027 563	15 043 755	106 503 133	66 248 645	53 056 073	58 458 156
	307- Administration territoriale	Brique Propriétaire	50 962 964	44 735 329	48 419 655	48 218 234	0	0
		Acquisitions/ constructions	10 326 916	9 393 284	10 622 628	3 200 947	0	0
		Travaux structurants	15 232 565	9 237 454	6 291 209	10 535 323	0	0
		Entretien lourd	25 403 483	26 104 591	31 505 818	34 481 964	0	0
		Brique Occupant	41 684 969	40 564 745	20 992 167	21 276 187	0	0
		Entretien courant	14 711 371	12 696 285	7 270 854	7 291 354	0	0
		Énergies et fluides	1 511 850	1 489 338	1 846 821	1 846 821	0	0
		Loyers budgétaires	2 956 856	2 956 856	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	1 281 350	665 905	700 072	715 622	0	0
		Autres dépenses	21 223 542	22 756 361	11 174 420	11 422 390	0	0
		Total	92 647 933	85 300 074	69 411 822	69 494 421	0	0
	138- Emploi Outre-mer	Brique Propriétaire	19 245 070	12 079 137	10 413 130	13 829 589	10 413 130	13 829 589
		Acquisitions/ constructions	8 411 398	5 150 653	3 313 130	6 829 589	3 313 130	6 829 589
		Travaux structurants	4 127 332	2 658 229	5 600 000	2 500 000	5 600 000	2 500 000
		Entretien lourd	6 706 340	4 270 255	1 500 000	4 500 000	1 500 000	4 500 000
		Brique Occupant	20 743 904	21 158 002	11 330 000	11 330 000	11 330 000	11 330 000
		Entretien courant	7 854 595	8 276 948	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
		Énergies et fluides	2 440 937	2 522 301	1 070 000	1 070 000	1 070 000	1 070 000
		Loyers budgétaires	515 412	515 412	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	9 932 960	9 843 341	8 260 000	8 260 000	8 260 000	8 260 000
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	39 988 974	33 237 139	21 743 130	25 159 589	21 743 130	25 159 589
Agriculture et Alimentation	215-Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	Brique Propriétaire	3 417 477	391 100	1 260 336	1 628 353	0	2 696 130
		Acquisitions/ constructions	0	0	0	0	0	1 150 000
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	3 417 477	391 100	1 260 336	1 628 353	0	1 546 130

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Brique Occupant	21 264 541	28 285 645	5 045 399	10 851 279	8 917 168	10 943 306
		Entretien courant	2 871 710	5 967 029	3 248 447	3 498 533	4 950 000	3 451 495
		Énergies et fluides	2 241 383	1 455 295	1 037 592	1 520 225	3 046 308	1 545 625
		Loyers budgétaires	15 311 176	15 340 891	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	840 273	5 522 430	759 360	5 832 521	920 860	5 946 186
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	24 682 018	28 676 745	6 305 735	12 479 632	8 917 168	13 639 436
Armées	144-Environnement et prospective de la politique de défense	Brique Propriétaire	61 957 747	58 791 981	52 139 397	61 618 632	98 376 726	79 397 469
		Acquisitions/constructions	56 178 636	53 038 636	46 924 052	56 538 287	92 440 000	73 460 743
		Travaux structurants	5 779 111	5 753 345	5 215 345	5 080 345	500 000	500 000
		Entretien lourd	0	0	0	0	5 436 726	5 436 726
		Brique Occupant	12 266 469	11 377 181	12 714 076	12 849 076	12 916 835	12 916 835
		Entretien courant	3 852 741	3 835 563	3 476 896	3 386 896	3 550 000	3 550 000
		Énergies et fluides	5 743 902	5 917 339	6 450 180	6 450 180	7 226 835	7 226 835
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	1 477 932	132 414	140 000	365 000	140 000	140 000
		Autres dépenses	1 191 894	1 491 865	2 647 000	2 647 000	2 000 000	2 000 000
		Total	74 224 216	70 169 162	64 853 473	74 467 708	111 293 561	92 314 304
	146-Équipement des forces	Brique Propriétaire	31 240 432	33 324 410	72 155 792	31 729 693	422 053 710	379 828 007
		Acquisitions/constructions	62 987	1 342	29 300 000	61 645	253 795 411	238 046 977
		Travaux structurants	7 784 547	6 129 866	9 500 000	10 000 000	16 500 000	12 060 896
		Entretien lourd	23 392 898	27 193 202	33 355 792	21 668 048	151 758 298	129 720 133
		Brique Occupant	47 221 335	48 304 130	46 811 975	45 782 401	46 976 884	45 673 588
		Entretien courant	31 418 634	33 720 217	30 406 937	31 300 527	31 389 982	30 867 301
		Énergies et fluides	14 376 027	13 310 705	14 990 966	13 057 236	14 151 378	13 349 393
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	1 426 675	1 273 209	1 414 072	1 424 638	1 435 524	1 456 894
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	78 461 767	81 628 540	118 967 767	77 512 094	469 030 594	425 501 595
	178-Préparation et emploi des forces	Brique Propriétaire	0	0	0	0	518 148 926	416 222 987
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	375 339 348	294 135 813
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	0	0	0	0	142 809 578	122 087 174
		Brique Occupant	343 633 811	412 449 157	332 786 780	374 325 395	790 381 568	762 518 042
		Entretien courant	134 829 777	132 010 002	113 216 375	110 675 619	508 360 398	480 126 872
		Énergies et fluides	198 601 026	266 967 720	210 403 063	251 475 330	268 269 144	268 739 144

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	1 227 771	1 034 375	692 920	700 024	1 116 769	1 016 769
		Autres dépenses	8 975 237	12 437 060	8 474 422	11 474 422	12 635 257	12 635 257
		Total	343 633 811	412 449 157	332 786 780	374 325 395	1 308 530 494	1 178 741 029
	167-Liens entre la Nation et son armée	Brique Propriétaire	1 447 845	1 665 983	2 500 000	2 500 000	1 500 000	1 500 000
		Acquisitions/constructions	122 233	377 624	1 200 000	1 200 000	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	1 325 612	1 288 359	1 300 000	1 300 000	1 500 000	1 500 000
		Brique Occupant	0	0	110 000	110 000	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	110 000	110 000	0	0
		Total	1 447 845	1 665 983	2 610 000	2 610 000	1 500 000	1 500 000
	212 – Soutien de la politique de la défense	Brique Propriétaire	1 317 330 953	1 242 241 014	1 476 753 237	1 225 724 000	573 599 437	478 232 568
		Acquisitions/constructions	170 985 784	242 063 949	988 439 323	837 135 346	373 879 501	326 532 279
		Travaux structurants	0	0	9 979 283	9 240 000	12 600 000	8 674 266
		Entretien lourd	1 146 345 169	1 000 177 065	478 334 631	379 348 654	187 119 936	143 026 024
		Brique Occupant	677 753 390	578 571 203	688 651 190	683 090 408	178 165 536	214 410 645
		Entretien courant	432 925 611	358 761 858	451 477 712	427 336 526	45 407 700	82 200 112
		Énergies et fluides	2 176 001	3 978 855	5 806 440	4 366 800	1 750 000	4 520 000
		Loyers budgétaires	86 535 490	86 535 490	93 930 000	93 930 000	0	0
		Loyers non budgétaires	7 367 051	11 870 836	79 673 119	79 673 119	68 539 399	73 277 204
		Autres dépenses	148 749 237	117 424 164	57 763 919	77 783 963	62 468 437	54 413 329
		Total	1 995 084 343	1 820 812 217	2 165 404 427	1 908 814 407	751 764 973	692 643 213
Culture	131-Création	Brique Propriétaire	3 920 083	3 130 974	26 930 000	12 750 000	17 640 000	11 390 000
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	11 000 000	2 000 000	7 000 000	750 000
		Entretien lourd	3 920 083	3 130 974	15 930 000	10 750 000	10 640 000	10 640 000
		Brique Occupant	0	0	0	0	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Total	3 920 083	3 130 974	26 930 000	12 750 000	17 640 000	11 390 000
	175-Patrimoines	Brique Propriétaire	13 178 197	25 963 838	20 304 722	22 521 486	20 779 840	21 047 376
		Acquisitions/constructions	5 415 457	16 381 971	4 295 023	11 277 023	3 780 000	10 390 000
		Travaux structurants	7 762 740	9 581 867	16 009 699	11 244 463	8 700 000	3 384 000
		Entretien lourd	0	0	0	0	8 299 840	7 273 376
		Brique Occupant	0	0	0	0	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	13 178 197	25 963 838	20 304 722	22 521 486	20 779 840	21 047 376
	224-Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	Brique Propriétaire	18 651 173	21 287 031	16 749 843	7 558 675	7 133 012	5 658 675
		Acquisitions/constructions	12 165 861	14 598 736	10 614 000	3 000 000	0	1 000 000
		Travaux structurants	3 159 582	3 159 582	1 500 000	2 700 000	4 827 169	2 200 000
		Entretien lourd	3 325 731	3 528 713	4 635 843	1 858 675	2 305 843	2 458 675
		Brique Occupant	26 342 688	24 298 406	9 571 123	6 660 481	7 259 623	5 958 338
		Entretien courant	7 199 595	5 156 249	9 571 123	6 660 481	7 259 623	5 958 338
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	19 143 092	19 142 156	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	44 993 861	45 585 436	26 320 966	14 219 156	14 392 635	11 617 013
Services du Premier ministre	126-Conseil économique, social et environnemental	Brique Propriétaire	703 042	703 042	520 000	520 000	300 000	300 000
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	280 731	280 731	270 000	270 000	0	0
		Entretien lourd	422 311	422 311	250 000	250 000	300 000	300 000
		Brique Occupant	1 219 007	1 219 007	1 196 300	1 196 300	1 176 100	1 176 100
		Entretien courant	508 102	508 102	420 000	420 000	420 000	420 000
		Énergies et fluides	326 896	326 896	320 000	320 000	320 000	320 000
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	6 552	6 552	6 300	6 300	6 100	6 100
		Autres dépenses	377 457	377 457	450 000	450 000	430 000	430 000
		Total	1 922 049	1 922 049	1 716 300	1 716 300	1 476 100	1 476 100
	112-Impulsion et coordination de la politique	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	d'aménagement du territoire	Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0
		Brique Occupant	141 193	153 768	0	0	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	141 193	153 768	0	0	0	0
		Total	141 193	153 768	0	0	0	0
	164-Cour des comptes et autres juridictions financières	Brique propriétaire (1)	829 582	666 532	650 000	665 000	767 000	691 500
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	442 457	444 925	0	0	482 000	482 000
		Entretien lourd	387 125	221 607	650 000	665 000	285 000	209 500
		Brique Occupant	6 935 590	9 289 812	15 814 020	8 027 951	10 255 658	8 383 920
		Entretien courant	2 746 223	3 126 457	2 560 867	3 202 484	5 607 580	3 189 830
		Énergies et fluides	198 948	884 529	2 101 224	880 000	86 000	637 500
		Loyers budgétaires	523 936	523 936	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	3 278 751	4 591 011	11 101 929	3 890 467	4 462 078	4 473 990
		Autres dépenses	187 731	163 879	50 000	55 000	100 000	82 600
		Total	7 765 172	9 956 344	16 464 020	8 692 951	11 022 658	9 075 420
Services du Premier ministre	165-Conseil d'État et autres juridictions administratives	Brique Propriétaire	7 459 186	9 636 690	68 629 000	7 913 161	9 000 000	11 760 000
		Acquisitions/constructions	2 409 964	4 382 832	60 974 000	1 110 000	4 000 000	4 610 000
		Travaux structurants	1 464 793	2 166 699	255 000	3 134 456	1 250 000	3 450 000
		Entretien lourd	3 584 429	3 087 159	7 400 000	3 668 705	3 750 000	3 700 000
		Brique Occupant	36 145 688	31 445 459	28 867 116	29 189 548	97 532 329	31 155 833
		Entretien courant	465 006	449 377	348 466	348 466	351 126	351 126
		Énergies et fluides	3 469 799	1 885 423	6 518 441	1 918 441	1 947 218	1 947 218
		Loyers budgétaires	5 055 248	5 055 248	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	21 238 952	18 225 150	16 592 325	21 514 756	88 562 009	22 185 513
		Autres dépenses	5 916 683	5 830 261	5 407 885	5 407 885	6 671 976	6 671 976
		Total	43 604 874	41 082 149	97 496 116	37 102 709	106 532 329	42 915 833
	308-Protection des droits et libertés	Brique Propriétaire	178 797	177 504	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	178 797	177 504	0	0	0	0
		Brique Occupant	491 068	1 210 753	30 450	1 647 296	1 466 727	1 883 573
		Entretien courant	67 608	45 201	30 450	30 450	30 450	30 450

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Énergies et fluides	28 060	34 201	0	11 165	0	11 165
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	334 420	1 070 371	0	1 605 681	1 436 277	1 841 958
		Autres dépenses	60 980	60 980	0	0	0	0
		Total	669 865	1 388 257	30 450	1 647 296	1 466 727	1 883 573
	129-Coordination du travail gouvernemental	Brique Propriétaire	13 859 106	11 515 140	11 449 672	10 357 594	10 530 994	10 967 429
		Acquisitions/constructions	6 561 111	4 103 091	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	1 311 258	1 541 594	609 037	600 207
		Entretien lourd	7 297 995	7 412 049	10 138 414	8 815 999	9 921 958	10 367 221
		Brique Occupant	28 720 721	57 368 501	30 592 385	44 485 115	53 329 973	47 223 423
		Entretien courant	2 616 342	6 550 314	7 591 427	6 346 635	11 916 022	7 025 591
		Énergies et fluides	6 431 126	3 656 033	2 980 605	4 403 043	4 804 643	4 035 717
		Loyers budgétaires	12 560 876	12 560 876	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	605 500	28 766 156	15 131 031	29 773 698	33 400 000	32 469 880
		Autres dépenses	6 506 877	5 835 122	4 889 323	3 961 739	3 209 308	3 692 235
		Total	42 579 827	68 883 641	42 042 057	54 842 709	63 860 967	58 190 852
	333-Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0
		Brique Occupant	318 462 022	345 023 451	330 602 444	216 127 012	0	0
		Entretien courant	61 224 141	57 452 888	60 645 382	60 645 382	0	0
		Énergies et fluides	14 320 776	35 939 865	120 600 000	35 200 000	0	0
		Loyers budgétaires	136 169 769	136 295 825	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	75 254 007	82 860 810	116 757 062	87 681 630	0	0
		Autres dépenses	31 493 329	32 474 064	32 600 000	32 600 000	0	0
		Total	318 462 022	345 023 451	330 602 444	216 127 012	0	0
Transition écologique et solidaire	181-Prévention des risques	Brique Propriétaire	1 077 254	1 254 171	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	779 571	1 078 429	0	0	0	0
		Travaux structurants			0	0	0	0
		Entretien lourd	297 683	175 742	0	0	0	0
		Brique Occupant	1 705 374	1 238 272	1 200 000	5 575 000	1 200 000	5 700 000
		Entretien courant	893 048	527 225	600 000	600 000	600 000	600 000
		Énergies et fluides	50 507	104 470	50 000	100 000	50 000	100 000
		Loyers budgétaires			0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	505 155	339 407	300 000	4 625 000	300 000	4 750 000

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Autres dépenses	256 664	267 170	250 000	250 000	250 000	250 000
		Total	2 782 628	2 492 443	1 200 000	5 575 000	1 200 000	5 700 000
	203-Infrastructures et services de transports	Brique Propriétaire	20 275 653	24 544 978	20 100 000	25 500 000	20 200 000	25 400 000
		Acquisitions/constructions	20 275 653	24 544 978	20 100 000	25 500 000	20 200 000	25 400 000
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0
		Brique Occupant	11 079 807	11 064 399	12 600 000	12 600 000	13 000 000	13 000 000
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	11 079 807	11 064 399	12 600 000	12 600 000	13 000 000	13 000 000
		Total	31 355 461	35 609 377	32 700 000	38 100 000	33 200 000	38 400 000
Transition écologique et solidaire	205-Affaires maritimes	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Travaux structurants	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Entretien lourd	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Brique Occupant	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Entretien courant	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Énergies et fluides	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Loyers budgétaires	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Loyers non budgétaires	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Autres dépenses	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		Total	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	217-Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	Brique Propriétaire	12 786 340	53 062 491	10 631 059	53 923 525	14 351 097	56 322 739
		Acquisitions/constructions	9 225 386	48 880 632	9 124 974	51 586 512	11 410 999	52 182 641
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	3 560 954	4 181 859	1 506 085	2 337 013	2 940 098	4 140 098
		Brique Occupant	36 321 233	34 171 514	30 261 261	24 192 363	16 951 387	25 108 102
		Entretien courant	3 418 244	3 311 577	3 897 534	4 797 534	3 621 101	3 671 101
		Énergies et fluides	6 779 026	4 284 512	6 403 350	4 266 896	2 797 500	4 261 046
		Loyers budgétaires	11 764 124	11 764 124	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	-235 147	143 938	616 208	1 233 764	616 208	1 122 977
		Autres dépenses	14 594 986	14 667 364	19 344 169	13 894 169	9 916 578	16 052 978
		Total	49 107 572	87 234 005	40 892 320	78 115 888	31 302 484	81 430 841
	613-Soutien aux prestations de	Brique Propriétaire	6 530 791	4 710 134	5 045 000	5 548 000	4 918 000	4 918 000

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	l'aviation civile	Acquisitions/ constructions	1 218 796	654 461	1 205 000	1 518 000	1 048 000	1 048 000
		Travaux structurants	695 697	480 257	40 000	230 000	0	0
		Entretien lourd	4 616 297	3 575 416	3 800 000	3 800 000	3 870 000	3 870 000
		Brique Occupant	12 316 860	12 757 060	13 258 000	13 258 000	13 308 000	13 308 000
		Entretien courant	4 703 969	5 243 624	5 576 000	5 576 000	5 376 000	5 376 000
		Énergies et fluides	2 106 172	2 427 290	2 197 000	2 197 000	2 297 000	2 297 000
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	3 424 993	3 396 976	3 800 000	3 800 000	3 800 000	3 800 000
		Autres dépenses	2 081 726	1 689 170	1 685 000	1 685 000	1 835 000	1 835 000
		Total	18 847 650	17 467 194	18 303 000	18 806 000	18 226 000	18 226 000
Économie et Finances	134- Développement des entreprises et régulations	Brique Propriétaire	7 276	7 276	0	0	0	0
		Acquisitions/ constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	7 276	7 276	0	0	0	0
		Brique Occupant	24 249 798	9 317 644	4 059 062	5 770 177	2 108 531	5 907 370
		Entretien courant	3 973 981	3 918 254	946 871	1 013 896	892 871	1 004 896
		Énergies et fluides	110 035	116 770	168 046	163 960	168 046	163 960
		Loyers budgétaires	206 079	206 079	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	19 804 100	4 912 740	2 778 748	4 426 926	845 218	4 536 118
		Autres dépenses	155 604	163 801	165 396	165 396	202 396	202 396
		Total	24 257 075	9 324 920	4 059 062	5 770 177	2 108 531	5 907 370
	156-Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	Brique Propriétaire	24 009 478	22 640 527	26 100 000	26 100 000	26 100 000	26 100 000
		Acquisitions/ constructions	6 081 955	4 556 772	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
		Travaux structurants	97 491	142 517	100 000	100 000	100 000	100 000
		Entretien lourd	17 830 033	17 941 239	16 000 000	16 000 000	16 000 000	16 000 000
		Brique Occupant	558 908 178	479 229 993	450 812 439	228 523 961	272 122 039	224 311 962
		Entretien courant	40 877 810	41 274 092	30 000 000	35 000 000	39 703 357	38 570 672
		Énergies et fluides	76 223 828	41 529 891	143 000 000	46 000 000	23 814 379	40 626 502
		Loyers budgétaires	241 729 271	241 729 271	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	147 238 217	100 868 333	234 312 439	99 023 961	159 107 606	96 094 101
		Autres dépenses	52 839 051	53 828 406	43 500 000	48 500 000	49 496 697	49 020 687
		Total	582 917 656	501 870 520	476 912 439	254 623 961	298 222 039	250 411 962
	218-Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	Brique Propriétaire	76 334	945 385	500 000	500 000	12 273 607	2 852 822
		Acquisitions/ constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	76 334	945 385	500 000	500 000	12 273 607	2 852 822
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Brique Occupant	106 618 544	188 603 835	68 198 436	77 442 889	56 496 590	83 839 805
		Entretien courant	19 747 234	26 471 458	18 780 770	15 194 724	23 906 246	23 554 751
		Énergies et fluides	3 099 052	13 144 711	21 345 896	12 300 877	4 825 481	12 778 021
		Loyers budgétaires	95 396 937	95 396 937	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	-31 505 861	33 124 224	9 026 613	29 869 414	8 657 859	27 587 035
		Autres dépenses	19 881 182	20 466 505	19 045 157	20 077 874	19 107 004	19 919 998
		Total	106 694 878	189 549 219	68 698 436	77 942 889	68 770 197	86 692 627
Économie et Finances	220-Statistiques et études économiques	Brique Propriétaire	1 386 619	1 537 134	1 268 285	1 307 202	1 425 331	1 581 565
		Acquisitions/constructions	337 957	256 301	334 050	583 463	347 726	263 709
		Travaux structurants	1 330	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	1 047 332	1 280 833	934 235	723 739	1 077 605	1 317 856
		Brique Occupant	27 392 013	18 053 454	12 210 184	11 395 450	9 102 635	10 569 709
		Entretien courant	2 003 126	1 256 371	349 098	672 899	2 050 528	1 292 687
		Énergies et fluides	272 066	1 053 334	1 028 435	663 003	408 430	1 083 781
		Loyers budgétaires	8 593 476	8 593 476	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	14 799 278	5 814 330	10 078 014	9 271 684	4 869 775	6 818 682
		Autres dépenses	1 724 067	1 335 943	754 637	787 864	1 773 902	1 374 559
		Total	28 778 632	19 590 588	13 478 469	12 702 652	10 527 966	12 151 274
	302-Facilitation et sécurisation des échanges	Brique Propriétaire	8 660 414	8 712 779	15 579 000	9 776 000	11 500 000	10 140 000
		Acquisitions/constructions	3 049 320	4 953 612	1 145 000	715 000	1 245 000	1 245 000
		Travaux structurants	4 056 452	2 031 199	12 755 000	7 182 000	8 757 000	7 397 000
		Entretien lourd	1 554 642	1 727 968	1 679 000	1 879 000	1 498 000	1 498 000
		Brique Occupant	58 613 037	57 951 521	59 838 381	42 077 518	39 240 000	43 139 998
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	2 519 314	5 621 015	16 615 673	5 812 810	4 593 718	6 093 718
		Loyers budgétaires	16 531 052	16 516 845	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	20 823 919	17 766 654	27 724 157	20 766 157	18 230 537	20 630 535
		Autres dépenses	18 738 752	18 047 007	15 498 551	15 498 551	16 415 745	16 415 745
		Total	67 273 451	66 664 300	75 417 381	51 853 518	50 740 000	53 279 998
	305-Stratégie économique et fiscale	Brique Propriétaire	40 739	40 739	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	40 739	40 739	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0
		Brique Occupant	3 131 326	3 129 556	0	0	0	0
		Entretien courant	776 618	774 886	0	0	0	0
		Énergies et fluides	92 985	92 985	0	0	0	0

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Loyers budgétaires	1 095 572	1 095 572	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	915 394	915 383	0	0	0	0
		Autres dépenses	250 757	250 729	0	0	0	0
		Total	3 172 065	3 170 294	0	0	0	0
Direction de l'Immobilier de l'État	723-Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	Brique Propriétaire	362 550 704	480 626 959	391 286 587	483 000 000	428 000 000	447 000 000
		Acquisitions/ constructions	213 324 960	319 895 254	229 286 587	322 000 000	268 000 000	287 000 000
		Travaux structurants	21 894 332	21 975 777	23 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000
		Entretien lourd	127 331 412	138 755 928	139 000 000	139 000 000	138 000 000	138 000 000
		Brique Occupant	0	0	0	0	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	362 550 704	480 626 959	391 286 587	483 000 000	428 000 000	447 000 000
	348-Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	Brique Propriétaire	5 620 958	1 844 468	900 000 000	100 000 000	80 000 000	168 000 000
		Acquisitions/ constructions	309 963	0	415 000 000	33 000 000	24 000 000	72 000 000
		Travaux structurants	5 310 995	1 844 468	20 000 000	20 000 000	19 000 000	57 000 000
		Entretien lourd	0	0	465 000 000	47 000 000	37 000 000	39 000 000
		Brique Occupant	0	0	0	0	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	5 620 958	1 844 468	900 000 000	100 000 000	80 000 000	168 000 000
Justice	107-Administration pénitentiaire	Brique Propriétaire	405 993 885	161 385 125	116 500 000	244 600 000	297 090 000	327 403 769
		Acquisitions/ constructions	273 218 553	39 873 821	6 531 989	148 357 495	175 160 000	189 112 000
		Travaux structurants	70 507 868	64 188 380	47 249 605	56 165 825	64 320 000	75 164 000
		Entretien lourd	62 267 464	57 322 924	62 718 406	40 076 680	57 610 000	63 127 769
		Brique Occupant	2 474 328	2 491 424	0	0	0	0
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	2 474 328	2 491 424	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	742 153 538	263 887 654	164 250 600	449 048 980	534 270 000	575 687 538

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
	166-Justice judiciaire	Total	408 468 213	163 876 549	116 500 000	244 600 000	297 090 000	327 403 769
		Brique Propriétaire	103 290 212	189 597 832	595 250 001	215 051 166	323 730 000	214 010 000
		Acquisitions/constructions	30 063 824	119 321 540	267 673 698	109 365 188	159 254 297	108 914 855
		Travaux structurants	22 297 095	18 489 922	239 139 512	48 206 997	108 880 000	38 552 000
		Entretien lourd	50 929 293	51 786 370	88 436 791	57 478 981	55 595 703	66 543 145
		Brique Occupant	204 422 255	194 506 478	231 519 445	212 606 390	211 022 499	211 022 499
		Entretien courant	73 585 198	68 835 168	91 316 757	91 000 456	91 155 482	91 155 482
		Énergies et fluides	28 723 200	25 010 702	30 981 045	29 282 770	28 328 680	28 328 680
		Loyers budgétaires	1 716 641	1 586 569	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	36 280 340	35 404 500	32 191 769	22 163 284	23 664 404	23 664 404
		Autres dépenses	64 116 876	63 669 539	77 029 874	70 159 880	67 873 933	67 873 933
		Total	307 712 467	384 104 310	826 769 446	427 657 556	534 752 499	425 032 499
	182-Protection judiciaire de la jeunesse	Brique Propriétaire	8 533 339	5 870 469	34 530 000	14 611 742	39 760 000	19 843 818
		Acquisitions/constructions	2 751 317	1 049 966	17 753 861	3 691 237	11 831 000	5 800 489
		Travaux structurants	523 637	1 237 834	8 057 892	8 110 675	11 856 080	5 846 131
		Entretien lourd	5 258 384	3 582 670	8 718 247	2 809 830	16 072 920	8 197 198
		Brique Occupant	46 598 984	35 218 597	40 287 586	33 490 377	49 411 849	35 288 005
		Entretien courant	6 825 636	6 176 789	7 225 257	7 225 257	7 300 136	7 300 136
		Énergies et fluides	2 660 900	4 251 615	7 137 563	4 686 841	1 610 526	4 641 214
		Loyers budgétaires	3 961 017	3 959 629	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	24 127 536	13 656 563	21 064 730	14 793 074	30 218 690	16 603 700
		Autres dépenses	9 023 895	7 174 001	4 860 036	6 785 205	10 282 497	6 742 955
		Total	55 132 323	41 089 066	74 817 586	48 102 119	89 171 849	55 131 823
	310-Conduite et pilotage de la politique de la justice	Brique Propriétaire	8 296 403	12 788 537	10 230 000	22 649 612	888 186	18 559 703
		Acquisitions/constructions	7 569 700	12 460 596	0	12 672 954	0	12 888 943
		Travaux structurants	726 703	327 941	10 230 000	9 976 658	888 186	5 670 760
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0
		Brique Occupant	22 564 996	22 829 839	63 110 000	21 500 000	24 456 589	34 457 501
		Entretien courant	1 477 929	1 373 978	1 500 000	1 500 000	2 500 000	2 700 000
		Énergies et fluides	1 089 093	479 809	0	609 284	1 100 000	550 000
		Loyers budgétaires	5 083 032	5 083 032	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	6 517 881	5 604 027	46 297 558	6 874 254	3 630 688	7 154 049
		Autres dépenses	8 397 061	10 288 993	15 312 442	12 516 462	17 225 901	24 053 452
		Total	30 861 399	35 618 376	73 340 000	44 149 612	25 344 775	53 017 204
Éducation nationale, Enseignement supérieur,	214-Soutien de la politique de l'éducation nationale	Brique Propriétaire	20 209 409	16 789 213	26 890 000	25 742 685	184 237 282	69 610 280
		Acquisitions/constructions	0	0	3 179 498	2 740 848	121 320 563	50 307 595

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
Recherche et Innovation		Travaux structurants	4 711 365	4 899 446	3 100 000	10 770 000	36 771 831	16 170 000
		Entretien lourd	15 498 045	11 889 767	20 610 502	12 231 837	26 144 888	3 132 685
		Brique Occupant	146 411 626	145 690 994	48 965 062	66 768 201	69 840 444	70 190 994
		Entretien courant	24 001 828	24 398 696	21 601 832	19 591 054	34 035 234	21 225 684
		Énergies et fluides	19 050 777	10 680 531	5 666 393	10 783 217	13 571 192	10 783 217
		Loyers budgétaires	72 252 864	72 252 864	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	31 106 157	38 358 902	21 696 837	36 393 930	22 234 018	38 182 093
		Autres dépenses	0	0	0	0	0	0
		Total	166 621 036	162 480 207	75 855 062	92 510 886	254 077 726	139 801 274
	150-Formations supérieures et recherche universitaire	Brique Propriétaire	243 440 000	227 500 000	225 740 825	301 871 314	263 889 000	294 776 700
		Acquisitions/constructions	3 651 600	3 412 500	3 386 112	4 528 070	3 958 335	4 421 651
		Travaux structurants	14 606 400	13 650 000	13 544 450	18 112 279	15 833 340	17 686 602
		Entretien lourd	365 160	341 250	338 611	452 807	395 834	442 165
		Autres dépenses (*)	224 816 840	210 096 250	208 471 652	278 778 158	243 701 492	272 226 282
		Brique Occupant	72 275 000	72 275 000	64 502 000	64 502 000	66 899 825	66 899 825
		Entretien courant	0	0	0	0	0	0
		Énergies et fluides	0	0	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	0	0	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000
		Autres dépenses	57 275 000	57 275 000	49 502 000	49 502 000	51 899 825	51 899 825
		Total	315 715 000	299 775 000	290 242 825	366 373 314	330 788 825	361 676 525
Sociaux	124-Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	Brique Propriétaire	209 251	202 903	13 194 859	3 947 909	8 000 000	2 100 000
		Acquisitions/constructions	0	0	13 000 000	3 700 000	6 000 000	1 900 000
		Travaux structurants	61 023	61 023	58 523	58 642	0	0
		Entretien lourd	148 228	141 880	136 336	189 267	2 000 000	200 000
		Brique Occupant	54 230 223	78 642 339	25 790 348	58 854 046	77 154 969	54 621 413
		Entretien courant	7 817 418	9 119 595	8 524 232	11 232 983	0	0
		Énergies et fluides	4 014 667	2 435 198	3 710 482	5 888 717	0	0
		Loyers budgétaires	24 526 617	24 526 617	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	12 088 942	35 716 757	7 634 436	34 336 631	59 522 052	38 431 585
		Autres dépenses	5 782 580	6 844 172	5 921 198	7 395 716	17 632 917	16 189 828
		Total	54 439 475	78 845 242	38 985 207	62 801 955	85 154 969	56 721 413
	155-Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	Brique Propriétaire	0	0	0	0	0	0
		Acquisitions/constructions	0	0	0	0	0	0
		Travaux structurants	0	0	0	0	0	0
		Entretien lourd	0	0	0	0	0	0

Ministère	Programme	Briques	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			AE	CP	AE	CP	AE	CP
		Brique Occupant	3 540 247	2 076 907	2 338 591	4 041 419	0	0
		Entretien courant	274 610	300 733	0	0	0	0
		Énergies et fluides	148 364	149 322	0	0	0	0
		Loyers budgétaires	553 864	553 864	0	0	0	0
		Loyers non budgétaires	2 323 879	857 688	1 312 042	1 240 446	0	0
		Autres dépenses	239 530	215 300	1 026 549	2 800 973	0	0
		Total	3 540 247	2 076 907	2 338 591	4 041 419	0	0
TOTAL		Brique Propriétaire	3 087 322 523	2 979 773 833	4 628 147 710	3 395 934 334	3 799 567 033	3 552 449 368
		Acquisitions/constructions	959 428 758	1 028 857 391	2 252 760 145	1 766 604 713	1 988 757 234	1 927 719 346
		Travaux structurants	227 951 797	220 053 370	499 371 799	320 234 732	417 179 523	342 195 332
		Entretien lourd	1 675 125 127	1 520 766 822	1 667 544 114	1 030 316 730	1 149 928 784	1 010 308 407
		Autres dépenses (*)	224 816 840	210 096 250	208 471 652	278 778 158	243 701 492	272 226 282
		Brique Occupant	4 141 268 828	4 098 419 487	4 607 073 807	3 347 643 961	4 322 154 186	3 319 407 926
		Entretien courant	1 064 855 485	990 913 427	1 053 794 256	1 008 007 577	1 079 450 875	1 038 385 307
		Énergies et fluides	592 969 681	588 443 995	1 047 238 461	581 938 528	636 989 204	593 866 011
		Loyers budgétaires	854 059 701	850 525 332	93 930 000	93 930 000	0	0
		Loyers non budgétaires	1 114 396 629	1 165 984 188	1 994 612 049	1 218 672 425	2 163 399 744	1 238 889 724
		Autres dépenses	514 987 332	502 552 544	417 499 043	445 095 431	442 314 363	448 266 884
		Total	7 228 591 351	7 078 193 320	9 235 221 517	6 743 578 295	8 121 721 219	6 871 857 294

XI ÉVALUATION DES EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Avertissements : En aucun cas les résultats présentés dans les tableaux suivants ne pourraient être considérés comme un engagement des responsables de programme à respecter le nombre des emplois et le montant des dépenses de personnel afférentes dans le cadre de leur gestion immobilière.

Les résultats présentés dans les tableaux suivants doivent être interprétés avec prudence. Les données présentées dans les tableaux suivants ont été agrégées à partir des données déclarées par les responsables de programme sur le périmètre dont ils sont responsables. Le total 2019 n'est pas directement comparable au total 2018 compte tenu des programmes pour lesquels les données n'ont pas été communiquées.

Ces données n'existent pas de manière centralisée au niveau de l'État. Leur calcul a été établi à partir des systèmes d'information à disposition des responsables de programme de chaque ministère. Néanmoins, il a été proposé à chacun des responsables de programme de suivre des principes et une méthode de calcul communs afin de pouvoir consolider les données. Notamment, sauf exception signalée dans les précisions méthodologiques rédigées pour chaque programme, les emplois sont calculés en tant qu'équivalents d'un temps plein travaillé et les dépenses de

personnel sont considérées prendre en compte les rémunérations d'activité (catégorie 21), les cotisations et contributions sociales (catégorie 22) et les prestations sociales et allocations diverses (catégorie 23), exception faite des contributions au compte d'affectation spéciale « pensions ».

ÉVALUATION PAR CATÉGORIE DES EMPLOIS ET DES DÉPENSES DE PERSONNEL DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Avertissement : les catégories d'emplois utilisées sont celles correspondant aux catégories d'emplois de la fonction publique de l'État et aux catégories d'emplois du personnel militaire de l'État. De manière générale ces catégories d'emplois sont utilisées par les ministères dans les projets et rapports annuels de performance. Néanmoins, du fait de spécificités, certains ministères utilisent des catégories d'emplois différentes. L'agrégation des emplois selon la classification proposée dans le tableau suivant a donc nécessité un reclassement des emplois n'entrant pas dans les catégories d'emplois génériques. Ce reclassement a été fait sur la base du coût moyen d'un ETPT.

Les données du PLF 2020 et de la LFI 2019 ne sont pas directement comparables, en l'absence de données exhaustives pour 2020.

Catégorie d'emplois	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Emplois de catégorie A ou officiers ou assimilés	4 554	259 971 611	4 469	260 702 145	4 458	264 609 895
Emplois de catégorie B ou sous-officiers ou assimilés	5 905	220 177 681	5 893	223 456 003	5 879	226 699 855
Emplois de catégorie C ou militaire du rang ou assimilés	8 289	265 593 726	7 947	257 294 627	7 793	252 486 794
Total	11 904	738 385 917	11 674	734 135 927	11 496	736 376 076

Ministère	Programme	Catégorie d'emplois	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
Culture		A (dont A+)	17,45	1 408 834	17,70	1 456 955	17,70	1 485 438
		B	3,00	162 718	4,00	221 199	4,00	225 523
		C	3,00	139 793	3,00	142 527	3,00	145 314
		224 TOTAL	23,45	1 711 345	24,70	1 820 680	24,70	1 856 275
Armées		A (dont A+)	35,00	2 341 213	38,00	2 581 505	38,00	2 581 505
		B	61,00	2 780 840	60,00	2 778 782	60,00	2 778 782
		C	39,20	1 204 639	38,40	1 194 673	39,00	1 213 339
		144 TOTAL	135,20	6 326 692	136,40	6 554 960	137,00	6 573 626
		A (dont A+)	1 533,40	156 499 308	1 473,40	154 961 376	1 473,40	159 136 233
		B	2 267,20	148 233 086	2 249,20	149 706 118	2 249,20	152 355 486
		C	2 964,30	167 689 141	2 838,30	162 971 278	2 838,30	165 070 080
		212 TOTAL	6 764,90	472 421 535	6 560,90	467 638 772	6 560,90	476 561 800
Justice		A (dont A+)	70,60	3 988 829	78,60	4 434 769	79,60	4 491 191
		B	47,00	1 812 226	47,00	1 919 198	47,00	1 919 198
		C	22,50	737 483	22,50	742 298	22,50	742 298
		107 TOTAL	140,10	6 538 538	148,10	7 096 265	149,10	7 152 687

Ministère	Programme	Catégorie d'emplois	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
		A (dont A+)	77,34	3 812 553	86,49	4 408 222	75,95	3 989 502
		B	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		C	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	166	TOTAL	77,34	3 812 553	86,49	4 408 222	75,95	3 989 502
		A (dont A+)	17,00	67 913	18,00	70 617	18,00	70 617
		B	3,00	43 797	1,00	56 598	1,00	56 598
		C	1,80	48 221	2,60	48 356	2,60	48 356
	182	TOTAL	21,80	159 931	21,60	175 571	21,60	175 571
		A (dont A+)	85,20	4 362 905	100,00	5 120 781	105,00	5 187 351
		B	37,90	1 395 358	36,00	1 325 406	36,00	1 342 637
		C	16,00	461 762	15,00	432 902	15,00	438 529
	310	TOTAL	139,10	6 220 025	151,00	6 879 089	156,00	6 968 517
Agriculture		A (dont A+)	13,90	1 339 739	13,90	1 359 835	13,90	1 380 233
		B	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	215	TOTAL	13,90	1 339 739	13,90	1 359 835	13,90	1 380 233
Écologie		A (dont A+)	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		B	NC	NC	NC	NC	NC	NC
		C	NC	NC	NC	NC	NC	NC
	205	TOTAL	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		A (dont A+)	7,00	770 000	7,00	770 000	7,00	770 000
		B	16,00	1 040 000	16,00	1 040 000	16,00	1 040 000
		C	15,00	750 000	15,00	750 000	15,00	750 000
	613	TOTAL	38,00	2 560 000	38,00	2 560 000	38,00	2 560 000
		A (dont A+)	20,00	2 001 461	20,00	2 043 924	14,00	1 514 543
		B	53,00	3 250 991	50,00	3 126 083	23,00	1 487 011
		C	183,00	9 095 131	172,00	8 709 413	64,00	3 295 995
	217	TOTAL	256,00	14 347 584	242,00	13 879 420	101,00	6 297 550
Finances		A (dont A+)	4,15	261 283	3,95	254 364	3,65	235 583
		B	0,15	6 187	0,15	6 252	0,15	6 369
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	134	TOTAL	4,30	267 470	4,10	260 616	3,80	241 952
		A (dont A+)	496,00	31 923 103	486,00	31 334 305	476,00	30 874 991
		B	270,00	11 375 795	265,00	11 177 433	260,00	10 966 538
		C	390,00	13 091 867	382,00	12 820 884	374,00	12 554 772
	156	TOTAL	1 156,00	56 390 764	1 133,00	55 332 622	1 110,00	54 396 301
		A (dont A+)	93,30	6 688 334	92,60	6 731 402	96,60	7 078 563
		B	101,30	4 820 453	100,30	4 758 960	99,30	4 728 519

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Ministère	Programme	Catégorie d'emplois	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
		C	20,75	842 747	18,75	761 890	14,75	603 808
	218	TOTAL	215,35	12 351 533	211,65	12 252 252	210,65	12 410 889
		A (dont A+)	11,00	849 905	11,00	837 070	11,00	845 838
		B	55,00	2 467 095	55,00	2 432 700	55,00	2 467 150
		C	47,00	1 677 433	47,00	1 665 634	47,00	1 677 433
	220	TOTAL	113,00	4 994 433,00	113,00	4 935 404,00	113,00	4 990 421,00
		A (dont A+)	24,00	1 544 448	25,00	1 424 225	25,00	1 444 350
		B	16,00	731 504	16,00	642 832	16,00	654 048
		C	44,00	1 722 776	44,00	1 412 620	44,00	1 550 120
	302	TOTAL	84,00	3 998 728	85,00	3 479 677	85,00	3 648 518
		A (dont A+)	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		B	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	305	TOTAL	0,00	0	0,00	0	NC	NC
		A (dont A+)	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		B	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	148	TOTAL	0,00	0	0,00	0	0,00	0
Éducation nationale		A (dont A+)	130,30	10 567 591	130,50	10 624 788	129,50	10 543 372
		B	63,10	3 342 596	65,30	3 486 889	64,30	3 433 491
		C	677,40	30 306 876	658,10	29 529 605	658,10	29 529 605
	214	TOTAL	870,80	44 217 063	853,90	43 641 283	851,90	43 506 469
Intérieur		A (dont A+)	21,00	1 838 832	22,00	1 926 395	23,00	1 847 153
		B	288,00	18 299 232	311,00	19 760 629	336,00	22 506 960
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	152	TOTAL	309,00	20 138 064	333,00	21 687 024	359,00	24 354 113
		A (dont A+)	1,00	61 293	1,00	62 248	1,00	63 217
		B	3,00	123 221	3,00	118 401	3,00	118 477
		C	19,38	611 758	21,00	684 237	21,00	694 238
	161	TOTAL	23,38	796 272	25,00	864 886	25,00	875 932
		A (dont A+)	54,00	4 177 062	54,00	4 398 786	54,00	4 620 456
		B	57,00	3 227 910	57,00	3 216 339	57,00	3 204 711
		C	56,00	2 675 064	56,00	2 745 400	56,00	2 815 680
	176	TOTAL	167,00	10 080 036	167,00	10 360 525	167,00	10 640 847
		A (dont A+)	52,27	2 859 595	53,15	2 804 719	53,00	2 796 585
		B	37,79	1 459 682	42,76	1 611 542	46,00	1 733 719
		C	104,81	3 501 572	94,28	3 044 665	94,00	3 035 605
	216	TOTAL	194,87	7 820 850	190,19	7 460 927	193,00	7 565 909
		A (dont A+)	72,50	5 761 252	76,00	6 099 775	0,00	0

			Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
Ministère	Programme	Catégorie d'emplois	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
		B	129,80	7 737 598	136,72	8 231 612	0,00	0
		C	602,84	26 158 027	567,94	24 890 106	0,00	0
	307	TOTAL	805,14	39 656 877	780,66	39 221 494	0,00	0
		A (dont A+)	0,00	0	0,00	0	77,00	6 206 756
		B	0,00	0	0,00	0	130	7 905 286
		C	0,00	0	0,00	0	540	23 902 286
	354	TOTAL	0,00	0	0,00	0	747,00	38 014 327
Outre-Mer		A (dont A+)	10,90	993 818	10,90	903 566	10,90	903 566
		B	27,00	1 605 069	27,00	1 505 304	28,00	1 561 056
		C	16,20	693 166	16,20	699 451	16,20	699 451
	138	TOTAL	54,10	3 292 053	54,10	3 108 322	55,10	3 164 073
Affaires étrangères		A TOTAL	52,00	5 848 509,49	52,00	5 848 509,49	52,00	5 848 509,49
		B	39,00	2 947 440,96	39,00	2 947 440,96	39,00	2 947 440,96
		C	76,00	2 777 131,21	76,00	2 777 131,21	76,00	2 777 131,21
	105	TOTAL	167,00	11 573 082	167,00	11 573 082	167,00	11 573 082
Sociaux		A (dont A+)	15,00	1 247 565	14,00	1 164 394	15,00	1 247 565
		B	4,00	240 012	5,00	300 015	5,00	300 015
		C	7,00	351 974	6,00	301 692	5,00	251 410
	124	TOTAL	26,00	1 839 551	25,00	1 766 101	25,00	1 798 990
Premier ministre		A (dont A+)	2,00	123 919	2,00	125 776	2,00	127 046
		B	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	333	TOTAL	2,00	123 919	2,00	125 776	2,00	127 046
		A (dont A+)	18,80	1 367 360	22,60	1 597 606	22,90	1 596 687
		B	3,60	174 737	3,80	186 656	3,30	163 878
		C	21,70	901 798	19,97	846 359	17,20	726 966
	129	TOTAL	44,10	2 443 895	46,37	2 630 622	43,40	2 487 531
		A (dont A+)	8,90	599 549	8,90	599 549	8,90	599 549
		B	9,60	449 462	9,60	449 462	9,60	449 462
		C	9,75	372 187	9,75	372 187	9,75	372 187
	164	TOTAL	28,25	1 421 198	28,25	1 421 198	28,25	1 421 198
		A (dont A+)	10,51	727 386,96	11,04	755 010,50	11,50	789 521,71
		B	1,33	63 313,04	1,75	84 290,75	1,00	46 530,88
		C	8,25	311 200,30	8,33	332 263,09	9,00	343 016,61
	165	TOTAL	20,10	1 101 900	21,13	1 171 564	21,50	1 179 069
		A (dont A+)	0,33	36 373,00	0,40	44 089,20	0,33	38 000,00
		B	0,00	0	0,00	0	0,00	0
		C	0,00	0	0,00	0	0,00	0
	308	TOTAL	0,33	36 373	0,40	44 089	0,33	38 000

Ministère	Programme	Catégorie d'emplois	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
			ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses	ETPT	Dépenses
		A (dont A+)	1,15	63 250,00	1,15	63 250,00	1,15	63 250,00
		B	0,65	34 000,00	0,99	39 600,00	0,99	39 600,00
		C	7,67	306 666,00	8,07	322 800,00	8,07	322 800,00
	126	TOTAL	9,47	403 916,00	10,21	425 650,00	10,21	425 650,00
Total			11 903,97	738 385 917	11 674,04	734 135 927	11 496,29	736 376 076

XII EVALUATION DES CRÉDITS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Avertissement : les données présentées dans les tableaux suivants doivent être interprétées avec prudence, notamment dans l'analyse qui peut être faite de l'évolution du montant des crédits des opérateurs consacrés à la politique transversale. Cette annexe présente les évaluations des crédits que les opérateurs consacrent à leur gestion immobilière. Ces évaluations sont présentées par opérateur. Chaque opérateur est rattaché à son programme principal de rattachement.

Les montants présentés dans cette annexe sont issus de l'infocentre des établissements publics nationaux au titre de l'année d'exécution 2018 pour obtenir leurs flux d'investissement (débit 211, 213, 231X) annuels en masse.

Les opérateurs les plus importants ont été ciblés en s'appuyant sur l'importance de leurs données immobilières et du poids qu'ils représentent à l'aune de la politique immobilière de l'État. L'objectif de cette priorisation est double :

- établir des statistiques immobilières tirées de la comptabilité
- limiter les sollicitations à ces seuls opérateurs jugés significatifs.

Le retrait d'opérateurs peu significatifs du DPT conduit à ne pas retenir des programmes qui n'entrent dans le champ d'élaboration du DPT que par l'intermédiaire de la subvention pour charge de service public versée aux opérateurs.

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	213186	25 138 170,85	15 288,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	213187	0,00	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	213557	1 080,00	1 080,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	213586	4 731 961,11	1 559 559,72
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	213587	110 158,79	47 646,59
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	2312	57 077,68	145 741,87
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	2313	38 425 500,02	27 395 426,19
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	2315	17 040,00	17 040,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Centre des monuments nationaux	2318	353 910,07	375 238,71
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21117000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21155600	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21155700	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21170000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315610	924 953,15	91 895,46
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315611	424 659,38	397 213,71
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315620	3 613 686,33	1 434 687,70
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315621	733 161,65	733 161,65
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315630	4 640 296,00	730 680,91
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315631	1 094 419,68	1 126 218,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315640	636 815,15	75 440,63
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315641	345 502,71	345 502,73
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315710	30 379 068,47	4 125 553,23
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315711	176 961,96	173 064,77
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315720	14 283 910,40	1 528 630,64
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315721	572 154,30	594 833,15
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315730	47 984 969,13	6 414 680,46
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315731	1 304 209,80	1 543 752,89
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315740	10 227 210,75	1 835 757,65

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21315741	475 440,29	573 100,20
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318100	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318200	65 822,40	6 742,81
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318201	68 778,41	121 932,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318300	62 068,01	1 330,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318301	22 025,00	22 025,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318400	39 574,67	1 592,35
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21318401	27 462,58	27 462,58
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21355800	3 632 537,41	3 647 084,91
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	21355801	583,32	583,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23120000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23120001	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23130000	58 869 553,16	99 249 903,24
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23130001	192 041 575,28	191 335 752,22
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23140000	647 262,16	604 946,53
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23140001	774 573,39	780 523,96
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23150000	13 073 873,54	11 188 562,64

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23150001	4 861 301,16	4 375 949,26
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23181000	1 309 437,65	1 478 819,87
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23181001	1 891 822,08	1 875 954,82
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Centre national de la recherche scientifique	23182001	65 510 899,98	63 643 116,22
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2111	0,00	0,00
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2115	0,00	0,00
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2131	158 538,48	19 609,13
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2135	2 069 545,27	109 478,80
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2138	0,00	0,00
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2312	1 259 698,89	465 983,18
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2313	5 412 399,59	2 681 005,60
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2315	14 945 462,71	13 262 012,07
ARMEES	144 - Environnement et prospective de la politique de défense	Office national études et de recherches aérospatiales	2318	2 840 933,84	3 991 269,65
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre national des œuvres universitaires et scolaires	211518	65 408,56	65 408,56
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre national des œuvres universitaires et scolaires	211556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre national des œuvres universitaires et scolaires	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre national des œuvres universitaires et scolaires	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre national des œuvres universitaires et scolaires	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	211116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	211557	40 176,70	40 176,70
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	213156	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	213157	41 477 916,58	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	213158	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	213557	2 366 581,67	13 444,13
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	2313	4 386 322,62	15 476 448,67
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Aix-Marseille	2318	2 938 007,48	26 295 162,94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Besançon	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Besançon	21126	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Besançon	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Besançon	2314	1 953 122,01	98 773,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	213557	1 354 164,23	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	2312	3 187,83	81 487,04
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	2313	10 914 001,88	20 972 819,46
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	2314	0,00	480 956,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	2315	0,00	21 556,16
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Bordeaux	2318	0,00	7 699 588,51
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen	213156	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen	213556	856 525,01	98 117,24
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen	213557	851 350,24	531 828,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen	2313	3 035 714,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand	213556	8 465 027,88	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand	213557	143 109,92	80 652,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Clermont-Ferrand	2315	6 752 414,77	10 088 733,59
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	21126	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	213556	4 114 772,76	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	213557	6 588,74	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	213558	44 169,44	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	2313	1 064 879,13	243 239,29
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Dijon	2315	427 821,47	3 799 507,27
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble	213557	2 382,00	2 382,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Grenoble	2313	11 078 715,11	703 179,58
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	21127	437 860,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	213157	41 833,14	23 821,92

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	213557	16 355 847,02	90 728,87
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	2313	3 457 319,30	17 399 737,30
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	2315	0,00	3 377,09
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lille	2318	334,34	192 569,89
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	213157	15 665 951,60	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	213557	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	2313	109 694,25	36 283,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges	2318	5 400,00	5 400,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	21126	67 327,18	229,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	213158	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	213556	8 399,70	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	213557	22 260,73	4 524,99
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	213558	22 459,25	76,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	2313	9 956 452,06	3 364 677,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	2315	16 076,35	16 076,35
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Lyon	2318	4 324,55	4 324,55

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	213156	3 923 851,56	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	213557	1 747 766,14	456 308,27
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	2313	6 254 752,20	4 793 376,46
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier	2318	14 788,70	14 788,70
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	213556	6 917 057,28	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	213557	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nancy	2313	2 728 180,65	7 317 759,73
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	213556	0,00	2 249 660,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	213557	1 227 910,52	869 122,33
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231801	2 067 728,70	2 682,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231802	21 174,08	249 211,07
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231803	8 382,97	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231804	394 450,75	404 934,23

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231805	11 022,34	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231806	108 970,97	476,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231807	20 983,78	472,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231808	23 072,40	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231809	25 052,40	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231812	84 328,39	84 328,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231813	319 450,04	319 450,04
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231814	262 235,76	262 235,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231819	17 102,68	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231820	85 877,31	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231821	1 304 914,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231823	96 191,22	3 576,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nice	231825	42 332,81	42 332,81
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris	211516	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris	211517	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris	213557	2 511 698,04	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Paris	2315	6 777 815,61	11 248 838,89
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	211556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	213156	455 242,92	114 841,47
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	213157	294 973,70	107 623,82
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	213556	111 482,52	2 243,90

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	213557	1 852,10	958,40
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	213558	117 584,74	71 248,51
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	2313	6 222 238,75	1 486 006,47
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Poitiers	2318	2 216,83	78 089,95
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes	211556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes	213557	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes	2313	7 051 934,72	515 101,06
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	21116	0,00	361 800,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	213156	0,00	2 222 458,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	213556	8 001,09	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	213557	1 348 218,32	25 925,75
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	213558	14 383,80	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	2313	659 239,72	1 098,73
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg	2318	2 882 363,82	846 301,72
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	213556	9 149 914,74	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	213557	13 766 748,01	12,64

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	2313	14 930 346,24	30 069 263,92
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	2314	112 227,54	6 471,33
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Toulouse	2318	226 835,93	22 775,73
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	211100	1,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	211400	-59 476,44	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	211510	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	211550	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	213150	635 055,46	91 953,26
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	213180	21 691,66	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	213190	9 394,00	9 394,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	213550	3 067 576,16	3 802,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	213590	214 698,51	214 698,51
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	231300	64 935,24	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières)	231500	404 934,49	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	211556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	213157	4 213,90	4 213,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	213158	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	213556	230 000,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	213557	4 977 978,36	17 393,45
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	213558	11 211,35	11 211,35
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	2313	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23131	0,00	3 167 578,55
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23132	5 977 081,29	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23133	411 462,54	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23134	521 651,32	10 650,08
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23135	1 887 651,70	1 875 596,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23136	775 399,14	86 542,63
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23137	18 291,66	3 107,22
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Nantes	23138	194 918,20	96 333,19
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	213156	5 885,39	5 885,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	213157	0,01	0,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	213556	433 620,30	194 376,12
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	213557	31 257,02	46 931,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	213558	5 413,91	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	2313	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	2315	793 105,99	659 324,97
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Reims	2318	5 520,22	4 992,63
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	21116	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	211556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	213156	281 299,02	14 315,60
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	213157	44 812,69	15 330,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	213158	8 047,60	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	213556	261 617,67	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	213557	392 994,58	49 859,51
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	213558	237 525,74	16 491,72
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	2313	770 486,37	60 767,05
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours	2315	121 901,01	64 888,95
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21116000	0,45	0,45
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21117000	435 879,10	435 879,10
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21126000	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21127000	217 968,07	217 968,07
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21151600	150,00	150,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21151700	86 751,24	153,90
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21155600	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21155700	425 015,12	425 015,27
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21158160	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21158170	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21158600	210 520,28	210 520,28
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21158700	163 684,51	156 341,53
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21158860	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21158870	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21175000	3 168 916 755,80	3 132 135 439,90
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21311600	50 461,23	50 461,23
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21311700	247 204,90	243 572,97
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21311800	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21315600	22 867,38	22 867,38
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21315700	16 242 090,43	16 507 481,82
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21315800	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318160	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318170	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318180	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318600	2 697 158,43	2 747 473,20
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318700	8 240 744,63	8 445 305,77
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318860	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318870	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21318880	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21351600	243 228,73	111 823,35
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21351700	383 757,16	170 024,21
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21351800	178 408,96	54 317,07
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21355600	2 418 753,71	2 465 689,35
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21355700	7 144 411,84	5 273 437,37
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21355800	94 946,99	2 549,41
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358160	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358170	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358180	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358600	17 701 981,31	16 552 652,68
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358700	11 409 145,10	10 781 413,98
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358800	193 263,59	67 564,39
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358860	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358870	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	21358880	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23120000	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23121000	0,00	87 300,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23122000	10 421 598,74	15 112 261,36
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23130000	3 489 558,74	3 444 194,10
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23140000	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23141000	295 948,93	397 008,66
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23142000	1 072 659,56	1 889 641,61
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23150000	23 567,01	382 194,15
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23180000	0,00	0,00
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23181000	223 300,80	244 250,06
AGRICULTURE	149 - Forêt	Office national des forêts	23182000	8 512,19	14 656,50
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens	21126	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens	213557	3 765,73	69 444,45
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Amiens	2313	5 203 264,39	432 353,59
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rouen	213157	0,00	444,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rouen	213556	530 549,96	1 289 941,66
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rouen	213557	848 192,84	424 492,14
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rouen	2314	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	211260000000000	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	211556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	211557000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	213156000000	0,00	582 400,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	213157000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	213158000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	213556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	213557000000	1 982 264,58	620 554,61
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	231300000000	9 904 909,00	6 877 454,64
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	231500000000	70 134,21	63 583,15
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Limoges	231800000000	16 922,09	35 199,14
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	211160000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	211260000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	211556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	213156000000	38 894 056,16	25 065 753,11
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	213556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	213557000000	3 279 873,08	3 279 873,08
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	231300000000	8 105 354,12	7 555 751,57
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	231500000000	3 688 767,92	3 630 879,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Picardie Jules Verne	231800000000	11 234 152,12	6 916 532,58
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	211270000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213156000000	0,00	2 287 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213157000000	97 357,99	119 637,68

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213158000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213518000000000	18 320,03	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213557000000000	364 817,97	115 851,79
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	213558000000000	51 954,11	57 871,13
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	231300000000000	5 081 910,56	3 942 782,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	231500000000000	640,00	1 810,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Angers	231800000000000	1 396 445,22	1 367 909,58
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	21158	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131801	504 702,15	12 726,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131802	15 771,02	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131803	4 479,60	4 479,60
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131805	189 069,66	4 226,13
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131806	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131807	46 852,63	3 056,83
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131808	10 140,00	10 140,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2131809	112 070,23	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	213517	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	213557	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	213558	21 000,96	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	21358	68 901,48	2 935,07
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2312	17 627,91	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	23131801	896 363,98	447 373,27
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	23131805	266 321,29	266 321,29
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	23131807	97 920,72	54 353,95
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	23131808	6 215,66	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	23131809	123 071,94	100 042,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	231358	58 141,69	26 320,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2315	3 357 448,69	3 147 552,20
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Besançon	2318	96 900,00	96 900,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	211160000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	213156000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	213157000000 000	3 408 748,05	4 567 077,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	213557000000 000	3 466 690,46	357 421,26
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	213558000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	231300000000 000	8 979 802,18	9 206 637,96
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	231500000000 000	979 754,97	1 099 426,12
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bretagne occidentale	231800000000 000	138 819,62	145 835,79
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	211170000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	211556000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	211557000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	213156000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	213157000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	213557000000 000	6 119 158,45	4 366 472,49

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	231300000000000	4 722 084,83	3 308 306,93
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Caen	231800000000000	93 365,46	71 747,82
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	211160000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	211557000000000	503 400,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	213117000000000	36 000,00	36 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	213156000000000	8 738 357,36	270 292,93
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	213157000000000	465 637,56	36 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	213556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	213557000000000	4 533 677,83	3 911 087,92
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	213558000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	231200000000000	651 311,66	1 196 078,40
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	231300000000000	35 761 060,27	31 254 605,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	231500000000000	33 920,77	32 302,57
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Nantes	231800000000000	1 264 998,31	1 320 065,27
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	211260000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	211556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	211557000000000	3 431,88	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	213156000000000	3 235,92	82 962,88
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	213517000000000	8 684,10	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	213557000000000	804 135,71	266 670,07
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	231200000000000	3 581,90	8 242,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	231300000000000	846 746,83	747 254,01

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	2315000000000	1 257,89	240 728,69
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université d'Orléans	2318000000000	44 003,94	47 585,84
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2115560000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2131560000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2131570000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2135570000000	7 808 331,41	5 395 361,82
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2135580000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2313000000000	76 642 153,73	56 635 289,05
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Paris V	2315000000000	12 000,00	12 000,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2112600000000	46 492 021,74	2 256 075,55
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2112700000000	1 425 584,30	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2131560000000	162 042 240,40	153 256 113,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2131570000000	7 833 207,16	8 167 339,06
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2135560000000	15 567,45	30 496 342,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2135570000000	13 640 951,14	38 775 618,13
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2135580000000	0,00	1 960 221,84
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2312000000000	0,00	10 979,61
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2313000000000	9 168 322,32	9 126 013,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2315000000000	37,48	12 020,74
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Reims	2318000000000	5 399 895,29	5 303 906,70
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	2115160000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	2131160000000	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213117000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213156000000	54 489,79	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213157000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213517000000	1 418,43	1 891,24
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213518000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213557000000	20 422 703,83	13 755 663,60
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213558000000	6 288,18	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	213580000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	231200000000	232 051,98	154 701,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	231300000000	41 522 159,83	35 894 347,93
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	231500000000	26 870,46	26 701,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rouen	231800000000	1 454,32	192,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	211556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	213156000000	1 524 621,30	308 730,38
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	213157000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	213556000000	0,00	101 798,10
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	213557000000	86 328,76	86 328,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	231200000000	20 040,00	20 040,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	231300000000	13 246 488,15	11 416 762,77
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	231500000000	1 197 912,42	1 197 912,42
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Saint-Etienne	231800000000	302 706,80	457 770,71
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	211260000000	0,00	187 000,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	213156000000	0,00	656 577,16
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	213157000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	213158000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	213557000000	2 931 127,24	1 002 085,98
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	213558000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	231200000000	1 444,24	1 444,24
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	231300000000	13 283 536,20	10 381 236,38
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	231500000000	8 595 838,28	8 284 559,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Tours	231800000000	350 131,38	427 890,95
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	211160000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	211260000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	211556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	211557000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	211558000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	213156000000	0,00	786 582,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	213157000000	3 009 114,15	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	213158000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	213557000000	3 436 945,59	2 568 446,81
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	213558000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	231300000000	15 817 707,02	9 455 660,49
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	231500000000	551 978,20	551 978,20
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Dijon	231800000000	27 565,56	27 565,56

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	211556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	211558000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	213156000000000	185 752,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	213158000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	213517000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	213557000000000	3 642 691,69	3 743 996,23
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	213558000000000	691 241,97	282 634,05
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	213580000000000	10 673 629,62	237 014,85
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	231300000000000	73 567 563,38	61 627 134,26
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	231500000000000	6 897 800,61	5 275 417,74
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Claude Bernard Lyon I	231800000000000	373 849,55	458 771,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	211556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	211557000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	213156000000000	17 270 916,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	213157000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	213556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	213557000000000	6 725 701,88	3 890 608,59
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	213558000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	213580000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Paris Nanterre (Paris X)	231300000000000	2 982 710,36	1 654 533,93
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	211160000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	211170000000000	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2112600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2112700000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2115570000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2131560000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2131570000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2135170000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2135570000000	3 127 995,14	335 265,43
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2135580000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2135800000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2313000000000	2 257 833,13	3 150 948,25
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2315000000000	415 076,10	138 528,48
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Rennes I	2318000000000	21 274,32	30 766,40
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2111600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2111700000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2131560000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2131570000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2135560000000	0,00	11 586,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2135570000000	1 122 738,12	209 693,28
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2313000000000	12 095,04	90 741,15
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Toulouse II le Mirail	2318000000000	0,00	70 931,43
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	2112600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	2112700000000	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	213157000000	47 837 785,85	38 433 509,09
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	213517000000	35 970,99	35 970,99
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	213557000000	3 174 427,29	2 125 164,94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	213580000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	231300000000	3 003 205,79	8 805 566,13
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lyon II	231800000000	138 109,54	200 177,63
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	211556	1 140,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	213156	360 767,35	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	213158	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	213556	179 720,26	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	213557	207 260,70	1 916,69
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	2313	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Versailles	2314	733 385,65	23 914,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	21128	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	213557	132 781,82	4 849,75
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	213558	2 315,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	2313	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Antilles-Guyane	2314	0,00	1 559 613,06
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	21117	3 582,15	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	213557	666 112,95	109 820,12
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	213558	8 453,25	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Créteil	2313	1 575 613,30	608 609,88
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse	21116	1 173 510,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse	213157	0,00	69 630,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse	213556	0,00	2 110 223,46
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse	213557	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse	2313	1 905 302,91	15 084,87
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	21116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	213556	4 549,86	1 128 579,39
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	213557	1 509 078,40	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	2313	124 312,36	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	2314	0,00	144 576,82
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	2315	448 919,66	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	231 - Vie étudiante	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires de la Réunion	2318	0,00	2 481 160,99
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	21126	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	21127	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	213156	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	213157	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	213556	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	213557	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	213558	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	21358	6 267 386,32	1 832,40
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	2313	10 146 009,98	7 160 913,49
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut national des sciences appliquées de Lyon	2315	170 705,72	26 705,72
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21151601	0,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21151602	0,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21311200	43 531,06	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21311400	5 770,92	2 872,82
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21311900	29 692,59	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21312300	29 525,90	15 952,16
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21313900	232 277,13	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21315601	0,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21318000	0,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21318001	0,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21321200	492 050,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21321400	13 032,15	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21322300	0,00	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21323300	46 321,04	596,71
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21323600	396 156,77	99 133,09
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21324300	173 199,96	0,00
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	21325500	180 092,63	8 446,36
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	231315602	1 145 617,23	68 856,32
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	23150000	0,00	98 275,08
CULTURE	131 - Création	Opéra national de Paris	23180000	19 745,35	0,00
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	21117	0,00	0,00
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	21118	0,00	0,00
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	211557	29 448,78	29 448,78
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	211558	0,00	0,00
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131571	8 655 150,28	721 706,95

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131572	3 461 699,70	376 484,63
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131573	1 485 052,93	193 859,82
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131574	1 569 763,67	125 442,12
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131575	2 322 220,49	333 806,63
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131581	11 900,00	5 950,00
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131582	1 028,96	1 028,96
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131583	4 046,33	1 496,67
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131584	193 495,60	1 144,08
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2131585	1 309,59	1 309,59
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	213557	2 951 759,64	643 283,24
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	213558	157 998,97	141 138,56
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2312	153 162,91	179 312,19
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2313	20 087 719,42	16 740 328,15
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2314	19 456 321,23	22 784 419,81
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2315	6 595 189,40	1 124 056,15
AFFAIRES ETRANGERES	185 - Diplomatie culturelle et d'influence	Agence pour l'enseignement français à l'étranger	2318	49 377,99	29 768,91
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21116000	116 510,21	139 673,51
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21117000	77 442,48	42 413,24
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21126000	2 756 834,82	2 888 084,62
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21127000	55 469,76	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21151600	1 373 892,94	132 436,72
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21151700	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21155600	156 172,60	584 494,06
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21155700	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21158600	17 541,70	681 877,46
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21158700	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21311600	1 446 641,10	746 965,80
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21311700	4 805 405,09	1 248 306,56
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21315600	807 593,14	3 025 533,76
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21315700	4 440 120,31	880 480,39

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21318160	826 496,24	3 256 886,12
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21318170	7 490 209,83	3 652 612,67
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21318260	10 709,36	10 709,36
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21318270	434 179,97	284 102,65
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21351700	24 682,18	24 682,18
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21355700	55 399,03	55 399,03
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21358170	4 395,07	4 395,07
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21358270	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21381060	0,00	815 922,07
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21381070	34 070 224,04	2 691 863,50
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21381170	3 068 756,73	431 817,28
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21381270	9 342,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382060	0,00	679 858,56
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382070	42 404 873,04	2 600 345,37
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382160	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382170	3 662 437,21	112 718,48
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382260	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382270	1 260 761,88	392 444,79
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382360	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21382370	702 367,20	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384060	0,00	5 263 933,99
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384070	22 022 008,20	1 527 801,41
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384160	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384170	643 212,68	605 865,85
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384180	58 384 062,48	302 718,44
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384270	31 773,20	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384360	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384370	401 953,11	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384470	7 506 285,52	111 334,20
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	21384570	257 730,03	56 001,16

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	23110000	0,00	5 256,62
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	23120000	22 511 065,22	18 898 597,17
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	23133000	16 971 370,94	15 072 858,52
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	23138000	248 554 849,62	227 293 613,37
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	23150000	485 701,78	519 209,78
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Voies navigables de France	23180000	2 272 268,57	2 210 850,51
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21117000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21155600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21315600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21315700000000	11 723,82	29 579,62
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21318000000000	115,65	115,65
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21355600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21355700000000	6 842 047,04	3 336 409,75
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	21358000000000	98 495,24	9 900,94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	23130000000000	9 676 974,61	8 243 886,46
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	23150000000000	478 334,76	444 477,60
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Cergy-Pontoise	23180000000000	571 999,91	554 419,69
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	211556	0,00	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	213156	0,00	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2135561	0,00	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2135562	6 767 651,43	10 991,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2135563	8 267 249,38	542 459,07
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2135564	786 135,76	356 587,70
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2135568	227 136,66	614 893,88
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2312161	9 330,22	9 330,22
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2312162	282 877,57	236 126,98

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2313156	46 262 278,28	40 372 379,87
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23135562	6 268 387,99	7 556 191,79
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23135563	12 836 929,27	10 476 972,51
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23135564	424 324,20	240 019,28
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23135568	5 740 797,11	7 454 730,45
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23153171	13 424 323,73	13 416 253,21
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23153172	2 178 632,01	1 589 746,51
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23153173	8 236 552,39	9 410 534,11
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	231547	50 940,19	50 940,19
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23171	8 969 355,12	4 391 860,66
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	23172	600 932,40	310 033,20
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2318471	18 624,73	6 132,01
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2318472	13 634,34	78 759,12
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2318872	373 669,54	189 525,47
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du musée du Louvre	2318875	9 288,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115601	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115604	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115605	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115606	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115609	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115610	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115611	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115612	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115613	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115615	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115616	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115617	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115618	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115619	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115621	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115622	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115623	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2115624	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316101	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316104	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316105	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316106	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316107	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316109	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316110	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316111	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316115	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316118	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316119	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316120	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316121	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316123	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21316124	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356101	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356104	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356105	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356106	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356107	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356109	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356111	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356115	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356116	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356118	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356119	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356120	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356121	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356123	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356124	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356204	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356206	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356207	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356209	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356211	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356215	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356216	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356217	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356218	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356219	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356220	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356221	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356223	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	21356224	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2312	3 711,89	3 711,89
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	23131	73,71	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	23132	56 726,42	73,71
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de la Rochelle	2315	0,00	64 388,91
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	21116	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	21117	0,00	139,32
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	211556	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	211557	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	213156	362 965,55	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	213157	167 373,32	136 894,49
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	213556	2 661 465,06	765 543,58
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	213557	451 808,74	309 046,46
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	2312	12 698,69	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Météo-France	2313	0,00	3 134,41
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2131561	12 435 939,21	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2131562	0,00	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	213158	0,00	2 186 211,13
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2135561	2 918 538,53	11 929,24
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2135562	0,00	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2135563	67 158,76	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2135564	12 551 000,89	6 336 884,10
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2135565	858 626,77	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2135566	2 126 160,78	0,00
CULTURE	175 - Patrimoines	Etablissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles	2314	15 000 000,00	9 399 415,18
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	21127	0,00	0,00
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	2115	0,00	0,00
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	21315	0,00	0,00
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	213156	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	213158	0,00	0,00
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	2135	0,00	0,00
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	2314	0,00	0,00
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	23141	3 470 925,32	95 196,60
FINANCES	302 – Facilitation et sécurisation des échanges	Masse des douanes	2318	81 571,88	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	211170000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	211556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213116000000	0,00	422 081 001,41
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213117000000	0,00	12 887 199,75
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213156000000	424 568 514,14	819 367,37
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213157000000	15 537 308,13	575 793,34
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213158000000	70 430,28	9 792,64
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213180000000	9 792,64	70 430,28
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213517000000	0,00	80 893,32
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213518000000	0,00	172 846,23
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213557000000	36 508 976,07	22 775 398,33
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213558000000	364 422,89	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	213580000000	0,00	191 576,66
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	231200000000	86 067,80	95 739,30
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	231300000000	124 540 258,57	103 715 718,24
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	231400000000	275 378,87	275 378,87

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	231500000000000	131 769,83	215 363,69
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Strasbourg	231800000000000	12 676 249,92	15 612 358,88
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2111000	215 346,28	215 346,28
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2111600	6 644,93	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2111700	3 054,30	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2113000	4 897 541,91	123 473,33
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2115000	20 043 080,36	4 317 022,35
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2115170	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2115570	190 422,86	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2115800	114 133 979,53	24 051 062,49
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2135570	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2311000	0,00	0,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2312000	3 980 164,56	383 888,89
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2313000	1 673 395 644,14	412 889 429,50
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2315000	1 844 850,25	310 254,00
ECOLOGIE	203 - Infrastructures et services de transports	Société du Grand Paris	2318000	2 911 280,53	1 088 816,86
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	211260000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	211270000000000	98,40	98,40
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	211557000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	213156000000000	395 183 855,23	30 365 819,83
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	213157000000000	34 423 016,19	33 684 696,04
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	213180000000000	709 954,00	345 892 430,50
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	213556000000000	8 058 054,48	6 684 900,38
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	213557000000000	1 718 200,94	2 050 744,93
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	231300000000000	152 861 432,24	107 747 595,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	231500000000000	1 514 055,50	638 407,27

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lorraine	2318000000000	5 206 183,44	3 345 063,78
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2111600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2111700000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2112600000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2115570000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2131560000000	0,00	2 907 289,09
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2131570000000	0,00	33 592,59
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2131580000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2135570000000	4 598 421,22	4 583 496,15
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2135580000000	92 151 916,21	5 726 333,38
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2312000000000	154 211,54	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2313000000000	226 985 620,90	234 544 016,21
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2315000000000	28 000,00	47 925,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université dAix-Marseille	2318000000000	4 652 671,27	4 557 909,76
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21117	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	211556	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	211557	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2131561	101 953,94	105 425,42
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2131562	1 518 623,24	88 744,70

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157101	637,35	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157102	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157103	142 022,44	119 629,15
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157104	8 672,11	2 380,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157105	57 309,86	57 309,86
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157106	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157107	18 958,17	10 667,11
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157108	3 689,96	1 844,98
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213157109	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2131572	2 551 636,22	320 120,25
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2131578	339 351,68	270 583,99
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2131581	41 297,77	13 924,15
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2131582	13 117 530,90	139 916,12
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318101	31 363,20	32 227,20

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318102	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318103	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318105	6 386,90	6 386,90
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318106	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318107	76 645,72	25 900,49
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318108	147 798,53	148 198,93
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318109	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21318118	12 795,66	2 023,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213516	30 914,04	30 914,04
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213517	270 447,37	274 142,24
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213518	100 655,73	144 325,63
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213556	0,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	213557	582 582,54	58 755,55
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2135588	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	21358	59 932,36	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2312	9 720,00	4 860,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	23131	58 286 941,52	8 812 593,04
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2314	500 000,00	0,00
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2315	2 108 262,77	1 775 055,49
FINANCES	192 - Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	Institut Mines-Télécom	2318	1 755 575,07	1 106 120,14
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	21116	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213116	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213117	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213118	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213156	0,00	461 044,58
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213157	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	21318	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213516	0,00	0,00

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213517	467 981,79	57 927,04
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213518	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213556	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213557	964 173,40	161 895,79
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	213558	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	21358	135 426,41	62 146,23
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	2312	0,00	0,00
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	2313	630 496,59	1 128 854,94
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	2315	1 124 461,24	2 359 016,91
ECOLOGIE	159 - Expertise, information géographique et cartographique et météorologie	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	2318	315 079,09	206 449,60
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	21117	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	21126	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	21127	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	211586	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	211587	2 500 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	213186	0,00	0,00

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	213187	9 001 952,85	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	213586	3 804,44	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	213587	12 961 026,03	586 804,10
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	2313	2 595 477,33	13 498 295,21
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	2314	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	2315	1 049 975,44	546 115,33
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Bordeaux	2318	6 838 883,57	1 613 813,96
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	211160000000	1 480 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	211180000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	211270000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	211557000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	213156000000	42 840 000,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	213157000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	213158000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	213556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	213557000000	5 426 924,28	521 530,63
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	213558000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	231300000000	26 797 916,39	23 692 862,85
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	231500000000	3 272 785,07	2 621 567,50
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Montpellier	231800000000	537 416,86	558 011,98
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	211556000000	0,00	7 576 560,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	213156000000	38 973 366,84	19 846 868,57

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	213157000000	190 017,68	151 934,17
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	213158000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	213556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	213557000000	18 912 588,34	1 689 488,92
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	213558000000	0,00	23 908,04
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	231300000000	72 537 204,53	72 948 946,36
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	231500000000	4 352 191,40	3 643 433,19
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Grenoble Alpes	231800000000	1 436 723,07	1 504 828,22
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	211160000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	211170000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	211180000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	211556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	211558000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213156000000	346 264,11	733 078,22
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213157000000	13 451 105,50	12 418 080,61
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213158000000	922 667,66	2 222 667,75
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213180000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213556000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213557000000	15 546 503,57	522 048,11
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	213558000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	231300000000	713 549,00	1 123 389,02
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	231500000000	202 985,62	203 498,74

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université Clermont Auvergne	231800000000000	37 485 516,77	28 820 106,27
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	211160000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	211170000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	211260000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	211270000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	211556000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	211557000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	213156000000000	300,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	213157000000000	68 683 179,29	48 350 362,37
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	213556000000000	69 415,96	4 186,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	213557000000000	13 220 891,40	3 220 262,75
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	213558000000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	231200000000000	4 577,64	3 051,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	231300000000000	30 126 998,18	38 933 782,37
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	231500000000000	412 879,27	282 325,94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Université de Lille	231800000000000	854 632,83	652 952,35
		Grand Paris Aménagement	211100	0,00	388 528,00
		Grand Paris Aménagement	211300	0,00	0,00
		Grand Paris Aménagement	211581	0,00	471 725,41
		Grand Paris Aménagement	213100	0,00	0,00
		Grand Paris Aménagement	213181	0,00	3 401 404,21
		Grand Paris Aménagement	213582	0,00	211 725,10
		Grand Paris Aménagement	213583	0,00	186 935,00
		Grand Paris Aménagement	213584	0,00	134 105,55
		Grand Paris Aménagement	213585	0,00	130 041,74
		Grand Paris Aménagement	231300	1 750,00	1 750,00
		Grand Paris Aménagement	231800	17 639,08	17 639,08
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	21116	0,00	112 164 984,08

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	21117	665 923,99	114 336,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	211556	78 268 631,15	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	211557	228 674,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	213156	162 564 924,11	140 086 657,95
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	213157	0,00	96 861,85
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	213517	0,00	5 723 347,16
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	213557	2 165 116,93	3 696 101,41
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	21358	0,00	1 198 555,47
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	2313	6 946 887,21	18 542 265,90
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	2314	0,00	263 927,60
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	2315	1 473 739,86	1 920 156,19
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Ecole nationale supérieure d'arts et métiers	2318	258 487,17	7 272 426,23
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2111600000000	440,00	440,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2111700000000	300 811,17	15 417,16
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2111800000000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2112700000000	0,00	263 275,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2115570000000	16 238,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2115800000000	438 947,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2131560000000	60 277,77	55 934,77
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	2131570000000	3 297 863,86	100 534,39

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	213158000000	0,00	1 921,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	213180000000	1 325 061,81	87 021,37
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	213556000000	570 659,37	459 485,03
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	213557000000	1 903 568,41	565 443,03
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	213558000000	0,00	1 680,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	213580000000	2 246 999,05	1 037 715,16
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231127000000	267 875,00	267 875,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231155700000	0,00	32 476,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231158000000	517 316,21	476 183,17
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231216000000	182 879,99	180 528,99
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231217000000	66 682,10	66 682,10
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231255600000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231255700000	9 851,01	9 851,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231258000000	512 954,81	40 815,08
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231315600000	73 499,74	60 277,77
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231315700000	9 295 611,85	3 329 790,56
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231315800000	2 001,48	2 001,48

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débets - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231318000000	1 544 297,49	1 332 705,94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231355600000	656 258,78	620 318,04
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231355700000	3 030 662,90	2 154 170,33
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231355800000	1 915,25	1 915,25
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231358000000	2 552 337,58	2 417 301,54
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231415700000	79 113,29	29 517,99
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231418000000	3 430 870,22	303 146,44
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231455700000	1 204 727,02	240 808,29
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231458000000	2 076 750,69	1 802 216,15
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231514700000	52 141,07	27 506,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231531700000	24 971,20	26 210,76
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231534700000	4 760,00	4 760,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231547000000	28 150 212,74	27 038 477,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231557000000	312 722,74	575 941,94
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231577000000	54 488,01	54 488,01
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231810000000	40 688,18	40 488,18
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231827000000	1 138 499,64	1 172 319,21

MINISTERE	Programme de rattachement de la catégorie	Libellé établissement	Numéro de compte	Débits - cumul des mouvements de l'exercice	Crédits - cumul des mouvements de l'exercice
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231831700000 000	137 238,72	141 318,82
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231832700000 000	5 613 802,17	5 360 421,14
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231847000000 000	421 422,82	410 768,44
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	172 - Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Institut national de la recherche agronomique	231887000000 000	936 930,73	915 279,80
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	211160000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	211556000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	213156000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	213157000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	213556000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	213557000000 000	480 757,35	364 261,28
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	213558000000 000	0,00	0,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	231300000000 000	200 507,02	159 313,93
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	231500000000 000	88 305,00	58 870,00
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE	150 - Formations supérieures et recherche universitaire	Institut de physique du globe de Paris	231800000000 000	970,84	970,84

RÉCAPITULATION DES AXES, SOUS-AXES ET OBJECTIFS DE PERFORMANCE

AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

OBJECTIF DPT-2790 : Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

OBJECTIF DPT-2472 : Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière

OBJECTIF DPT-2469 : Améliorer la gestion des projets immobiliers

AXE 1 : AMÉLIORER LA GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE L'ÉTAT

OBJECTIFS CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE DE CET AXE

OBJECTIF DPT-2790

Adapter le patrimoine immobilier de l'État à ses missions

INDICATEUR P354-20008-12441

Optimisation de l'occupation de l'immobilier de bureau

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / ETPT	m ² /poste de travail	21,28	21,08	21,50	21,27	22,49	22
Ratio entretien courant / SUN	€/m ²	18,31	18,46	20,94	18,26	19,82	19,5

Précisions méthodologiques

Sous-indicateur « Ratio SUN / ETPT »

Sources des données :

- La valeur de la surface utile nette est fournie par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), ainsi que par les données issues de l'infocentre de la direction de l'immobilier de l'État (DIE). Les données correspondent à celles fournies dans le cadre des compte-rendus de gestion. Pour l'outre-mer les données sont fournies par les prefectures concernées.
- Le nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) repose sur des données fournies par les ministères. Ce décompte repose sur une enquête réalisée par la SDAT auprès des ministères, au 31/12/2018, avec une hypothèse de baisse de 2,1% par an.

Modalités de calcul :

- Numérateur : Surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.
- Dénominateur : nombre d'ETPT (équivalent temps plein travaillé) dans les services déconcentrés de l'État du périmètre précité.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant /SUN »

Sources des données :

- La valeur de la surface utile nette est fournie par l'intermédiaire d'une enquête menée auprès des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR). Les données correspondent à celles fournies dans le cadre des compte-rendus de gestion.
- Les dépenses d'entretien courant sont consolidées à partir du progiciel CHORUS.

Modalités de calcul :

- Numérateur : Dépenses d'entretien courant (activité : travaux courants du locataire).
- Dénominateur : Surface utile nette (SUN) en m² des services déconcentrés de l'État dont les crédits relatifs à l'immobilier occupant sont gérés par le programme. Il s'agit des surfaces de bureau exclusivement.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les différents inventaires réalisés dans le cadre des comptes rendus de gestion des SGAR font état d'une diminution des surfaces occupées. Cette évolution résulte de l'aboutissement des regroupements de services initiés par les services locaux (abandons de sites, regroupement sur des sites en multi-occupations, maisons de l'État).

Cette évolution tendancielle est toutefois proportionnellement moindre que la baisse d'effectifs, aboutissant à une stabilité de l'indice en 2019. Pour 2020, la prévision du ratio SUN/ETPT est attendue à la hausse, notamment au regard de l'intégration des départements régions d'outre-mer au périmètre soutenu.

Concernant le ratio entretien courant/SUN, le prévisionnel 2020, augmente d' 1,5 euros par m² de SUN. Cette progression traduit, notamment, l'addition des budgets d'entretien courant des programmes 307 et 333 à périmètre métropolitain soutenu identique.

OBJECTIF DPT-2472

Améliorer l'efficacité de la gestion immobilière

INDICATEUR P129-268-3372

Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / effectifs administratifs	m ² /effectifs adm.	17,93	15,14	14,77	13,79	13,79	13,79
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	56,14	60,98	53,52	94,09	63,40	47
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	44,7	57,62	153,93	112,46	145,97	100

Précisions méthodologiques

Sources des données : les données sont fournies par la division du pilotage des services généraux et du site Ségur-Fontenoy (DPSG) de la DSAF.

Origine de la mesure des surfaces : les relevés AUTOCAD des bâtiments. Cet indicateur n'inclut pas les données relatives au SGDSN.

Modalités de calcul :

Le ratio "SUN / effectifs administratifs" :

-Numérateur : surface utile nette (SUN) en m².

-Dénominateur : effectifs administratifs soit effectifs physiques possédant un poste de travail (bureau). Sont exclus les agents techniques de maintenance, les agents de sécurité, les agents d'entretien et de nettoyage, ainsi que le personnel de restauration.

Le ratio "entretien courant / SUB" :

-Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments.

-Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m²

Le ratio "entretien lourd / SUB" :

-Numérateur : dépenses d'investissement relatives à la mise en conformité des bâtiments, aux grosses réparations, à l'amélioration et aux transformations

-Dénominateur : surface utile brute (SUB) en m²

Le périmètre correspond aux bâtiments relevant de l'attribution directe de la DSAF en matière de gestion immobilière. Le type de surface ainsi que la nature des dépenses immobilières se déclinent, selon la typologie donnée par le guide méthodologique du SPSI.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

1. Ratio SUN/effectifs administratifs

La prévision 2019 actualisée (13,79) est en diminution par rapport à la prévision 2019 du PAP 2019 (14,77) en raison de l'augmentation des effectifs présents pour une surface stable.

La prévision 2020 résulte d'une SUN de 45 954 m², stable par rapport à 2019 et d'un effectif de 3 332 et la cible 2020 a été exceptionnellement modifiée en conséquence.

2. Ratio entretien courant/SUB

Les bâtiments libérés par le regroupement de services dans l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy (immeubles situés Cité Martignac, 113 rue de Grenelle, 19 rue de Constantine) n'ont pas encore été cédés.

Pour les sites en gestion, sur l'ensemble de l'année, le montant d'entretien courant s'élève à 8 073 010 € pour une surface de 85 800 m² SUB. L'augmentation du ratio résulte de travaux effectués en fin d'année 2018 mais réglés début 2019. Ces opérations ont concerné tant les sites historiques que l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy pour permettre en particulier l'accueil de l'OFDT ainsi qu'une densification dans Ségur-Fontenoy.

La prévision 2020 est donc inférieure à la prévision actualisée 2019.

3. Ratio Entretien lourd/SUB

Le ratio actualisé pour 2019 (112,46 €/m²) est en baisse de 36,87 % par rapport à la prévision initiale (153,93 €/m²) en raison notamment du report de certaines opérations de restructuration en 2020.

La prévision 2020 est d'ailleurs revue à la hausse par rapport à la cible 2020.

Le schéma directeur immobilier des SPM établi sur cinq ans prévoit par ailleurs d'importantes opérations de rénovation des sites conservés.

INDICATEUR P308-11043-12211

Efficiences de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio d'entretien courant / SUB du CSA	€/m ²	38	29	39	28	28	45
Ratio SUN / poste de travail du CSA	m ² /poste de travail	12	13	12	14	14	11

Précisions méthodologiques

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Sous-indicateur 1 : « ratio d'entretien courant / SUB CSA »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative, financière et des systèmes d'information du CSA

Modalités de calcul :

- Numérateur : dépenses de fonctionnement liées aux contrats de maintenance, à l'entretien des espaces verts, à l'entretien courant des bâtiments ;
- Dénominateur : surface utile brute (SUB) en mètres carrés.

Sous-indicateur 2 : « ratio SUN / postes de travail »

Sources des données : les données sont fournies par la direction administrative, financière et des systèmes d'information du CSA

Modalités de calcul :

- numérateur : ratio surface utile nette SUN
- dénominateur : postes de travail.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

Le CSA a conclu un nouveau bail à compter du 1^{er} juillet 2019 qui a donné lieu à des mesures plus précises des surfaces occupées dans la tour Mirabeau en incluant une quote-part des parties communes. Ainsi, la SUB s'établit désormais à 8173m² (contre 7 413m² avant le 1^{er} juillet) et la SUN à 5910m² (contre 5361m² avant le 1^{er} juillet).

Avec la prise en compte de ces nouvelles surfaces, le Conseil enregistre une baisse de 28% par rapport à la prévision du PAP 2019. Par ailleurs, les efforts entrepris par le Conseil grâce à sa politique d'optimisation des dépenses courantes lui permettent d'envisager une stabilité du sous indicateur 1. Cette politique d'optimisation se traduit notamment par un taux de rattachement aux marchés mutualisés de près de 50% en 2018.

La prise en compte des nouvelles surfaces pour la prévision 2020, conjuguée à la poursuite de cette politique d'optimisation, permet également d'afficher une diminution du ratio de 38% par rapport à la cible 2020.

Le sous indicateur n° 2 est en augmentation en raison de la diminution du dénominateur correspondant aux postes de travail mis à disposition des agents. Cette baisse répond à la politique de modernisation du parc informatique. Par ailleurs, l'évolution du SUN (numérateur) entraîne mécaniquement une augmentation du ratio pour 2020.

INDICATEUR P216-59-11988

Efficience immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	25,73	17,73	26,9	19,5	22,73	25
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	8,91	9,98	9,77	10,25	10,75	6
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	8,55	8,52	8,38	8,38	8,41	8,2
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	14,25	20,23	22,21	20,58	21,07	15
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	9,67	10,35	10,18	10,18	11,04	8

Précisions méthodologiques

Taux d'écart calendaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées ou finales et durées prévues initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des durées réactualisée ou finales – somme des durées initialement prévues) / somme des durées initialement prévues.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés ou finaux et budgets prévus initialement de l'ensemble des opérations en cours d'un montant supérieur à 5 M€ et présentant un dépassement.

Soit la formule : (somme des budgets réactualisés ou finaux – somme des budgets initialement prévus) / somme des budgets initialement prévus.

Ratio SUN / Poste de travail

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en m² / ETPT) : somme des surfaces utiles nettes (SUN) des programmes / ETPT* (des mêmes programmes).

Les programmes concernés sont les programmes 216, 354, 176, 152 et 161, auxquels s'ajoutent, depuis 2016, les services centraux de la direction générale des étrangers en France (104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (207) désormais portés au sein du programme 216.

* Les restitutions disponibles ne permettent pas de réaliser une sélection fine des données à analyser en ce qui concerne les postes de travail, notamment ceux, majoritaires, relevant de l'opérationnel dont une forte proportion des agents ont une activité de voie publique.

Ratio entretien lourd / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : somme des coûts de l'entretien lourd (programmes : 216, 354, 176, 152, 161) / somme des surfaces utiles brutes (SUB) globales de ces programmes, hormis pour le 152, programme pour lequel seule la SUB domaniale est prise en compte.

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par le programme 216.

Ratio entretien courant / SUB

Source des données : MI / DEPAFI / SDAI.

Mode de calcul : ratio (en €/ m²) : somme des montants des travaux imputés sur les comptes PCE d'entretien courant immobilier, hors entretien lourd (programmes 216, 354, 176, 152, 207 et 161 / somme des SUB (mêmes programmes)).

Les surfaces dévolues aux services centraux des programmes de la direction générale des étrangers en France (P104 et 303) et de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (P207), non prises en compte antérieurement, sont intégrées dans les données du programme 216 à la suite de leur emménagement dans l'immeuble Garance financé par ce programme.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Taux d'écart calendaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 17 présentent un dépassement de délai : notamment, 7 pour aléas de chantier, 2 pour cause de retard durant la phase études, 4 en raison d'appel d'offres infructueux, ainsi qu'une pour l'installation non prévue initialement de locaux modulaires provisoires durant les travaux. Il doit être noté que 3 opérations sont particulièrement pénalisantes et représentent à elles seules près de la moitié de l'écart cumulé.

L'augmentation faciale entre les prévisions des PAP 2019 et 2020 résulte mathématiquement de la suppression des opérations livrées durant le 1^{er} semestre 2019 et de leurs impacts sur le calcul du taux : diminution sensiblement plus forte du dénominateur que du numérateur.

Taux d'écart budgétaire agrégé

Sur les 28 opérations en cours, 13 présentent un dépassement : 3 pour les seuls aléas de chantier ; 1 opération a successivement connu des fouilles archéologiques, la défaillance de la maîtrise d'œuvre qui a dû être remplacée, un appel d'offres infructueux puis un avenant en cours de chantier (gros œuvre et travaux supplémentaires) ; une opération a dû intégrer des travaux complémentaires à la demande du maître d'ouvrage ; une opération renchérie du fait des préconisations de l'ABF ; 2 opérations ont connu un appel d'offres infructueux ; une opération a dû intégrer le coût d'un relogement provisoire en modulaires non prévu initialement ; 2 opérations ont vu leurs estimations revues à la hausse en cours d'études suite aux résultats des diagnostics et de la prise en charge de prestations complémentaires ; une opération a augmenté pour prise en compte de prestations supplémentaires apparues nécessaires en cours de réhabilitation et une opération a dû intégrer des surcoûts relatifs à des frais vis-à-vis de concessionnaires (parvis et raccordements eaux pluviales au-delà de la parcelle).

Ratio SUN / Poste de travail

Les fluctuations marginales des ratios affichés dans les PAP 2018 à 2020 résultaient des hausses des plafonds d'emploi des forces de sécurité. Sur la durée, ce ratio est relativement stable, et souligne les efforts de rationalisation des occupations menés par le ministère.

Ratio entretien lourd / SUB

L'évolution dynamique de cet indicateur résulte de la mise en œuvre de la stratégie ministérielle qui privilégie les réhabilitations et les mises aux normes par rapport aux constructions neuves. L'écart par rapport à la cible découle des efforts entrepris pour résorber les déficits chroniques de la maintenance du parc. La révision des prévisions entre les PAP 2019 et 2020 résulte du report de lancement d'une opération de l'administration centrale et de la réduction en cours d'année 2019 des crédits de la police nationale dévolus à l'immobilier.

Ratio entretien courant / SUB

Comme celui de l'entretien lourd, cet indicateur affiche une nette progression par rapport aux prévisions dans le cadre du PAP 2019. La stratégie ministérielle vise à stabiliser le niveau d'entretien courant à un niveau adéquat. Ce dernier avait connu une diminution drastique depuis le début des années 2010.

INDICATEUR P218-449-11928

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	13,2	12,4	13,2	12,4	12,4	13,3
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	37,4	39,4	37,4	39,4	39,4	37,4
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	19,5	33,4	30,2	33,4	33,4	30,2

Précisions méthodologiques

Source des données : secrétariat général

Périmètre : administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Surfaces : les surfaces SHON (surface hors œuvre nette), SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes du service France Domaine concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

Effectif : postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

L'entretien courant, de la responsabilité de l'administration occupante, recouvre l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant, le matériel technique et les travaux courants.

L'entretien lourd, de la responsabilité de l'État propriétaire, correspond aux opérations au profit d'immeubles domaniaux qui seront imputées à compter de 2017 sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État ».

Le ratio entretien lourd / SUB est calculé en divisant le coût de l'entretien lourd par la surface utile brute (SUB). Son évolution traduit les fortes variations des crédits consacrés à l'entretien du propriétaire. Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Afin de réduire le ratio SUN / poste de travail, et de se rapprocher de l'objectif cible de 12 m² de SUN par poste de travail (circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État), le secrétariat général des ministères économiques et financiers met en œuvre une démarche de densification des espaces de bureaux.

De 15,5 m² en 2008 puis 13,2 en 2017, le ratio SUN par poste de travail s'élève à 12,4 m² en 2018. Les résultats atteints en 2018 et prévus en 2019, très proches de l'objectif cible, nécessitent la réalisation préalable d'opérations immobilières complexes, telle que la rénovation, notamment énergétique, du site de Bercy, ou les projets de restructuration du site de Vincent Auriol. Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023 définit une stratégie renouvelée permettant de consolider et poursuivre cette trajectoire de densification des espaces.

Par ailleurs, les dépenses d'entretien courant, de maintenance préventive et les travaux d'aménagement légers devraient se maintenir au même niveau dans un contexte de vieillissement naturel du parc domanial et d'investissements à réaliser pour améliorer sa sécurité et sa performance énergétique.

Enfin, les dépenses d'entretien lourd, imputées sur le CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État », ne devraient pas diminuer.

INDICATEUR P124-10898-11896

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m² SUB	25,3	23,1	29	23,1	23	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m²/poste de travail	12,3	13	12,3	12,3	12,3	12
Ratio SUN / Poste de travail en agences régionales de santé (ARS)	m²/poste de travail	14,4	13,9	14,4	13,8	13,8	13

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul :

Les coûts d'entretien courant comprennent les coûts engagés pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant le bon fonctionnement dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes, et concernent les interventions régulières d'entretien, de :

- maintenance préventive ;
- diagnostics-audits, expertises et frais d'études gérance ;
- contrôles réglementaires gérance.

Elles n'intègrent pas les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagements légers. Pour des locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Après l'enregistrement de gains d'efficacité notables en 2018, la cible de 23€/m² est maintenue sur la période. Cette cible devrait pouvoir être revue à la baisse lorsque le ministère aura regroupé ses services centraux sur deux sites au lieu de quatre actuellement.

La prévision actualisée du ratio SUN/poste de travail est conforme à la prévision initiale qui affichait une baisse par rapport à 2018 suite aux actions engagées. Ce ratio devrait rester stable jusqu'à la mise en place du nouveau SPSI d'administration centrale actuellement en cours de finalisation et dont le projet devrait permettre une réduction de ce ratio à 10 m² dès la livraison du nouvel immeuble et un regroupement des services en 2025.

En effet, il est prévu de réduire le nombre de sites actuellement occupés par les différents services des ministères et de réduire le nombre de m² occupés en appliquant les nouveaux ratios plafond demandés par la DIE. Dans le même temps, le site de Duquesne qui a déjà fait l'objet d'une densification en 2013, sera à nouveau densifié. Ainsi le ratio d'occupation cible préconisé par la DIE pourrait, selon le calendrier de mise en œuvre du scénario retenu dans le SPSI, être atteint en 2025.

Pour les agences régionales de santé, la démarche de renouvellement des SPSI et les renégociations des baux qui ont été engagées, permettent d'afficher une baisse du ratio des surfaces occupées par postes de travail.

Ainsi, le ratio prévisionnel 2019 actualisé prend en compte les dernières informations transmises par les opérateurs. Toutefois, tous les documents n'ayant pas encore été finalisés, les nouveaux chiffres ne sont pas encore connus. Le ratio cible de 2020 pourrait évoluer.

INDICATEUR P215-92-4347**Efficiences de la fonction immobilière**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	13,53	13,41	13,54	13,49	13,60	12
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	11,5	15,18		16,44	16,76	
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	16,06	4,41		57,62	125,74	
Taux d'écart calendaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,37	1,39	1	0	0	5-10
Taux d'écart budgétaire agrégé des projets d'infrastructure	%	2,61	1,78	1	7,69	7,69	5-10

Précisions méthodologiques**Ratio SUN (surface utile nette) / poste de travail**

Source des données : MAA - Bureau du patrimoine immobilier

Mode de calcul : les ratios *SUN (Surface Utile Nette) / poste de travail*, ratios entretien courant / SUB et entretien lourd / SUB prennent en compte le nouveau schéma d'implantation du MAA ; ils reprennent la définition de France Domaine.

Grands projets immobiliers

Les projets immobiliers suivis (sites de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal) s'inscrivent dans le cadre du nouveau schéma d'implantation de l'administration centrale du MAA validé le 27 juin 2014 par le Secrétaire d'État chargé du budget.

Source des données : MAA - Sous-direction de la logistique et du patrimoine

Mode de calcul : Les définitions sont conformes au guide de la performance relatif à la préparation du PAP- volet performance.

Taux d'écart budgétaire : moyenne pondérée des écarts entre budgets réactualisés et budgets prévus initialement.

Taux d'écart calendaire : moyenne pondérée des écarts entre durées réactualisées et durées prévues initialement.

Les durées et budgets prévus initialement sont estimés par rapport à la date de notification du marché de maîtrise d'œuvre.

Les durées et budgets réactualisés sont estimés par rapport à la date de production des documents budgétaires jusqu'à la fin du projet.

Le budget prévu initialement inclut toutes les dépenses prévisionnelles liées au projet immobilier y compris les révisions de prix et les aléas. Il est calculé par le maître d'ouvrage et mentionné dans le programme de l'opération (documents contractuel sur la base duquel le maître d'œuvre est recruté et/ou dans des documents internes rédigés par le maître d'ouvrage).

Le budget réactualisé inclut le coût de réalisation, les travaux supplémentaires effectués et les révisions de prix. Il correspond au montant des AE imputées sur une tranche fonctionnelle.

La durée réactualisée peut concerner la phase études et/ou la phase de travaux.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Concernant le ratio sun/postes de travail :

L'indicateur tend à augmenter entre 2019 et 2020 du fait de la baisse des effectifs et des surfaces constantes. L'augmentation de l'indicateur est tempérée par les efforts de densification induits par les travaux sur le site de Varenne. La réduction des effectifs entre 2019 et 2022 permet de libérer certaines surfaces. Ainsi, les effectifs sont redéployés et densifiés sur les sites conservés.

Concernant le ratio entretien lourd/SUB :

L'application du schéma directeur du MAA s'étale sur plusieurs années. Le projet de rénovation du site de Varenne nécessite la mobilisation continue des fonds des programmes 723 et 215 dédiés à l'entretien lourd dont le pic de réalisation des travaux se situe en 2020. Le ratio entretien lourd / SUB traduit cet effort.

Concernant le taux d'écart budgétaire :

L'opération de réhabilitation des bâtiments du site Varenne, dont le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en juillet 2017, se poursuit.

Les travaux du bâtiment D ont démarré au premier trimestre 2019 pour une durée d'un an.

L'opération de rénovation du bâtiment E est en phase étude. Il a été décidé la création de 995 m² supplémentaires par la réalisation de deux surélévations (R+5 et R+1). L'enveloppe des travaux a, de ce fait, été augmentée de 1,5 M€ et atteint ainsi 17 M€. Cette évolution explique l'augmentation sensible du taux d'écart budgétaire agrégé en 2019 et 2020.

INDICATEUR P217-10728-11846

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m ²	36,84	36,30	37,7	36,60	36,97	38
Ratio d'occupation (SUN / poste de travail) en administration centrale	m ² /poste de travail	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7	11,7

Précisions méthodologiquesMode de calcul :

1. sous-indicateur 1.2.1 : ratio d'entretien courant / surface utile brute (SUB) en administration centrale.

- au numérateur : dépenses d'entretien courant (en crédits de paiement) réalisées au cours de l'année considérée au titre de l'entretien courant, de l'exploitation et la maintenance des bâtiments et du nettoyage des locaux ;
- au dénominateur : surface utile brute (SUB) en m² des locaux occupés par les services d'administration centrale des deux ministères à la charge du programme 217.

2. sous-indicateur 1.2.2 : ratio d'occupation (surface utile nette / poste de travail) en administration centrale.

- au numérateur : surface utile nette (SUN) en m² des locaux occupés par les services d'administration centrale des deux ministères à la charge du programme 217 ;
- au dénominateur : nombre de postes de travail comptabilisé au 31 décembre de l'année n-1.

Source des données :

- le montant des dépenses relatives à l'entretien courant est extrait du système d'information CHORUS. La fiche du guide ministériel dédié à la performance précise la liste des comptes PCE et groupes de marchandises correspondant à ces dépenses ;
- les données relatives aux surfaces et aux postes de travail sont extraites de tableaux de suivi sous tableur bureautique renseignés par les services.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.2.1 : ratio d'entretien courant (coût d'entretien courant / m² SUB).

La prévision 2019 est révisée à la baisse mais reste prudente (36,60 €/m²) compte tenu d'un manque réel de visibilité sur les coûts réels d'exploitation du pôle immobilier de La Défense. L'inflation est prise en compte dans le calcul de cette prévision.

La prévision 2020 est quant à elle réévaluée à 36,97€/m² SUB, en deça de la cible fixée à 38 €/m². Elle prend en compte l'évolution de l'inflation mais aussi les effets du regroupement immobilier des services d'administration centrale.

Sous-indicateur 1.2.2 : ratio d'occupation.

La prévision 2019 et la cible 2020, révisées en PLF 2019 (valeur initiale de 11,9 m²/poste) sont maintenues et restent stables au regard du résultat 2018 (11,7 m²SUN/poste).

INDICATEUR P214-401-11711

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN/Poste de travail	m ² /poste de travail	13,3	12,8	13	12,8	12,8	13,2
Ratio entretien courant/SUB	€/m ²	7,7	9	10,1	9	9,2	8,3
Ratio entretien lourd/SUB	€/m ²	26,2	32,7	37,8	36	23,2	38,0

Précisions méthodologiques

Source des données : MENJ - SG-SAAM

Champ : France métropolitaine + DOM + COM

Mode de calcul : cet indicateur répond à la définition de la circulaire budgétaire n°DF-2PERF-19-3083 du 18 avril 2019 (guide méthodologique de la performance).

À compter de 2016, le périmètre concerne l'immobilier de bureaux en domanial, en locatif et mis à disposition gratuitement, soit :

- pour l'administration centrale tous les bâtiments (y compris les sites de DESCARTES, BESLON et de IH2EF) ;
- pour les services déconcentrés les rectorats, les vice-rectorats, les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), les circonscriptions d'inspection de l'éducation nationale (IEN), le service interacadémique des examens et des concours (SIEC) et les centres d'information et d'orientation (CIO) d'État.

Sont hors champ : les logements, les parkings, les sites DRONISEP et CANOPE, les cités administratives (ces dernières relevant du programme 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées »).

Les surfaces

SUN (surfaces utiles nettes) et SUB (surfaces utiles brutes) sont extraites de l'application RT via l'application OAD pour les services déconcentrés et du SPSI de l'administration centrale (données actualisées au 31/12/2017).

Les salles de formation sont comptabilisées en SUB mais ne sont pas prises en compte dans les SUN.

Ratio SUN / Poste de travail

Le nombre de postes de travail correspond aux résidents administratifs des locaux retenus pour les calculs de surfaces ci-dessus exerçant une activité régulière, à temps complet ou partiel. Il s'agit des agents, des consultants, des personnels externes, des intérimaires, des stagiaires, exclusion faite des agents techniques des services généraux (agents techniques de maintenance et d'exploitation, agents d'entretien, personnel de restauration, agents de sécurité, hôtesse d'accueil et d'orientation, agents courrier, jardiniers, reprographes, chauffeurs).

Depuis janvier 2016, les données utilisées sont extraites de deux nouveaux outils informatiques métiers déployés par la DIE dans les administrations centrales et les services déconcentrés (et prochainement dans les opérateurs) :

- « Référentiel Technique » (RT) pour la saisie de données, alimentant CHORUS REFX ;
- « Outil d'aide au diagnostic » (OAD) pour les restitutions des données RT et CHORUS REFX.

De plus, l'info-centre de la DIE permettra également d'effectuer des restitutions de CHORUS REFX.

Ratio entretien courant / SUB

Dépenses (en CP) d'entretien courant des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoutent, pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État » (ok vérifié) et, marginalement, le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

Ratio Entretien lourd / SUB (uniquement immobilier de bureaux en domanial)

Dépenses (en CP) d'entretien lourd des services déconcentrés et de l'administration centrale sur le programme 214 auquel s'ajoute pour l'administration centrale, le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Occupation: ratio SUN/poste de travail

Les effets conjugués d'une politique de densification des bâtiments en propriété de l'État, d'abandon de surfaces louées et de rationalisation immobilière et de la prise en charge par le MENJ des CIO départementaux, dont les conseils départementaux se sont désengagés financièrement, sont traduits dans l'évolution du ratio d'occupation « SUN/poste de travail » comme suit : 12,8 m² réalisé en 2018 de même qu'en prévision actualisée 2019 et en prévision 2020.

Services déconcentrés

Les prévisions actualisées 2019 et initiale 2020 du ratio d'occupation s'élèvent à 12,7 m² par poste de travail (contre une prévision 2019 à 12,9 m²).

Par rapport à la réalisation 2018 et à la prévision initiale 2019, les prévisions de surface actualisées 2019 et 2020 sont en hausse. Elles résultent :

- de l'intégration dans les surfaces domaniales du site de Chapou (Académie de Toulouse), auparavant recensé en tant que cité administrative et hors champ du périmètre de l'indicateur ;
- du regroupement dans le nouveau site du rectorat de Lille des services du rectorat et de la DSDEN du Nord ;
- le report de l'abandon de deux bâtiments du rectorat de Lille pour permettre le relogement d'un CIO et des services de la direction des services informatiques du rectorat de Lille, cette opération de réhabilitation étant prévue pour 2020-2022.

Pour 2020, la surface globale du parc immobilier des services déconcentrés du MENJ est à la baisse, la part du domanial poursuivant sa croissance. L'augmentation des effectifs s'explique par la prise en charge par le MENJ des CIO départementaux, la SUN restant stable et conforme à la cible. Ces évolutions conduisent à un ratio plus performant que celui fixé en cible (12,7 m² en prévision 2020 contre 13,1 m² en cible 2020).

S'agissant de l'opération de regroupement sur le site de l'école des Mines à Nancy, elle devrait être achevée en 2021.

Administration centrale

La prévision actualisée 2019 et la prévision 2020 sont estimées respectivement à 14 m² et à 14,1 m². Ces prévisions sont conformes à la prévision initiale 2019 (14 m²) et inférieures à la réalisation 2018 (14,5 m²). La variation du ratio s'explique par une prévision de recrutement optimal dans les services centraux.

Coût d'entretien (courant et lourd) et travaux structurants

Les prévisions du ratio de coût « entretien courant/SUB » estimées à 9 €/m² pour la prévision actualisée 2019 et 9,2 €/m² pour la prévision 2020, sont conformes à la réalisation 2018 (9 €/m²) et sont proches de la cible 2020 (8,3 €/m²). Pour l'administration centrale, par rapport à la prévision initiale, le ratio 2019 d'entretien courant enregistre une baisse liée au retard dans l'avancement des travaux sur le site Descartes. Pour les services déconcentrés, le ratio d'entretien courant est inchangé par rapport à la prévision 2019, et conforme à la cible 2020.

La prévision 2019 actualisée et la prévision 2020 du ratio de coût « entretien lourd/SUB » sont estimées respectivement à 36 €/m² et 23,2 €/m². Ces prévisions globales s'analysent différemment entre les services centraux et déconcentrés. Pour l'administration centrale, le coût d'entretien lourd tient compte du décalage d'opération de mise aux normes, de sécurité et de rénovation thermique.

Pour les services déconcentrés, le ratio prévisionnel actualisé 2019 relatif au coût de l'entretien lourd/SUB de 26,8 €/m² est proche de la réalisation 2018 de 26,6 €/m². L'évolution des coûts d'entretien lourd résultent essentiellement du rythme d'avancement des différentes opérations et de leur impact sur la consommation des crédits de paiement.

INDICATEUR P105-12-12248

Efficiences de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m ² /poste de travail	14,8	14,8	14,8	14,4	14,1	14,1
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m ²	10,14	10,71	8,62	9,02	8,78	8,36
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m ²	9,61	13,71	14,42	15,04	15,82	12,50

Précisions méthodologiques

Source des données : direction de l'immobilier et de la logistique, direction des ressources humaines, direction des affaires financières.

Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m² se décompose en 41 269 m² pour l'administration centrale et 57 258 m² pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 141 962 m² pour la France et 1 435 139 m² pour l'étranger (données CHORUS). Les surfaces peuvent changer à la marge d'une année à l'autre compte tenu de la fiabilisation des données dans Chorus, réalisée de façon périodique.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1 - Ratio SUN / Poste de Travail

La prévision actualisée 2019 se base sur une SUN stable par rapport à la prévision initiale malgré la poursuite des opérations de fiabilisation menées à l'étranger. De plus, les effectifs travaillant sur les différents sites de l'échantillon sont un peu plus nombreux que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du PAP 2019. Il en résulte une légère amélioration du ratio par rapport à 2018 et à la prévision initiale. La cible ambitieuse de 14,1 m²/poste de travail fixée pour 2020 est par ailleurs confirmée. La SUN devrait en effet diminuer en 2020 grâce au projet Quai d'Orsay 21 et à des opérations de regroupement, relocalisation ou rationalisation de l'espace à l'étranger. Il faut toutefois noter que de nombreux consulats et ambassades, implantés dans des bâtiments historiques, ne permettent pas une rationalisation optimale des surfaces.

Sous-indicateur 2 - Ratio entretien courant / SUB

Les dépenses pour l'entretien courant (prévision actualisée 2019) sont en baisse par rapport à 2018 (réalisation) : elles diminuent de 10,4% en France et de 18,8% à l'étranger. Les dépenses sont toutefois légèrement supérieures à la prévision initiale (+4,6%), essentiellement à l'étranger. La surface utile brute (SUB) est estimée précisément à 1 435 139 m² pour 2019 contre 1 597 898 m² en 2014 soit -10,19% de SUB en 5 ans. Par ailleurs, le MEAE procède, lorsque cela est possible, à la relocalisation de ses ambassades vers des bâtiments plus adaptés/modernes (plateaux de bureaux notamment), au regroupement de ses services voire à des co-localisations avec des partenaires européens avec l'objectif de s'approcher au mieux des ratios de la DIE. Enfin, la baisse de la SUB peut également passer par les cessions (12 en 2018, Londres, Edimbourg, Lisbonne par exemple). Pour 2019, les prévisions de cessions ont été estimées comme les deux années précédentes à 30 M€. D'autres opérations sont à un stade avancé mais les délais liés à la confirmation des ventes et à leur enregistrement font que les encaissements risquent désormais de se déplacer à l'année suivante. Les prévisions pour 2020 s'orientent aussi sur des produits de cession de 30 M€, sachant qu'une trentaine de biens domaniaux font l'objet de démarches de ventes à des stades d'avancement divers.

Sous-indicateur 3 - Ratio entretien lourd / SUB

Le ratio est en augmentation en 2019 (prévision actualisée) par rapport à 2018 (réalisation) et à la prévision initiale pour 2019.

Pour la partie France, les principales opérations ont concerné des travaux de première urgence au château de la Celle Saint-Cloud ainsi que dans le sous-sol et les cuisines de l'Hôtel du ministre, la mise aux normes du système de production d'eau chaude sanitaire à l'Hôtel du ministre, l'autonomisation du dispositif de chauffage, la ventilation et climatisation (CVS) sur le site de Convention, la réhabilitation de sanitaires vétustes et de salles de réunion au Quai d'Orsay, aux Invalides et à Convention. Il est à noter que les interventions diverses que nécessitent les sites nantais (mise en conformité incendie et accessibilité, remise à niveau de la ventilation, remplacement du groupe de production eau froide, sécurisation des installations techniques (courants forts), extension du centre des archives (CADN) à Casterneau, ainsi que diverses opérations de maintenance (portails, ascenseurs, chauffage, infiltration d'eau...) ont pour conséquence l'augmentation du montant dévolu au marché de maintenance multi-techniques lors de son renouvellement en janvier 2020.

Pour l'étranger, plus de 300 opérations sont concernées, notamment certains projets d'envergure comme la restauration des façades des bâtiments du campus diplomatique de Chanakyapuri en Inde (estimée à 8,82 M€ sur cinq ans), le regroupement de la représentation permanente auprès de l'OSCE avec l'ambassade de France en Autriche (estimée à 4,0 M€ sur deux ans) et la rénovation du consulat général à New York (estimée à 4 M€ sur trois ans). En parallèle, le ministère mobilisera les ressources supplémentaires disponibles afin de mener une opération prioritaire pluriannuelle de mise à niveau des installations électriques des postes à l'étranger qui se trouvent dans les pays les plus à risques, ainsi que dans ceux où le climat et les conditions locales sont les plus pénalisants. Enfin la campagne de diagnostics amiante que le MEAE mène dans tout son réseau diplomatique, à raison de 1 M€ par an de 2018 à 2021, sera poursuivie.

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

INDICATEUR P212-10875-11884

Efficience immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m²/poste de travail	12,82	12,95	12,82	12,95	12,95	12,95
Ratio entretien courant / SUB	€/m²	*	*	*	*	*	*
Ratio entretien lourd / SUB	€/m²	*	*	*	*	*	*

Précisions méthodologiques

L'indicateur transverse interministériel d'efficience immobilière présenté ne prend en compte que l'emprise du partenariat public-privé (PPP) Balard. Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

Source des données : contrat du PPP Balard et suivi réalisé par le service parisien de soutien de l'administration centrale (SPAC).

Mode de calcul :

- « Ratio SUN / poste de travail » : la surface utile nette (SUN) et le nombre de postes de travail sont définis dans le PPP Balard ;
- « Ratio entretien courant / surface utile brute » (SUB) et « Ratio entretien lourd / SUB » : les coûts et la SUB sont définis dans le contrat du PPP Balard.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Ratio SUN / Poste de travail : l'indicateur présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard. Il est en effet impossible de distinguer sur les autres emprises ce qui relève uniquement de bureaux de ce qui relève de locaux opérationnels.

Les prévisions restent supérieures à la norme fixée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), soit 12 m² par poste de travail. En effet, la configuration de certains bâtiments anciens, bien que rénovés, ne permet pas d'atteindre cette norme. Cependant, le ministère des armées s'attache, par des opérations de densification, à améliorer ce ratio qui est passé de 13,5 m² en 2016 à 12,95 m² en 2018. La prévision est stable, car l'ensemble des bâtiments rénovés ont été livrés et occupés en 2018.

Ratios d'entretien courant / SUB et d'entretien lourd / SUB : l'indicateur présenté ne prend en compte que l'emprise de Balard. Les dépenses d'entretien courant et d'entretien lourd sont comprises dans le périmètre du contrat de partenariat public-privé qui gère l'emprise et sont réalisées par le prestataire de services OPALE. Il n'est pas possible de distinguer l'entretien lourd de l'entretien courant. Les coûts de la maintenance globale, regroupant entretiens lourd et courant étaient de 143 € par m² en 2018. En 2019, la prévision initiale de 147 € est actualisée à 146 €. La prévision pour 2020 est fixée à 138 €.

INDICATEUR P155-2625-11670

Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Ratio entretien courant / SUB en administration centrale	€/m²	25,3	23,1	29	23,1	23	23
Ratio SUN / Poste de travail en administration centrale	m²/poste de travail	12,3	13	12,3	12,3	12,3	12

Précisions méthodologiques

Source des données : direction des finances, des achats et des services (DFAS), sous-direction des services généraux et de l'immobilier (SGI)

Mode de calcul :

Les coûts d'entretien courant comprennent les coûts engagés pour maintenir les immeubles et locaux dans un état garantissant le bon fonctionnement dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisantes, et concernent les interventions régulières d'entretien, de :

- maintenance préventive ;
- diagnostics-audits, expertises et frais d'études gérances ;
- contrôles réglementaires gérance.

Elles n'intègrent pas les dépenses lourdes de remise à niveau d'un immeuble obsolète qui constituent des dépenses d'immobilisation, ni les travaux d'aménagements légers. Pour des locaux du parc locatif, les coûts d'entretien des surfaces communes sont inclus dans les charges locatives, sur lesquelles les ministères n'ont pas la maîtrise directe.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Un réajustement réalisé sur des dépenses prévisionnelles d'entretien courant permet d'afficher une baisse de 3€/m² soit une baisse 9,3% par rapport aux prévisions initiales.

L'objectif cible de 23 € avait été fixé en prenant en compte l'impact que devait avoir l'acquisition d'un nouveau site prévu en 2020 en remplacement des trois sites locatifs. Suite à un appel à projets déclaré sans suite en avril 2018 la décision a été prise, en lien avec la DIE, de privilégier l'option domaniale de l'ancien bâtiment de l'INSEE sur la commune de Malakoff comme future implantation des ministères sociaux fixant ainsi la nouvelle échéance à 2025.

La prévision actualisée du ratio SUN/poste de travail est conforme à la prévision initiale qui affichait une baisse par rapport à 2018 suite aux actions engagées. Ce ratio devrait rester stable jusqu'à la mise en place du nouveau SPSI d'administration centrale actuellement en cours de finalisation et dont le projet devrait permettre une réduction de ce ratio à 10 m² dès la livraison du nouvel immeuble et un regroupement des services en 2025.

En effet, il est prévu de réduire le nombre de sites actuellement occupés par les différents services des ministères et de réduire le nombre de m² occupés en appliquant les nouveaux ratios plafond demandés par la DIE. Dans le même temps, le site de Duquesne qui a déjà fait l'objet d'une densification en 2013, sera à nouveau densifié. Ainsi le ratio d'occupation cible préconisé par la DIE pourrait, selon le calendrier de mise en œuvre du scénario retenu dans le SPSI, être atteint en 2025.

INDICATEUR P150-2351-609

Qualité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'occupation des locaux	%	71 (p)	62	70	70	71	74
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	70,1	69,5	68,2	68,6	67,5	73

Précisions méthodologiques

Source des données :

- Pour le **premier sous-indicateur**, MESRI/DGESIP-Service de la stratégie de la contractualisation, du financement et de l'immobilier - Département de la stratégie patrimoniale.
- Pour le **second sous-indicateur**, MESRI / DGESIP -DGRI /SD-SIES.

Mode de calcul :

Le **premier sous-indicateur** « taux d'occupation des locaux » est établi en deux étapes :

- 1ère étape : calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (salles de cours banalisées et amphithéâtres) qui correspond à un rapport entre l'occupation réelle des locaux (nombre d'heures d'utilisation des salles / nombre de salles utilisées) et une occupation théorique minimale de 1 120 h (35 heures par semaine, 32 semaines par an). Cette référence, qui représente 70 % des horaires d'ouverture normalement attendus pour des locaux universitaires (50 heures par semaine), a été fixée de manière à prendre en compte différents aléas et contraintes : exigences de souplesse nécessaires à la gestion des emplois du temps, temps de préparation éventuellement nécessaire entre les différents cours.
- 2nde étape : détermination du taux global d'occupation à partir de la moyenne pondérée de chaque type de salles par leurs surfaces respectives.

Rappel du périmètre : occupation des salles de cours banalisées et amphithéâtres pour des activités d'enseignement, d'accueil des étudiants, d'examens ainsi que pour tout autre usage comme les colloques, manifestations ou locations. Ne sont pas compris dans le périmètre de cet indicateur les locaux d'enseignement dédiés aux travaux pratiques en raison d'une standardisation complexe.

Le **second sous-indicateur** est un ratio qui rapporte au nombre total de sites secondaires, le nombre de ceux qui comptent moins de mille étudiants inscrits. Le seuil de 1 000 étudiants fait référence au schéma de services collectifs de l'enseignement supérieur et de la recherche (décret du 18 avril 2002).

La définition du « site secondaire » retenue pour cet indicateur est la suivante : il s'agit d'une implantation d'un ou plusieurs établissements publics d'enseignement supérieur, dans laquelle est inscrit un étudiant au moins, et qui ne se situe pas dans une agglomération (unité urbaine de l'INSEE) siège d'un établissement public d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI. Ne sont retenues que les implantations et les effectifs d'étudiants des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI, ce qui exclut notamment les étudiants de STS et de CPGE. Les effectifs étudiants pris en compte ne concernent que ceux des établissements publics d'enseignement supérieur sous tutelle MESRI.

Les données de l'année universitaire n-1/n sont disponibles en août de l'année n.

Limites et biais :

Certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés au titre d'une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école...) du site siège. Mais on observe que cette modalité d'inscription est réversible d'une année à l'autre, entraînant des variations par conséquent non significatives. L'indicateur est particulièrement sensible aux effets de seuil (1 000 étudiants) et d'une manière défavorable en période de baisse tendancielle de la démographie étudiante.

Commentaires :

- Concernant le **premier sous-indicateur**, les établissements présentent de nombreuses disparités qui résultent de leurs spécificités géographiques (implantations multiples), pédagogiques (utilisation de salles spécialisées pour les disciplines scientifiques) ou organisationnelles (stages conduisant à une présence non linéaire des étudiants au cours de l'année universitaire) et qui influent sur le taux d'occupation de leurs locaux.

Le nouvel outil de collecte RT ESR remplaçant l'enquête annuelle du MESRI, déployé début juin 2016, doit permettre de déterminer le taux d'occupation des amphithéâtres et salles banalisées. Ce taux d'occupation devrait être beaucoup plus abouti qu'auparavant mais probablement plus faible que les prévisions établies lors de la dernière enquête du MESRI en 2015. A terme, cette précision permettra une bien meilleure optimisation de l'utilisation des amphithéâtres ou des salles banalisées. Pour le RAP 2018, la donnée a été renseignée par près de 60% des établissements. Au niveau national, ce qui reste insuffisant pour produire un taux d'occupation fiable. On notera toutefois que la relance faite auprès des établissements dans le courant de 2018, leur rappelant l'importance et les enjeux de cet indicateur, a permis une progression de 10% dans la complétude de cette donnée. Le taux indiqué au titre du réalisé 2018 correspond donc uniquement aux données disponibles dans le RT ESR à ce jour.

- Concernant le **second sous-indicateur**, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, et que les habilitations qui sont accordées par l'État ne comportent pas la mention du site d'enseignement. C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale pour l'enseignement supérieur et pour l'insertion professionnelle peut effectuer une évaluation sous cet angle de cette offre et encourager les établissements à rationaliser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire. Par ailleurs, la contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou visant à conforter (vie étudiante) ces petits sites, actée dans les contrats de projets État-région 2007-2013, peut faire obstacle à un resserrement significatif de la carte des formations. Le CPER 2015-2020, qui comprend un fort volet réhabilitation/rénovation du parc existant, dans le cadre des politiques de site, et non de développement de surfaces nouvelles, devrait influencer positivement sur cet indicateur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les cibles 2020 sont fixées pour inciter les opérateurs à l'optimisation de la fonction immobilière, qui doit être un des piliers de l'autonomie accrue qui leur a été donnée.

Au regard de la mise en place de la politique de site, les schémas directeurs immobiliers et d'aménagement (SDIA) vont articuler la politique immobilière entre les établissements et les sites, dans le cadre du dialogue de gestion avec le MESRI, en complément des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) pilotés par la direction de l'immobilier de l'État (DIE).

L'optimisation de la gestion immobilière des établissements est également encouragée par un dialogue contractuel renouvelé entre les établissements et le ministère dans le cadre de la politique de site.

Concernant le sous-indicateur relatif au taux d'occupation des locaux, une certaine prudence reste de mise. En effet, jusqu'à 2015 les taux d'occupation des amphithéâtres et des salles banalisées étaient globaux alors qu'avec le déploiement du référentiel technique ESR ceux-ci seront à l'échelle bâtimentaire. Cette précision nouvelle risque d'avoir pour conséquence une évolution de la base de référence par rapport aux prévisions qui ont pu être élaborées jusqu'à présent. Toutefois il en sortira un indicateur plus fiable et plus précis, qui permettra de définir et de suivre des objectifs plus proches de la réalité.

OBJECTIF DPT-2469**Améliorer la gestion des projets immobiliers****INDICATEUR P310-528-11795****Respect des coûts et des délais des grands projets immobiliers**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	3,47	3,87	1,71	12,09	12,49	12,49
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire)	%	23,89	49,82	46,72	35,71	13,07	13,07
Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	0,13	4,46	2,76	13,03	13,02	13,02
Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire)	%	20,60	14,12	16,04	10,18	9,24	9,24

Précisions méthodologiques

Mode de calcul : les projets servant de base au calcul des taux portent sur des opérations en maîtrise d'ouvrage publique, conception-réalisation ou en partenariat public-privé, sur des constructions neuves et des réhabilitations.

Dans le champ pénitentiaire, les opérations sont comptabilisées par site, même si elles font l'objet d'un contrat global confiant à une même entreprise la réalisation d'un programme de constructions.

Il est précisé que ce recensement est établi en fonction de la programmation actuelle. Ainsi, le nombre de projets correspond au portefeuille de commandes en conseil d'administration de l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) et aux opérations validées dans la circulaire de programmation pour les opérations judiciaires déconcentrées, il ne peut être préjugé des arrêts ou lancements de nouvelles opérations.

Pour calculer les taux d'écart sont pris en compte les paramètres suivants:

- ne sont pris en compte que les opérations de construction neuve ou de restructuration lourde/extension de plus de 10 M€ dont le passage en phase opérationnelle est validé dans la circulaire budgétaire pour les opérations judiciaires déconcentrées ou ont fait l'objet d'une commande ferme de réalisation dans le cadre du conseil d'administration de l'APIJ.

- les prévisions au titre d'une année tiennent compte, d'une part, du plan de charge et, d'autre part, des opérations appelées à sortir du champ de l'indicateur en raison de leur livraison ou de leur annulation.

Calcul du taux d'écart calendaire :

- les durées (exprimées en mois) prévues initialement sont celles présentées dans le planning initial établi au moment de la commande sur la date prévisionnelle de remise des clés;

- les durées révisées sont celles du planning actualisé.

Calcul du taux d'écart budgétaire:

- le coût effectif ou prévisionnel pris en compte est le coût, pour l'ensemble des opérations, validé dans la circulaire de programmation ou approuvé en conseil d'administration.

- Le coût révisé prend en compte l'ensemble des dépassements, ou, éventuellement des réfactions, de coûts rapportés au total des coûts finaux estimés (CFE) approuvés sont intégrés.

Source des données : APIJ et services immobilier ministériel du secrétariat général.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**Liste des projets concernés pour 2019:**

- Opérations judiciaires :

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
JUDICIAIRE	243 700 000	273 160 000	12,09%	350	475	35,71%
Aix-Carnot	47 700 000	48 500 000	1,68%	49	49	0 %
Douai	8 500 000	12 500 000	47,06%	44	107	143,18%
Lille	93 400 000	117 700 000	26,02%	69	87	26,09%
Lisieux	12 500 000	13 400 000	7,20%	49	55	12,24%
Mont-de-Marsan	27 900 000	27 900 000	0%	66	91	37,88%
Poitiers	53 700 000	53 160 000	-1,01%	73	86	17,81%

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision 2019 passe de 1.71% à 12.09%.

Cette hausse de l'indicateur est la conséquence de la réévaluation du budget de Lille lors du CA du 18 juin 2019 (modifications de programme + conjoncture économique + nouvelle hypothèse d'évolution à la hausse de l'indice national du bâtiment tous corps d'état (BT01), ainsi qu'au maintien de l'opération de Douai dans le calcul de la prévision actualisée 2019. En effet, elle n'avait pas été comptabilisée dans la prévision du PAP 2019 puisque cette opération devait être livrée fin 2018.

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision 2019 passe de 46.72% à 35.71%.

- Opérations pénitenciaires:

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
PENITENTIAIRE	1 159 950 000 €	1 311 065 000 €	13,03%	1395	1537	10.18%
Baie-Mahault	54 300 000 €	54 300 000 €	0,00%	69	81	17,39%
Basse-Terre	63 000 000 €	62 385 000 €	-0,98%	73	109	49,32%
Baumettes 3	110 000 000 €	137 690 000 €	25,17%	69	105	52,17%
Bordeaux-Gradignan	125 110 000 €	136 240 000 €	8,90%	85	97	14,12%
Caen (CP)	115 000 000 €	115 000 000 €	0,00%	73	73	0,00%
Caen (SAS)	16 530 000 €	19 720 000 €	19,30%	57	57	0,00%
CFS	13 700 000 €	15 100 000 €	10,22%	49	61	24,49%
CFC	12 100 000 €	12 100 000 €	0,00%	57	57	0,00%
ENAP - Phase 2	27 400 000 €	27 400 000 €	0,00%	36	33	-8,33%
Fleury (ex CJD)	60 000 000 €	75 350 000 €	25,58%	73	73	0,00%
Le Mans - Coulaines (SAS)	15 050 000 €	20 730 000 €	37,74%	54	54	0,00%
Lille-Loos	126 770 000 €	150 740 000 €	18,91%	69	81	17,39%
Lutterbach	110 150 000 €	105 900 000 €	-3,86%	61	67	9,84%
Montpellier (SAS)	18 300 000 €	27 280 000 €	49,07%	54	54	0,00%
Nanterre (QSL SPIP)	13 770 000 €	15 700 000 €	14,02%	21	36	71,43%
Nîmes (DAC)	26 520 000 €	27 400 000 €	3,32%	63	63	0,00%
Noisy (SAS)	18 160 000 €	29 140 000 €	60,46%	54	54	0,00%
Orléans (SAS)	15 370 000 €	22 450 000 €	46,06%	57	57	0,00%
Osny (SAS)	45 080 000 €	63 520 000 €	40,91%	57	57	0,00%
Meaux(SAS)				57	57	0,00%
Toulon (SAS)				46	46	0,00%
Valence (SAS)	65 340 000 €	83 160 000 €	27,27%	46	46	0,00%
Avignon (SAS)				46	46	0,00%
Troyes (Lavau)	108 300 000 €	109 760 000 €	1,35%	69	73	5,80%

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

La prévision 2019 passe de 2.76% à 13.03%.

La conjoncture économique actuelle du BTP observée depuis fin 2018 ainsi que l'évolution constatée des derniers indices BT, a amené la réévaluation de l'ensemble des budgets des opérations en appels d'offres afin d'éviter l'infirmité des procédures. Ainsi, les opérations de Bordeaux-Gradignan, Fleury (ex CJD), Lille-Loos, Troyes-Lavau, ainsi que toutes les SAS, ont vu leurs budgets augmenter. Enfin, l'opération de Baumettes 3 a vu son budget réévalué suite au changement de périmètre de l'opération.

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

La prévision 2019 passe de 16.04% à 10.18%.

Si certaines opérations accusent un retard : Baie-Mahault (ajustement de la durée des travaux pour opération phasée), Baumettes 3 (modification du périmètre de l'opération), l'intégration de nouvelles opérations (qui sont passées en

phase opérationnelle) dans le calcul tend à diminuer ce taux. Enfin, la sortie de l'opération de Ducos (les travaux de l'UCSA sont inférieurs à 10M€) dans le calcul, tend à baisser ce taux puisque cette opération accusait un retard historique conséquent (96 mois depuis son lancement en 2009).

Liste des projets concernés pour 2020 :

- Opérations judiciaires :

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
JUDICIAIRE	208 158€	234 158€	12,49 %	375	424	13,07 %
Aix-Carnot	47 700 000 €	48 500 000 €	1,68%	49	49	0%
Lille	93 400 000 €	117 700 000 €	26,02%	69	87	26,09%
Lisieux	12 500 000 €	13 400 000 €	7,20%	49	55	12,24%
Mont-de-Marsan	27 900 000 €	27 900 000 €	0%	66	91	37,88%
Bourgoin-Jallieu	14 595 000€	14 595 000€	0%	67	67	0%
Vienne	12 063 000€	12 063 000€	0%	75	75	0%

L'indicateur intégrera en 2021 plusieurs opérations importantes inscrites dans la nouvelle programmation immobilière judiciaire, quand leur coût et calendrier prévisionnels auront été arrêtés à l'issue des études préalables.

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision 2020 est de 12,49%.

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier judiciaire) :

La prévision 2020 est de 13,07%.

La sortie du champ de calcul des opérations de Douai et de Poitiers, qui accusaient des retards, entraîne une baisse significative de l'indicateur par rapport à la prévision actualisée 2019.

- Opérations pénitentiaires:

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
PENITENTIAIRE	1 146 180 000 €	1 295 365 000 €	13,02%	1374	1501	9,24%
Baie-Mahault	54 300 000 €	54 300 000 €	0,00%	69	81	17,39%
Basse-Terre	63 000 000 €	62 385 000 €	-0,98%	73	109	49,32%
Baumettes 3	110 000 000 €	137 690 000 €	25,17%	69	105	52,17%
Bordeaux-Gradignan	125 110 000 €	136 240 000 €	8,90%	85	97	14,12%
Caen (CP)	115 000 000 €	115 000 000 €	0,00%	73	73	0,00%
Caen (SAS)	16 530 000 €	19 720 000 €	19,30%	57	57	0,00%
CFS	13 700 000 €	15 100 000 €	10,22%	49	61	24,49%
CFC	12 100 000 €	12 100 000 €	0,00%	57	57	0,00%
ENAP - Phase 2	27 400 000 €	27 400 000 €	0,00%	36	33	-8,33%
Fleury CJD	60 000 000 €	75 350 000 €	25,58%	73	73	0,00%
Le Mans - Coulaines (SAS)	15 050 000 €	20 730 000 €	37,74%	54	54	0,00%
Lille-Loos	126 770 000 €	150 740 000 €	18,91%	69	81	17,39%
Lutterbach	110 150 000 €	105 900 000 €	-3,86%	61	67	9,84%
Montpellier (SAS)	18 300 000 €	27 280 000 €	49,07%	54	54	0,00%
Nîmes (DAC)	26 520 000 €	27 400 000 €	3,32%	63	63	0,00%
Noisy (SAS)	18 160 000 €	29 140 000 €	60,46%	54	54	0,00%
Orléans (SAS)	15 370 000 €	22 450 000 €	46,06%	57	57	0,00%
Osny (SAS)	45 080 000 €	63 520 000 €	40,91%	57	57	0,00%

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE

	Coût prévisionnel € TTC (1)	Coût révisé € TTC (2)	[(2) - (1)] / (1)	Durée prévisionnelle en mois (3)	Durée révisée en mois (4)	[(4) - (3)] / (3)
Meaux(SAS)				57	57	0,00%
Toulon (SAS)				46	46	0,00%
Valence (SAS)	65 340 000 €	83 160 000 €	27,27 %	46	46	0,00%
Avignon (SAS)				46	46	0,00%
Troyes (Lavau)	108 300 000 €	109 760 000 €	1,35%	69	73	5,80%

Taux d'écart budgétaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

La prévision 2020 est de 13.02%.

La prévision est sensiblement la même que 2019, car seule l'opération de Nanterre est amenée à sortir du périmètre de calcul, et qui accusait un léger surcoût.

Taux d'écart calendaire agrégé (immobilier pénitentiaire) :

La prévision 2020 est de 9.24%.

La prévision est légèrement en baisse par rapport à 2019, car l'opération de Nanterre qui sort du périmètre de calcul accusait un retard dans le précédent calcul.

INDICATEUR P175-134-2683

Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	109,93	111.25	111	111	110	110

Précisions méthodologiques

L'indicateur de suivi du respect de la programmation des opérations sous convention cadre OPPIC terminées dans l'année est supprimé depuis le PLF 2019.

Source des données :

Données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ». L'indicateur porte sur un périmètre de 8 opérations en cours en 2017, 8 en 2018 et 7 en 2019.

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est N1 / N2 en % avec :

N1 = coût réel (dernier avenant) ;

N2 = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le ministère s'engage sur le respect des coûts des opérations immobilières confiées à l'OPPIC. Ainsi, pour les opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, lorsque le coût total n'excède pas de 15% le coût prévu en convention initiale (corrigé uniquement des révisions de prix), il est considéré que l'opération est achevée sans modification structurelle par rapport au projet initial. Ce seuil de tolérance accepté en matière de maîtrise d'œuvre a été revu à la baisse en 2018, avec une cible de 114% en PAP et une prévision actualisée à 112%. L'ambition est renforcée avec un objectif de 111% en 2019 et de 110% à horizon 2020.

INDICATEUR P212-2044-13369

Respect des délais et des coûts des grands projets d'infrastructure

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux d'écart calendaire agrégé	%	31	17	30	30	30	30
Taux d'écart budgétaire agrégé	%	22	38	20	20	20	20

Précisions méthodologiques

Le périmètre retenu est constitué des opérations d'infrastructure individualisées dont le coût initial est supérieur à 5 M€ (coût mentionné dans le programme ou dans l'avant-projet (AVP) selon les cas), et qui ont été livrées dans l'année considérée. Chaque opération livrée compte pour un projet. Seules les opérations en dépassement sont prises en compte.

Source des données : tableaux de restitution semi-déclaratifs, réalisés sur la base d'extraction de données de l'application métier COSI du service d'infrastructure de la défense.

Mode de calcul :

Taux d'écart budgétaire = moyenne pondérée des écarts entre budgets finaux et budgets prévus initialement = $\sum (B_{ai} - B_{pi}) / \sum B_{pi}$

B_{pi} = budget prévu initialement de l'opération

B_{ai} = budget final de l'opération

Taux d'écart calendaire = moyenne pondérée des écarts entre durées finales et durées prévues initialement = $\sum (D_{ai} - D_{pi}) / \sum D_{pi}$

D_{pi} = durée prévue initialement de l'opération

D_{ai} = durée finale de l'opération

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'historique des résultats des années antérieures est pris en compte : l'indicateur est récent et sa consolidation doit être poursuivie avant de pouvoir constituer une référence sûre.

Afin de répondre à l'ambition portée par la loi de programmation militaire dans le domaine des infrastructures, le SID a fait des choix importants dans sa manière de procéder : standardisation du besoin, en accord avec les bénéficiaires, standardisation de la réponse infrastructure (marchés plus vastes, à échelle nationale), externalisation accrue de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage, déconcentration des crédits de la politique immobilière. Ces mesures devraient améliorer les délais et coûts des projets.

Cependant, dans l'attente de la mise en œuvre de ces choix structurants et en raison du caractère adaptatif de la programmation, les prévisions pour l'année 2019 et 2020 sont maintenues en l'état par prudence.

Il est à noter que, conformément à la méthodologie interministérielle de cet indicateur, ces taux ne prennent en compte que les opérations en dépassement : le surcoût budgétaire n'aurait été que de 4 % en 2018 si la moyenne des glissements (positifs et négatifs) était prise en compte

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

ÉVALUATION DES CRÉDITS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P105 Action de la France en Europe et dans le monde	63 383 937	62 805 402	67 453 033	64 815 966	79 216 587	72 098 632
P105-06 Soutien	22 847 544	24 522 932	27 953 280	25 774 944	19 032 240	25 849 951
P105-07 Réseau diplomatique	40 536 393	38 282 470	39 499 753	39 041 022	60 184 347	46 248 681
P303 Immigration et asile	19 027 563	15 043 755	106 503 133	66 248 645	53 056 073	58 458 156
P303-01 Circulation des étrangers et politique des visas	19 027 563	15 043 755	106 503 133	66 248 645	53 056 073	58 458 156
P152 Gendarmerie nationale	864 244 919	786 566 855	1 495 007 796	749 993 655	1 590 284 585	767 298 137
P152-01 Ordre et sécurité publics	864 244 919	786 566 855	1 495 007 796	749 993 655	1 590 284 585	767 298 137
P161 Sécurité civile	8 271 198	7 831 698	15 302 384	15 827 922	12 969 408	12 869 943
P161-12 Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	8 271 198	7 831 698	15 302 384	15 827 922	12 969 408	12 869 943
P176 Police nationale	432 875 389	403 876 697	612 995 045	377 525 458	353 381 170	361 995 094
P176-06 Commandement, ressources humaines et logistique	432 875 389	403 876 697	612 995 045	377 525 458	353 381 170	361 995 094
P207 Sécurité et éducation routières	2 338 576	2 285 202	4 575 000	4 575 000	4 590 300	4 590 300
P207-03 Éducation routière	2 338 576	2 285 202	4 575 000	4 575 000	4 590 300	4 590 300
P232 Vie politique, culturelle et associative	676 023	2 013 164	734 000	1 904 000	9 115 000	1 879 314
P232-03 Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	676 023	2 013 164	734 000	1 904 000	9 115 000	1 879 314
P216 Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	90 268 684	148 346 452	72 471 363	137 084 694	38 448 863	118 429 636
P216-05 Affaires immobilières	90 268 684	148 346 452	72 471 363	137 084 694	38 448 863	118 429 636
P354 Administration territoriale de l'État	405 922 729	423 892 572	395 074 409	280 681 576	437 637 054	306 765 027
P354-06 Dépenses immobilières de l'administration territoriale	405 922 729	423 892 572	395 074 409	280 681 576	437 637 054	306 765 027
P138 Emploi outre-mer	39 988 974	33 237 719	21 743 130	25 159 589	21 743 130	25 159 589
P138-02 Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	39 988 974	33 237 719	21 743 130	25 159 589	21 743 130	25 159 589
P215 Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	24 682 018	28 676 745	6 305 735	12 479 632	8 917 168	13 639 436
P215-01 Moyens de l'administration centrale	24 682 018	28 676 745	6 305 735	12 479 632	8 917 168	13 639 436
P167 Liens entre la Nation et son armée	1 447 845	1 665 983	2 610 000	2 610 000	1 500 000	1 500 000
P167-02 Politique de mémoire	1 447 845	1 665 983	2 610 000	2 610 000	1 500 000	1 500 000
P144 Environnement et prospective de la politique de défense	74 224 216	70 169 162	64 853 473	74 467 708	111 293 561	92 314 304
P144-03 Recherche et exploitation du	74 224 216	70 169 162	64 853 473	74 467 708	111 293 561	92 314 304

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
renseignement intéressant la sécurité de la France						
P178 Préparation et emploi des forces	343 633 811	412 449 157	332 786 780	374 325 395	1 308 530 494	1 178 741 029
P178-01 Planification des moyens et conduite des opérations	343 633 811	412 449 157	332 786 780	374 325 395	1 308 530 494	1 178 741 029
P212 Soutien de la politique de la défense	1 995 084 343	1 820 812 217	2 165 404 427	1 908 814 407	751 764 973	692 643 213
P212-04 Politique immobilière	1 995 084 343	1 820 812 217	2 165 404 427	1 908 814 407	751 764 973	692 643 213
P146 Équipement des forces	78 461 767	81 628 540	118 967 767	77 512 094	469 030 594	425 501 595
P146-06 Dissuasion	78 461 767	81 628 540	118 967 767	77 512 094	469 030 594	425 501 595
P175 Patrimoines	13 178 197	25 963 838	20 304 722	22 521 486	20 779 840	21 047 376
P175-01 Monuments Historiques et patrimoine monumental	13 178 197	25 963 838	20 304 722	22 521 486	20 779 840	21 047 376
P131 Création	3 920 083	3 130 974	26 930 000	12 750 000	17 640 000	11 390 000
P131-01 Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	3 920 083	3 130 974	26 930 000	12 750 000	17 640 000	11 390 000
P224 Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	44 993 861	45 585 436	26 320 966	14 219 156	14 392 635	11 617 013
P224-01 Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	44 993 861	45 585 436	26 320 966	14 219 156	14 392 635	11 617 013
P126 Conseil économique, social et environnemental	1 922 049	1 922 049	1 716 300	1 716 300	1 476 100	1 476 100
P126-01 Représentation des activités économiques et sociales	1 922 049	1 922 049	1 716 300	1 716 300	1 476 100	1 476 100
P164 Cour des comptes et autres juridictions financières	7 765 172	9 956 344	16 464 020	8 692 951	11 022 658	9 075 420
P164-21 Examen des comptes publics	7 765 172	9 956 344	16 464 020	8 692 951	11 022 658	9 075 420
P165 Conseil d'État et autres juridictions administratives	43 604 874	41 082 149	97 496 116	37 102 709	106 532 329	42 915 833
P165-01 Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	43 604 874	41 082 149	97 496 116	37 102 709	106 532 329	42 915 833
P129 Coordination du travail gouvernemental	42 579 827	68 883 641	42 042 057	54 842 709	63 860 967	58 190 852
P129-01 Coordination du travail gouvernemental	42 579 827	68 883 641	42 042 057	54 842 709	63 860 967	58 190 852
P308 Protection des droits et libertés	669 865	1 388 257	30 450	1 647 296	1 466 727	1 883 573
P308-02 Commission nationale de l'informatique et des libertés	669 865	1 388 257	30 450	1 647 296	1 466 727	1 883 573
P112 Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	141 193	153 768				
P112-11 FNADT section locale	141 193	153 768				
P203 Infrastructures et services de transports	31 355 461	35 609 377	32 700 000	38 100 000	33 200 000	38 400 000
P203-01 Routes - Développement	31 355 461	35 609 377	32 700 000	38 100 000	33 200 000	38 400 000
P181 Prévention des risques	2 782 628	2 492 443	1 200 000	5 575 000	1 200 000	5 700 000
P181-01 Prévention des risques technologiques et des pollutions	2 782 628	2 492 443	1 200 000	5 575 000	1 200 000	5 700 000
P217 Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	49 107 572	87 234 005	40 892 320	78 115 888	31 854 292	78 449 574
P217-03 Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	49 107 572	87 234 005	40 892 320	78 115 888	31 854 292	78 449 574
P613 Soutien aux prestations de	18 847 650	17 467 194	18 303 000	18 806 000	18 226 000	18 226 000

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
l'aviation civile						
P613-01 Ressources humaines et management	18 847 650	17 467 194	18 303 000	18 806 000	18 226 000	18 226 000
P134 Développement des entreprises et régulations	24 257 075	9 324 920	4 059 062	5 770 177	2 108 531	5 907 370
P134-24 Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	24 257 075	9 324 920	4 059 062	5 770 177	2 108 531	5 907 370
P220 Statistiques et études économiques	28 778 632	19 590 588	13 478 469	12 702 652	10 527 966	12 151 274
P220-01 Infrastructure statistique	28 778 632	19 590 588	13 478 469	12 702 652	10 527 966	12 151 274
P305 Stratégie économique et fiscale	3 172 065	3 170 294				
P305-01 Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	3 172 065	3 170 294				
P156 Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	582 917 656	501 870 520	476 912 439	254 623 961	298 222 039	250 411 962
P156-01 Fiscalité des grandes entreprises	582 917 656	501 870 520	476 912 439	254 623 961	298 222 039	250 411 962
P218 Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	106 694 878	189 549 219	68 698 436	77 942 889	68 770 197	86 692 627
P218-02 Expertise, audit, évaluation et contrôle	106 694 878	189 549 219	68 698 436	77 942 889	68 770 197	86 692 627
P302 Facilitation et sécurisation des échanges	67 273 451	66 664 300	75 417 381	51 853 518	50 740 000	53 279 998
P302-01 Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	67 273 451	66 664 300	75 417 381	51 853 518	50 740 000	53 279 998
P723 Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	362 550 704	480 626 959	391 286 587	483 000 000	428 000 000	447 000 000
P723-11 Opérations structurantes et cessions	362 550 704	480 626 959	391 286 587	483 000 000	428 000 000	447 000 000
P348 Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	5 620 958	1 844 468	900 000 000	100 000 000	80 000 000	168 000 000
P348-11 Etudes	5 620 958	1 844 468	900 000 000	100 000 000	80 000 000	168 000 000
P166 Justice judiciaire	307 712 467	384 104 310	826 769 446	427 657 556	534 752 499	425 032 499
P166-06 Soutien	307 712 467	384 104 310	826 769 446	427 657 556	534 752 499	425 032 499
P107 Administration pénitentiaire	408 468 213	163 876 549	116 500 000	244 600 000	297 090 000	327 403 769
P107-01 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	408 468 213	163 876 549	116 500 000	244 600 000	297 090 000	327 403 769
P182 Protection judiciaire de la jeunesse	55 132 323	41 089 066	74 817 586	48 102 119	89 171 849	55 131 823
P182-01 Mise en œuvre des décisions judiciaires	55 132 323	41 089 066	74 817 586	48 102 119	89 171 849	55 131 823
P310 Conduite et pilotage de la politique de la justice	30 861 399	35 618 376	73 340 000	44 149 612	25 344 775	53 017 204
P310-04 Gestion de l'administration centrale	30 861 399	35 618 376	73 340 000	44 149 612	25 344 775	53 017 204
P214 Soutien de la politique de l'éducation nationale	166 621 036	162 480 207	75 855 062	92 510 886	254 077 726	139 801 274
P214-01 Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	166 621 036	162 480 207	75 855 062	92 510 886	254 077 726	139 801 274
P150 Formations supérieures et recherche universitaire	315 150 348	295 290 600	289 575 825	365 706 314	330 124 000	361 011 700
P150-14 Immobilier	315 150 348	295 290 600	289 575 825	365 706 314	330 124 000	361 011 700

Numéro et intitulé du programme ou du PSR ou de l'action	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	54 439 475	78 845 242	38 985 207	62 801 955	85 154 969	56 721 413
P124-12 Affaires immobilières	54 439 475	78 845 242	38 985 207	62 801 955	85 154 969	56 721 413
P155 Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	3 540 247	2 076 907	2 338 591	4 041 419		
P155-07 Fonds social européen - Assistance technique	3 540 247	2 076 907	2 338 591	4 041 419		
Total	7 228 591 351	7 078 193 320	9 235 221 517	6 743 578 294	8 127 215 059	6 873 818 059

AUTRES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

P185 Diplomatie culturelle et d'influence

P104 Intégration et accès à la nationalité française

P149 Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture

P206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation

P142 Enseignement supérieur et recherche agricoles

P334 Livre et industries culturelles

P205 Affaires maritimes

P159 Expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie

P190 Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables

P197 Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

P192 Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle

P721 Contribution des cessions immobilières au désendettement de l'État

P231 Vie étudiante

P172 Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires

P193 Recherche spatiale

P102 Accès et retour à l'emploi

P103 Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES CONCOURANT À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

P105 ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Soutien	22 847 544	24 522 932	27 953 280	25 774 944	19 032 240	25 849 951
07 – Réseau diplomatique	40 536 393	38 282 470	39 499 753	39 041 022	60 184 347	46 248 681
P105 – Action de la France en Europe et dans le monde	63 383 937	62 805 402	67 453 033	64 815 966	79 216 587	72 098 632

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, de la culture, de l'enseignement et du développement international (DGM).

Trois objectifs sont reconduits en 2020 au programme 105 : «renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français», «promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et «assurer un service diplomatique efficient et de qualité».

Le programme est chargé des fonctions de soutien pour le compte commun des quatre programmes placés sous la responsabilité du ministère, afin de gérer au mieux ses ressources humaines et ses autres moyens : politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité, affaires financières, systèmes d'information et de télécommunications. Il inclut ainsi les ressources consacrées au fonctionnement du réseau diplomatique constitué de 163 ambassades* bilatérales, 89 consulats, 16 représentations permanentes, 1 antenne diplomatique et 5 bureaux.

* dont trois ambassades actuellement fermées en Libye, en Syrie et au Yémen

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

89 % de la valeur des biens gérés par le MEAE et 91 % de ses surfaces immobilières sont situées à l'étranger, où les ambassadeurs sont les représentants des domaines. Cette particularité a pour conséquence de soumettre les opérations du ministère à des aléas réglementaires, politiques, sécuritaires, opérationnels et monétaires propres à chaque contexte local.

Compte tenu de l'ampleur et de la dispersion géographique du patrimoine immobilier, le MEAE maintient un niveau élevé de professionnalisation des équipes au sein de la direction des immeubles et de la logistique et de ses 15 antennes immobilières réparties à travers le réseau. Les agents issus du ministère de la transition écologique et solidaire (ingénieurs et techniciens) constituent les équipes en charge des travaux, ainsi que quelques fonctionnaires territoriaux ou issus d'autres ministères, en détachement.

Depuis 2006, comme d'autres ministères, le MEAE est engagé dans une démarche de rationalisation immobilière avec l'élaboration et l'adoption d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2019-2023. L'élaboration, à l'échelle des pays d'implantation, de schémas pluriannuels de stratégie immobilière, engagée dès 2014, voit par ailleurs sa pertinence renforcée dans le cadre de la réforme des réseaux à l'étranger, afin d'assurer la cohérence de la politique immobilière de l'État et de ses opérateurs à l'étranger.

Avec le projet « Quai d'Orsay 21 », le MEAE est le seul ministère à réaliser son projet emblématique de regroupement francilien en maîtrise d'ouvrage directe. C'est également le cas pour l'essentiel des projets réalisés par le MEAE à l'étranger.

En France, le projet de rénovation et de modernisation du site du Quai d'Orsay, évalué à 94 M€ (coût global comprenant les études initiales) regroupe un ensemble d'opérations complexes destinées à rénover et à moderniser ce site historique :

- divers travaux préparatoires (curage, désamiantage, déplombage, démolitions) ;
- une opération faisant l'objet d'un concours européen d'architecture (réhabilitation de l'Aile des Archives, surélévation des ailes en retour, reconversion du centre enterré, construction d'un nouveau bâtiment en cœur de site)
- une opération dite « Aile des gardes et accueil du public » (rénovation de l'Aile des gardes et mise aux normes de sûreté de l'entrée du 1 rue Renault Pelterie)
- la mise en accessibilité PMR et mise en sécurité incendie des parties classées
- la mise aux normes SSI des bâtiments administratifs
- la rénovation du réseau courant fort du Quai d'Orsay
- la modernisation du courant faible du Quai d'Orsay.

À terme, 300 nouveaux postes de travail seront créés au Quai d'Orsay, soit un potentiel d'accueil global de 1 300 agents. Les surfaces concernées sont les suivantes : environ 13 000 m² de surface de plancher, dont environ 3 500 m² de construction neuve. Les travaux préparatoires de « l'Aile des archives » (curage et désamiantage) ont débuté à l'été 2017 et ont été livrés fin 2018, et l'opération « Aile des gardes et accueil du public » ont débuté à l'été 2017 et sera livrée fin 2019.

La notification du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération « Aile des Archives » a été effectuée en janvier 2018, l'esquisse a été validée en comité de pilotage (COPIL) le 16 mai et l'Avant Projet Sommaire (APS), remis le 15 octobre 2018, a dû être ajourné et se trouve en attente de modification par la maîtrise d'œuvre de certains points techniques et financiers dérogeant au programme. Le démarrage des travaux, prévu initialement en 2020, est reporté d'un an.

Enfin, les opérations de mise aux normes du site ont démarré simultanément en juin 2018 pour une durée estimée à 3 ans.

À l'étranger, la politique de rationalisation du parc immobilier du MEAE s'appuie principalement sur le programme 723, alimenté par les produits de cessions et les redevances issues de la valorisation du domaine public, qui a constitué la ressource quasi exclusive de financement des travaux structurants pendant plusieurs années, à raison de 50 M€/an en moyenne.

En France, tout comme à l'étranger, en l'absence de budget spécifique, l'ensemble des projets d'investissements immobiliers du ministère est financé par le programme 723.

Les opérations d'entretien lourd sont quant à elles principalement financées, en France et à l'étranger, par le programme 105.

Pour l'étranger, un budget de 12 M€ est alloué depuis 2016 sur le programme 105, et se décompose comme suit :

- 1 M€ pour la campagne de diagnostics amiante à l'étranger;
- 6 M€ pour l'entretien lourd dans les postes (à mettre en regard des demandes faites par les postes, de l'ordre de 25 à 30 M€/an);
- 5 M€ pour quelques opérations significatives « pluriannuelles », présentées à la validation des comités de programmation;

Cette dotation de 12 M€ est inférieure aux demandes exprimées annuellement par les postes en termes de mise aux normes sécuritaires des bâtiments et des agents (amiante, incendie, accessibilité, électricité) : elle peut être complétée par le recours au programme 723, qui a permis ces dernières années de financer une partie de l'entretien à l'étranger, sachant que des demandes de crédits spécifiques à certaines opérations d'entretien lourd en France ont également pu être effectuées. La capacité de mobilisation du programme 723 devra, sur la période qui vient, tenir compte de la capacité à réaliser des cessions, dans la mesure où il conviendra également de procéder au remboursement de l'avance octroyée sur le programme 723 dans la limite de 100 M€ sur 2019-2020, pour financer les opérations de sûreté pour le ministère des affaires étrangères et l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE).

Dans ce contexte, une augmentation de 5 millions d'euros de la dotation prévue pour l'entretien lourd à l'étranger sur le programme 105 (passant de 12,5M€ à 17,5M€) a été actée pour 2020, notamment pour effectuer le rattrapage de l'entretien lourd de biens insuffisamment entretenus depuis des années.

P185 DIPLOMATIE CULTURELLE ET D'INFLUENCE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 185 relève de la mission « action extérieure de l'État », rattachée au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et s'inscrit dans une logique d'influence.

Il a pour mission de promouvoir l'influence culturelle française, de développer l'usage de la langue française comme langue européenne et internationale, de mettre en œuvre une politique d'attractivité en direction des élites étrangères, d'insérer la recherche française dans les réseaux internationaux de pointe et de faire entendre la position française dans les débats internationaux sur les objectifs du développement durable. Il contribue enfin au développement de la diplomatie économique et du tourisme en liaison avec la diplomatie culturelle d'influence.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le programme s'appuie sur une grande variété d'instruments et de partenaires (opérateurs, établissements à autonomie financière, alliances françaises...). Il est essentiellement mis en œuvre par des opérateurs de l'État : l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), l'Institut français, Campus France, Expertise France et Atout France en matière de tourisme.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 185 contribue à la politique transversale uniquement à travers l'un de ses opérateurs, l'AEFE. En effet, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est le seul opérateur financé sur le programme 185 ayant une politique immobilière.

P104 INTÉGRATION ET ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « immigration, asile et intégration », pilotée par la direction générale des étrangers en France (DGEF), le programme 104, dont le responsable est le directeur général des étrangers en France, constitue le principal outil financier de la politique d'intégration. Cette politique a pour finalités l'accueil et l'intégration des personnes immigrées autorisées à séjourner en France. Elle repose, à titre principal, sur la mise en œuvre du parcours d'intégration républicaine des personnes immigrées, y compris quand elles ont obtenu le statut de réfugié, et comme aboutissement, sur la possibilité d'accéder à la nationalité française.

La masse salariale ainsi que les effectifs de la direction générale sont portés par le programme support du ministère de l'intérieur, soit le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

- Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les implantations immobilières des services centraux, y compris les locaux de la sous-direction de l'accès à la nationalité française à Rezé (44), sont désormais portées par le programme support du ministère de l'intérieur, soit le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ». La contribution à la politique transversale découlant de leur gestion est incluse dans la contribution de ce dernier programme.

Cependant, l'OFII identifie des crédits relevant de la politique immobilière de l'État issus de la subvention pour charges de service public qu'il perçoit.

P303 IMMIGRATION ET ASILE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Circulation des étrangers et politique des visas	19 027 563	15 043 755	106 503 133	66 248 645	53 056 073	58 458 156
P303 – Immigration et asile	19 027 563	15 043 755	106 503 133	66 248 645	53 056 073	58 458 156

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « immigration, asile et intégration », pilotée par la direction générale des étrangers en France (DGEF), le programme 303, dont le responsable est le directeur général des étrangers en France, regroupe les actions et les crédits des politiques relatives à la gestion de l'immigration, à la lutte contre l'immigration irrégulière et à la garantie de l'exercice du droit d'asile pour les personnes ayant besoin d'une protection internationale. Il a pour finalités l'organisation, la réglementation, la régulation des mouvements migratoires ainsi que l'accompagnement administratif des immigrants légaux et la prise en charge des demandeurs d'asile.

La masse salariale ainsi que les effectifs de la direction sont portés par le programme support du ministère de l'intérieur, le programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 303 assure pour sa part la gestion des 25 centres de rétention administrative (CRA) dont 21 en métropole et 4 en outre-mer et des 21 locaux de rétention administrative (LRA) permanents (17 en métropole et 4 en outre-mer) gérés par les unités de police de la direction centrale de la police aux frontières (DCPAF) et de la préfecture de police de Paris.

Il existe aussi 15 zones d'attente (ZA) permanentes sous la responsabilité de la DCPAF comprenant une partie hébergement non hôtelière, dont 6 font l'objet d'opérations immobilières (Roissy, Orly, Lyon-Saint-Exupéry, Marseille-Le-Canet, Marseille-Marignane, Bâle-Mulhouse).

L'OFPPRA identifie également des crédits relevant de la politique immobilière de l'État issus de la subvention pour charges de service public (SCSP) qu'il perçoit.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

En lien avec l'accroissement des problématiques liées à la migration irrégulière, les crédits ouverts au titre de l'investissement des centres de rétention administrative connaissent un certain dynamisme.

• En investissement immobilier :

Pour 2019, en investissement immobilier, 55,4 M€ en AE et 38,3 M€ en CP sont prévus, soit une augmentation de 985,4 % en AE et 621,8 % en CP par rapport à la LFI 2018.

Ces crédits financent :

1°) des opérations de construction de nouveaux centres de rétention administrative (CRA) ou d'extension de CRA existants (extension du CRA de Lyon, du CRA de Coquelles, du CRA de Lille-Lesquin, construction du nouveau CRA de Lyon) ainsi que diverses études pour de nouveaux CRA ;

2°) des opérations « classiques » d'investissement (nouvelles ou commencées les années antérieures) :

Il s'agit de garantir la fonctionnalité des locaux au travers de nombreuses interventions portant réfection d'installations techniques, renforcement de la sécurisation des sites, restructurations notamment au sein des CRA de Coquelles et Marseille.

Ces opérations comprennent également des projets en lien avec l'amélioration des conditions de vie des retenus et le déploiement d'activités et d'équipements dans les CRA : en effet, dans le cadre de l'augmentation des capacités de rétention et de l'augmentation de la durée moyenne de rétention, un effort conséquent d'investissement se traduit par la création d'équipements au sein des CRA, dédiés aux activités dites « occupationnelles », dans l'objectif d'atténuer l'oisiveté et l'ennui au sein des centres de rétention, souvent source de tensions.

Pour 2020, le PLF prévoit 6,2 M€ en AE et 20,7 M€ en CP : ces crédits permettront la poursuite des opérations en cours (extensions, créations, opérations d'investissement classiques) et de nouvelles opérations (études pour des projets de CRA, programme zonal de maintenance immobilière 2020, travaux de sécurisation, de rénovation et de mise aux normes dont la programmation sera arrêtée en lien avec les services dans le dernier trimestre 2019).

• En maintenance immobilière :

Ces dépenses recouvrent la maintenance préventive et curative des locaux et les autres contrats nécessaires à leur entretien immobilier courant.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de places, de l'augmentation du taux d'occupation des CRA et de l'allongement de la durée de rétention, les crédits nécessaires à l'entretien des locaux sont en augmentation entre 2018 (7,1 M€ exécutés en CP) et 2020 (la programmation des ressources se situera dans une fourchette comprise entre 7,5 M€ et 8,5 M€ en CP en fonction de l'exécution 2019).

Afin d'optimiser la gestion immobilière des centres et locaux de rétention administrative ainsi que des zones d'attente, 2 référentiels, l'un dédié à la programmation des nouveaux projets, l'autre à l'exploitation des établissements existants, ont été établis en 2015. Leur objectif est notamment de normer les futures opérations de rénovation ou de construction neuve et de rationaliser les espaces, de répondre aux nouvelles contraintes techniques et réglementaires et d'améliorer la qualité d'usage des locaux (plus adaptés, tout en améliorant les conditions de rétention ou de maintien des personnes).

P152 GENDARMERIE NATIONALE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Ordre et sécurité publics	864 244 919	786 566 855	1 495 007 796	749 993 655	1 590 284 585	767 298 137
P152 – Gendarmerie nationale	864 244 919	786 566 855	1 495 007 796	749 993 655	1 590 284 585	767 298 137

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La gendarmerie nationale assure la paix et la sécurité publiques sur près de 95 % du territoire. La disponibilité opérationnelle des militaires de la gendarmerie est garantie par leur statut militaire et la colocalisation des lieux de travail et de vie, via des concessions de logements par nécessité absolue de service (CLNAS). Son organisation singulière lui permet de remplir sa mission au plus près de la population avec un maillage constitué de 3 775 casernes implantées en métropole et outre-mer.

Au 1er janvier 2019, le parc immobilier se répartit entre des locaux administratifs et techniques (4,34 millions de m²) et les logements de vie des militaires (76 042 logements pour une surface totale de 6,55 millions de m²).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Dotée du système d'information GEAUDE 2G AI (Gestion Automatique Décentralisée / 2e génération / Affaires Immobilières), la gendarmerie dispose du recensement exhaustif des données physiques et financières de son patrimoine immobilier.

Avec la mise en place des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) en 2015, le référentiel technique bâtiminaire requis dans ce cadre est alimenté en central à partir des données figurant dans GEAUDE 2G AI.

Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État

Conserver le patrimoine immobilier

Le parc domanial est constitué de 664 casernes. Les ressources attendues sur la période 2018-2020 permettent la réalisation d'opérations de réhabilitation et de maintenance pour lesquelles la priorité est donnée aux logements des familles, principalement aux opérations relatives au clos et couvert, à la sécurité des occupants et aux mises aux normes réglementaires, à la rénovation des systèmes de chauffage ainsi qu'à l'adaptation des logements les plus vétustes.

Les retours des produits de cessions sont un complément important pour soutenir la maintenance du patrimoine immobilier domanial via le financement d'opérations depuis le programme 723. Dans ce cadre, les dispositions arrêtées permettent à la gendarmerie de conduire 10 opérations majeures de réhabilitation lourde, dont certaines sont achevées à ce jour. Ce dispositif se poursuit sur la période 2019-2023 avec de nouvelles opérations.

Rationaliser le patrimoine immobilier de l'État

Chaque projet immobilier dispose d'un cahier des charges normé et adapté à la réglementation interne ou externe (chambres de sûreté, alarmes incendie, sécurisation des casernes...) et cohérent avec les spécifications édictées par la direction de l'immobilier de l'État. L'existence d'une section « normes immobilières » au sein de la DGGN garantit le respect de ces prescriptions légales et réglementaires. La gendarmerie nationale poursuit l'effort pour optimiser la gestion de son parc immobilier en s'engageant depuis 2007 dans un « programme de performance » incluant :

- l'optimisation du parc au regard du nombre de militaires bénéficiant d'une CLNAS ;
- la livraison de logements en casernes locatives neuves en remplacement de casernes domaniales vétustes ;
- le strict recours aux prises à bail externes ;
- une gestion rigoureuse visant une diminution des coûts de gestion (politique du juste besoin en rationalisant et optimisant les surfaces, remplacement de certains logements en application d'une politique de résiliation des baux les plus onéreux, optimisation des logements en caserne) ;
- la généralisation du logement militaire familial pour occuper des logements structurellement vacants en caserne.

Professionaliser la gestion du parc immobilier de l'État

La chaîne « affaires immobilières », qui comprend quatre niveaux complémentaires (national, zonal, régional et départemental) et la mise en œuvre d'une maîtrise d'œuvre publique (MOP) contribuent à améliorer la fiabilité des informations d'évaluation des projets immobiliers. Cette chaîne immobilière assure la cohérence et le suivi des directives et leur uniformité au plan national. La gendarmerie nationale s'appuie sur ces éléments pour procéder régulièrement à des revues détaillées des grands ensembles immobiliers dans le cadre de schémas directeurs de résidence, ou au sein des grandes agglomérations urbaines en planifiant les réorganisations des unités au regard de la ressource, dans un souci de cohérence entre les lieux de travail et de vie et d'optimisation des crédits. La réglementation interne exhaustive et le portail unique de l'immobilier complètent le dispositif par une information accessible à l'ensemble des personnels de la gendarmerie nationale.

Être un État exemplaire

Développement durable

Les normes environnementales font partie de chaque projet de construction. La gendarmerie nationale s'engage depuis plusieurs années dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE) qui constituent l'un des instruments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique en France. Les subventions récupérées sont réinvesties pour des opérations d'amélioration des logements des familles de gendarmes.

Aux fins de créer une dynamique vertueuse fondée sur l'intéressement, la ressource dégagée à partir des opérations immobilières conduites par les régions sur leur budget de fonctionnement leur est intégralement reversée. Ces crédits sont obligatoirement réinvestis dans des opérations de maîtrise de la demande énergétique qui génèrent à leur tour des nouveaux CEE (changement de chaudière, isolation par l'extérieur, double vitrage, éco-régulateur de chaudière, calorifugeage...).

Favoriser l'accès des sites aux personnes en situation de handicap

Les unités de gendarmerie ouvertes au public font progressivement l'objet d'une mise aux normes d'accessibilité au profit des personnes à mobilité réduite. Les agendas d'accessibilité programmée ont ainsi été établis en 2015 par les préfetures avec un financement partiel à partir du programme 309, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 à partir du programme 724 et, depuis le 1er janvier 2018, à partir du programme 723. Pour le parc domanial de la gendarmerie, une partie des travaux, relevant de l'utilisateur, est financée sur le programme 152. Pour le parc locatif, si une grande partie des travaux d'accessibilité est financée par les propriétaires-bailleurs, la gendarmerie prend à sa charge ceux qui relèvent du locataire.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

- l'expérimentation d'une ré-organisation des services immobiliers en zone de défense et de sécurité Ouest mieux adaptée aux enjeux de la politique immobilière de l'État. En effet, cette mesure vise à confier à chacun des commandants de région implantés au chef-lieu des préfectures de région¹ la plénitude des décisions concernant le parc immobilier domanial de la région, en lieu et place d'une compétence propre au commandant de région zonal ;
- le projet d'expérimentation, avec l'appui de la DIE, d'un espace de coworking au sein d'une emprise domaniale (Strasbourg par exemple). Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'un opérateur de coworking un bâtiment inutilisé moyennant le versement d'une redevance d'occupation. L'opérateur assume le financement des travaux d'aménagement et propose à des « coworkers » des prestations de service, tout en réservant à la gendarmerie certains postes de travail. Ce projet s'accompagne en parallèle d'une réflexion plus globale sur la conception de la « brigade du futur ». Une étude est ainsi en cours sur la refonte du cahier des charges des locaux de service et techniques en s'inspirant de « l'esprit coworking ».

Analyse de l'évolution des crédits

Les principaux faits marquants des gestions 2018 et 2019 sont :

– un engagement renforcé dans le dispositif des certificats d'économie d'énergie par une meilleure identification des opérations éligibles, un abaissement des seuils de valorisation et des incitations commerciales sensiblement revalorisées à la hausse en faveur de la gendarmerie ;

Sur la période des années 2019 et suivantes :

Pour 2020 :

- 98 M€ de crédits alloués aux opérations de maintenance les plus urgentes (83 M€) et poursuite de l'effort visant la sécurisation des emprises, à hauteur de 15 M€ ;
- les principaux projets immobiliers exposés ci-dessous seront engagés dans le respect des priorités suivantes :

1) La poursuite de l'effort au profit des logements

Melun (77). Quartier Lemaître : réfection du clos et du couvert, des pièces humides, de l'électricité et des parties communes (156 logements impactés) – 18,3 M€ (dont 0,85 M€ de subvention émanant de la région IDF) ;

Versailles – Satory (78). Caserne Delpal – réhabilitation globale des 374 logements – 14,2 M€ (dont 1 M€ de subvention émanant de la région IDF) ;

Nanterre (92). Caserne Rathelot : réhabilitation globale de la partie logements (658 logements impactés) – 46,3 M€ ;

Rennes (22). Casernes Guillaudot et Audibert : traitement du clos et couvert (352 logements impactés) – 12,4 M€.

2) La consolidation du capacitaire des écoles

Dijon-Longvic. (21) : montée en puissance des bâtiments au titre du capacitaire écoles (création de 5 compagnies) – 25,7 M€ comprenant les études et les travaux ;

Dijon-Longvic (21) : traitement des réseaux enterrés de l'école – 14,1 M€.

3) La poursuite du plan de sécurisation

Grenoble (38). Quartier Offner : reconstruction des LST incendiés et extension des LST – 5,6 M€ ;

Châteauroux (36). Construction d'une soute à munitions et d'un hangar de stockage – 4 M€.

Analyse de l'évolution des emplois

L'évolution des emplois observée entre l'exécution 2018, la LFI 2019 et la programmation 2020 correspond à la résorption des trous à l'emploi puis au renforcement de la chaîne des affaires immobilières de la gendarmerie nationale.

Cette augmentation du volume de militaires spécialistes en affaires immobilières tient principalement dans la modification des modes de recrutement (notamment la refonte des critères et des modalités de sélection) qui rejaillissent sur le nombre de candidatures et, par voie de conséquence, sur le nombre de personnels sélectionnés.

P161 SÉCURITÉ CIVILE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
12 – Préparation et interventions spécialisées des moyens nationaux	8 271 198	7 831 698	15 302 384	15 827 922	12 969 408	12 869 943
P161 – Sécurité civile	8 271 198	7 831 698	15 302 384	15 827 922	12 969 408	12 869 943

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 161 se compose des quatre actions suivantes :

- l'action n° 11 « prévention et gestion de crises » couvre la prospective et l'identification des risques et menaces potentiels ou avérés, la préparation et la coordination opérationnelle des différents acteurs et moyens avant, pendant et après la crise ;
- l'action n° 12 « préparation et Interventions spécialisées des moyens nationaux » regroupe les moyens nationaux que l'État met à la disposition de la population, au quotidien ou lors de catastrophes majeures tant naturelles que technologiques. Elle recouvre les crédits nécessaires à leur préparation opérationnelle et à leur emploi. C'est cette action qui porte les dépenses immobilières du programme sécurité civile ;
- l'action n° 13 « soutien aux acteurs de la sécurité civile » correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de sécurité civile (services départementaux d'incendie et de secours et associations de sécurité civile) ;
- l'action n° 14 « soutien à la politique de sécurité civile » reprend toutes les fonctions de soutien général du programme.

Le programme 161 contribue à l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'État en :

- assurant la bonne conservation du parc immobilier ;
- rationalisant le patrimoine immobilier ;
- professionnalisant la gestion du parc immobilier.

Cette contribution repose sur la mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de la sécurité civile basé sur plusieurs grandes orientations, et guidé notamment par les conclusions de l'enquête de l'Inspection générale de l'administration (IGA) sur le bureau du déminage ainsi que sur la volonté de regrouper certaines entités afin de réduire les coûts de fonctionnement.

S'agissant de l'entretien, les contrôleurs immobiliers de la DGSCGC sont en contact permanent avec les utilisateurs des sites délocalisés, afin de définir la nature des travaux à mettre en œuvre et en évaluer les coûts. Ils établissent, en liaison avec les chefs de centres, la priorisation des travaux à mener et apportent leur expertise technique dans le suivi des réalisations.

Le recueil des différentes actions à conduire est établi annuellement. Leur programmation se fait, pour l'année suivante, par ordre de priorité : 1. sécurité des personnes, 2. sauvegarde du bâtiment, 3. autres travaux à envisager rapidement.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Agence du Numérique de Sécurité Civile (ANSC).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

Les principales opérations immobilières en cours sont les suivantes :

- la construction d'un centre de déminage à Lyon Corbas (zone vie et zone de stockage), en remplacement de la zone vie située à Vénissieux, en pleine zone industrielle.
- la construction d'un centre de déminage à Orny (57), en remplacement de la zone vie située à Metz dans d'anciens locaux de la Douane, inadaptés pour le déminage.
- la construction d'une zone vie pour le centre de déminage de Versailles ; l'actuelle zone vie est sous-dimensionnée et vieillissante.
- la construction de mezzanines dans les hangars véhicules des centres d'Arras et de Nantes pour faire face à l'augmentation de l'effectif de ces centres (création de centres forts).
- la construction d'une zone de destruction et la mise à niveau de la zone de stockage pour le centre de Metz (site de Ressaincourt).
- la construction d'une nouvelle zone vie à Colomiers (31) pour le centre de déminage de Toulouse : projet.
- la construction d'une zone de destruction à Cléry sur Somme pour le centre de déminage d'Arras, dans le cadre du chantier de creusement du canal Seine – Nord Europe. Projet pour 2020.
- la construction d'un hangar pour des véhicules à l'Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile (UIISC) n° 1 à Nogent le Rotrou (28).
- la construction d'un poste de filtrage et de clôtures à l'UIISC 1, dans le cadre d'un projet global de refonte de la voirie poids lourds.
- la rénovation du mess de l'UIISC 7 à Brignoles, bâtiment ne répondant plus aux normes d'hygiène élémentaires.
- le remplacement de portes de hangar et la mise à niveau des cuves d'avitaillement sur plusieurs bases hélicoptères (Paris, Ajaccio, Marignane ...).

Les nouvelles constructions sont conçues en respectant au mieux les directives du secrétariat général du Ministère de l'Intérieur concernant le développement durable ; les cibles HQE (haute qualité environnementale) visées sont de façon prioritaire :

- le respect de l'environnement (protection de la faune, de la flore, intégration paysagère, gestion des eaux pluviales...)
- la limitation des consommations d'énergie en phase d'exploitation.

Il est à noter que ces contraintes se traduisent par une augmentation des coûts (d'étude notamment) et un allongement des délais (difficultés pour trouver les interlocuteurs idoines). Elles sont donc intégrées progressivement dans le process de gestion des projets.

Analyse de l'évolution des emplois

Pas d'évolution des emplois : 1 cadre A (ingénieur contractuel) responsable de la division Immobilière, assisté de trois contrôleurs immobiliers, ayant tous le statut d'ouvrier d'État (cat. C).

Au total : 4 personnels de la DGSCGC affectés à 100 % sur l'immobilier.

À ces effectifs entièrement dédiés à l'immobilier s'ajoutent les militaires, qui au sein des formations militaires de sécurité civile, assurent les tâches de casernement.

P176 POLICE NATIONALE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Commandement, ressources humaines et logistique	432 875 389	403 876 697	612 995 045	377 525 458	353 381 170	361 995 094
P176 – Police nationale	432 875 389	403 876 697	612 995 045	377 525 458	353 381 170	361 995 094

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 176 fait partie de la mission « sécurités », relevant du ministère de l'intérieur. Placé sous la responsabilité du directeur général de la Police nationale (DGP), le programme 176 s'articule autour des six actions suivantes :

- assurer l'ordre public et la protection de la souveraineté ;
- garantir la paix et la sécurité publique ;
- contribuer à la politique de sécurité routière ;
- assurer la police des étrangers et la sûreté des transports internationaux ;
- assurer les missions de police judiciaire et de concours à la justice ;
- optimiser les moyens consacrés au commandement, les ressources humaines et la logistique.

Les services de la police nationale occupent un parc immobilier composé de 2 700 sites, pour une surface brute de 2,436 millions de m², soit 18 % des surfaces occupées par l'ensemble du ministère de l'intérieur.

73 % du parc immobilier du programme relève du domanial, 19 % sont des surfaces locatives publiques et 8 % des surfaces locatives privées.

Le parc immobilier de la police nationale est composé de bâtiments tels que :

- commissariats et hôtels de police,
- écoles et structures de formation : locaux d'hébergement, pédagogiques, de restauration, équipements sportifs...
- cantonnements et casernements des compagnies républicaines de sécurité,
- locaux techniques : laboratoires de police technique et scientifique, stands de tir, armurerie, soutes à munitions, cuves à carburant, gymnases, dojos...

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'École nationale supérieure de la police (ENSP) ;
- l'Institut national de police scientifique (INPS).

La plupart des dépenses immobilières relatives au parc de ces deux opérateurs sont directement imputées sur le programme 176.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 176 s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques dont la mise en œuvre est pilotée par la direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières (DEPAFI), service transversal rattaché au secrétariat général du ministère.

Ses services sont intégrés dans le périmètre du logiciel référentiel technique (RT) de la direction de l'immobilier de l'État, qui permet le suivi des implantations immobilières domaniales et locatives et des consommations d'énergie. Il constitue un outil d'aide à la décision dans le cadre de l'élaboration de la programmation immobilière.

Le programme 176 est également précurseur en matière de certificats d'économie d'énergie. Un partenariat avec EDF et Partager la croissance (GEO-PLC) permet de bénéficier d'une expertise et de conseils en la matière. Les certificats obtenus à la suite des travaux sont valorisés par les prestataires, ce qui permet au responsable de programme de financer de nouveaux travaux d'économie d'énergie. S'agissant des constructions neuves, le programme 176 s'attache au respect des normes de haute qualité environnementale (HQE) et de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, dans le cadre de ses programmes de construction.

En matière de gestion propre, l'accent est mis sur la réduction des coûts, notamment sur les loyers, avec deux axes majeurs :

- l'arrêt des montages type AOT/ LOA qui engagent l'État sur le long terme ;
- la renégociation à la baisse des baux avec les partenaires privés, au profit d'engagements à moyen terme.

Cet engagement du programme repose par ailleurs sur une politique de réduction du nombre d'implantations et sur une meilleure utilisation des surfaces par poste de travail.

Enfin, l'entretien du patrimoine bâtiminaire constitue un axe fort du programme 176.

P207 SÉCURITÉ ET ÉDUCATION ROUTIÈRES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Éducation routière	2 338 576	2 285 202	4 575 000	4 575 000	4 590 300	4 590 300
P207 – Sécurité et éducation routières	2 338 576	2 285 202	4 575 000	4 575 000	4 590 300	4 590 300

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 207 retrace l'action et les moyens mis en œuvre par le ministère de l'intérieur en matière de sécurité routière pour l'observation de l'insécurité routière, la communication nationale, les actions locales et l'éducation routière, en complément des actions menées principalement par les programmes « gendarmerie nationale », « police nationale » et « radars ».

La finalité de ce programme est de lutter contre l'insécurité routière et de réduire ainsi le nombre de personnes tuées ou blessées sur les routes de France. À partir des orientations fixées par le comité interministériel de la sécurité routière (CISR), les actions menées par le programme s'appuient sur trois composantes : le conducteur, la route et le véhicule.

Le programme 207 comporte trois actions. Les dépenses liées à l'immobilier et relevant directement du programme ne concernent que l'action n° 3 consacrée à l'éducation routière.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

L'effort engagé pour améliorer la gestion de son parc immobilier et diminuer ses coûts de gestion conduit le programme 207 à s'inscrire dans l'ensemble des axes stratégiques définis par l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

L'une des principales missions de cette action « éducation routière » concerne l'organisation des épreuves pratiques du permis de conduire sur l'ensemble du territoire. Cette activité est assurée par les cellules d'éducation routière positionnées au sein des directions départementales interministérielles (DDT/DDTM, DDPP) ou des préfectures, selon l'organisation locale retenue. Depuis juin 2016, des opérateurs privés sont agréés pour l'organisation dans leurs locaux, de l'épreuve théorique générale du permis de conduire.

On recense environ quatre-vingt-dix centres dédiés exclusivement aux examens du permis de conduire qui regroupent les points de départ pour les examens pratiques en circulation ainsi que des pistes pour les examens « plateau » moto et poids lourd.

En complément de ces centres et afin d'organiser les épreuves au plus près des candidats, une centaine de pistes sont mises à disposition des cellules d'éducation routière à titre gracieux ou onéreux par des structures publiques ou privées. Ce dispositif est complété par plus de six cents points de départ des examens du permis B situés, pour la plupart d'entre eux, dans des lieux publics.

Les dépenses immobilières qui découlent de l'organisation des examens du permis de conduire sont de plusieurs natures et peuvent être regroupées au sein de deux grandes familles : les dépenses immobilières courantes et les dépenses immobilières d'investissement.

Les interventions sur ces différentes implantations s'inscrivent toujours dans une démarche de conservation et rationalisation du parc, tout en veillant à en favoriser l'accessibilité.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse des crédits

Les dépenses immobilières courantes concernent les frais de fonctionnement des cellules d'éducation routière d'examen du permis de conduire, ainsi que ceux des commissions médicales au sein des préfectures en charge, notamment, des visites d'aptitude à la conduite des personnes handicapées. Depuis juin 2016, l'épreuve théorique générale de l'examen du permis de conduire est externalisée et ne nécessite donc plus la location des salles.

En 2018, s'est achevée la création du centre d'examen de Mont de Marsan (40).

En outre, a débuté la construction des centres d'examen suivants : Sotta (Corse du Sud), acquisition d'un terrain pour créer une piste moto, Nice (06), création de pistes moto, Reims (51), Bourg-en-Bresse (01) et Cergy-Pontoise (95).

La construction de ces centres d'examen sera également financée jusqu'à leur achèvement, en 2019 ou 2020. En 2018, une partie des dépenses immobilières d'investissement a également été consacrée à la rénovation lourde d'anciens centres d'examen (bâtiments, pistes) comme par exemple à Bobigny (93), Blois (41), Tarbes (65) ou Fleury-Les-Aubrais (45).

La programmation de 2019 prévoit la construction de centres d'examen dans les communes Carentan St Hilaire Petitville (50), Vaivre-et-Montoille (70), Trappes (78) et Satory-Versailles (78).

Évolution des crédits

Les crédits du PLF 2020 sont stables par rapport à la LFI 2019. La variation n'intervient que lors de l'exécution qui est dépendante du bon avancement des travaux.

P232 VIE POLITIQUE, CULTUELLE ET ASSOCIATIVE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	676 023	2 013 164	734 000	1 904 000	9 115 000	1 879 314
P232 – Vie politique, culturelle et associative	676 023	2 013 164	734 000	1 904 000	9 115 000	1 879 314

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le ministère de l'intérieur a pour mission de garantir l'exercice des droits des citoyens dans le domaine des élections, de la vie associative et de la liberté religieuse.

Le programme 232, dont est responsable le secrétaire général, a notamment pour finalité la mise en œuvre des lois de 1901 sur la liberté associative, de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et de 1988 et 1990 sur le financement de la vie politique.

Le programme est composé de cinq actions dont deux concourent à la politique immobilière de l'État :

- l'action n° 3 « commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques » (CNCCFP) qui retrace les activités de ladite commission, autorité administrative indépendante. Le budget opérationnel de programme « CNCCFP » comprend des crédits permettant de financer le loyer et les charges locatives de la CNCCFP.
- l'action n° 4 « cultes » qui recouvre le suivi des affaires relatives aux différents cultes : tutelle administrative sur les congrégations et collectivités religieuses, application du Concordat dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle. Le budget opérationnel de programme « cultes, association et soutien » comprend une unité opérationnelle « Immobilier des cultes » sur laquelle sont inscrits les crédits d'investissement gérés par le bureau des affaires immobilières des préfectures, de la police et de la sécurité civile (Direction de l'évaluation de la performance, des affaires financières et immobilières - DEPAFI). Ces crédits sont destinés aux travaux de sécurisation et d'entretien des bâtiments culturels dont l'État est propriétaire en Alsace-Moselle.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Précisions concernant l'action n° 3 « CNCCFP » :

Faits marquants de la gestion 2019 :

Les nouvelles missions confiées à la commission par les lois du 6 mars 2017, tendant à renforcer les obligations comptables des partis politiques et des candidats, et du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, l'augmentation des demandes de consultation des comptes et l'examen des comptes des élections au Parlement européen ont porté à 104 le nombre de postes de travail installés pour la seconde moitié de l'année 2019. L'occupation des locaux de la CNCCFP est particulièrement intense durant cette année 2019 puisque le volume physique des comptes de ce scrutin (26 cartons pour certains partis) impose une présence sur site de l'ensemble des personnels mobilisés sur ce contrôle (rapporteurs, rapporteurs généraux, chargés de mission, chargés de mission adjoints, secrétaires de filière...).

Faits marquants et orientations 2019-2020 :

Le bail de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP) a été signé le 5 mai 2011. La date effective de prise d'effet du bail a été fixée au 1^{er} novembre 2011 pour une durée de six années fermes auxquelles s'ajoutaient trois années optionnelles. Le bail actuel du 36, rue du Louvre se termine donc le 31 octobre 2020. À l'hiver 2018-2019, la CNCCFP a entrepris, en lien avec la Mission régionale de la politique immobilière de l'État (MRPIE) et le Service local du Domaine de Paris (SLDP), une démarche de renouvellement auprès du bailleur privé. Après d'intenses négociations, ce bailleur a fait savoir en juin 2019 son refus de renouveler le bail au tarif de 400 € du mètre carré hors taxe, hors charge, prévu par la direction de l'immobilier de l'État (DIE). La CNCCFP s'est donc mise en quête de locaux adaptés satisfaisant à la fois à ses besoins spécifiques et aux critères de la politique immobilière de l'État. À cet égard, il convient de rappeler que la CNCCFP a une activité cyclique scandée par le calendrier électoral.

Pour ce faire, le président de la CNCCFP a rencontré le Secrétaire général du Gouvernement en juillet 2019 afin de lui exposer cette stratégie. Dans cette recherche, la CNCCFP sera entourée d'un courtier (ou broker) et de la direction de l'immobilier de l'État. Néanmoins, la fin du bail coïncide avec la période d'examen des comptes des élections municipales 2020 qui s'étend du mois de mai au mois de novembre 2020. Ce contexte ne simplifiera pas les opérations de déménagement. La zone de recherche de la CNCCFP couvre PARIS intra-muros dans le souci de demeurer dans le ressort du tribunal administratif de Paris dont la jurisprudence est établie.

La couverture budgétaire relative au prochain bail est assurée par une enveloppe spécifique en AE au PLF 2020.

Précisions concernant l'action n° 4 « cultes »

En vertu du régime concordataire, l'État est propriétaire de 4 implantations : les palais épiscopaux et les grands séminaires de Metz et de Strasbourg. À ce titre, il en assure uniquement l'entretien du propriétaire.

Les 680 K€ d'AE récurrents chaque année correspondent à l'enveloppe nécessaire à la sécurité des biens et des personnes et à la pérennité de ce patrimoine historique. Ces actions contribuent au maintien de la valeur des biens.

P216 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'INTÉRIEUR

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
05 – Affaires immobilières	90 268 684	148 346 452	72 471 363	137 084 694	38 448 863	118 429 636
P216 – Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	90 268 684	148 346 452	72 471 363	137 084 694	38 448 863	118 429 636

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 216 porte les fonctions de pilotage du ministère de l'intérieur au travers des activités d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle qu'il assure. Il veille à la cohérence du soutien apporté par les fonctions support à dimension transversale exercées par le secrétariat général, assurant une gestion mutualisée de différentes prestations au profit des directions et services du ministère. Enfin, il regroupe l'ensemble des crédits relatifs aux affaires juridiques et contentieuses du ministère et, à compter de 2017, ceux du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La stratégie pour 2020 est structurée autour de trois axes :

- poursuivre les efforts faits en termes d'amélioration de la prévision et du pilotage des dépenses de contentieux et de protection juridique des fonctionnaires, par la mise en œuvre du plan d'actions national piloté par la direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ) ;
- assurer la mise en œuvre du plan national de prévention de la radicalisation et des programmes d'actions de la stratégie nationale de prévention de la délinquance ;
- maintenir la qualité des prestations réalisées au profit des directions et services du ministère en améliorant l'efficacité de la gestion des moyens dont ils disposent et la maîtrise du coût des fonctions support.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 216 porte l'ensemble des dépenses de fonctionnement du périmètre immobilier de l'administration centrale (loyers, loyers budgétaires, LOA, entretien, maintenance préventive et curative).

La part des dépenses d'investissement est principalement constituée des remboursements du capital du crédit-bail immobilier (CBI) du site de Levallois-Perret (direction générale de la sécurité intérieure – DGSI) et de l'AOT d'Issy-les-Moulineaux (direction générale de la gendarmerie nationale – DGGN), ainsi que les échéances du CBI de l'immeuble « Garance » depuis octobre 2015 (regroupement de services jusque-là disséminés sur 11 sites).

Conserver le parc immobilier de l'État

Le programme 216 finance, conjointement avec le programme 723 pour ainsi couvrir l'ensemble des sites de son périmètre, les marchés de contrôles réglementaires périodiques et les contrats d'exploitation-maintenance. Ces derniers concernent plusieurs sites du périmètre de l'administration centrale, qu'ils soient domaniaux ou locatifs. Cette politique de mutualisation permet la réalisation d'économies d'échelle. Elle est couplée avec la mise en œuvre de marchés multiservices ou multitechniques sur les sites les plus significatifs.

Rationaliser le patrimoine immobilier et professionnaliser sa gestion

Le programme 216 finance l'essentiel des aménagements de locaux liés à des mouvements de services sur sites domaniaux ou locatifs.

Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière d'administration centrale (SPSI 2018-2023) vient d'être établi. Il a été présenté au conseil de l'immobilier de l'État en juin 2018. La stratégie repose sur 3 axes débouchant sur 2 projets : la création d'un site unique du renseignement intérieur et la constitution d'un grand pôle transversal, en domanial, des directions supports ministérielles. Les recherches foncières afférentes viennent de débuter afin de trouver dans les mois à venir les 2 sites adaptés aux besoins du ministère.

Réduire l'impact environnemental

Les marchés relatifs à l'immobilier de l'administration centrale prévoient quasi systématiquement des clauses sociales et/ou de protection de l'environnement (produits d'entretien, nettoyage, déchets, pesticides...).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

La baisse des crédits inscrits à l'action 5 hors titre 2, du PLF 2020 par rapport à la LFI 2019 (-34 M€ en AE et -19 M€ en CP pour la brique occupant) est principalement due à :

- en AE : au débasage des AE pluriannuelles relatives au renouvellement des marchés de fluide qui interviendront en 2019 et non en 2020 (-16 M€), au besoin pour le renouvellement du marché de nettoyage (+2 M€) ainsi qu'au débasage des crédits relatifs aux travaux du site Optimum de la DGSI compte tenu de leur achèvement courant 2019 (-20 M€) ;

- en CP : au besoin sur les loyers en raison de la réévaluation de baux et de nouvelles prises à bail notamment pour le Capitole et Lumière (+2 M€), au débasage des crédits d'études pour le site unique de la DGSJ (-1 M€) et au débasage des crédits relatifs aux travaux du site Optimum de la DGSJ compte tenu de leur achèvement courant 2019 (-21 M€).

Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois consacrés à la politique immobilière du ministère de l'intérieur (programme 216) et la masse salariale correspondante sont stables sur la période 2018-2020.

P354 ADMINISTRATION TERRITORIALE DE L'ÉTAT

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Dépenses immobilières de l'administration territoriale	405 922 729	423 892 572	395 074 409	280 681 576	437 637 054	306 765 027
P354 – Administration territoriale de l'État	405 922 729	423 892 572	395 074 409	280 681 576	437 637 054	306 765 027

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

nb : le 354 étant constitué en 2020 par la fusion des programmes 333 et 307, les chiffres indiqués supra en exécution 2018 et LFI 2019 pour le 354 sont un agrégat des chiffres 2018 - 2019 des programmes 333 et 309 (cf. tableau d'évaluation des crédits de l'état consacrés à la politique transversale, en première partie de document).

À compter du 1^{er} janvier 2020, le programme 354 porte les ressources du ministère de l'intérieur concernant les missions relatives à la sécurité, aux libertés publiques, au bon fonctionnement des institutions locales et de la vie démocratique ainsi qu'à la coordination interministérielle sur le territoire. Le programme 354 est créé par la fusion en PLF 2020 du programme 307 « administration territoriale » du ministère de l'intérieur ainsi que du programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées », issu de la mission « Direction de l'action du Gouvernement ».

Le regroupement de ressources ministérielles HT2 sur le seul programme 354 doit faciliter les différentes actions de mutualisations, de convergence et d'harmonisation menées sous l'autorité des préfets et optimiser les dépenses de fonctionnement courant et immobilières des services déconcentrés sous l'autorité des préfets.

En matière immobilière, le programme 354 porte les crédits du propriétaire et de l'occupant (investissement et entretien courant) du réseau des préfectures et des sous-préfectures (hors Paris), des hauts commissariats et des services des administrations supérieures d'outre-mer. Il porte également les crédits de l'occupant (entretien courant seul) des secrétariats généraux pour les affaires régionales (SGAR), des directions régionales sous l'autorité des préfets de région, en métropole et dans les départements-régions d'outre-mer, ainsi que des directions départementales interministérielles (DDI) métropolitaines.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE ET FAITS MARQUANTS 2019

Concernant l'amélioration de la gestion du patrimoine immobilier de l'État :

- Le programme 307 priorise ses investissements immobiliers vers les projets en préfecture favorisant la mise en sécurité des biens et des personnes, les opérations d'investissement permettant de réaliser des économies d'énergie ou de rationaliser les surfaces. Les principales opérations retenues à ce titre sont les suivantes :
 - acquisition d'un bâtiment neuf pour la préfecture d'Ille-et-Vilaine à Rennes (projet estimé à 28 M€ sur 3 ans) ;
 - acquisition d'un bâtiment pour reloger la préfecture de Saint-Denis (estimée à 16,6 M€) ;

- construction neuve d'une sous-préfecture à Palaiseau (6,3 M€) ;
- poursuite de la réhabilitation de la préfecture de Haute-Corse à Bastia (5,3 M€).
- Le programme 333 porte pour sa part, pour les seules dépenses de l'occupant, plusieurs opérations de mutualisations immobilières des services de l'administration territoriale de l'État (ATE)
 - En région Auvergne Rhône-Alpes, le regroupement des services de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) sur le site de la direction départementale des territoires (DDT) de Grenoble (Isère) est effectif depuis avril 2019. Il a nécessité un financement pluriannuel de 0,9 M€, dont 0,6 M€ à la charge du programme 333
 - En région Bourgogne Franche-Comté, le programme 333 est le programme support des baux relatifs au futur pôle interministériel de Besançon Viotte (Doubs), dont la livraison est attendue fin 2020.

Le programme porte également des projets conçus prioritairement en faveur des conditions de travail des agents, ainsi que d'un meilleur accueil du public :

- En région Pays-de-la-Loire : suite à un risque amiante avéré, l'unité territoriale DIRECCTE de Nantes (Loire-Atlantique) est relocalisée début 2019 du site domanial de la Tour Bretagne dans l'immeuble Cabestan, immeuble neuf pris à bail pour un coût sur 6 ans de 2,3 M€ ;
- En région Hauts-de-France, le programme 333 assure en 2019 1,8 M€ de paiements relatifs aux aménagements intérieurs de l'immeuble Equinoxe, immeuble neuf pris à bail afin de loger la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) de la Somme ;
- Enfin, le programme 333 assurera dès 2019 certains frais accessoires générés par les premières opérations mises en œuvre au titre du programme 348 « rénovation des cités administratives ». En région Normandie : 0,5 M€ de frais de déménagement préalables aux travaux de rénovation de la cité de Rouen St-Sever (Seine-Maritime) seront à charge du programme 333 dès 2019.

En outre, les programmes 307 et 333 portent plusieurs opérations de mise en accessibilité des immeubles au titre des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP).

Analyse de l'évolution des crédits

Les crédits immobiliers portés par le programme 354 progressent de 37,6 M€ en AE (+ 9,4 %) et de 21,4 M€ en CP (+ 7,4 %). Cette progression s'explique en premier lieu par une extension du périmètre précédemment soutenu par les programmes 307 et 333. En PLF 2020, le programme 354 intègre les dépenses de l'occupant en outre-mer des DAAF, DAC, DEAL, DIECCTE, DJSCS, DRDFE et DRRT [1]. Cette extension génère 7,6 M€ d'AE et 9,3 M€ de transferts entrants en provenance des différents ministères de tutelle concernés (MTES, MAAF, MCAS et MCC).

De plus et concernant le périmètre précédemment soutenu par le programme 307, on note une forte hausse du montant de crédits immobiliers (+ 13,5 M€ en AE et +9,0 M€ en CP). Celle-ci est liée à la prise en compte d'une mesure de sécurisation des préfectures (+2,5 M€), ainsi qu'à la prise en charge sur l'exercice d'opérations lourdes particulièrement structurantes pour le réseau (Rennes, Saint-Denis, Palaiseau, Bastia, déjà citées).

Pour le périmètre soutenu en 2019 par le programme 333, une évolution de 24,0 M€ en AE et de 12,2 M€ en CP est attendue, principalement liée à l'extension du périmètre soutenu à l'outre-mer. Hors extension, le programme supporte les premières dépenses accessoires liées au plan de rénovation de cités administratives. Il s'agit principalement de loyers temporaires et de déménagements provisoires de services dans l'attente de leur installation dans les cités rénovées.

Analyse de l'évolution des emplois

Pour le programme 307 une forte baisse (-63 ETP) est enregistrée sur le nombre d'emplois de catégorie C entre 2018 et 2020. Cette dernière correspond à la montée en puissance, sur les exercices 2018 et 2019, de mesures d'externalisations des fonctions logistiques (dispositif EFLIR). Ces dernières consistent en l'allocation de crédits de fonctionnement complémentaires pour faire appel à des prestations externalisées, en contrepartie de réduction d'emplois sur les fonctions logistiques et résidentielles.

Le programme 333, pour sa part, porte uniquement en SGAR deux postes de chargés de mission spécifiquement dédiés à l'immobilier.

[1] Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Directions des affaires culturelles, Directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement, Directions des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi, Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, Délégations régionales à la recherche et à la technologie

P138 EMPLOI OUTRE-MER

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Aide à l'insertion et à la qualification professionnelle	39 988 974	33 237 719	21 743 130	25 159 589	21 743 130	25 159 589
P138 – Emploi outre-mer	39 988 974	33 237 719	21 743 130	25 159 589	21 743 130	25 159 589

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif du programme 138 est de faciliter la création d'emploi et l'accès au marché du travail des ultramarins. Ce programme se décline au travers de quatre actions dont notamment l'action n° 02 « aide à l'insertion et à la qualification professionnelle » qui, pour l'essentiel, est mise en œuvre par le service militaire adapté (SMA) et l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM), opérateur unique du ministère des outre-mer.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le service militaire adapté est un dispositif militaire destiné à favoriser l'insertion socio-professionnelle des jeunes des outre mer en difficulté.

Pour mener à bien sa mission, le SMA dispose dans les cinq départements outre-mer (en Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte) et en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française d'emprises et de bâtiments à vocation d'instruction, de formation, d'alimentation, d'encadrement et de logement des stagiaires.

EMPLOIS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des emplois

Dans le cadre du renforcement de l'encadrement accordé au service militaire adapté (+35 ETPT en 2020), le personnel chargé du pilotage des affaires immobilières est porté à 55,10 ETPT en 2020, soit 1 ETPT supplémentaire par rapport à 2019.

- **LADOM**

LADOM est un établissement public de l'État, à caractère administratif, chargé de la mise en œuvre de la politique de continuité territoriale, notamment en matière de formation initiale et continue.

LADOM est structurée autour d'un siège situé à Paris, de six unités territoriales en métropole disposant de onze localisations (Paris, Orléans, Rouen, Nantes, Limoges, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Colmar, Lille) et de cinq unités territoriales outre-mer (Cayenne, Fort de France, Baie Mahaut, Saint-Pierre, Mamoudzou).

Le siège et trois unités territoriales en métropole bénéficient de conventions de mise à disposition gratuite de locaux. Les autres entités occupent des locaux dans le cadre d'un bail commercial.

LADOM s'est donnée comme objectif de réduire la charge que représente le coût des loyers dans son budget de fonctionnement, tout en considérant que son implantation sur le territoire métropolitain et ultra-marin est cohérente et correspond à la nécessité de mise en œuvre des politiques publiques qui lui sont confiées.

La recherche d'économie consiste pour l'essentiel à rechercher des locaux administratifs afin de réduire l'impact du coût des loyers dans le secteur privé.

LADOM espère tirer un bénéfice financier de la signature de l'accord cadre porté par la direction des achats de l'État « Optimisation des prises à bail de l'État et de certains de ses établissements publics, conseils, conseil juridique et autres prestations intellectuelles liées à la gestion immobilière de l'État ».

En 2020 LADOM élaborera un schéma pluriannuel de stratégie immobilière afin de rationaliser et d'optimiser la gestion de son parc immobilier.

P149 COMPÉTITIVITÉ ET DURABILITÉ DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE, DE LA FORÊT, DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OFFICE NATIONAL DES FORETS (ONF)

Faits marquants

L'année 2019 est marquée par la fin des travaux de la nouvelle agence territoriale à Epinal dans les Vosges (déménagement prévu 2^e semestre 2019), opération commune avec la Chambre d'Agriculture des Vosges, ainsi que par le lancement de l'opération de l'agence travaux d'Haguenau (Bas-Rhin) dont le montant des travaux est d'environ 3 M€ qui seront répartis sur les années 2021 et 2022. Ce projet a reçu la labellisation de la CRIP Grand-Est.

L'autre évènement marquant est l'avancement du projet du siège de l'ONF avec la signature du bail emphytéotique entre l'École nationale vétérinaire d'Alfort (EnVa) et l'ONF, la vente du siège historique du 2, avenue de Saint-Mandé et la signature du marché global de performance. Les travaux commenceront au cours du 2^e semestre 2020 pour s'achever à l'été 2021.

Analyse de l'évolution des crédits

Le budget investissement approuvé par le Conseil d'administration de l'ONF pour 2018 était de 9 M€, pour 2019 il est de 8,5 M€. Pour la période 2020-2022, la prévision budgétaire est de 8 M€ en 2020 et de 6 M€ en 2021 et 2022, hors nouveau siège dont l'opération est financée par la vente de la « Tour ».

Pour rappel, la trajectoire du COP 2016-2020 prévoyait un montant de 12,2 M€ annuel sur toute sa durée.

Pas d'évolution notable pour les dépenses de fonctionnement à hauteur d'environ 10 M€ par an dont environ 2 M€ pour l'Arboreal. L'installation du siège de l'ONF sur le Campus de l'EnVa au 2^e semestre 2021 permettra de réaliser une économie non négligeable : fin des loyers et charges dues pour l'Arboreal et des charges liées au statut d'IGH du 2, avenue de Saint-Mandé. De plus, la réunion des équipes du siège actuellement sur les 2 sites sur un site unique participera à la réduction des frais de fonctionnement, via la mutualisation et les nouvelles méthodes de travail.

P206 SÉCURITÉ ET QUALITÉ SANITAIRES DE L'ALIMENTATION

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 206 regroupe les crédits du ministère chargé de l'agriculture destinés à prévenir les risques sanitaires et phytosanitaires. La direction générale de l'alimentation (DGAL) a pour mission de renforcer la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation, des animaux et des végétaux au service de la santé des consommateurs et de la capacité exportatrice de l'agriculture.

Ces prescriptions s'exercent sur la base des normes internationales et des législations européennes et nationales en vigueur que la DGAL contribue à élaborer et de l'intervention des services d'inspection qu'elle coordonne dans les départements et les régions.

Elles s'effectuent dans le cadre d'une approche globale qui nécessite d'anticiper les risques, de les évaluer et de prévoir leur évolution.

Les crédits du programme 206 sont répartis entre les actions suivantes :

- prévention et gestion des risques inhérents à la production végétale ;
- lutte contre les maladies animales et protection des animaux ;
- prévention et gestion des risques sanitaires liés aux denrées alimentaires ;
- acquisition et mobilisation des moyens scientifiques et techniques pour maîtriser les risques sanitaires ;
- élimination des farines et des coproduits animaux ;
- mise en œuvre de la politique de sécurité et de qualité sanitaires de l'alimentation ;
- qualité de l'alimentation et offre alimentaire.

La sous-action 42 au sein de l'action n° 4 est relative aux moyens alloués à l'Agence Nationale chargée de la Sécurité Sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), chargée de conduire l'évaluation du risque sanitaire et d'apporter un appui scientifique et technique (notamment au travers d'un réseau de laboratoires nationaux) pour la définition des mesures de gestion du risque.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'agence nationale chargée de la sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est le seul opérateur rattaché au programme 206. L'ANSES, placée sous la tutelle des ministres chargés de l'agriculture, de la consommation, de l'environnement, de la santé et du travail, est l'agence de référence pour l'évaluation des risques et pour la définition des programmes de recherche scientifique et technique dans son champ d'expertise. Elle fournit aux autorités compétentes l'information et l'appui nécessaires à la gestion des risques.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme s'inscrit dans la politique immobilière de l'État par un souci de rationalisation du patrimoine (axe 4).

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment.

Contribution du programme à la politique transversale

L'ANSES développe un programme immobilier particulièrement actif et répondant aux objectifs de la politique immobilière de l'État. Trois leviers sont mobilisés à cet effet :

- la recherche de mutualisations et de synergies (laboratoire à Fougères -35- ANSES/ANMV) :
 - tant interne (plate-forme analytiques) ;
 - qu'externes (partenariats, partage d'équipements et de locaux) ;
- la rationalisation des installations et des implantations avec des questions portant sur des équipements spécifiques coûteux (station de quarantaine de Clermont, structure expérimentale sur la faune sauvage d'Atton) ;
- la recherche de cofinancements en matière d'investissement et, à chaque fois que c'est possible, de fonctionnement (Bio district Lyon Gerland ANSES/ANSM).

Il faut également mentionner les projets relatifs au siège de l'établissement :

- d'une part concernant l'optimisation des occupations menée à l'échelle du site et à laquelle contribue l'ANSES ;
- d'autre part, le développement de ses propres projets, consistant à renouveler et par là même à rationaliser ses différents laboratoires.

P215 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'AGRICULTURE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Moyens de l'administration centrale	24 682 018	28 676 745	6 305 735	12 479 632	8 917 168	13 639 436
P215 – Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	24 682 018	28 676 745	6 305 735	12 479 632	8 917 168	13 639 436

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 215 est le programme de soutien transversal à l'ensemble des programmes concourant à l'action du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. La Secrétaire générale est le responsable de programme.

Les dépenses immobilières du programme concernent :

- en métropole, les sites de l'administration centrale (action n° 1 « moyens de l'administration centrale ») : les crédits mobilisés concernent le paiement des loyers, charges, fluides ;
- dans les départements ultramarins (action n° 3 « moyens des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et directions départementales des territoires et de la mer) : les crédits mobilisés concernent le paiement des loyers, charges, fluides, gardiennage et entretien des sites des Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DAAF),
- les dépenses d'investissements immobiliers (action n° 4 « moyens communs ») correspondant pour l'essentiel à des chantiers de modernisation engagés par le ministère pour rénover son patrimoine et l'adapter aux exigences de performance et de qualité attendus.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

L'institut national de formation professionnelle du ministère de l'agriculture (INFOMA) est le seul opérateur rattaché au programme 215.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme 215 participe de manière volontariste à la politique immobilière de l'État, en cohérence avec les axes stratégiques portés dans un cadre interministériel. Les objectifs de performance se traduisent par une optimisation du parc immobilier, une rationalisation du patrimoine et une efficience accrue de la gestion.

Contribution du programme à la politique transversale

Améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État

Le ministère poursuit la mise en œuvre du nouveau schéma d'implantation de son administration centrale validé par la Direction de l'immobilier de l'État et le Conseil de l'immobilier de l'État en 2014. Celui-ci prévoit une réorganisation des implantations des services en 2 pôles et l'engagement d'opération de rénovation sur les trois sites centraux de Varenne, Barbet de Jouy et Lowendal qui composent le premier pôle.

Les implantations d'administration centrale sur le site de Paris sont ainsi rationalisées, le site informatique de Toulouse est quant à lui rénové et modernisé dans le cadre du projet OSHIMAE (offre de service d'hébergement interministériel des ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie) réalisé conjointement avec le ministère de la transition écologique et solidaire et avec l'IGN en vue de permettre la création d'une plate-forme interministérielle d'hébergement en cloud.

En complément des chantiers de relocalisation, le ministère prévoit, pour l'ensemble de ces sites parisiens et son centre informatique de Toulouse, d'assurer les travaux courants d'entretien et de maintenance.

Par ailleurs, les opérations de reconstruction et de réhabilitation des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Outre-mer, notamment celles de Guyane (réaménagement des bureaux des services de l'Ouest guyanais à Saint Laurent du Maroni), de Mayotte (étude de réimplantation), de la Réunion (rénovation et réparation des locaux) sont poursuivies.

P142 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE AGRICOLES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 142 est rattaché au ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Il regroupe les moyens destinés, d'une part, à assurer la formation d'ingénieurs, de vétérinaires et de paysagistes dans les métiers de l'agriculture et de l'agroalimentaire, ainsi que la formation des cadres supérieurs techniques du ministère et des professeurs de l'enseignement technique agricole public (action 1), d'autre part, il regroupe les moyens destinés à favoriser la cohérence et la valorisation de la recherche, du développement et du transfert de technologie dans les domaines agricole, agroalimentaire, forestier et rural (action 2).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech)
 - l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (Montpellier Sup Agro)
 - l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro Campus Ouest)
 - l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon)
 - l'Institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, sciences agronomiques et de l'environnement (Vet Agro Sup)
 - l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation Nantes-Atlantique (ONIRIS) ;
 - l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA)
 - l'École nationale vétérinaire de Toulouse (ENVT)
 - l'École nationale supérieure du paysage de Versailles (ENS Paysage)
 - l'École nationale supérieure de formation de l'enseignement agricole (ENSFEA)
 - l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro)
 - l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES)
 - l'Association de coordination technique agricole (ACTA)
 - l'Association de coordination technique des industries agroalimentaires (ACTIA).
- Par ailleurs, deux opérateurs sont rattachés à titre secondaire au programme :
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA)
 - l'institut national de la recherche agronomique (INRA).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme participe à la politique interministérielle de l'État par les subventions pour charges de service public aux opérateurs listés précédemment.

Contribution du programme à la politique transversale

Le principal investissement financé par le programme est la rénovation du Campus de l'ENVA.

En 2014, la décision était prise par l'État d'engager 30 millions d'euros dans le cadre du CPER pour cette rénovation, le Conseil régional d'Île-de-France apportait quant à lui 15 millions d'euros.

Les objectifs étaient de réhabiliter les réseaux et de rationaliser le bâti occupé par l'ENVA sur une parcelle plus réduite afin de dégager des surfaces valorisables pour l'implantation de partenaires naturels de l'ENVA issus des domaines de l'agroforesterie, de la recherche scientifique, de l'enseignement supérieur.

À ce stade, les réseaux ont été entièrement repris et les bâtiments de la phase 1 sont proches de l'achèvement, ce qui rend possible le démarrage de la phase 2 et l'aboutissement du CPER conformément au calendrier du projet.

Par ailleurs, l'implantation d'AgroParisTech et de l'INRA à Saclay est un enjeu majeur qui a pour ambition de développer une stratégie structurante à long terme, tout en misant sur une gestion performante, dans le cadre d'un contrat global conception/réalisation/maintenance. Un effort de mutualisation d'équipements (salles de cours, ressources documentaires) au niveau du campus est destiné à valoriser l'utilisation efficace de l'immobilier.

P167 LIENS ENTRE LA NATION ET SON ARMÉE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Politique de mémoire	1 447 845	1 665 983	2 610 000	2 610 000	1 500 000	1 500 000
P167 – Liens entre la Nation et son armée	1 447 845	1 665 983	2 610 000	2 610 000	1 500 000	1 500 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 167 regroupe les politiques concourant à la diffusion de l'esprit de défense au sein de la société civile et au lien entre la Nation et les forces armées. Ce programme couvre deux grands domaines :

- les actions en direction de la jeunesse dont l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC), assurée par la direction du service national et de la jeunesse (DSNJ)
- la politique de mémoire, portée par la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA), est directement impliquée dans l'organisation des principaux événements mémoriels (dont l'organisation logistique du défilé du 14 juillet), la gestion des hauts lieux de mémoire et des sépultures de guerre, avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerres (ONAC-VG) dont elle assure la tutelle.

Les crédits de la DPMA consacrés aux opérations immobilières concernent les opérations d'entretien du patrimoine mémoriel qui ne relèvent pas du plan de charge de l'ONAC-VG ou la construction de nouveaux lieux de mémoire. Ces opérations sont conduites en France métropolitaine par la DPMA, dans les Départements et collectivités d'outre-mer (DOM-COM) par les directions des commissariats d'outre-mer (DICOM) et à l'étranger par les postes diplomatiques.

Les dépenses dédiées à l'entretien des sépultures de guerre dans les DOM-COM ou à l'étranger sont récurrentes et globalement stables en exécution d'une année sur l'autre.

Les crédits consacrés à la construction de nouveaux lieux de mémoire ont permis l'édification du mémorial à l'amitié franco-néo-zélandaise, au sein du Pukeahu National War Memorial Park de Wellington (Nouvelle-Zélande), inauguré en 2018 et financent l'édification du mémorial des militaires tués en opérations extérieures. Installé dans le 15^e arrondissement de Paris, ce monument devrait être inauguré en 2019.

En 2020, les crédits seront uniquement destinés à l'entretien du patrimoine mémoriel dans les DOM-COM et à l'étranger.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG).

P144 ENVIRONNEMENT ET PROSPECTIVE DE LA POLITIQUE DE DÉFENSE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France	74 224 216	70 169 162	64 853 473	74 467 708	111 293 561	92 314 304
P144 – Environnement et prospective de la politique de défense	74 224 216	70 169 162	64 853 473	74 467 708	111 293 561	92 314 304

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « défense », le programme 144 rassemble les actions contribuant à éclairer le ministère sur son environnement présent et futur, dans le but d'élaborer et de conduire la politique de défense de la France.

Placé sous la responsabilité de la directrice générale des relations internationales et de la stratégie (DGRIS), il regroupe des entités de l'état-major des armées (EMA) et de la direction générale de l'armement (DGA), la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD), dont la vocation est dans leur domaine d'action respectif :

- d'élaborer la prospective en matière d'évolution du contexte stratégique ;
- de rechercher le renseignement de défense ;
- de définir les systèmes de force futurs et de contribuer à la maîtrise de capacités industrielles et technologiques cohérentes ;
- d'orienter et de conduire la diplomatie de défense.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs rattachés au programme 144 sont les suivants :

- X : École polytechnique ;
- ENSTA : École nationale supérieure des techniques avancées ;
- ENSIETA : École nationale supérieure des ingénieurs des études et techniques d'armement ;
- ISAE : Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace ;
- ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les crédits sont imputés sur l'action n° 3 « recherche et exploitation du renseignement intéressant la sécurité de la France » qui associe la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et la direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD).

Conformément aux dispositions de l'article 3-V-1, de l'arrêté du 21 décembre 2012 portant organisation de la DGSE, ce service de renseignement définit et met en œuvre la politique d'acquisition, de maintien en condition et de réforme des matériels et des infrastructures et assure le soutien dans ces domaines de ses directions et services. Il établit et actualise un schéma directeur d'infrastructure qui traite de l'ensemble du domaine immobilier sur la période couverte par la loi de programmation militaire.

La DRSD, pour sa part, ne finance pas de programmes immobiliers au sens strict. En effet, l'entretien immobilier des organismes implantés en province est assuré essentiellement par les bases de défense. Ses charges immobilières sont essentiellement consacrées à l'entretien du site de la direction centrale située en région parisienne.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OFFICE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES AÉROSPATIALES (ONERA)

Il n'y a pas d'évolution significative sur les dépenses de fonctionnement.

Sur les investissements, priorité est toujours donnée à la mise en sécurité des sites et bâtiments existants, notamment les mises en sécurité réglementaires de bâtiments vétustes. Depuis 2016, les montants intègrent les dépenses liées au renforcement de la soufflerie S1 de Modane. Les montants 2019 tiennent compte de la tranche annuelle d'exécution du projet de regroupement immobilier de l'ONERA en Ile-de-France.

P178 PRÉPARATION ET EMPLOI DES FORCES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Planification des moyens et conduite des opérations	343 633 811	412 449 157	332 786 780	374 325 395	1 308 530 494	1 178 741 029
P178 – Préparation et emploi des forces	343 633 811	412 449 157	332 786 780	374 325 395	1 308 530 494	1 178 741 029

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées (CEMA), le programme 178 recouvre l'ensemble des ressources nécessaires à la préparation et à l'emploi opérationnel des armées, directions et services interarmées. Il constitue le cœur de l'activité du ministère des armées.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

L'École navale

L'École navale, organisme sans personnalité juridique relevant de la Direction des personnels militaires de la marine (DPMM), est transformée en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel depuis le 1er janvier 2017.

L'École de l'air

Depuis le 1er janvier 2019, l'École de l'air est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, constitué sous la forme d'un grand établissement (EPSCP-GE) au sens de l'article L. 717-1 du code de l'éducation (article R. 3411-88 du code de la défense), sous tutelle du ministère des armées.

Elle sera rattachée au P178 à compter du PLF 2020.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Depuis le 1^{er} septembre 2014, date du transfert de la fonction infrastructure au programme 212 « soutien de la politique de la défense », le programme 178 participe marginalement à la politique immobilière de l'État dans le cadre du soutien commun aux infrastructures fourni par les groupements de soutien des bases de défense (GSBDD). Cette participation est essentiellement du ressort de la sous-action 05-82 : « soutien des forces par les bases de défense » et correspond à des dépenses d'énergie, de fluides (eau), de nettoyage des locaux, de collecte des déchets, d'entretien des espaces verts, de maintenance des extincteurs mobiles d'infrastructure. Elle inclut aussi des loyers pour les logements des familles aux Émirats Arabes Unis (EAU).

À compter du 1^{er} janvier 2020, le programme 178 reprendra, d'une part, les dépenses d'infrastructures liées à l'activité opérationnelle qui seront portées par l'action 2 « préparation des forces terrestres », l'action 3 « préparation des forces navales » et l'action 4 « préparation des forces aériennes », et d'autre part, le budget de maintenance « locataire » qui sera quant à lui porté par l'action 5 « logistique et soutien interarmées ».

P212 SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE LA DÉFENSE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Politique immobilière	1 995 084 343	1 820 812 217	2 165 404 427	1 908 814 407	751 764 973	692 643 213
P212 – Soutien de la politique de la défense	1 995 084 343	1 820 812 217	2 165 404 427	1 908 814 407	751 764 973	692 643 213

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Au sein de la mission « défense », le programme 212, placé sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration (SGA), rassemble les fonctions transverses de direction et de soutien mutualisé au profit de l'ensemble des organismes du ministère des armées.

Les ressources budgétaires consacrées à la politique immobilière du ministère des armées sont principalement regroupées sur les actions 4 « politique immobilière », 10 « restructurations » et 11 « pilotage, soutien et communication » de ce programme. L'action 4 recouvre les dépenses d'investissements (construction, réhabilitation et entretien des infrastructures opérationnelles et non opérationnelles), les dépenses pour les logements familiaux (construction, réhabilitation, entretien et location), les loyers versés (métropole et outre-mer) et les dépenses de fonctionnement du service d'infrastructure de la défense (SID), service constructeur du ministère des armées. L'action 10 finance les investissements liés à la mise en œuvre du plan de stationnement des forces. L'action 11 porte notamment les crédits permettant d'assurer le financement du PPP Balard et des marchés multi services.

Ces crédits sont regroupés, pour l'essentiel (80 %), sur le budget opérationnel de programme 212-0075 « crédits de la politique immobilière » (BOP CPI). Par ailleurs, le BOP défense (BOP 723) du compte d'affectation spéciale immobilier complète le financement de certaines opérations qui sont pleinement intégrées dans la politique immobilière du ministère des armées.

À compter de l'année 2020, la ministre des armées a décidé d'adapter la nomenclature budgétaire de l'infrastructure de défense. Cette nouvelle architecture prévoit que le programme 212 ne conserve que le budget lié au logement familial, aux conditions de vie et de travail (hébergement, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale et de soutien commun), aux réseaux d'intérêt général, à la politique environnementale et à la gestion du domaine.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) ;
- le Musée de l'air et de l'espace (MAE) ;
- le Musée de l'armée (MA) ;
- le Musée national de la marine (MNM) ;
- le Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique immobilière du ministère des armées répond aux besoins des formations militaires et des autres organismes en matière domaniale, d'infrastructure, de logement et d'environnement. Elle concourt à la définition des politiques d'urbanisme et d'aménagement du territoire, pour les aspects intéressant le ministère (article R.5131-1 du code de la défense). Pour mener cette politique, une programmation des crédits est définie dans le cadre de la loi de programmation militaire et de son ajustement annuel.

Sa mise en œuvre s'appuie sur des schémas directeurs immobiliers qui évaluent les possibilités d'aménagement et d'évolution des emprises de chacune des 51 bases de défense. Ils définissent les besoins d'investissements en infrastructure de défense, en prenant en compte, à chaque fois que cela est possible, les préconisations de la politique immobilière de l'État (par exemple, respect de la norme fixant à 12 m² la surface utile nette par poste de travail dans les immeubles à usage de bureaux). Cette analyse « géographique » est complétée d'une analyse prospective « fonctionnelle » qui évalue les besoins à l'horizon 10/20 ans, selon 20 schémas directeurs fonctionnels par grands domaines (entraînement, restauration, hébergement, accueil des aéronefs...).

La politique immobilière fait l'objet d'un chantier ministériel de transformation, le chantier n° 6 « immobilier et infrastructure », qui s'inscrit dans la démarche « action publique 22 ». Celui-ci rassemble les actions permettant de réaliser les ambitions de la loi de programmation militaire en matière d'infrastructure.

Un budget 2018 en rupture avec ses prédécesseurs

Le parlement, par le vote de la loi de finances initiale 2018, a décidé d'une augmentation sans précédent des crédits consacrés à la politique ministérielle immobilière. Par rapport à la LFI 2017, la dotation budgétaire (hors titre 2), accordée par la loi de finances initiale (LFI) pour 2018 à la politique immobilière (BOP CPI), a augmenté de + 0,42 Md€ par rapport à 2017, pour s'établir à un total de 2 182 M€ en AE et de 1 799 M€ en CP. Le budget 2019, première annuité de la loi de programmation militaire 2019-2025, confirme cet effort qui sera maintenu jusqu'en 2022 et accentué de nouveau à partir de 2023.

Un budget 2019 qui confirme les priorités du budget 2018

Le montant des crédits budgétaires, hors titre 2, affectés à la politique immobilière (BOP CPI) par la loi de finances initiale pour 2019, s'élève à 2 087 M€ en AE et à 1 839 M€ en CP¹. Le budget 2019 s'inscrit donc dans la continuité du budget 2018. Il confirme ainsi l'effort engagé en 2018, effort qui sera poursuivi sur toute la durée de la nouvelle loi de programmation militaire 2019-2025, dont il constitue la première annuité.

Adapter le patrimoine immobilier aux missions

Ces dernières années, le ministère des armées a mené une politique soutenue de restructuration de son parc immobilier pour l'adapter aux évolutions du plan de stationnement des forces. Depuis 2008, en métropole, 51 bases de défense ont été organisées et densifiées dans un calendrier contraint, tandis que, dans le même temps, les transferts ou dissolutions d'unités ont libéré plus de 200 emprises. Grâce à une politique active de cessions de ces emprises devenues inutiles, la surface du parc immobilier du ministère s'est réduite de 17 % depuis 2008. Ce mouvement de restructuration a pris en compte les démarches interministérielles de revitalisation des territoires et de mobilisation du foncier public pour favoriser la construction de logements, notamment sociaux.

Toutefois, avec la remontée des effectifs du ministère depuis 2015, conséquence de l'évolution du contexte sécuritaire, la politique immobilière s'oriente davantage vers la conservation, la densification et la sécurisation des emprises demeurées utiles au ministère. Dans le même temps, le ministère poursuit son effort d'adaptation de ses infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires. Le projet de loi de finances pour 2019 consacre ainsi 1,05 Md€ au financement des infrastructures indispensables à l'activité des forces et conditionnant leur capacité opérationnelle. Au sein de cet agrégat, les AE consacrées aux programmes d'infrastructure s'élèvent à 789 M€, en augmentation de 50 M€ (+7 %). Elles seront affectées principalement aux infrastructures

d'accueil et de soutien des sous-marins BARRACUDA, des avions MRTT et des véhicules terrestres SCORPION et à la rénovation électrique du port de Brest.

Entretenir le patrimoine immobilier et améliorer les conditions de vie du personnel

Le patrimoine immobilier du ministère des armées représente près de 275 000 hectares et plus de 41 millions de m² bâtis. Davantage concentré dans la moitié est du territoire métropolitain, il se caractérise par une grande hétérogénéité des infrastructures qu'il abrite, qui sont dédiées à des usages très divers : espaces d'entraînement, casernes et quartiers accueillant les forces armées, des bases aériennes, infrastructures portuaires, industrielles ou logistiques, logements, immeubles de bureaux, de formation ou d'enseignement, lieux de mémoire.

Malgré un effort de rationalisation, cet ensemble patrimonial considérable génère une charge d'entretien très conséquente. Depuis quelques années, avec la priorité accordée aux infrastructures d'accueil et de soutien d'une nouvelle génération d'équipements militaires, l'état de la partie bâtie de ce patrimoine a tendance à se dégrader, ce qui affecte les conditions de travail et de vie du personnel.

Les crédits mobilisés en 2018 pour l'entretien des infrastructures² ont permis de ralentir la dégradation lente mais continue de l'état du patrimoine immobilier du ministère. Ainsi, sans mesure particulière, le patrimoine dit « à risque élevé » doublerait dans les toutes prochaines années, passant de 11 % en 2015 à 22 % du parc occupé en 2024. Cette projection montre aussi que l'effort consenti en 2018 devra s'inscrire dans la durée pour être totalement efficace.

Un effort, également sans précédent, sera aussi effectué pour améliorer les conditions de vie d'un personnel soumis, par ailleurs, à des contraintes et exigences professionnelles accrues. Une attention toute particulière sera consacrée au logement familial. Les dépenses programmées permettront à la fois d'accroître la qualité et le nombre de logements disponibles et de proposer aux ressortissants fortement mobiles du ministère des solutions de logements plus attractives que celles du marché locatif privé. Ces dépenses incluent un plan spécifique, dit « plan famille », doté de 16 M€ sur le programme 212, dédié au développement de l'offre de logements sociaux, au bénéfice des familles les plus modestes, en particulier dans les zones de fortes tensions locatives.

Réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier

Premier occupant foncier de l'État, le ministère des armées a une responsabilité fondamentale en matière de protection de l'environnement. Ses 180 000 hectares de terrains non bâtis abritent, pour certains, des espèces faunistiques et floristiques rares. Il exploite près de 3 500 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE/IOTA³) et ses consommations énergétiques s'élèvent à 3 TWh pour ses infrastructures bâties (plus de 41 millions de m²) et à 600 000 tonnes équivalent pétrole pour ses activités opérationnelles. Sa mission d'intervention et de protection des citoyens, du territoire et des intérêts français dans le monde et son poids économique (17 Mds € de commandes publiques annuelles) lui confèrent également un rôle sociétal tout aussi fondamental.

Afin de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux inhérents à ses activités, le ministère des armées s'est doté d'une stratégie « défense durable », cohérente avec la stratégie nationale de transition écologique et de développement durable (SNTEDD). Des plans d'action sectoriels, dotés d'objectifs et d'échéances, déclinent ses principaux engagements à préserver les milieux et les territoires (plan d'actions pour l'environnement), à maîtriser l'empreinte environnementale de ses infrastructures et de ses équipements (stratégie ministérielle de performance énergétique) et à conforter une démarche socialement responsable (pacte défense-PME, plan ministériel pour une administration exemplaire, directive ministérielle des achats responsables, plan égalité des chances, plan handicap).

Il s'appuie sur des partenariats écologiques pour concilier la protection de la biodiversité avec les activités opérationnelles qu'ils pratiquent sur ses terrains qui présentent un intérêt faunistique et floristique remarquable (près de 42 300 ha sont d'ores et déjà classés Natura 2000) et investit environ 250 M€ annuellement pour la protection de l'environnement (dépollution, gestion des déchets, démantèlement d'équipements et d'installations, mise aux normes et rénovations d'installations classées pour l'environnement, prévention des risques environnementaux) et la lutte contre le changement climatique (amélioration de la performance énergétique de son patrimoine immobilier).

Restaurer et valoriser le patrimoine immobilier historique

Le ministère des armées poursuit également ses actions destinées à valoriser son patrimoine qui comprend plusieurs lieux à forte valeur historique, notamment l'Hôtel des Invalides et l'École militaire. Ces sites particuliers, présentant un intérêt historique et architectural majeur, sont régulièrement restaurés, pour certains dans le cadre du protocole « culture-défense »⁴, et peuvent être mis à la disposition d'opérateurs privés pour l'organisation de divers événements contre le versement d'une redevance.

1 Ressources LFI et ressources extrabudgétaire (REB)

2 Hors dissuasion nucléaire.

3 Installations, ouvrages, travaux et activités concernés par la loi sur l'eau.

4 Ce protocole qui associe, depuis 2005, le ministère de la culture et celui des armées, donne lieu, chaque année, à la programmation de travaux de rénovation du patrimoine historique militaire. Le ministère des armées verse une subvention annuelle (≈10 M€) à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux programmés.

P146 ÉQUIPEMENT DES FORCES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Dissuasion	78 461 767	81 628 540	118 967 767	77 512 094	469 030 594	425 501 595
P146 – Équipement des forces	78 461 767	81 628 540	118 967 767	77 512 094	469 030 594	425 501 595

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 146 a pour objet principal de mettre à la disposition des armées les armements et matériels nécessaires aux opérations décidées par le Chef de l'État et le Gouvernement. Ses objectifs sont fixés en loi de programmation militaire. Le programme 146 est placé sous la responsabilité conjointe du chef d'état-major des armées (CEMA) et du délégué général pour l'armement (DGA).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

A compter de l'année 2020, la ministre des armées a décidé d'adapter la nomenclature budgétaire de l'infrastructure de défense. Regroupés sur le programme 212 « soutien de la politique de défense », les crédits consacrés par le ministère des armées aux infrastructures de défense sont à partir du PLF 2020 répartis selon les modalités suivantes :

- sur le programme 146 « équipement des forces », le budget des infrastructures rattachées aux programmes d'armement en fonction de leur niveau d'intégration dans l'avancement de la conduite du programme d'armement concerné ;
- sur le programme 178 « préparation et emploi des forces », le budget des infrastructures liées à l'activité opérationnelle des forces et le budget de maintenance « locataire » déconcentré au sein des bases de défense ;
- sur le programme 212, le budget lié au logement familial, aux conditions de vie et de travail (hébergement, ensembles d'alimentation, locaux d'administration générale et de soutien commun), aux réseaux d'intérêt général, à la politique environnementale et à la gestion du domaine.

Cette nouvelle répartition modifie significativement la contribution du programme 146 à la politique immobilière de l'État.

Les années précédentes, cette contribution ne portait que sur les dépenses relatives à l'entretien et le fonctionnement du parc immobilier de la DGA. Il convient de préciser, pour ces dépenses, qu'il a été acté qu'à partir du PLF 2020 les dépenses des opérations non liées à l'activité opérationnelle des centres d'essais de la DGA seraient portées par le programme 178 à partir du PLF 2020.

Plusieurs actions concourent à la politique immobilière.

A partir du PLF 2020 et conformément à la nouvelle répartition des crédits d'infrastructures entre les programmes 146, 212 et 178 évoqués ci-dessus, les actions 6 à 10¹, correspondant aux systèmes de forces, portent les crédits relatifs aux investissements immobiliers spécifiques aux programmes d'armement.

Par ailleurs, l'action 11 « préparation et conduite des programmes d'armement »² porte les dépenses relatives à l'entretien et au fonctionnement du parc immobilier de la DGA. Toutefois, à partir du PLF 2020, les dépenses immobilières des opérations non liées à l'activité opérationnelle des centres d'essais de la DGA ne sont plus portées par le programme 146 mais par le programme 178.

Sur l'ensemble du programme, les activités concernées relèvent du fonctionnement et sont :

- le fonctionnement courant du parc immobilier (gardiennage, nettoyage, déchets...) ;
- le fonctionnement des bâtiments-gestions des énergies hors FOD (*Fuel Oil Domestic*, c'est-à-dire le fuel domestique) ;
- le fonctionnement des bâtiments-FOD ;
- le fonctionnement des bâtiments-charges locatives ;
- les loyers, hors loyers budgétaires.

Elle relève d'autre part des investissements avec les activités :

- évolution et entretien des infrastructures ;
- évolution et entretien des réseaux techniques ;
- réalisation de la maintenance lourde des infrastructures ;
- réalisation d'autres opérations adaptées au profit des bases de défense.

Pour les prochaines années, le principal chantier dans le cadre de l'action 11 sera la poursuite du projet EMPIRE (ensemble de moyens pour la protection des informations numériques, des réseaux et des emprises), qui couvre l'ensemble des sites de la DGA hors du site de Balard (75).

1 Action 6 « dissuasion » ; action 7 « commandement et maîtrise de l'information » ; action 8 « projection - mobilité - soutien » ; action 9 « engagement et combat » ; action 10 « protection et sauvegarde ».

2 Cette action regroupe d'une façon générale les activités de la DGA en matière de préparation et de conduite des programmes d'armement, d'expertise technique, d'essais et de soutien et a pour finalité d'assurer la maîtrise d'ouvrage des programmes et des opérations d'armement.

P175 PATRIMOINES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	13 178 197	25 963 838	20 304 722	22 521 486	20 779 840	21 047 376
P175 – Patrimoines	13 178 197	25 963 838	20 304 722	22 521 486	20 779 840	21 047 376

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La politique patrimoniale de l'État s'articule autour de trois finalités principales :

- rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et de la France ;
- sauvegarder, protéger, enrichir et mettre en valeur le patrimoine culturel dans toutes ses composantes, favoriser la création architecturale, urbaine et paysagère du cadre de vie des Français ;
- encourager les initiatives culturelles locales, développer les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales.

Ces actions visent à familiariser le plus grand nombre à la richesse de l'héritage des générations précédentes, à lui permettre d'y trouver des éléments d'éducation ou de loisir et à déterminer ce qu'il entend transmettre à son tour aux générations futures. Le champ patrimonial concerné par le programme 175 comprend les monuments historiques, les espaces protégés, l'archéologie, les musées, les archives, l'architecture, l'ethnologie et la langue française.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Établissement public du château de Fontainebleau
- l'Établissement public du château de Versailles
- l'Établissement public du musée de Picasso
- l'Établissement public du musée du Louvre
- la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP)
- le domaine national de Chambord
- le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP)
- le Centre des monuments nationaux (CMN)
- l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte que marginalement, et seulement pour les services à compétence nationale, des dépenses immobilières. Les dépenses sont quasi exclusivement exécutées par les opérateurs financés par le programme.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Le programme 175 finance directement des dépenses immobilières (brique immobilier – dépenses du propriétaire) relatives aux services à compétence nationale (SCN) et aux réserves du MuCEM. L'année 2018 a vu la poursuite de la mise en œuvre du schéma directeur du Quadrilatère des Archives ainsi que l'avancement du projet Cluny IV avec l'aboutissement des travaux du nouvel accueil du musée de Cluny. Ces projets sont amenés à se poursuivre en 2019-2020. En parallèle, les études pour l'extension du site des archives de Pierrefitte-sur-Seine seront lancées en 2020.

Par ailleurs, le programme finance des dépenses significatives d'entretien et de restauration des monuments historiques et d'investissement dans les musées (brique monuments historiques et musées) à travers notamment le réseau des SCN, des directions régionales aux affaires culturelles et des opérateurs.

Concernant les opérateurs, le programme 175 poursuit le financement d'importants programmes de travaux : le schéma directeur de Versailles, le schéma directeur de Fontainebleau, le schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais, la rénovation des escaliers mécaniques en façade du Centre Pompidou, la rénovation du château de Villers-Cotterêts.

Analyse de l'évolution des crédits

L'analyse de l'évolution de la brique immobilier du programme 175 révèle qu'à court terme le triennal 2018-2020 est caractérisé par la fin d'un cycle d'investissement et l'amorce d'un nouveau. Ainsi, le niveau des crédits de paiement (CP) décroît de 5 M€ sur l'ensemble de la période avec l'achèvement de projets engagés précédemment (à l'instar de l'accueil du musée de Cluny).

Pour ce qui est des autorisations d'engagement (AE), les années 2019-2020 sont marquées par une reprise des engagements passant d'un niveau de 13 M€ d'AE en 2018 à un niveau de 20 M€ d'AE en 2019 et 2020. La hausse des AE en 2020 (20,7 M€) est due essentiellement au lancement des études pour l'extension de Pierrefitte-sur-Seine (8,7 M€ d'AE).

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX (CMN)

Missions de l'opérateur

Le Centre des monuments nationaux (CMN), établissement public national à caractère administratif, a pour mission d'entretenir, conserver et restaurer les « monuments nationaux » (76 monuments confiés par l'État et 6 monuments lui appartenant en propre) ainsi que leurs collections, dont il a la garde, d'en favoriser la connaissance, de les présenter au public et d'en développer la fréquentation lorsque celle-ci est compatible avec leur conservation et leur utilisation.

Conformément aux missions qui lui sont confiées, il exerce la maîtrise d'ouvrage des travaux réalisés dans les « monuments nationaux ». Il peut également, par voie de conventions passées avec des personnes publiques, et après approbation du ministre chargé de la culture, présenter au public des monuments historiques appartenant à ces personnes et offrir tout service s'y rapportant. Ces missions s'exercent notamment dans les cathédrales appartenant à l'État (ministère de la culture) dans le respect des prérogatives de l'affectataire culturel.

Enfin, il peut acquérir pour le compte de l'État des objets mobiliers et assure également, pour son compte propre et pour celui du ministère chargé de la culture, l'édition de publications relatives au patrimoine.

Faits marquants

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par le conseil d'administration (CA) du 29 septembre 2011. Ce SPSI est en cours de renouvellement dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE).

En matière de restauration et d'aménagement, l'année 2018 a été marquée par l'achèvement d'un certain nombre d'opérations d'envergure (réouverture du château de Ferney-Voltaire, ouverture de la maison des mégalithes à Carnac, mise en accessibilité et réaménagement des appartements de Marguerite au monastère royal de Brou...) et par la poursuite du chantier de l'Hôtel de la Marine, entré dans la phase de restauration des intérieurs, en vue de son ouverture en 2020.

L'année 2019 est marquée par la relance d'un cycle triennal d'investissement, comportant des opérations plus modestes réparties sur l'ensemble du territoire (Ensérune, Montmaurin, Oiron, Bussy-Rabutin...) pour équilibrer le grand projet parisien de l'Hôtel de la Marine. Par ailleurs, le CMN a lancé la restauration du château de Villers-Cotterêts qui accueillera une cité internationale de la langue française à horizon 2022.

En 2020, le CMN poursuivra la réalisation du projet de Villers-Cotterêts et la mise en œuvre de son plan de restauration des monuments nationaux. Ainsi, les travaux de mise en valeur des collections du Palais du Tau à Reims, de réfection de la digue des étangs de Corot à Ville-d'Avray, de restauration et de restructuration de l'abbaye de Beaulieu, d'aménagement du musée de l'Oppidum d'Enserune, de restauration des remparts du château d'If seront mis en œuvre.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2018, les crédits d'investissement s'élevaient à 72 M€ d'autorisations d'engagement (AE) et 46 M€ de crédits de paiement (CP). Ceux-ci ont principalement été destinés à :

- des travaux dédiés à la restauration et à la réparation des monuments historiques (17 M€ d'AE et 22,6 M€ de CP) ;
- la reconversion de l'Hôtel de la Marine et la réalisation de la scénographie en vue de son ouverture au public en 2020 (47 M€ d'AE et 16 M€ de CP) ;
- le projet présidentiel de reconversion du château de Villers-Cotterêts (1 M€ d'AE et 1 M€ de CP), principalement sur des dépenses de diagnostic préalables au lancement du projet ;
- l'investissement courant dans les monuments (2 M€). A titre d'exemple, le remplacement des éclairages de Montmajour et de la chapelle expiatoire ou le remplacement des canalisations du jardin de l'impératrice au domaine national de Saint-Cloud ont été financés en 2018.

En 2019, l'établissement prévoit dans son budget rectificatif 113 M€ d'AE et 86 M€ de CP avec, notamment, la poursuite des opérations de restauration de l'Hôtel de la Marine et de Villers-Cotterêts et la réalisation des missions d'entretien et de restauration des monuments du réseau.

MUSÉE DU LOUVRE

Missions de l'opérateur

L'établissement public du musée du Louvre a pour missions la conservation, la protection, la restauration et la présentation aux publics des collections nationales dont il a la garde. Il contribue à l'enrichissement de ces collections, à leur étude scientifique et à leur rayonnement, en France comme à l'étranger.

Le musée du Louvre comprend actuellement huit « grands départements » qui remplissent dans leur champ de compétences des missions d'étude, de recherche et de conseil dans le domaine de l'histoire de l'art et de la conservation des œuvres : départements des antiquités grecques, étrusques et romaines, des antiquités égyptiennes, des antiquités orientales, des peintures, des sculptures du Moyen-Âge, de la Renaissance et des Temps modernes, des objets d'art du Moyen-Âge, de la Renaissance et des Temps modernes, des arts graphiques et des arts de l'Islam.

Conformément à son statut, l'établissement assure également la gestion du musée national Eugène Delacroix et du domaine national des Tuileries.

Faits marquants

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2018-2023 a été approuvé lors du conseil d'administration du 26 juin 2019.

Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2018 a été principalement marquée par la poursuite des travaux de construction du Centre de Conservation du Louvre à Liévin, d'un coût de 60 M€, ainsi que des aménagements et travaux courants liés au projet Pyramide et divers schémas de mises aux normes et de réhabilitation technique (incendie, renouvellement des équipements techniques, accessibilité...).

Ces travaux se poursuivent en 2019 avec une enveloppe d'investissement de 75 M€ d'AE et 68 M€ de CP. Parmi les principales opérations devant se poursuivre, le Centre de Conservation du Louvre à Liévin devrait être livré en fin d'année, tandis que le projet Pyramide entrera dans sa phase d'achèvement. Les schémas de mises aux normes et de réhabilitation technique se poursuivront. Sur le plan muséographique, les projets les plus conséquents budgétairement seront les travaux d'aménagement des salles étrusques et italiques, le lancement des travaux de l'opération Sully Sud - Escalier des Arts ainsi que des travaux de transformation des anciennes salles des arts de l'Islam en ateliers de formation et ateliers pédagogiques.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU CHÂTEAU, DU MUSÉE ET DU DOMAINE NATIONAL DE VERSAILLES (EPV)

Missions de l'opérateur

Les missions de l'établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles (EPV), régi par le décret n°2010-1367 du 11 novembre 2010, sont les suivantes :

- conserver, protéger, restaurer pour le compte de l'État et présenter au public le domaine national de Versailles et ses dépendances, les châteaux de Versailles et de Trianon et leurs collections, inscrits par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité, ainsi que le domaine national de Marly ;
- contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition de biens culturels pour le compte de l'État ;
- assurer dans ces châteaux et domaines une fréquentation optimale adaptée aux capacités des différentes parties du site et l'accueil du public le plus large, en favoriser la connaissance et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion dans le but d'un égal accès de tous à la culture ;
- assurer l'étude scientifique des collections, de l'architecture et des jardins, et concourir à l'éducation, à la formation et à la recherche dans les domaines de l'histoire, de l'histoire de l'art, de la muséographie, de la musique, de la musicologie et des autres arts de la scène ;
- organiser des spectacles, notamment musicaux, de théâtre ou de ballet dans les châteaux, le musée et les domaines.

L'établissement est le siège du « département de Versailles et des Trianons », grand département des musées nationaux au sens de l'article R. 422-1 du code du patrimoine, qui remplit dans son champ de compétences des missions d'étude, de recherche et de conseil dans les domaines de l'histoire de l'art et de la conservation des œuvres.

Faits marquants

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par le conseil d'administration en avril 2011. Il est en cours de renouvellement dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la Direction de l'immobilier de l'État (DIE). La phase diagnostic du SPSI a été présentée au conseil d'administration de juin 2019.

Dans le cadre de la deuxième phase du schéma directeur, les travaux de rénovation technique des Grands Appartements de la zone Sud du corps central du château (Grands Appartements de la Reine) ont été livrés. À l'ancien château d'eau, la restauration du bâtiment ainsi que la réalisation d'un ensemble de production de froid ont été engagées pour une livraison prévue en octobre 2019.

La restauration de la Chapelle royale a été lancée en 2018. À la bibliothèque de la Reine, l'ensemble des décors bénéficie d'une restauration. Dans le salon de la Paix, ce sont les marbres et les peintures qui font l'objet d'une intervention devant durer 18 mois. Ces projets de restauration bénéficient de mécénats.

Plusieurs opérations d'aménagement ont été conduites pour l'amélioration de l'accueil et du confort de visite (ailes des ministres Nord et Sud, Jeu de Paume, structure d'accueil de l'allée pavée). Les nouveaux ateliers pédagogiques ont été inaugurés fin 2018 dans l'aile des ministres Nord.

L'établissement prévoit également de créer des salles d'exposition spécifiques dans le Pavillon d'Orléans, en fin de parcours de visite, avec une possibilité d'entrée directe des visiteurs.

Analyse de l'évolution des crédits

L'établissement met en œuvre un budget immobilier annuel d'environ 50 M€. En 2018, ce budget s'est élevé à 47 M€ et devrait être de l'ordre de 48 M€ en 2019 et 46 M€ en 2020.

Pour 2019, l'établissement prévoit notamment la poursuite des opérations du schéma directeur, de rénovation de la chapelle royale et du salon de la Paix.

La dotation en fonds propres prévue au projet de loi de finances 2020 sur le programme 175 en faveur de l'établissement est de 15 M€ d'AE et 11 M€ de CP.

P131 CRÉATION

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	3 920 083	3 130 974	26 930 000	12 750 000	17 640 000	11 390 000
P131 – Création	3 920 083	3 130 974	26 930 000	12 750 000	17 640 000	11 390 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 131 a pour objet de soutenir la diversité et le renouvellement de la création, ainsi que sa diffusion auprès des publics les plus larges. Ce soutien apporté à la richesse de la création et à son accès au public constitue un véritable enjeu démocratique. Il est un élément important de cohésion sociale et vise l'épanouissement de chaque individu.

L'action du ministère de la culture en matière de soutien à la création repose sur une offre publique, dans le cadre d'une intervention directe, déléguée, autonome ou partenariale. Le périmètre du programme 131 couvre les interventions du ministère dans les champs du spectacle vivant et des arts plastiques.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- la Comédie Française
- l'Opéra national de Paris
- l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte que marginalement, et seulement pour les services à compétence nationale, des dépenses immobilières. Celles-ci concernent majoritairement des travaux d'entretien et de sécurité des bâtiments du spectacle vivant ou des arts visuels. Les dépenses sont quasi exclusivement exécutées par les opérateurs financés par le programme.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

En 2018, 3,92 M€ en AE et 3,13 M€ en CP ont été consacrés aux projets immobiliers dans le domaine de la création artistique. Ces montants correspondent pour l'essentiel à l'entretien des bâtiments gérés par le Mobilier national (notamment les ateliers situés à Beauvais, le Puy-en-Velay, Alençon et Lodève).

Les données LFI 2019 sont 26,9 M€ en AE et 12,75 M€ en CP consacrés aux dépenses immobilières sur le programme 131. Sur ces montants, 13,93 M€ en AE et 8,75 M€ en CP sont destinés à divers projets immobiliers des opérateurs, parmi lesquels le Théâtre national de la Colline (étanchéité, mise aux normes d'équipements scéniques), le Théâtre national de Strasbourg (rénovation du hall Grüber, isolation) ou le Théâtre national de l'Odéon (travaux de sécurité du site), la poursuite des travaux d'accessibilité des établissements recevant du public, ou encore la poursuite du désamiantage de l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM). Dans le domaine des arts visuels, 2 M€ en AE et CP sont alloués aux dépenses immobilières du Mobilier national et de ses différents sites en région.

Le PLF 2020 prévoit de consacrer 17,64 M€ en AE et 11,39 M€ aux projets immobiliers du programme 131. Sur ces montants, 7 M€ en AE et 0,75 M€ en CP sont destinés à l'opération de rénovation des façades du Centre national de la danse (CND). Les études diagnostic finalisées en 2019 permettront d'engager les études de maîtrise d'œuvre en 2020/2021. Les travaux sont envisagés en 2022/2023.

8,64 M€ en AE et CP sont prévus en 2020 pour poursuivre les travaux ne relevant pas de l'investissement courant des opérateurs, notamment la poursuite des travaux de désamiantage de l'IRCAM. Des travaux importants sont prévus à la Comédie Française, notamment le changement de l'informatique des cintres de la salle Richelieu, la mise en œuvre du schéma directeur d'amélioration de la sécurité du bâtiment, l'aménagement du péristyle et la mise aux normes d'accessibilité de la boutique. Des crédits sont également prévus pour les travaux d'aménagement et de mise aux normes de l'espace Grüber au Théâtre national de Strasbourg ou pour la poursuite des travaux de sécurité du Théâtre national de l'Opéra-comique.

Dans le champ des arts visuels, 2 M€ en AE et CP sont alloués aux études afférentes à l'amélioration des espaces de stockage de la Cité de la céramique Sèvres-Limoges (préalable à la restauration du bâtiment des moules), pour les travaux d'aménagement des combles et des espaces de régie en sous-sol du Jeu de Paume conformément aux exigences de la commission de sécurité de la Préfecture de police de Paris en 2016 et pour la poursuite des travaux sur les sites de Beauvais et de Lodève du Mobilier national.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

OPÉRA NATIONAL DE PARIS (ONP)

Missions de l'opérateur

L'Opéra national de Paris (ONP) est un établissement public à caractère industriel et commercial dont les missions sont précisées par le décret n° 94-111 du 5 février 1994 :

- rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres du patrimoine lyrique et chorégraphique et favoriser la création et la représentation d'œuvres contemporaines ;
- conserver, aménager, restaurer et mettre en valeur les ensembles immobiliers dont il est doté ou qui sont mis à sa disposition dans les conditions prévues à l'article 3-1" (article qui mentionne uniquement les sites du Palais Garnier et de l'Opéra Bastille).

Pour assurer ses missions, l'Opéra national de Paris dispose de quatre sites :

- le Palais Garnier, propriété de l'État, conçu par Charles Garnier, classé au titre des monuments historiques par arrêté du 16 octobre 1923 ;
- l'Opéra Bastille, propriété de l'État, conçu par Carlos Ott et inauguré en 1989 ;
- les Ateliers Berthier qui hébergent les ateliers de l'ONP, également conçus par Charles Garnier et inscrits au titre des monuments historiques par arrêté du 9 avril 1990 (bâtiment central et pavillon d'entrée) ;
- l'École de danse de l'Opéra, située à Nanterre.

Analyse de l'évolution des crédits

Les volumes prévisionnels de dépenses immobilières sont plus élevés en 2019 compte tenu de l'intégration de nouvelles opérations, notamment concernant les travaux de restauration du clos et couvert du Palais Garnier, pour lesquels l'Opéra national de Paris a récupéré la maîtrise d'ouvrage. Ces opérations comprennent la rénovation des abords Nord (estimée à 3,5 M€ au total), des façades et statuaire Sud et Est (estimée à 13 M€) et de la toiture (estimée à 1 M€), des travaux d'encaissement pour la plate-forme de livraison des containers (0,5 M€).

Par ailleurs, le marché de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de la salle modulable de l'Opéra Bastille a été notifié en début d'année 2019 au cabinet Henning Larsen Architects, ce qui permettra d'engager la phase d'étude du chantier. La construction de la salle modulable devrait s'étendre de 2021 à 2023.

P224 TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DÉMOCRATISATION DE LA CULTURE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	44 993 861	45 585 436	26 320 966	14 219 156	14 392 635	11 617 013
P224 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	44 993 861	45 585 436	26 320 966	14 219 156	14 392 635	11 617 013

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 224 regroupe les politiques transversales de l'État dans le domaine culturel : favoriser l'accès des citoyens à la culture, développer l'éducation artistique et culturelle, encourager les pratiques artistiques de l'ensemble de la population et mener des politiques ciblées tant à l'égard de catégories de publics spécifiques que dans les zones défavorisées.

Il est également le programme support du ministère de la culture et porte à ce titre ses dépenses de fonctionnement et en particulier les dépenses relatives à la politique immobilière de l'État.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

En 2018, les données d'exécution font notamment état de dépenses d'investissement importantes portées par l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) dans le cadre du projet Camus pour un montant de 10,8 M€ en AE et 13,3 M€ en CP, dont 8,5 M€ en AE = CP au titre de travaux sur le site des Bons-Enfants.

En 2019, les dépenses immobilières du programme concernent majoritairement des travaux liés aux écoles d'art ou d'architecture. Ces dépenses d'investissement sont marquées par la poursuite des travaux de construction et de réhabilitation de l'ENSA de Toulouse (10,61 M€ en AE) et de relocalisation de l'ENSA de Marseille (3 M€ en CP).

Analyse de l'évolution des crédits

En PLF 2020, les dépenses relatives à l'immobilier s'élèvent à 14,39 M€ en AE et 11,62 M€ en CP. Hormis les dépenses d'entretien courant, ces crédits permettront notamment de poursuivre :

- les travaux d'investissement sur l'école nationale supérieure d'architecture de Toulouse, sur les écoles d'art, ENSBA Malaquais, ENSCI et Villa Arson, sur le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, ainsi que sur l'école d'art de Toulon Chalucet, cette dernière opération étant inscrite au CPER 2015-2020 ;
- la poursuite du plan de rénovation des logements de fonction du ministère mise en œuvre dès 2017, dans l'objectif de procéder à une remise en état de certains biens très dégradés ou énergivores.

P334 LIVRE ET INDUSTRIES CULTURELLES

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE

Missions de l'opérateur

La Bibliothèque nationale de France a pour missions statutaires :

- de collecter, cataloguer, conserver, enrichir dans tous les champs de la connaissance le patrimoine national dont elle a la garde, en particulier le patrimoine de langue française ou relatif à la civilisation française ;
- d'assurer l'accès du plus grand nombre aux collections ;
- de poursuivre la construction, l'aménagement et l'équipement des immeubles qui lui sont affectés ;
- de préserver, gérer et mettre en valeur les immeubles dont elle est dotée.

Faits marquants

Réouverture complète du site Richelieu

Le chantier de rénovation du site a débuté en 2009. Ce projet réhabilitera le bâtiment et les équipements affectés à la BnF ainsi qu'à l'Institut national d'histoire de l'art et l'École nationale des Chartes. La 1^{ère} phase – à l'ouest du quadrilatère – s'est achevée en 2016. La seconde, à l'est, est en chantier et ouvrira en 2021, comprenant un espace muséal, une galerie d'exposition temporaire et la salle Ovale restaurée.

Élaboration d'un schéma directeur immobilier, dans le cadre du SPSI

Le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été actualisé en 2018. La BnF a lancé en 2018 un projet visant à formaliser la réflexion autour des collections et à déterminer une politique sur leur implantation immobilière dans une perspective de désaturation et d'accroissement de la capacité de stockage. Cette première étape doit déterminer les éventuels besoins immobiliers supplémentaires à court ou moyen terme. Les résultats de cette étape intégreront la réflexion générale plus large de l'établissement sur l'ensemble de son patrimoine immobilier et ils seront à terme repris dans le SPSI. Outre ces résultats, le schéma directeur immobilier intégrera les démarches relatives à l'optimisation des espaces, la réduction de leur impact sur l'environnement et la rationalisation des coûts d'exploitation.

Centre de conservation

À la suite d'un rapport interne sur la « gestion dynamique des collections à la BnF » et de l'étude d'un cabinet de programmation pour l'extension du site de Bussy-Saint-Georges, la saturation des magasins de collections et la nécessaire construction d'un nouveau bâtiment ont été évalués à l'année 2017, repoussée à 2023 avec la mise en

place d'un plan d'aménagements intermédiaires, puis à 2025, grâce à la signature d'une convention d'occupation avec le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

La BnF a décidé de se saisir de cette nécessité de désaturer pour rationaliser la gestion des collections, mais aussi l'ensemble des usages faits des bâtiments. C'est pourquoi, en 2018, elle a lancé deux études, une pour la réalisation d'un schéma d'implantation des collections et la rédaction du programme fonctionnel d'un nouveau centre de conservation à construire et l'autre pour la rédaction d'un schéma directeur immobilier. Ces études donneront lieu à un scénario d'implantation privilégié, dont le coût et le mode de financement resteront à confirmer.

Dépenses bâtimentaires

Près de 30 ans après son ouverture, le site Tolbiac entre dans une phase d'obsolescence de ses équipements entraînant une forte hausse des dépenses d'investissement en renouvellement des matériels et des systèmes dans les années à venir. Parmi les opérations plus particulièrement à enjeux, on peut noter :

- le remplacement du système de sécurité incendie : 31 M€ dont 15 M€ sur le triennal 2020-2022. Le système en place arrivant à l'obsolescence technique, la Préfecture de police a obtenu de la BnF qu'elle s'engage à le remplacer (7 800 détecteurs ioniques, 600 déclencheurs manuels, 6 centrales SSI, 12 baies 19", 150 interphones de sécurité, 300 moteurs de désenfumage à équiper, 3,5 tonnes de câbles à installer) ;
- la rénovation des équipements de la GTC et du système de gestion technique électrique. Les dispositifs sont en fin de vie et leur bon fonctionnement conditionne le pilotage de l'ensemble des installations techniques (5,4 M€ à partir de 2019 jusqu'en 2025) ;
- le remplacement des ascenseurs du socle : les 62 ascenseurs doivent être renouvelées sur une période de 6 ans (1 M€ par an) à partir de 2020 ;
- le remplacement du système de contrôle d'accès et de vidéoprotection : les installations sont obsolètes. Le niveau de sûreté (recommandations ANSSI) relatif à la prévention de la cybercriminalité doit être renforcé pour garantir la sécurité des collections : le budget est estimé à 5,8 M€ (2019 à 2022) ;
- le renouvellement décennal du transport automatique des collections et des documents : le renouvellement décennal des parties mécaniques/électriques et de la partie automatisme/informatique du système, pour un coût de 5,9 M€ (2016 et 2027) ;
- l'amélioration de la performance énergétique des centrales de traitement d'air : 1,3 M€ entre 2022 et 2027 ;
- le remplacement des groupes froids de la production centralisée : 4 M€ entre 2022 et 2025 ;
- les travaux de réfection des tours aéroréfrigérantes du site : 3 M€. L'opération est prévue pour 2022 ;
- la rénovation des installations électriques de puissance pour un coût de 9,7 M€ à partir de 2023.

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières (hors personnel) sont principalement inscrites à la destination « patrimoine immobilier » qui s'est établi, à fin 2018, à 16,88 M€ en AE et 17,20 M€ en CP. Pour 2019, cette même destination prévoit un budget de 21,69 M€ en AE et 20,23 M€ en CP, soit une hausse de 1,70 M€ en AE et de 0,77 M€ en CP par rapport au budget initial 2018. Ces évolutions s'expliquent principalement par les opérations suivantes :

- en fonctionnement, les crédits diminuent de 470 k€ en AE et de 347 k€ en CP. C'est essentiellement la destination « multisites » qui est concernée par ces baisses liées à une révision de la fréquence des maintenances de certains marchés ;
- en investissement, les crédits augmentent de 2,17 M€ en AE et 1,11 M€ en CP. Les crédits ouverts pour Richelieu devant faire l'objet d'un financement par mécénat expliquent une part importante de cette évolution (1,94 M€ en AE et 1,54 M€ en CP). Deux autres hausses sont également à noter : 1,50 M€ sur la destination site Tolbiac, en AE uniquement, correspondant à la programmation de travaux d'amélioration et des dépenses sur l'Arsenal (255 k€ en AE et 367 k€ en CP) pour améliorer l'accueil des personnes handicapées.

Par ailleurs, la destination « fonctions support », comprend des dépenses liées au bâtiment. Au budget initial 2019, en fonctionnement, on note une baisse des AE (2,16 M€) sur les destinations « sûreté et sécurité » et « logistique » qui avaient été abondées exceptionnellement en 2018 pour couvrir les besoins liés à la prolongation de marchés et une augmentation des CP (644 k€) sur la destination « logistique » (403 k€ de CP dus à l'augmentation des fluides).

P126 CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Représentation des activités économiques et sociales	1 922 049	1 922 049	1 716 300	1 716 300	1 476 100	1 476 100
P126 – Conseil économique, social et environnemental	1 922 049	1 922 049	1 716 300	1 716 300	1 476 100	1 476 100

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE) est la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Cette assemblée consultative est composée de 233 membres désignés sur proposition des organisations socioprofessionnelles nationales ou par le gouvernement.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les crédits du programme 126 consacrés à la politique immobilière de l'État contribuent à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État. Le Conseil économique, social et environnemental occupe le Palais d'Iéna, classé au titre des monuments historiques d'une surface hors œuvre nette de 17 487 m².

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

De façon à terminer le plan de sauvegarde du Palais, le mandat confié à l'OPPIC (opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture) en 2013 a été prolongé par avenant pour une nouvelle période de 3 ans jusqu'au 31 décembre 2020 en poursuivant les opérations inscrites au plan pluriannuel d'investissement, selon les grands axes suivants :

- assurer l'accueil des publics et leur permettre un accès le plus adapté au Palais ;
- conserver le patrimoine ;
- s'inscrire dans une politique de développement durable ;
- valoriser le patrimoine immobilier : le CESE occupant des locaux prestigieux au cœur du 16^e arrondissement de Paris, il est essentiel qu'il puisse se doter d'un outil de gestion patrimoniale adapté et réfléchir à des opérations de valorisation de ses bâtiments.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Les études de faisabilité pour l'accessibilité du Palais d'Iéna sont désormais achevées. Les autorisations des services instructeurs ont été obtenues. Le dossier de consultation pour le choix des entreprises sera publié en août 2019. Celles retenues recevront le cahier des charges établi par l'ACHM en novembre et les marchés seront notifiés en février 2020.

Analyse de l'évolution des crédits

Les moyens alloués en fonctionnement pour les dépenses immobilières sont stables sur les exercices depuis 2016.

Du fait des contraintes budgétaires en 2018, les dépenses d'investissement sont en forte baisse et se stabiliseront au niveau constaté sur les 2 prochains exercices. Les dépenses immobilières sur le titre III seront réajustées pour effectuer des travaux légers de rénovation en régie.

Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois dédiés à la fonction immobilière restent stables.

P164 COUR DES COMPTES ET AUTRES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
21 – Examen des comptes publics	7 765 172	9 956 344	16 464 020	8 692 951	11 022 658	9 075 420
P164 – Cour des comptes et autres juridictions financières	7 765 172	9 956 344	16 464 020	8 692 951	11 022 658	9 075 420

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La Cour des comptes, les chambres régionales et territoriales des comptes ainsi que la Cour de discipline budgétaire et financière forment un même ensemble, les juridictions financières, régies par le code des juridictions financières.

Elles ont pour mission de s'assurer du bon emploi de l'argent public et contribuent à la mise en œuvre du droit reconnu à la société de demander « compte à tout agent public de son administration » et aux citoyens « de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (articles 15 et 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

La Cour des comptes œuvre au respect de ces principes en examinant les comptes et en contrôlant la gestion de l'État et de ses opérateurs, des institutions de protection sociale, des entreprises publiques ou encore des organismes bénéficiaires de concours financiers publics. Le cas échéant, elle met en jeu la responsabilité des comptables publics et des ordonnateurs comptables de fait, ou saisit les instances habilitées à prononcer d'autres sanctions. Par ailleurs, la Cour des comptes analyse la situation des finances publiques et évalue les politiques publiques. Enfin, elle certifie les comptes de l'État et ceux du régime général de la Sécurité sociale.

Les chambres régionales et territoriales des comptes remplissent, à l'égard des collectivités territoriales et des organismes publics qui en dépendent, les mêmes attributions d'examen des comptes des comptables publics et de contrôle de la gestion, à l'exception des missions de certification des comptes. Les chambres régionales et territoriales des comptes rendent également des avis sur les budgets de ces collectivités, sur leurs marchés et sur leurs délégations de service public.

La Cour de discipline budgétaire et financière sanctionne les irrégularités ou les fautes de gestion commises par les ordonnateurs et, de façon générale, les gestionnaires publics.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 164 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action 27 « pilotage et soutien des juridictions financières » et regroupent notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support.

Au sein des juridictions financières, ces crédits sont essentiellement utilisés par la direction du patrimoine et de la logistique de la Cour des comptes qui assure l'entretien des immeubles ou la conduite d'opération des projets immobiliers qui s'inscrivent dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Compte tenu de l'échéance du premier schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) des juridictions financières (JF) qui arrivait à terme en 2018, un nouveau SPSI a été élaboré sur la période 2019-2023 dont les orientations générales se déclinent selon les trois priorités suivantes :

- le maintien de la valeur immobilière du parc : les juridictions financières investiront pour entretenir les implantations patrimoniales, notamment en procédant à des travaux thermiques et électriques afin de parvenir à une diminution de la facture énergétique au terme du nouveau schéma et préserver, dans son ensemble, la valeur immobilière du parc ;
- la poursuite des projets inscrits au schéma immobilier de la Cour des comptes : les juridictions financières conduiront les projets inscrits au schéma directeur immobilier de la Cour, notamment en améliorant l'accessibilité du site et en adaptant les espaces de travail afin de garantir la sécurité des personnes et l'amélioration du cadre de travail ;
- l'optimisation des implantations existantes : les juridictions financières poursuivront les efforts engagés de rationalisation des surfaces, notamment en densifiant ou en relocalisant certaines implantations, en renégociant les baux les plus significatifs et en réduisant également les surfaces d'archives afin d'améliorer les ratios de performance immobilière et permettre une réduction globale des coûts sur l'ensemble du parc.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

L'année 2019 constitue la première année de mise en œuvre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2019-2023. La poursuite des opérations entreprises en 2018 y est consignée :

- la réalisation d'une nouvelle salle de délibérés ;
- l'aménagement de l'accueil du site Cambon et la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- l'aménagement de salles modulables de réunion (rénovation des salles des commissions) ;
- la restructuration de circulations verticales de l'emprise Cambon.

Ces opérations seront achevées en 2021.

Analyse de l'évolution des crédits et des emplois

Les dépenses immobilières 2018 se sont élevées à 9,96 M€ en CP soit une diminution de 11 % par rapport aux dépenses enregistrées en 2017 (11,15 M€). Cette évolution résulte du rythme de décaissement relatif aux opérations structurantes engagées. En effet, les paiements 2017 s'élevaient à 1,80 M€ s'agissant de l'entretien lourd et des travaux structurants, contre 0,67 M€ en 2018. Le niveau d'engagement entre les deux exercices reste stable. Les dépenses d'occupation restent équivalentes au global puisque la hausse mécanique des loyers (+3 %) est compensé par les efforts sur les dépenses d'entretien (-4 %).

S'agissant des emplois mobilisés, 28,25 ETPT sont recensés pour la gestion immobilière du programme 164. Ce volume devrait être stable sur la période 2018-2020.

P165 CONSEIL D'ÉTAT ET AUTRES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Fonction juridictionnelle : Conseil d'État	43 604 874	41 082 149	97 496 116	37 102 709	106 532 329	42 915 833
P165 – Conseil d'État et autres juridictions administratives	43 604 874	41 082 149	97 496 116	37 102 709	106 532 329	42 915 833

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 165 regroupe les moyens affectés au Conseil d'État (CE), aux cours administratives d'appel (CAA), aux tribunaux administratifs (TA) et à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA).

Le programme a pour finalité de garantir le respect du droit par l'administration. Cette mission inclut le jugement des différends opposant l'administration et les administrés, le conseil aux autorités publiques dans l'élaboration des projets de loi et d'ordonnance ainsi que des principaux décrets et la réalisation d'études et d'expertises juridiques au profit des administrations.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les crédits du programme 165 consacrés à la politique immobilière de l'État relèvent de l'action « soutien », qui regroupe notamment l'ensemble des dépenses hors titre 2 exposées pour le programme au titre des fonctions support. Au sein de la juridiction administrative, l'utilisation de ces crédits, par une structure centrale professionnalisée, s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État.

Contribution du programme à la politique transversale

La politique immobilière du Conseil d'État et de la juridiction administrative suit quatre priorités :

- adapter, dans un contexte d'augmentation de l'activité contentieuse, les locaux des juridictions à leurs besoins,
- mettre aux normes et valoriser les bâtiments existants,
- assurer la sécurité des lieux et des personnes,
- accroître l'efficacité de la gestion immobilière (maîtrise des coûts de maintenance et de fonctionnement courant).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Le SPSI du Conseil d'État a été transmis préalablement à l'ensemble des RRPIE puis dans sa version définitive à la DIE.

Au 31 décembre 2018, vingt-six juridictions sont accessibles au sens de la loi du 11 février 2005. La conformité d'accessibilité est atteinte dans près de 55 % des immeubles. Pour les juridictions restant à traiter, les travaux à effectuer sont particulièrement compliqués et onéreux, en raison des caractéristiques architecturales des immeubles ou des protections au titre des monuments historiques dont ils bénéficient.

Analyse de l'évolution des crédits

L'année 2018 a été marquée par le lancement de l'opération d'acquisition de nouveaux locaux pour le TA de Marseille, la fin des travaux d'aménagement du TA de Nice et la poursuite des travaux du schéma directeur du Palais-Royal (réaménagement du rez-de-chaussée de l'aile Colette, création de salles de réunion en sous-sol). En outre, l'opération de relogement de la CNDA et du TA de Montreuil sur l'ancien site de l'AFPA a été initiée au moyen d'un conventionnement avec l'agence publique pour l'immobilier de la justice. Dans l'immédiat, afin d'accroître la capacité de jugement de la CNDA, des espaces supplémentaires ont été temporairement pris à bail.

L'année 2019 est principalement marquée par la poursuite des opérations de relogement de la CNDA et du TA de Montreuil ainsi que du TA de Marseille. De plus, les travaux de restructuration du tribunal administratif de Paris et du schéma directeur du Palais Royal se poursuivent.

L'année 2020 sera principalement caractérisée par le démarrage de la construction d'une neuvième cour administrative d'appel en région Occitanie, le lancement de l'opération de remise aux normes de la cour administrative d'appel de Nancy et la poursuite des opérations engagées les années précédentes.

Analyse de l'évolution des emplois

L'évolution des emplois et des crédits de masse salariale liés aux fonctions immobilières est relativement stable d'un exercice à l'autre.

P129 COORDINATION DU TRAVAIL GOUVERNEMENTAL

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Coordination du travail gouvernemental	42 579 827	68 883 641	42 042 057	54 842 709	63 860 967	58 190 852
P129 – Coordination du travail gouvernemental	42 579 827	68 883 641	42 042 057	54 842 709	63 860 967	58 190 852

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du Secrétaire général du gouvernement, le programme 129 fédère principalement les fonctions d'état-major, de stratégie et de prospective, de coordination et de soutien exercées par les services du Premier ministre.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Sont rattachés au périmètre :

- la grande chancellerie de la Légion d'honneur (GCLH) ;
- l'institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et l'institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) qui occupent des bâtiments domaniaux relevant du ministère des armées ;
- l'observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) qui occupe depuis 2019 un bâtiment domanial relevant des SPM ;
- le centre interministériel de formation anti-drogue (CIFAD) qui occupe à titre gratuit un bâtiment appartenant à la direction générale des douanes et des droits indirects en Martinique.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

La mise en œuvre de la politique immobilière de l'État par le programme 129 se traduit notamment par la poursuite d'une politique de rationalisation des implantations et d'optimisation d'occupation des locaux ainsi que par la conservation et la valorisation des biens domaniaux (inscrits à l'inventaire des monuments historiques et /ou classés pour un certain nombre d'entre eux) dont il a la charge.

À cet égard, il faut noter la poursuite des cessions de divers sites rendus disponibles par le regroupement de nombreux services sur le site Ségur-Fontenoy. Ainsi, sur les 7 sites identifiés lors du projet, 3 ont déjà été cédés : l'hôtel de Broglie en 2016 et l'hôtel de Vogüé et un premier lot de l'hôtel de Mailly-Nesles en 2018.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La contribution du programme 129 à la politique immobilière de l'État est imputée principalement sur 2 actions :

- action n° 2 «coordination de la sécurité et de la défense» qui comprend notamment les crédits du secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), du groupement interministériel de contrôle (GIC) mais également les subventions à destination de leurs opérateurs : l'IHEDN et l'INHESJ ;
- action n° 10 « soutien ». La direction des services administratifs et financiers (DSAF) assure les missions d'administration générale, de soutien et de frais généraux de la quasi-totalité des services et des cabinets du Premier ministre hors SGDSN. Le périmètre des services concernés par les dépenses immobilières prises en charge par la DSAF est donc très large. Aussi certaines dépenses concernant les autorités administratives indépendantes du programme 308 et d'autres entités accueillies dans les locaux des services du Premier ministre peuvent faire l'objet d'un remboursement a posteriori.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Le SPSI 2019-2023 présente une stratégie qui s'inscrit dans l'ensemble des axes stratégiques de la politique immobilière de l'État et plus particulièrement dans ceux relatifs à la conservation, la valorisation et l'optimisation d'un parc immobilier d'exception. Les gros travaux prévus sur les sites historiques se dérouleront en site inoccupé, après transfert provisoire des services occupants, ce qui dégradera provisoirement le ratio m²/agent.

Le retour des produits sur les cessions réalisées, et en cours, sur le CAS immobilier a permis l'acquisition d'un nouveau bâtiment fin 2018 de 61,6 M€ pour le groupement interministériel de contrôle (GIC) répondant ainsi à la croissance des effectifs et à l'élargissement des missions du GIC. Ces produits permettent également d'assurer le financement des travaux d'aménagement sur ce nouveau site et d'une grande partie des opérations portées par le SPSI des SPM.

En partenariat avec la DIE, le bail de l'ANSSI sera renouvelé fin 2020 / début 2021. La négociation est en cours avec le bailleur (plusieurs hypothèses de durée ferme sont explorées) et une provision d'AE est inscrite à cette fin au PLF 2020. Compte tenu de la progression des emplois de l'ANSSI, une réflexion est également menée pour étendre le périmètre d'occupation du SGDSN au sein des Invalides. Le projet est estimé à 7 M€, dont une phase d'études de 0,3 M€ qui serait engagée dès 2020. Les travaux pourraient démarrer en 2021 et s'exécuteraient sur une période de 2 à 3 ans, dans l'hypothèse où des surfaces seraient libérées par le ministère des armées et réaffectées au SGDSN.

Par ailleurs, l'installation des cabinets du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre chargé du logement dans le site Ségur-Fontenoy a permis la libération de l'hôtel de Castries, pour lequel une opération lourde de restructuration estimée à 5,7 M€ est programmée en 2020 sur le CAS immobilier.

L'OFDT s'est installé, au côté de la MILDECA qui assure sa tutelle, au 69 rue de Varenne dans des locaux libérés par des services rejoignant le site Ségur/Fontenoy. Le bail de l'OFDT au 3 Avenue du Stade de France à Saint-Denis a pris fin le 4 janvier 2019.

Analyse de l'évolution des crédits

Dépenses immobilières de la DSAF

La majeure partie des crédits sont consacrés aux dépenses de l'occupant et plus particulièrement au loyer versé à la SOVAFIM pour le site Ségur-Fontenoy. Celui-ci progresse sous l'effet tendanciel de l'indexation à l'ILAT et de la compensation budgétaire de la libération des surfaces occupées par la Direction de l'information légale et administrative (DILA). Conformément à ses projets, la DILA opère progressivement un retour vers son siège au fur et à mesure des travaux de restructurations réalisés sur le site de la rue Desaix.

3,3 M€ sont consacrés annuellement à l'entretien du parc immobilier (hors sites SGDSN).

Ainsi, en 2018-2019, l'hôtel de Matignon et l'hôtel de Rothelin-Charolais ont fait l'objet d'opérations importantes pour un montant total d'environ 3 M€ : confortation du porche de la cour d'honneur, restauration des façades sur rue et cours et l'amélioration des flux et la sûreté du site Matignon, remise aux normes de l'aile ouest de l'hôtel de Rothelin Charolais (1 M€).

En 2020, le schéma directeur de travaux d'investissement des services du Premier ministre prévoit notamment :

- la restauration des menuiseries et des façades du pavillon côté cour et cour d'honneur de l'hôtel Gouffier de Thoix ;
- la restauration du pavage, la mise en place d'un éclairage de la cour d'honneur, la sécurisation du site par la réfection des treillages de l'hôtel de Matignon.

Dépenses immobilières du SGDSN

Au-delà de l'engagement du nouveau bail de l'ANSSI, le SGDSN lance une opération importante de sécurisation des abords de l'Hôtel national des Invalides d'environ 3,6 M€ qui devrait se dérouler sur 18 mois. L'opération prévoit la remise en état du cheminement depuis la rue vers le bâtiment, le remplacement de la clôture du périmètre sécurisé, l'amélioration des accès (dont PMR) et de la zone de livraisons ainsi que la mise en place de bornes électriques. Cette opération s'inscrit dans la reconnaissance comme zone protégée du site.

Analyse de l'évolution des emplois

Les dépenses de personnel consacrées à la mise en œuvre de la politique immobilière au sein du programme 129 sont principalement circonscrites à l'action 10 « soutien » et 02 « coordination de la sécurité et de la défense ». La répartition prévisionnelle par catégorie évolue entre 2019 et 2020 passant de 46,4 à 43,4. Les dépenses de personnel sont estimées à 2,7 M€ pour 2019.

P308 PROTECTION DES DROITS ET LIBERTÉS

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Commission nationale de l'informatique et des libertés	669 865	1 388 257	30 450	1 647 296	1 466 727	1 883 573
P308 – Protection des droits et libertés	669 865	1 388 257	30 450	1 647 296	1 466 727	1 883 573

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du Gouvernement, le programme 308 regroupe, en 2020, les crédits de sept autorités administratives indépendantes, d'une autorité publique indépendante le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), du comité consultatif national d'éthique (CCNE) et de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH). À noter que l'ARDP rattachée jusqu'en 2019 au programme 308 verra, à partir de 2020, ses missions reprises par l'ARCEP en application de la loi relative à la modernisation de la distribution de la presse.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Suite au regroupement de la majeure partie des autorités administratives indépendantes sur l'ensemble immobilier Ségur-Fontenoy, dont la charge relève principalement du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental », le programme 308 participe à la politique immobilière de l'État par une gestion rigoureuse de ses coûts d'occupation et

la poursuite de la rationalisation des implantations restantes, notamment par la renégociation des baux et/ou le recours à des biens domaniaux disponibles.

La contribution du programme 308 à la politique immobilière de l'État est imputée principalement sur l'action 5 « contrôleur général des lieux de privation de liberté » et l'action 10 « haute autorité pour la transparence de la vie publique » (HATVP).

En tant qu'autorité publique indépendante depuis 2015, le CSA bénéficie d'une subvention inscrite en titre 6 englobant l'ensemble de ses crédits. À ce titre, les crédits immobiliers ne sont pas spécifiquement identifiés au sein du PAP.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

L'année 2019 est marquée par le renouvellement du bail de la HATVP et de celui du CSA.

Analyse de l'évolution des crédits

Le Contrôleur général des lieux de privation de liberté

Le Contrôleur général occupe des locaux au 16-18 quai de la Loire dans le 19^e arrondissement de Paris. Un nouveau bail (6/9 ans) a été conclu à date d'effet du 15 février 2015, pour un montant total de loyer s'établissant à 254 600 euros HT, avec une franchise de loyer de trois mois pour une surface d'environ 860 m².

La Haute autorité pour la transparence de la vie publique

La Haute Autorité pour la transparence de la vie publique occupe des locaux situés au 98-102 rue de Richelieu, dans un immeuble pris à bail par le Conseil d'État. Cette emprise a pour contrepartie le remboursement des coûts d'occupation auprès du Conseil d'État, sur la base d'une convention d'utilisation des locaux.

Accompagnée par la Direction immobilière de l'État dans sa recherche d'extension, la Haute Autorité bénéficiera, dès novembre 2019, d'espaces supplémentaires dans le bâtiment qu'elle occupe déjà. Cette solution correspond aux besoins exprimés par la HATVP depuis deux ans tant en surface qu'en sécurité.

La convention d'occupation avec le Conseil d'État fera l'objet d'un avenant qui permettra à la Haute Autorité d'occuper une superficie plus importante, soit une surface utile brute totale de 1 314 m², dont 1 049 m² de surface utile nette, pour une prévision de 79 postes de travail, soit un ratio de 13,27 m² par agent. Ce calcul ne prend pas en compte l'impact de la loi de transformation de la fonction publique, qui prévoit la fusion de la HATVP et de la Commission de déontologie de la fonction publique au 1^{er} février 2020.

Le CSA

Suite à l'absence de solution de regroupement immobilier de plusieurs sites des ministères sociaux, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a mené une négociation avec le propriétaire de la tour Mirabeau. Un nouveau bail pour une durée de 5 ans et 6 mois fermes, du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2024, est en cours de signature. Ce nouveau bail permet de rester dans le plafond de 400 €/m² déjà budgété par le CSA.

Analyse de l'évolution des emplois

Les emplois dédiés à la fonction immobilière restent stables.

P112 IMPULSION ET COORDINATION DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – FNADT section locale	141 193	153 768				
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	141 193	153 768				

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 112 vise à préparer et à mettre en œuvre les décisions du Gouvernement en matière d'aménagement, d'égalité et de compétitivité des territoires, aussi bien en faveur des territoires les plus performants qu'en appui à ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

Il se caractérise par une forte dimension interministérielle tant dans les réflexions préparatoires que dans la nature des actions engagées. Il concourt, dans le cadre d'une vision nationale et dans une perspective de développement durable, à la réalisation de deux objectifs :

- renforcer l'attractivité économique et la compétitivité des territoires ;
- assurer la cohésion et l'équilibre des territoires et favoriser leur développement.

Il est mis en œuvre par les services du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Par ordonnance n° 2014-1555 du 22 décembre 2014, le Gouvernement, conformément à l'habilitation donnée par le Parlement, a uni et élargi au sein de Business France les missions antérieurement confiées à l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) et à Ubifrance, agence française pour le développement international des entreprises. La tutelle de cet opérateur est assurée par le programme 112 conjointement avec les programmes 134 « développement des entreprises et régulation » et 185 « diplomatie culturelle et d'influence ».

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 112 participe à cette politique au travers de l'axe « améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État » et des objectifs « maîtriser l'évolution du coût des loyers » par la gestion rigoureuse de ses coûts d'occupation et « améliorer l'efficacité de la gestion immobilière » par le respect des normes de surface de bureaux lors de l'aménagement des locaux.

Jusqu'en 2018, les crédits de fonctionnement du CGET étaient positionnés sur le programme 112 qui supportait ainsi les dépenses immobilières du programme 147 « politique de la ville ». Pendant l'opération de concentration immobilière des services du CGET menée entre 2014 et 2017 (implantation à Saint-Denis), les crédits dédiés à la politique immobilière de l'État étaient constitués en majeure partie de loyers non budgétaires.

Poursuivant la démarche de mutualisation et de rationalisation des dépenses immobilières engagée à la fin de l'année 2014, le regroupement du CGET sur le site Ségur-Fontenoy a été effectué durant le second semestre 2017. À partir de l'année 2018, les dépenses sont désormais supportées par le programme 129 « coordination du travail gouvernemental ». Le programme 112 ne participe ainsi plus que de manière résiduelle au DPT « Politique immobilière de l'État » en 2018 et n'y contribue plus à compter de 2019.

P203 INFRASTRUCTURES ET SERVICES DE TRANSPORTS

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Routes - Développement	31 355 461	35 609 377	32 700 000	38 100 000	33 200 000	38 400 000
P203 – Infrastructures et services de transports	31 355 461	35 609 377	32 700 000	38 100 000	33 200 000	38 400 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 203 porte à la fois sur les infrastructures et sur les services de transport routiers, ferroviaires, fluviaux, portuaires, maritimes et aéroportuaires, sur la sécurité, la sûreté et la régulation des secteurs économiques concernés, à l'exception de la sécurité du transport maritime qui relève du programme 205 « affaires maritimes » et du secteur aérien qui fait l'objet du budget annexe « contrôle et exploitation aériens ».

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

La création des directions interdépartementales des routes (DIR) en 2006 s'est traduite par la constitution d'un parc immobilier technique de deux cent quarante sites environ comportant des centres d'entretien et d'intervention (CEI), des points d'appuis occasionnels et permanents et dix-huit centres d'ingénierie et de gestion du trafic (CIGT). Cette réorganisation a nécessité la mise en place de deux programmes immobiliers :

1. l'immobilier technique hors contrat de partenariat : plus de cent soixante sites ont été conservés pour lesquels il est nécessaire d'assurer la maintenance dite "propriétaire" et en particulier les travaux de réparations urgentes ainsi qu'aux dépenses incontournables suite aux conclusions des contrôles réglementaires sur ces installations. En parallèle, des investissements complémentaires sont parfois nécessaires, comme la construction d'annexes à certains CEI (hangars, couverture de stockage de sel, sécurisation de la gestion des déchets, traitement des eaux des plates-formes avant rejet au milieu naturel), l'extension, la réparation et le maintien de la sécurité et la salubrité des installations. En 2019, un montant de 12M€ a été programmé en LFI.
2. le contrat de partenariat pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, la maintenance et la gestion de soixante-trois centres d'exploitation et d'intervention (CEI) du réseau routier national non concédé : contrat signé le 14 janvier 2010 pour une phase de réalisation qui s'est achevée avec l'acceptation par l'État du dernier CEI le 14 mai 2012. En 2019, le loyer de ce contrat représente 19,9 M€ en AE et 25,3 M€ en CP.

P159 EXPERTISE, ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

METEO-FRANCE

Faits marquants

Les actions de Météo-France en matière immobilière répondent à deux objectifs principaux :

- 1- s'adapter aux orientations organisationnelles et opérationnelles de l'établissement ;
- 2- satisfaire aux exigences de la gestion patrimoniale.

Ces objectifs se déclinent en axes d'amélioration comme la mutualisation et/ou le regroupement des services, la rationalisation de l'occupation des surfaces, le respect des contraintes environnementales, la mise aux normes et l'amélioration fonctionnelle et technique des bâtiments et des infrastructures associées. Cette orientation structure pour partie les axes de travail définis dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2020-2023.

Les opérations immobilières à signaler sont :

- en 2018, les travaux de remise à niveau d'infrastructures sur les radars de Bourges, d'Opoul, de Trappes, la livraison du nouveau radar du Morbihan et le lancement de la reconstruction du radar de Moule en Guadeloupe ;
- en 2019-2020, l'implantation du nouveau supercalculateur nécessitant des travaux de réaménagement des salles.

Analyse de l'évolution des crédits

Pour 2018, le budget consacré aux infrastructures immobilières s'est maintenu à hauteur de 2 200 K€ (68 % pour le site de la Météopole de Toulouse et 32 % pour les autres sites). Parmi les opérations les plus significatives :

- la réalisation de la phase 2 de la mise en conformité énergétique et accessibilité « personne à mobilité réduite » (PMR) des locaux de la direction interrégionale du Nord-Est ;
- la poursuite sur la Météopole des opérations de réfection des réseaux de fluides, la mise aux normes des postes Haute Tension, l'installation de brises-soleils sur un ensemble de bâtiments et le réaménagement de locaux sur le site de la Météopole (second œuvre, électricité) et de Toulouse Francazal (SAFIRE).

Par ailleurs, la finalisation des travaux destinés à accueillir le Lidar vent de Nice a permis d'apporter une réponse définitive en matière de sécurité aérienne permettant ainsi d'anticiper les phénomènes météorologiques spécifiques à l'aéroport de Nice.

La période 2019-2020 s'inscrit dans un cadre très particulier dans la mesure où l'implantation en 2020 du nouveau supercalculateur impose des travaux exceptionnels de réaménagement des salles et des installations techniques (réseau électrique, climatisation et protection d'incendie).

Des investissements récurrents s'inscrivent dans le même cadre stratégique et financier que celui identifié en 2018. Les opérations indispensables à l'optimisation des implantations de l'établissement, des projets patrimoniaux d'avenir, (regroupement des services en Martinique et en Polynésie, sécurisation des droits d'occupation en Guyane) sont reportés au-delà de la période 2020-2021.

Les opérations prévues sur la période 2019-2020 poursuivront l'objectif de sauvegarde et d'amélioration du patrimoine existant, en privilégiant la mise en conformité des bâtiments et l'amélioration de leurs performances énergétiques.

Le programme d'investissement 2019 s'établit à hauteur de 2 200 k€ (hors dépenses liées aux infrastructures d'observation et au projet de réaménagement des salles de calcul) pour financer :

- la rénovation thermique de la toiture du centre de Roissy ;
- la réalisation de la troisième et dernière phase de la mise en conformité thermique du centre régional de Illkirch conformément au plan d'investissement défini à l'issue d'un audit énergétique et PMR du site ;
- la construction du nouveau centre de Mayotte dont la livraison interviendra en 2020 : cet investissement permettant de corriger les gros défauts de structures constatés par l'inspection d'hygiène et de sécurité ;
- un haut niveau d'investissement sur la Météopole de Toulouse au travers de la poursuite des opérations liées au confort thermique et acoustique des bâtiments, à leur sécurisation et leur conformité électrique, au traitement de l'étanchéité du centre de conférence et à la rénovation des réseaux de fluides.

Le principal poste de dépenses concerne la consommation d'électricité due à l'activité des équipements opérationnels (radars, stations de mesures, supercalculateurs). Il conservera un niveau significatif en 2020 avec la mise en service du nouveau supercalculateur (présentant un gain de puissance visant autant que possible un facteur 5).

CEREMA

Faits marquants

Le CEREMA s'est engagé dans un plan stratégique de transformation depuis l'automne 2018, dont la mise en œuvre démarre en 2019, avec une déclinaison fin 2019 / début 2020 au travers d'un projet d'établissement et d'un contrat de performance ; le SPSI devrait s'inscrire dans ce calendrier.

Opérations immobilières à signaler :

- rénovation d'un bâtiment domanial sur l'île du Saulcy à Metz en vue de relocaliser les agents de la direction territoriale actuellement logés en location dans le parc privé
- nécessaire déménagement du site du Bourget, qui doit être libéré au 30 juin 2020 dans le cadre de la réalisation d'infrastructures pour les JO 2024.

Analyse de l'évolution des crédits

La gestion budgétaire 2018 n'a pas davantage permis qu'en 2017 de dégager des marges de manœuvre significatives pour l'investissement immobilier. En revanche, les résultats de l'exécution budgétaire définitive 2018, obtenus grâce à des réalisations de recettes supérieures à celles prévues, ont permis d'effectuer en 2019 un prélèvement sur les réserves à hauteur de 0,85 M€ pour abonder l'enveloppe investissement, dont plus de 0,5 M€ doivent permettre de faire face à des situations urgentes de rénovation de clos et de couvert.

L'établissement va ainsi consentir en 2019 des efforts particuliers en matière immobilière :

- un montant important en investissement pour réaliser les travaux de rénovation du site de l'île du Saulcy à Metz en prévision d'un emménagement en tout début d'année 2020 (1,6 M€ en 2019)
- une enveloppe de plus de 0,5 M€ pour faire face à des situations urgentes de rénovation de clos et de couvert.

Concernant le fonctionnement, l'âge moyen élevé du parc immobilier du CEREMA requiert un niveau de dépenses d'entretien difficilement compressible chaque année.

P181 PRÉVENTION DES RISQUES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Prévention des risques technologiques et des pollutions	2 782 628	2 492 443	1 200 000	5 575 000	1 200 000	5 700 000
P181 – Prévention des risques	2 782 628	2 492 443	1 200 000	5 575 000	1 200 000	5 700 000

P217 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
03 – Politique et programmation de l'immobilier et des moyens de fonctionnement	49 107 572	87 234 005	40 892 320	78 115 888	31 854 292	78 449 574
P217 – Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	49 107 572	87 234 005	40 892 320	78 115 888	31 854 292	78 449 574

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 217 assure, pour le ministère de la transition énergétique et solidaire (MTES) et pour le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), une fonction de pilotage des politiques et de gestion des moyens des domaines supports (juridique, immobilier et moyens de fonctionnement des services centraux et ultramarins, infrastructures et systèmes informatiques, politique des ressources humaines, actions internationales). Il participe aux objectifs de la politique immobilière de l'État d'améliorer la gestion du patrimoine immobilier et d'être un État exemplaire.

Deux opérateurs sont rattachés au programme 217 : l'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) et l'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique des moyens de l'immobilier définie et mise en œuvre par le programme 217 vise une offre de qualité adaptée aux besoins des services dans les meilleures conditions de coût et de délai. Elle doit fournir aux agents un environnement de travail satisfaisant dans des implantations immobilières rationalisées, en les faisant bénéficier de l'ensemble des services d'utilité collective nécessaires à leur activité, tout en optimisant les surfaces allouées en application des objectifs fixés par la politique immobilière de l'État.

Les progrès réalisés en termes de rationalisation du patrimoine immobilier de l'État sont mesurés, dans le volet « performance » du programme 217, par un ratio d'efficience de la gestion immobilière en administration centrale, décliné respectivement en deux sous-indicateurs, l'un d'entretien courant et l'autre d'occupation : coûts d'entretien courant/m²SUB et m² SUN/postes de travail. Ainsi, l'opération de regroupement immobilier des services centraux des ministères sur 2 sites au lieu de 5 initialement, qui s'est achevée courant 2017, a permis de stabiliser le ratio d'entretien courant et d'améliorer le ratio d'occupation.

Plus précisément, le programme 217 finance, en administration centrale et dans les services déconcentrés ultramarins : les loyers marchands, les charges locatives, les taxes sur les bureaux, les dépenses d'entretien des immeubles (nettoyage et les petits travaux d'entretien courant), les dépenses énergétiques, les dépenses relatives au gardiennage, à l'accueil et à la sécurité incendie réglementaire et les dépenses d'entretien et de maintenance ainsi que les travaux lourds.

Le programme participe également au financement des dépenses immobilières de ses opérateurs (ENPC et ENTPE), par le moyen de la subvention pour charges de service public qui leur est attribuée. Il peut financer occasionnellement des dépenses d'investissement immobilier relatives à des projets qui ne sont pas pris en charge par le compte d'affectation spécial « gestion du patrimoine immobilier de l'État » (par exemple les dépenses immobilières des écoles).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

L'année 2018 a notamment été marquée par le déménagement des services du secrétariat général du pôle ministériel dans la Grande Arche de la Défense.

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses de la brique immobilière sont fortement corrélées aux contrats immobiliers des deux sites de l'administration centrale à la Défense (crédit-bail immobilier de la Tour Sequoia et bail emphytéotique de la Grande Arche).

En effet, la structure des dépenses du programme 217 a été modifiée du fait de l'augmentation des dépenses d'acquisition/construction (paiement des échéances du bail emphytéotique administratif). Ainsi, depuis 2018, les besoins en crédits de paiement augmentent chaque année de 0,7 M€.

Par ailleurs, depuis 2019, le programme 217 ne porte plus de crédits relatifs aux loyers budgétaires. En effet, à compter de la LFI 2019, le dispositif des loyers budgétaires de l'État a fait l'objet d'une évolution, l'information sur la valeur économique des biens immobiliers de l'État étant désormais traitée dans le cadre d'instruments non budgétaires.

Enfin, depuis 2017, l'expérimentation de la mutualisation des moyens de fonctionnement en Martinique sur le programme 333 a conduit à prévoir en PLF et en LFI des crédits immobiliers pour la DEAL Martinique qui sont transférés chaque année en gestion sur un autre programme, affectant le montant exécuté chaque année.

À compter du PLF 2020, l'ensemble des moyens immobiliers et de fonctionnement courant relatifs aux DEAL ultramarines sont transférés sur le P354 « Administration territoriale de L'État ».

De ce fait, l'exécution de l'année 2019 du programme 217 en sera diminuée d'autant.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

ÉCOLE NATIONALE DES PONTS ET CHAUSSÉES (ENPC)

Faits marquants

Conformément au projet de SPSI 2020-2024 de l'ENPC en cours d'instruction, les principaux projets immobiliers en cours inscrits au BI 2019 sont les suivants :

- Restructuration des locaux de l'ancienne cuisine du bâtiment CARNOT-CASSINI (542 K€ d'AE) : notification du marché travaux effectuée, en phase de période de préparation des travaux.
- Période 2019-2021 de mise aux normes pour l'accueil des personnes à mobilité réduite/Ad'AP - phase 2 (339 K€ d'AE) : mise aux normes des sanitaires : en phase de rédaction du DCE (dossier de consultation des entreprises).
- Remplacement des moquettes, du mobilier et pré-câblage audio/son de l'amphithéâtre "CAUCHY" (664 K€ d'AE) : en phase de notification du maître d'œuvre.
- Rénovation de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment CARNOT-CASSINI (1 277 K€ d'AE) : En cours d'appel d'offres avec réception des candidatures au 16/09/2019.

Analyse de l'évolution des crédits

La subdivision « patrimoine immobilier et moyens généraux » de la destination « soutien-management » a été exécuté en investissement seulement à hauteur de 316 K€ d'AE (vs. 3 840 K€ au BI 2018) et 234 K€ de CP (vs. 735 K€ au BI 2018) en raison d'un décalage calendaire d'engagement des opérations évoquées ci-dessus. En conséquence, le BI 2019 prévoit pour cette même subdivision 2 826 K€ d'AE et 2 795 K€ de CP pour ces opérations.

ÉCOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ÉTAT (ENTPE)

Faits marquants

On peut noter :

- l'achèvement de la rénovation énergétique du bâtiment A (11 % du bâti de l'ENTPE) en 2019 ;
- la rédaction du SPSI 2016-2023 en 2018, modifié suite aux avis reçus et validé le 29/07/2019 par la DIE ;
- des travaux sur le système de refroidissement par eau de nappe et de chauffage en 2019-2020, la rénovation du système de contrôle d'accès en 2020, des travaux d'étanchéité des terrasses ;
- des études pour la rénovation énergétique et l'optimisation de l'ensemble des bâtiments de l'ENTPE.

P190 RECHERCHE DANS LES DOMAINES DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA MOBILITÉ DURABLES

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

INSTITUT FRANÇAIS DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT ET DES RÉSEAUX (IFSTTAR)

Faits marquants

L'IFSTTAR s'appuyait depuis fin 2013 sur son schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) établi la même année. Un nouveau projet de SPSI a été élaboré en 2017 par l'Institut à partir du référentiel technique du portail immobilier de l'État mis à disposition par la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE).

Ce projet présente d'une part un diagnostic précis de l'état des bâtiments détaillant les différents coûts d'entretien et de maintenance et les dépenses liées aux fluides (eau et énergie) et d'autre part des pistes d'évolution du patrimoine immobilier de l'Institut. Ainsi, les deux implantations les plus complexes (Bron et Bouguenais) sont intégrées dans les plans régionaux expérimentaux confiés aux Préfets de Région Auvergne-Rhône-Alpes et Pays de Loire.

Le projet de schéma a fait l'objet d'une présentation au conseil d'administration de l'Institut en mars 2018 puis a été transmis pour avis aux tutelles. Au printemps 2018, l'IFSTTAR a également été auditionné par le Conseil de l'Immobilier de L'État puis reçu par la DIE.

Le projet de SPSI, accompagné des avis rendus par les tutelles, a ensuite été transmis aux cinq Préfets de régions correspondant aux implantations de l'Institut. Tous leurs avis ont été réceptionnés en juillet 2019.

Ce nouveau projet de SPSI a permis de conforter les données relatives aux surfaces occupées dans tous les bâtiments et de calculer les ratios d'occupation en tenant compte d'une part des transferts de postes entre les différentes emprises géographiques et d'autre part des spécificités liées à l'occupation concomitante par les agents des surfaces de bureau, de laboratoires et de plate-formes d'essais.

En 2019, le bâtiment Bienvenue à Marne-la-Vallée fait l'objet d'une densification de son occupation par le rapatriement des équipes de l'Unité mixte de recherche (UMR) Navier depuis le bâtiment Kepler (en location). Par ailleurs, l'Institut est locataire depuis fin 2018 d'une partie des locaux du bâtiment Mobilab sur le site de Satory, auprès du conseil départemental des Yvelines.

Analyse de l'évolution des crédits

L'ensemble des dépenses de fonctionnement directes relatives à l'immobilier (entretien, fluides, loyers, charges locatives...) s'élève à 5,9 M€ pour 2018, soit une réduction de 3,3 % par rapport à l'année précédente.

Parmi celles-ci, les dépenses de travaux d'entretien sur biens immobiliers s'élèvent à près de 1 M€ en 2018 pour l'ensemble de l'Institut. Il s'agit de travaux de faible envergure (mises en sécurité, électricité, régulation thermique, plomberie, maçonnerie, amélioration de fonctionnement global).

Les dépenses énergétiques devraient continuer à diminuer, suite aux travaux de rénovation des façades des sites de Villeneuve d'Ascq et de Bron et à une meilleure régulation des fluides du bâtiment Bienvenue à Marne-la-Vallée.

La fin de la location du bâtiment Kepler en mars 2020 doit également réduire les frais globaux de loyer et charges de l'Institut dès l'année prochaine.

Le rythme de travaux d'investissement pour l'Institut devrait s'accélérer en 2019 compte tenu des travaux de transformation du bâtiment Bienvenue pour accueillir l'UMR Navier pour un montant total inférieur à 800 k€.

Des travaux d'isolation des façades d'un bâtiment de bureaux sur le site de Bron sont programmés au second semestre 2019 pour un montant d'environ 750 k€.

Les dépenses prévues en 2019 et 2020 sont respectivement de 5,9 M€ et 5,5 M€ en fonctionnement et de 1,4 M€ et 1,1 M€ en investissement.

IFP ÉNERGIES NOUVELLES (IFPEN)

Faits marquants

Les projets immobiliers sont en phase avec le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) d'IFPEN pour la période 2016-2020.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2019, les dépenses de fonctionnement (13,3 M€) sont orientées à la hausse (+ 0,8 M€) par rapport à 2018 en raison de l'augmentation du coût des énergies de 30 %. En 2020, avec 13,1 M€, elles restent proches du niveau de 2019.

Après avoir enregistré une baisse de 25 % entre 2016 et 2017, les investissements immobiliers (7,5 M€) sont orientés à la hausse sur la période 2018-2019 (+1,8 M€), conformément aux prévisions du SPSI d'IFPEN. Le SPSI inclut deux opérations immobilières d'un montant unitaire supérieur à 1,0 M€ en cours de réalisation en 2019. Il s'agit d'une opération de rénovation d'un ensemble de bâtiments à usage tertiaire sur le site de Rueil d'un montant global de 2,6 M€ (dont 2,2 M€ réalisés en 2019) et la construction d'un bâtiment à usage mixte tertiaire/technique sur le site d'IFPEN-Lyon d'un montant global de 4,1 M€ (dont 2,0 M€ réalisés en 2019). La conduite de ces deux chantiers se réalise conformément aux prévisions. Le budget prévisionnel d'investissements immobilier en 2020 est estimé à 5,9 M€, soit un niveau proche de l'exécution 2018, avec pour principales opérations la finalisation des chantiers en cours.

P197 RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 197 ne comporte qu'un seul opérateur. Le régime de sécurité sociale des marins géré par l'établissement national des invalides de la marine (ENIM) est un régime spécial, au sens de l'article L711.1 du code de la sécurité sociale. Il offre une protection contre :

- les risques maladie, accident, invalidité, maternité et décès assurés par la Caisse générale de prévoyance (régie par le décret du 17 juin 1938 modifié)
- le risque vieillesse, assuré par la Caisse des retraites des marins (régie par le code des pensions de retraite des marins).

Par ailleurs, l'ENIM développe une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations extralégales aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de la prévention des risques liés à leur activité et de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer.

Enfin, l'ENIM est en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

La politique immobilière de l'ENIM s'inscrit dans les orientations fixées par la seconde convention d'objectif et de gestion (COG) conclue entre l'État et l'ENIM qui fixe les évolutions de sa stratégie métier et de ses missions à court et moyen termes sur la période 2016-2020. Celles-ci visent à améliorer significativement la performance globale du service public rendu en s'appuyant notamment sur le levier de la transformation numérique structuré autour de trois axes qui ont pour objectifs de :

- poursuivre l'amélioration de l'offre et de la qualité de service de l'ENIM,
- renforcer la gouvernance et l'efficacité du régime,
- assurer une gestion optimale des ressources.

D'un point de vue immobilier, l'établissement souhaite à la fois renforcer la performance de l'organisation de l'établissement en optimisant le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (action n° 23 de la COG) et promouvoir une gestion durable des ressources (action n° 36 de la COG).

Ainsi, la stratégie immobilière s'articule autour de trois actions principales :

- céder les biens immobiliers ne répondant plus aux missions et besoins de l'établissement,
- définir et mettre en œuvre une politique d'optimisation de l'occupation des surfaces et de son coût,
- mener une réflexion sur l'évolution du parc au-delà de la COG.

À l'horizon 2020, le parc immobilier réduit de 28 % en termes de superficie avec la cession programmée des immeubles d'hôtellerie et d'hébergement de Boulogne, de Concarneau et de Saint-Quay-Portrieux pour une surface utile brute globale de 5 674 m². Sur le plan financier, ce plan de cessions représente un potentiel de 3,325 M€ de produits de cessions, dont 1,78 M€ réalisé au 1^{er} août 2019.

Le parc de bureaux restera stable en termes de surfaces et de sites d'implantation jusqu'à la fin de la COG en cours (2020). Qualitativement, il fera l'objet d'améliorations techniques qui entraîneront une revalorisation à la hausse de sa valeur patrimoniale.

P613 SOUTIEN AUX PRESTATIONS DE L'AVIATION CIVILE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Ressources humaines et management	18 847 650	17 467 194	18 303 000	18 806 000	18 226 000	18 226 000
P613 – Soutien aux prestations de l'aviation civile	18 847 650	17 467 194	18 303 000	18 806 000	18 226 000	18 226 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 613 exerce au bénéfice des deux programmes opérationnels de la mission « contrôle et exploitation aériens » une gestion mutualisée de différentes prestations, notamment dans les domaines des ressources humaines, juridique, financier, de la gestion du patrimoine immobilier de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) et des systèmes d'information de gestion et métiers. L'objectif est d'optimiser le coût de ces fonctions, tout en cherchant à offrir le meilleur service à l'ensemble des directions et services de la DGAC qui peuvent ainsi se consacrer à leur cœur de métier.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

– l'École nationale de l'aviation civile (ENAC).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

La politique immobilière de la DGAC, déclinaison interne de la politique immobilière de l'État, fait l'objet, compte tenu de la spécificité de son patrimoine et de son financement, d'un protocole signé le 18 décembre 2014 entre le secrétaire général du MEDDE, la Direction de l'Immobilier de l'État (anciennement France Domaine), la DGAC et l'ENAC.

Son pilotage est assuré, au sein de la DGAC, par deux instances :

- un comité stratégique immobilier (CSI), présidé par la secrétaire générale de la DGAC, qui définit la stratégie immobilière et fixe les grandes orientations ;
- un comité technique immobilier de la DGAC, présidé par le directeur du service national d'ingénierie aéroportuaire (SNIA), qui prépare les décisions du CSI et met en œuvre ses décisions.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 613 supporte les dépenses de fonctionnement, d'entretien et d'investissement relatives au patrimoine occupé par la gendarmerie des transports aériens (GTA), formation spécialisée de la gendarmerie nationale placée pour emploi auprès de la DGAC avec une mission de contrôle et de surveillance en zone réservée des plate-formes aéroportuaires.

La gestion du patrimoine immobilier occupé par la GTA est confiée au SNIA, service à compétence nationale de la DGAC en charge de la gestion du patrimoine immobilier et de l'ingénierie aéroportuaire spécialisée.

Cette action s'insère dans les orientations du plan stratégique 2016-2020 du SNIA et notamment le développement de la performance environnementale et de l'efficacité énergétique, ainsi que la consolidation de la position du SNIA en tant qu'opérateur immobilier de la DGAC.

En 2018, il n'y a pas eu d'opération immobilière significative (supérieure à 1 M€) sur le programme 613, qui a été consacré à des opérations de gros entretien et d'entretien courant ainsi qu'à des dépenses de location pour la GTA. Il en est de même pour les prévisions de dépenses des années 2019 et 2020.

À plus long terme, des réflexions et des études sont en cours pour préparer des projets immobiliers significatifs, relatifs à la sécurisation du siège de la DGAC contre les risques inondation, à la relocalisation éventuelle des archives DGAC et au regroupement sous forme de casernement des logements pour les GTA sur Athis-Mons (91).

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

En 2018, il n'y a pas eu d'opération immobilière significative (supérieure à 1 M€) sur le programme 613, qui a été consacré à des opérations de gros entretien et d'entretien courant ainsi qu'à des dépenses de location pour la gendarmerie des transports aériens (GTA).

Il en est de même pour les prévisions de dépenses des années 2019 et 2020. En août 2019, l'obtention de la certification à la norme ISO 50001 version 2018 (système de management de l'énergie) appliquée à une cité de logements GTA en région lyonnaise est à noter.

Par ailleurs, une opération de reconstitution de logements DGAC, majoritairement pour la GTA, sur l'aéroport de Nice-Côte d'Azur se réalise sous maîtrise d'ouvrage du concessionnaire de l'aéroport dans le cadre de protocoles d'accords signés entre l'État et différents partenaires (collectivités et concessionnaire) en accompagnement de l'opération d'intérêt national de la Plaine du Var dont une partie du périmètre impacte l'aéroport.

A plus long terme, des réflexions et des études sont en cours pour préparer des projets immobiliers significatifs, relatifs notamment à la sécurisation du siège de la DGAC contre les risques d'inondation en cas de crue majeure de la Seine, à la relocalisation éventuelle des archives DGAC en région parisienne et au regroupement, sous forme de casernement, des logements pour les GTA sur Athis-Mons (91) près de l'aéroport d'Orly. Certains dossiers pourraient relever de la procédure de labellisation.

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses sont relativement constantes d'une année à l'autre.

Le périmètre des dépenses sur le programme 613 concerne la métropole et les DROM (département et région d'outre-mer) et comprend également cette année pour 2018 et les années suivantes, les territoires et collectivités d'outre-mer ou assimilés, ce qui peut expliquer les écarts à la hausse (entre 1,7 M€ et 2 M€ au total) par rapport au tableau équivalent transmis l'année dernière qui ne comprenait *a priori* que la métropole et les DROM.

Analyse de l'évolution des emplois

Pas de changement notable des emplois consacrés à la gestion du patrimoine immobilier sur le bilan 2018 et pour 2019. Il n'est pas prévu de modification de ces effectifs dans les années suivantes.

P134 DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET RÉGULATIONS

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
24 – Régulation concurrentielle des marchés, protection économique et sécurité du consommateur	24 257 075	9 324 920	4 059 062	5 770 177	2 108 531	5 907 370
P134 – Développement des entreprises et régulations	24 257 075	9 324 920	4 059 062	5 770 177	2 108 531	5 907 370

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les politiques publiques inscrites sur le programme 134 visent, d'une part, à développer la compétitivité des entreprises et à favoriser un environnement économique propice à la croissance et à l'emploi, dans une dimension nationale et internationale. Elles visent, d'autre part, à assurer la régulation et la sécurisation des marchés ainsi que la protection des consommateurs.

Trois directions générales (des entreprises, du Trésor et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) et leurs services déconcentrés, le Conseil général de l'économie (CGE), ainsi que deux autorités administratives indépendantes – l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et l'Autorité de la concurrence (AC) – concourent à la réalisation de ces objectifs en collaboration avec leurs opérateurs, les chambres consulaires et les réseaux associatifs

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- Business France, issu de la fusion de l'Agence française pour le développement international des entreprises (Ubifrance) et de l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) ;
- Agence nationale des fréquences (ANFr) ;
- Établissement public national pour l'aménagement et la restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), intégré à l'Agence nationale pour la cohésion des territoires à compter de 2020 ;
- Institut national de la propriété industrielle (INPI).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les informations présentées *infra* concernent la DGCCRF et les autorités administratives indépendantes (AAI).

Depuis 2011, les crédits immobiliers de la DGCCRF correspondant aux implantations en régions et départements ont été en grande partie transférés sur le programme 333. La gestion des locaux hébergeant les agents CCRF en région et en département est assurée de façon mutualisée au sein des DDI, des DIRECCTE et des DIECCTE.

Par exception, la DGCCRF continue à prendre en charge sur le programme 134 des crédits immobiliers pour les DIECCTE et l'École nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF).

Les dépenses liées à l'immobilier pour les deux AAI couvrent principalement le coût du loyer, les charges locatives, l'entretien des locaux et le coût des fluides :

- l'ARCEP a pris la décision de se positionner sur l'immeuble Bercy Crystal (Paris 12^e). Elle a été accompagnée par un aménageur pour la réalisation des travaux d'aménagement, sur les nouveaux locaux, réalisés en 2018 ;
- l'Autorité de la concurrence occupe 3 sites à Paris. Deux sites sont en location : le site historique du 11, rue de l'Echelle et le site du 3, place de Valois. Le troisième situé 6, avenue de l'Opéra est domanial. Les dépenses immobilières de l'Autorité de la concurrence sont estimées à 1,12 M€ en AE et 2,39 M€ en CP en 2019.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Concernant la DGCCRF, le montant d'AE prévu en LFI 2019 comprend 1,9 M€ correspondant à l'engagement de la deuxième période triennale du bail de l'ENCCRF. Sauf éléments nouveaux, le périmètre des crédits immobiliers est désormais stabilisé et ne devrait pas connaître d'évolution majeure pour 2020.

S'agissant de l'Autorité de la concurrence, le bail du 11 rue de l'Echelle a pris effet au 01/01/2016 ; il est désormais soumis à TVA, au remboursement de toutes les taxes acquittées par le bailleur ainsi qu'au remboursement partiel des frais de gestion.

Concernant l'ARCEP, en 2018, les dépenses de gestion du site se sont élevées à 22,41 M€ en AE et 5,77 M€ en CP comprenant l'engagement des AE du nouveau bail pour l'intégralité de sa durée conformément à la réglementation, le coût du loyer, les charges locatives, l'entretien des locaux et les dépenses d'énergie des précédents locaux (dont le bail expirait au 31 décembre 2018). Ces crédits ont également couvert les investissements permettant de densifier l'occupation avec des espaces de travail ouverts et collaboratifs, ces opérations s'inscrivant dans une logique d'économie globale.

P220 STATISTIQUES ET ÉTUDES ÉCONOMIQUES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Infrastructure statistique	28 778 632	19 590 588	13 478 469	12 702 652	10 527 966	12 151 274
P220 – Statistiques et études économiques	28 778 632	19 590 588	13 478 469	12 702 652	10 527 966	12 151 274

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 220 couvre les activités de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). C'est un programme essentiellement tourné vers la fourniture d'informations statistiques aux acteurs institutionnels et économiques ainsi qu'au grand public. Cette fourniture passe par des opérations de collecte, de traitement statistique des informations avant leur diffusion. Ces informations relèvent des domaines macroéconomique, sectoriel, démographique et social. Le programme comprend également la tenue des répertoires d'état civil, des entreprises et le recensement annuel de la population.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

La contribution du programme 220 consacrée à l'immobilier est consommée très majoritairement pour assurer les loyers et charges incontournables. L'INSEE doit également régulièrement assumer la prise en charge de certaines dépenses d'entretien lourd urgent. Du fait même de la nature de ces dépenses, il n'est pas possible de les anticiper et donc de les programmer.

En 2019, la rationalisation du parc immobilier et la préservation des conditions de travail restent les priorités de la stratégie du programme 220. Par conséquent, trois catégories de travaux ont été mises en œuvre par l'INSEE :

- des travaux de densification liés à la diminution des effectifs ;
- des travaux de désamiantage pris en charge par l'occupant (peinture, dalles de sol) ;
- des travaux d'accessibilité pour améliorer les conditions de travail des personnes à mobilité réduite.

Analyse de l'évolution des crédits

Le programme 220 contribue aux axes stratégiques suivants :

Améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État :

- en 2019, l'effort de saisine systématique des référents immobiliers de France domaine local a été poursuivi pour chacune des opérations de travaux d'envergure

- la mise à jour sur le Référentiel Technique pour les opérations de repérage et de traitement de l'amiante est assurée en continu dès la découverte de nouveaux matériaux amiantés ou dès le retrait de matériaux déjà identifiés (Marseille, Nancy).

Améliorer la gestion de l'immobilier de l'État :

ajustement des surfaces aux effectifs :

- en 2019, consécutivement à la création du département de Mayotte, il a été nécessaire de prendre à bail de nouveaux locaux pour le service régional afin d'accueillir les agents supplémentaires ;
- en 2019, des travaux de densification ont été lancés à Strasbourg.

travaux d'entretien courant de l'occupant :

- les directions régionales assurent le « petit » entretien courant des bâtiments ;
- un programme triennal de petits travaux de mise en accessibilité des établissements suivis dans le cadre des Ad'Ap a été initié en 2016 et se poursuit en 2019, en coordination avec les préfetures qui prennent à leur charge les dépenses propriétaires.

travaux lourds assurés par le programme 220 :

En 2019, sont entrepris :

- une opération de réfection des toitures de bâtiments d'hébergement des stagiaires du centre de formation de Libourne ;
- une opération de désamiantage d'une cage d'escalier du bâtiment de Nancy ;
- la poursuite des travaux de désamiantage du bâtiment de Menpenti ;
- la poursuite des travaux de réfection d'un des bâtiments de l'établissement de Dijon ;
- des travaux de réfection thermique du bâtiment d'Orléans.

L'année 2020 sera dans la continuité des années précédentes avec en perspective la rénovation du bâtiment de l'établissement de Nancy, l'achèvement des gros chantiers de Marseille et du CEFIL de Libourne. Seuls deux établissements seront concernés par l'engagement d'AE dans le cadre de la gestion des loyers.

Analyse de l'évolution des emplois

Les effectifs du programme 220 consacrés à la politique immobilière restent stables (+3). L'évolution de la répartition entre les catégories d'agents s'explique par la technicité croissante des postes et leur professionnalisation, notamment au travers de promotions de grade ou de réussites aux concours internes.

P305 STRATÉGIE ÉCONOMIQUE ET FISCALE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Définition et mise en œuvre de la politique économique et financière de la France dans le cadre national, international et européen	3 172 065	3 170 294				
P305 – Stratégie économique et fiscale	3 172 065	3 170 294				

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 305, rattaché au ministre de l'Économie et des Finances, relève de la mission « économie ». Sa finalité est d'éclairer le mieux possible les choix du gouvernement en lui apportant une aide à la conception et à la mise en œuvre des politiques économiques et financières, afin d'assurer une croissance durable et équilibrée de l'économie française.

L'action n° 2 « développement international de l'économie française », pilotée par la direction générale du Trésor (DG Trésor), contribue à la mise en œuvre des actions internationales du programme en s'appuyant sur le réseau des services économiques.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Depuis le 1^{er} janvier 2019, suite à la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, menée dans le cadre d'Action Publique 2022, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères assure la gestion de l'ensemble des biens (bureaux et logements) précédemment gérés par la DG Trésor.

La LFI 2019 a acté le transfert des crédits immobiliers du programme 305 vers le programme 105 pour améliorer la gestion du patrimoine immobilier de l'État :

- en poursuivant chaque année son programme d'entretien et de réparation des biens domaniaux et en réalisant des contrôles techniques ainsi que des travaux préventifs ;
- en rationalisant son patrimoine immobilier : la vente effective des anciens bureaux du service économique de Lima est intervenue au dernier trimestre de 2018.

Parallèlement, la mise en œuvre du plan de cession des logements non-indispensables a été poursuivie. En 2018, quatre biens ont ainsi été vendus à Bruxelles, Budapest, Libreville et New-York.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières du programme 305 étaient en baisse chaque année depuis 2013. Ceci a également été constaté en 2018.

Hormis les « autres dépenses », toutes les natures de dépenses ont été concernées par cette baisse : les loyers budgétaires, les loyers non budgétaires, l'entretien courant ainsi que l'énergie et les fluides.

La DG Trésor a vendu cinq biens en 2018 : les anciens bureaux du service économique de Lima et quatre logements à Bruxelles, Budapest, Libreville et New-York.

Analyse de l'évolution des emplois

Compte tenu du transfert de la gestion du parc immobilier et des crédits immobiliers du programme 305 vers le programme 105, les deux emplois dédiés à la gestion immobilière du programme 305 ont été supprimés en cours d'année 2018.

P156 GESTION FISCALE ET FINANCIÈRE DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR PUBLIC LOCAL

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Fiscalité des grandes entreprises	582 917 656	501 870 520	476 912 439	254 623 961	298 222 039	250 411 962
P156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	582 917 656	501 870 520	476 912 439	254 623 961	298 222 039	250 411 962

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 156 regroupe les moyens consacrés aux opérations de recettes (assiette, recouvrement, contrôle) de l'État et des collectivités territoriales, au paiement des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics. Il est mis en œuvre par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et ses services déconcentrés, sous la responsabilité de son directeur général.

Les principaux axes sont :

- améliorer l'efficacité du recouvrement, de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques ;
- renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires ;
- maîtriser les coûts de gestion au profit d'une efficience accrue.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Mieux connaître et valoriser le patrimoine immobilier de l'État

La DGFIP dispose d'un parc immobilier important réparti sur l'ensemble du territoire (environ 2 900 bâtiments représentant un peu plus de 2,9 millions de m²).

La connaissance de ce parc est assurée depuis janvier 2018 par deux outils interministériels développés par la DIE : le Référentiel Technique (RT) et l'Outil d'Aide au Diagnostic (OAD). Le bureau SPIB 2C, en liaison avec les directions locales, fiabilise les données collectées dans ces outils afin de disposer d'une vision exhaustive du parc immobilier de la DGFIP.

La DGFIP assure également des suivis particuliers portant sur l'état d'avancement du programme de cessions, de l'optimisation de son patrimoine et de la politique ministérielle concernant le traitement de l'amiante en liaison avec le Secrétariat Général. Enfin, après une phase d'expérimentation, elle déploie la comptabilité analytique bâtiminaire.

Maintenir la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers

La DGFIP s'inscrit dans une démarche de maintien des conditions de travail des agents et d'accueil des usagers tout en veillant au respect des mises aux normes réglementaires (ascenseurs, accessibilité handicapés notamment dans le cadre des Agendas d'Accessibilité Programmée, restauration administrative...). La DGFIP a obtenu dans le cadre de la LFI 2019, et pour la deuxième année consécutive, un financement supplémentaire de 10 M€ pour l'immobilier, afin d'accompagner les évolutions du réseau et l'amélioration des conditions de vie au travail de ses agents.

Spécifiquement, la DGFIP a retenu lors de sa programmation immobilière 2019, le financement de 72 opérations dédiées à l'amélioration des conditions de vie au travail. Elle poursuit également la réhabilitation de l'ancien centre national d'information routière (CNIR) situé à Rosny sous Bois (93) afin, notamment, de reloger l'ensemble des services logés sur un site dégradé (dit « point noir immobilier »). La DGFIP poursuit depuis 2013 une action forte dédiée au volet immobilier des dépenses de sûreté afin de renforcer la protection et la sécurité de ses agents.

Faire évoluer les structures et les implantations dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité

Dans un contexte où de nouvelles organisations du travail et de nouveaux usages se déploient, où les missions de la DGFIP évoluent, la DGFIP réorganise son réseau.

Sur le plan immobilier, l'objectif prioritaire est d'augmenter le nombre de sites où un accueil physique de proximité sera assuré, notamment dans les maisons France services et dans les mairies.

Participer à une démarche citoyenne : réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État

La DGFIP poursuit sa démarche visant à respecter les objectifs de baisse des consommations fixés dans la loi ELAN (baisse des consommations énergétiques de 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050). Elle poursuit les actions engagées : optimisation de ses contrats de fourniture d'électricité au plus près de ses besoins, adhésion à un service d'alerte fuite d'eau, analyse de la consommation électrique de certains sites afin de cibler les usages les plus consommateurs.

Fin 2019, avec un plein effet en 2020, la DGFIP déploie un nouvel outil de suivi des fluides interministériel (OSFi) porté par la DIE et la DAE, dont les fonctionnalités permettent à un gestionnaire d'assurer le suivi et le pilotage des consommations et des dépenses, par énergie et par bâtiment.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

La principale évolution ayant un impact immobilier pour les prochaines années est la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques visant notamment à augmenter le nombre de sites où un accueil physique de proximité sera assuré, notamment dans les maisons France services, dans les mairies, de manière régulière ou sur rendez-vous, tout en concentrant des tâches de gestion dans des services plus étoffés avec une qualité de service améliorée pour les collectivités et usagers et un confort accru pour les agents. En effet, dans un contexte où les organisations et les usages se modifient et où les missions de la DGFIP évoluent (par exemple avec le prélèvement à la source, la suppression de la Taxe d'Habitation), la DGFIP réorganise son réseau afin d'apporter un meilleur service de proximité.

L'année 2019 est également celle de la réception du projet de bail à construction du bâtiment "Vannes Le Troadec" et donc du premier paiement du loyer (700 000€/an lissé sur deux ans compte tenu de la date d'entrée dans les lieux), celle de l'avancement du projet de bail à construction de Bobigny dont la réception est prévue en 2020 et celle du début de l'opération de rénovation du Centre National d'information routière de Rosny sous Bois pour l'installation des services de la DGFIP de Seine Saint Denis (opération importante de 3 M€).

Analyse de l'évolution des crédits

Les dépenses immobilières du programme 156 s'inscrivent depuis plusieurs années dans le cadre d'une action d'optimisation et de rationalisation des surfaces qui viennent en complément des investissements et des travaux d'entretien financés par le CAS Immobilier - programme 723.

La libération des surfaces domaniales et locatives, depuis plusieurs années, a permis de maîtriser le coût des loyers budgétaires (abandonnés depuis le 1^{er} janvier 2019) et permet de diminuer le poids des loyers privés. Elle réduit, par ailleurs, les frais de gestion associés à l'occupation des locaux (fluides, nettoyage, charges locatives...). Par ailleurs, l'année 2019 est marquée par une consommation importante d'AE liée, d'une part, au renouvellement des 5 marchés interministériels de fluides (gaz et électricité) et, d'autre part, à la fin du dispositif dérogatoire qui autorisait l'exécution en AE=CP des baux privés conclus avant le 1^{er} janvier 2016 comportant une clause de résiliation unilatérale et leurs renouvellements, conduisant ainsi à une mobilisation d'AE importante sur l'ensemble de la période 2019/2022.

La DGFIP, tout en poursuivant la rationalisation de son parc immobilier, notamment dans les communes disposant de plusieurs implantations immobilières, s'engage actuellement dans la mise en place de son nouveau réseau de proximité.

Pour l'année 2020, la politique immobilière de la DGFIP et l'utilisation des crédits immobiliers sont donc structurées autour de trois principaux axes :

- l'évolution des structures et des implantations dans le cadre de la mise en place du nouveau réseau de proximité des finances publiques : sur le plan immobilier, l'objectif prioritaire est d'augmenter le nombre de sites où un accueil physique de proximité sera assuré (maison France services par exemple), tout en redéployant les implantations afin de concentrer des tâches de gestion dans des services plus étoffés. Ces opérations impliquent toutefois le financement préalable de travaux d'aménagement dans les sites destinés à accueillir les personnels à reloger en vue de la libération des locations ou des biens à céder.
- l'entretien et la mise aux normes des immeubles pour assurer la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers : le maintien de la qualité du parc constitue un engagement constant de la politique immobilière de la DGFIP (traitement de l'amiante, maintien d'un haut niveau de sûreté immobilière, agencement des bureaux, mises aux normes réglementaires, aménagement des espaces d'accueil du public). Ces travaux s'accompagnent de la mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) afin de satisfaire à l'obligation de mise en accessibilité de ses bâtiments classés "établissements recevant du public (ERP)" et des travaux de réhabilitation nécessaires.
- la réduction de l'impact environnemental du patrimoine immobilier : la dimension de transition écologique est prise en compte dans l'analyse des projets immobiliers et tout particulièrement la possibilité de réaliser des économies d'énergie, tout en veillant à un retour sur investissement raisonnable. Le déploiement du nouvel outil de suivi des fluides interministériel en 2019 devrait contribuer à cet objectif.

Analyse de l'évolution des emplois

Le nombre d'emplois en charge de fonctions immobilières reste globalement stable (avec une légère baisse - 4 %). Les données restituées prennent en compte l'évolution de la grille de recensement du SAGERFIP pour traduire les effets de la réorganisation des services chargés de la politique immobilière de l'État et des missions domaniales, entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2017.

Les emplois retenus recouvrent plusieurs métiers en qualité d'utilisateurs mais aussi au titre de la politique immobilière assurée par la Direction de l'Immobilier de l'État :

- responsable de la politique immobilière de l'État,
- services locaux du domaine et pôles de gestion domaniale,
- gestion de l'immobilier utilisé par la DGFIP,
- gardiens et concierges,
- veilleurs de nuit.

Il est précisé que le programme 156 est le programme support de la DGFIP, dont la Direction Immobilière de l'État fait partie. Les emplois et la masse salariale indiqués pour la DGFIP tiennent donc compte des ressources affectées à la conduite de la politique immobilière de l'État.

P218 CONDUITE ET PILOTAGE DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	106 694 878	189 549 219	68 698 436	77 942 889	68 770 197	86 692 627
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	106 694 878	189 549 219	68 698 436	77 942 889	68 770 197	86 692 627

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 218 assure l'impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l'économie et des finances et le ministère de l'action et des comptes publics au travers d'activités d'expertise, de conseil et de contrôle. Il harmonise ou assure la convergence des politiques ministérielles transversales (ressources humaines, systèmes d'information...) et fournit, sur des périmètres différenciés selon les secteurs, des activités de prestations de services harmonisées.

Dans ce cadre, le Secrétariat général des ministères assure la mise en œuvre de la politique immobilière de l'État pour son périmètre avec pour objectifs d'assurer aux agents de l'État un cadre de travail de qualité et fonctionnel, de faire bénéficier les usagers de bonnes conditions d'accueil, d'utiliser le patrimoine public dans des conditions qui garantissent la performance immobilière et la préservation de sa valeur.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Entretenir les biens immobiliers d'un point de vue du locataire et du propriétaire

Sur la base d'une connaissance sérieuse de la consistance et de l'état du parc immobilier à l'aide des outils informatiques mis à disposition, le Secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF) poursuit une politique de rationalisation des dépenses d'entretien des biens immobiliers dans le cadre de marchés pluriannuels.

Professionaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État

La politique immobilière du programme 218 s'inscrit dans le cadre d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) de l'administration centrale des ministères économiques et financiers établi pour une première période 2006-2010 et révisé pour les périodes 2008-2013, 2014-2018, 2019-2023.

Les orientations stratégiques du SPSI 2019-2023 portent sur des objectifs élargis par rapport aux précédents SPSI d'administration centrale des MEF. Elles consistent à :

- optimiser les implantations et l'utilisation des espaces des bâtiments
- moderniser les espaces de travail
- améliorer l'exploitation et les services sur les bâtiments.

La densification, en progression constante, des espaces doit permettre d'atteindre le ratio d'occupation fixé par l'État à 18 m² de SUB par poste de travail. Concernant la gestion locative, les services des MEF ont procédé à des opérations de résiliation ou de renégociation des baux. Ainsi, au cours de l'année 2018, le bail du bâtiment Blanqui (Montreuil) a été renégocié avec l'appui de la DIE et en lien avec les services locaux du Domaine. Cette renégociation a permis, à elle seule, de réaliser une économie de deux millions d'euros par an. S'agissant des services centraux des ministères économiques et financiers situés à Nantes, afin de reloger les agents installés dans le bâtiment Tour Bretagne présentant un risque sanitaire élevé, une prise à bail a été nécessaire dans l'attente de la réalisation d'un projet de restructuration domaniale.

Cette installation temporaire ne remet pas en cause les économies réalisées dans le secteur locatif. L'ARJEL a également renégocié pour une période de 6 ans la totalité de son loyer de l'immeuble du 99-101 rue Leblanc dans le 15^e arrondissement de Paris, après accord de la Direction de l'Immobilier de l'État (DIE) et de la préfecture de la région Ile-de-France et a pu dégager une économie estimée à 1 M€ sur cette période avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2018.

En outre, afin de disposer de locaux et d'espaces modernisés, fonctionnels, permettant à la fois une meilleure efficacité de travail et une amélioration de la qualité de vie au travail, un schéma directeur d'aménagement des espaces est en cours d'étude. Dans cette perspective, des investissements sont peu à peu réalisés sur divers sites. La rénovation des espaces de travail avec une plus forte modularité des lieux, la création d'espaces de convivialité et de détente, la modernisation et la sécurisation des espaces de travail en constituent les principales illustrations.

Par ailleurs, afin notamment d'améliorer l'exploitation des bâtiments, une démarche de maîtrise des consommations énergétiques, s'inscrivant dans le cadre du dispositif interministériel « administration exemplaire », est poursuivie. Diverses opérations, visant à réaliser des économies d'énergie et à accroître la performance environnementale du parc immobilier, sont progressivement mises en œuvre. Il s'agit, par exemple, du remplacement progressif de certains éclairages par des composants électroniques émettant de la lumière (LED), plus particulièrement à Bercy. Sur le site de Chevaleret, la meilleure automatisation des extinctions des éclairages par la gestion technique centralisée permet de réaliser une économie annuelle de près de 7 %.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le Secrétariat général poursuit une politique de renégociation des baux en cours afin de réduire les coûts locatifs.

En termes d'investissements, la programmation 2019 privilégie les travaux de sécurisation, notamment en matière de sécurité incendie et de mise aux normes.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

À partir du bilan du précédent schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2014-2018 qui a permis une densification significative des espaces, un SPSI a été élaboré, au cours de l'année 2018, pour la période 2019-2023.

Les orientations stratégiques du SPSI 2019-2023 portent sur des objectifs élargis par rapport aux précédents SPSI d'administration centrale des ministères économiques et financiers. Elles consistent à :

- optimiser les implantations et l'utilisation des espaces des bâtiments, notamment par une densification constante
- moderniser les espaces de travail
- améliorer l'exploitation et les services sur les bâtiments.

Dans le cadre de la modernisation des locaux, les enjeux sont de disposer d'espaces fonctionnels, modernes et innovants permettant à la fois une meilleure efficacité de travail et une amélioration de la qualité de vie au travail.

Par ailleurs, la poursuite de la rénovation des infrastructures techniques, notamment sur le site de Bercy, plus particulièrement la mise aux normes du système de sécurité incendie, s'inscrit dans un objectif d'amélioration de l'exploitation des bâtiments. De plus, la maîtrise des consommations énergétiques est renforcée dans le cadre de la transition énergétique et du dispositif interministériel « administration exemplaire ».

Analyse de l'évolution des crédits

Les normes d'évolution appliquées aux dépenses immobilières et logistiques sont celles fixées par la Direction de l'Immobilier de l'État ou bien celles prévues par les contrats de bail et les marchés publics, notamment pour l'exploitation et la maintenance des installations ou la fourniture d'énergie.

En 2018, les dépenses consacrées au fonctionnement et à l'entretien des bâtiments de l'administration centrale se sont élevées à 101,83 M€ en AE et à 185,02 M€ en CP.

Pour la gestion locative, l'année 2018 s'est caractérisée par :

- la renégociation du bail de l'immeuble Blanqui réengagé pour une durée de 9 ans. Les 32,93 M€ d'AE ont été financés par un recyclage autorisé par arrêté du 31 août 2018 ;
- la prise à bail d'un nouvel immeuble à Nantes (le Kibori) pour une durée de 5 ans et pour un montant d'AE de 4,78 M€, afin de reloger les agents précédemment hébergés Tour Bretagne suite à des désordres sanitaires.

Les loyers budgétaires ont fait l'objet d'une économie de 11 M€ en AE et en CP après révision des loyers des ensembles immobiliers de Bercy et Chevaleret.

Pour 2019, les dépenses prévisionnelles prennent en compte la suppression du dispositif des loyers budgétaires ainsi que le renouvellement des marchés de fourniture d'énergie électrique.

Pour 2020, les crédits du PLF permettront notamment la poursuite des opérations de rénovation et d'aménagement des nouveaux espaces communs de travail. Ils intègrent également les crédits de l'opération de rénovation du site de Vincent Auriol.

Analyse de l'évolution des emplois

Après un renforcement des effectifs de référents techniques immobiliers et de chefs de projets immobiliers sur la période 2017/2018, une stabilisation des effectifs sera amorcée avec en contrepartie un repyramidage des emplois. Dans ce contexte, la professionnalisation de la fonction immobilière est poursuivie. Les recrutements futurs concerneront les profils spécialisés en nouveaux aménagements et développement durable.

P302 FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	67 273 451	66 664 300	75 417 381	51 853 518	50 740 000	53 279 998
P302 – Facilitation et sécurisation des échanges	67 273 451	66 664 300	75 417 381	51 853 518	50 740 000	53 279 998

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 302 regroupe l'ensemble des actions de la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) auxquelles sont associés des objectifs :

- de protection du territoire national, européen et des concitoyens,
- d'amélioration de l'attractivité du territoire et de la compétitivité des entreprises,
- de redressement des comptes publics grâce à un dispositif de recouvrement sécurisé et efficient, ainsi qu'à la lutte contre les fraudes fiscale et financière.

AXES STRATÉGIQUES DE LA POLITIQUE TRANSVERSALE SUIVIS PAR LE PROGRAMME

Le programme 302 contribue à l'amélioration de la gestion du patrimoine de l'État au travers des actions décrites ci-après.

Participation à l'effort de conservation en bon état du patrimoine immobilier de l'État

Le programme 302 finance de nombreuses opérations d'entretien lourd relevant du propriétaire dans les bâtiments domaniaux.

Professionnalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'État au travers de la planification d'une stratégie

Le programme 302 s'inscrit dans cette démarche en coordonnant son action propre avec les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le but d'optimiser et de rationaliser l'implantation des bureaux et des unités de douane, tout en améliorant leurs capacités opérationnelles. À court terme, l'enjeu majeur pour la douane réside dans l'adaptation de ses implantations immobilières au dispositif douanier qui résultera de la mise en œuvre du « BREXIT ». L'action de la direction veillera également à prendre systématiquement en compte l'amélioration des conditions de travail des agents.

Rationalisation du patrimoine immobilier de l'État

La mise en œuvre de la stratégie immobilière du programme et l'ensemble des travaux effectués ont permis de stabiliser la surface utile nette du parc immobilier (domanial et locatif) tout en accompagnant l'adaptation des services.

Maîtrise des coûts

Par ailleurs, la DGDDI vise à une réduction de ses coûts de fonctionnement en densifiant l'occupation de sites domaniaux et en limitant le nombre de sites occupés.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE**Analyse de l'évolution des emplois**

L'évaluation des emplois consacrés à la politique transversale repose sur un dénombrement des agents occupant des fonctions support. Les coûts moyens par catégorie utilisés pour la valorisation des dépenses de personnels afférentes à la politique transversale sont ceux figurant dans le RAP 2018 et les PAP 2019 et 2020 du programme 302.

Analyse de l'évolution des crédits

En 2018, les dépenses de fonctionnement liées aux dépenses de l'occupant ont représenté en CP 57,95 M€, soit 30 % des dépenses de titre 3.

En matière d'investissement (dépenses du propriétaire), ces montants en CP se sont élevés en 2018 à 8,71 M€, soit 19 % des dépenses de titre 5.

1) Dépenses de l'occupant :

Plusieurs projets immobiliers en cours ou à venir traduisent la démarche engagée par la DGDDI pour réduire ses coûts de fonctionnement. Par exemple, peuvent être citées l'opération immobilière financée sur le programme 723 visant à fusionner les écoles des douanes de Rouen et de La Rochelle, ainsi que l'opération relative à l'Hôtel des douanes de Marseille qui permet de densifier l'occupation d'un site domanial en y regroupant plusieurs services.

Loyers privés : l'enveloppe d'autorisations d'engagement prévue permettra de faire face au renouvellement de baux arrivant à échéance en 2020, d'accompagner les prises à bail que pourrait encore nécessiter l'adaptation des services au contexte né du BREXIT ou les opérations prévues de relogement de services.

2) Dépenses du propriétaire :**- Opérations d'acquisitions/constructions**

Comme en 2019, la DGDDI participera financièrement en 2020 à la poursuite du projet immobilier visant au regroupement des moyens navals de l'État sur le site de Fouillole en Guadeloupe.

- Opérations structurantes

Ces crédits visent :

- à optimiser l'utilisation de sites domaniaux existant tout en rénovant les locaux :
 - en 2020, poursuite de l'opération concernant l'Hôtel des douanes de Marseille ;
 - deux opérations concernant des sites domaniaux seront initiées en 2020 : le regroupement d'un bureau et d'une brigade à Lons le Saulnier et le relogement d'une antenne de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières à Perpignan.
- à garantir le relogement ou l'aménagement de locaux des unités de surveillance :
 - l'année 2019 a vu l'achèvement du relogement de la brigade de Fréjus. En 2019 et 2020, la douane continuera les opérations visant au relogement des brigades de surveillance intérieure de Menton, Amiens, Nancy et Nîmes. En 2020, le relogement des brigades de l'aéroport de Beauvais-Tillé et des Ulis sera initié.
- à poursuivre les efforts entrepris pour assurer la sécurisation des locaux :
 - en 2019 et 2020, la sécurisation globale des locaux des écoles des douanes de La Rochelle et de Tourcoing sera poursuivie.
- à continuer les opérations immobilières résultant de la réorganisation des services, notamment pour la mise en œuvre du Brexit (surveillance frontalière et dédouanement).
- Opérations d'entretien lourd

Au cours de la période 2018-2019, ont été principalement entreprises des opérations d'entretien lourd sur les sites abritant les deux centres informatiques douaniers (Osny et Toulouse), la direction interrégionale des douanes d'Occitanie et sur un bâtiment domanial à Roissy abritant des services de la direction interrégionale des douanes de Paris-aéroports.

Sur cette même période et en 2020, des crédits sont et seront mobilisés pour la mise en œuvre de différentes orientations de politiques publiques (transition énergétique, application de la réglementation amiante, agendas d'accessibilité programmés établis par les préfets régionaux et visant à garantir l'accessibilité des bâtiments publics et plan ministériel « administration exemplaire » pour l'environnement).

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Les principales opérations prévues dans la programmation immobilière lors de la présentation du budget initial sont :

- la rénovation des cuisines, salles de bains et façade d'un bâtiment de la cité de la Joliette à Marseille. Le coût total de cette opération est estimé à 960 000 €.
- la réfection du toit-terrasse de deux bâtiments à Chalons-en-Champagne pour environ 240 000 €.
- l'isolation des façades à Saint-Malo et aux Rousses pour près de 400 000 €.
- l'étanchéité de la toiture à Anglet (200 000 €).
- le remplacement de deux ascenseurs à la cité du Havre (160 000 € environ).
- l'isolation des canalisations à Modane pour près de 145 000 €.

Pour répondre aux besoins de rénovation de cités qui pourront loger des renforts justifiés par la mise en œuvre du BREXIT, une enveloppe supplémentaire de 341 000 € sera autorisée par un prochain budget rectificatif.

Analyse de l'évolution des crédits

L'exercice 2018 a été marqué d'une part par une hausse des dépenses de fonctionnement (+9,6 % par rapport à l'exécuté 2017), notamment des fluides et, d'autre part, par une diminution des dépenses d'investissement (-32,8 % en crédits de paiement) liée à des décalages dans l'exécution des programmes de travaux. De plus, l'exercice 2017 intégrait la mise en production de deux logiciels pour l'établissement. Ces deux SI ayant été déployés au 1^{er} janvier 2018, les dépenses d'investissement informatiques 2018 sont moindres qu'en 2017.

Le budget initial 2019 enregistre quant à lui une baisse de 11,1 % des AE et 21,8 % des CP par rapport au BR 2018, répartie ainsi :

- les dépenses de personnel diminuent de 15 000 € en AE/CP.
- les prévisions de dépenses de fonctionnement baissent de 17,9 % en AE et de 13,4 % en CP, du fait d'une décélération des restes à payer de programmation immobilière et de la réduction des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et au lancement des applications informatiques ULIS et Y2, maintenant déployées.
- les prévisions de dépenses d'investissement augmentent en AE (+15,3 %) mais diminuent en CP (- 37,1 %) du fait là encore d'une décélération des restes à payer de programmation immobilière et de la mise à niveau, qui s'achève, du système informatique.

P192 RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET INDUSTRIELLE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La recherche industrielle et l'innovation constituent un levier majeur de renforcement de la compétitivité des entreprises, donc de croissance et de développement de l'emploi, pour faire face à une concurrence internationale accrue. En l'absence de matières premières abondantes, le niveau d'innovation et de maîtrise des technologies est un déterminant fort de la compétitivité de l'économie. Le développement de la recherche technologique des entreprises constitue une des grandes priorités de la stratégie européenne « Europe 2020 ».

Les actions conduites dans le cadre de ce programme visent à renforcer la compétitivité de notre industrie par la recherche, l'innovation et les transferts de technologie.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs contribuant à ce programme sont le Groupe Mines Télécom, le Groupe des écoles nationales d'économie et de statistique (GENES) et le laboratoire national de métrologie et d'essais.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Les actions sont conduites selon trois axes portés par les trois actions du programme :

- le soutien aux pôles de compétitivité et aux projets de R&D industrielle
- le soutien au développement des PME innovantes et à la diffusion de l'innovation
- les actions d'enseignement supérieur, de recherche et de soutien à la création d'entreprises.

Contribution du programme à la politique transversale

Les trois objectifs de performance retenus dans le cadre du programme assurent la mise en œuvre de ces axes stratégiques à travers :

- l'action des organismes de formation supérieure et de recherche du programme, qui est mesurée dans les objectifs n° 1 « optimiser la valorisation de la recherche des organismes de formation supérieure et de recherche » et n° 3 « développer l'efficacité et l'attractivité des formations des écoles du programme » ;
- le développement de l'innovation qui est recherché par la poursuite de l'objectif n° 2 « contribuer au développement des entreprises technologiquement innovantes ».

P723 OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS DE L'ÉTAT

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – Opérations structurantes et cessions	362 550 704	480 626 959	391 286 587	483 000 000	428 000 000	447 000 000
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État	362 550 704	480 626 959	391 286 587	483 000 000	428 000 000	447 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 723 finance, grâce aux recettes issues des produits de cessions de biens immeubles propriétés de l'État et des produits de redevances domaniales ou de loyers perçus par l'État, des projets immobiliers et des dépenses d'entretien à la charge du propriétaire, sur le parc immobilier dont l'État est propriétaire ou qui figure à l'actif de son bilan, utilisé par les pouvoirs publics, les administrations centrales des ministères, les services déconcentrés de l'État, des opérateurs de l'État.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le chef de service de la direction de l'immobilier de l'État est responsable du présent programme. Chaque ministère et chaque préfecture de région dispose d'un BOP sur ce programme, lui permettant de contribuer à financer ses projets immobiliers, à partir de droits de tirage correspondant à la part des produits de cession encaissés sur le CAS qui lui reviennent, ainsi que des dépenses d'entretien du propriétaire, par l'allocation de crédits supplémentaires issus du BOP mutualisé du CAS.

L'élaboration des programmations immobilières et financières supportées par le CAS immobilier relève du dispositif de gouvernance mis en place dans le cadre de la politique immobilière de l'État. Dans ce cadre, la Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) et les conférences régionales de l'immobilier public (CRIP) examinent la conformité des projets immobiliers proposés avec les normes de la politique immobilière de l'État - y compris pour son volet GPI - et avec les orientations des schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI des ministères et des opérateurs) et des schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR), dans le cadre d'une démarche de « labellisation ».

Dans ce cadre, le responsable de programme priorise les projets selon une approche globale et interministérielle, qui permet de privilégier les projets les plus conformes aux objectifs fixés par la politique immobilière de l'État (performance énergétique, rationalisation des surfaces, qualité de vie des agents, accueil des usagers, numérique...) et les plus vertueux au plan économique et budgétaire (gains fonctionnels pour les services et marges d'optimisation budgétaire).

S'agissant en particulier de l'entretien à la charge du propriétaire, qui contrairement aux projets immobiliers ne font pas l'objet de démarches de « labellisation » la stratégie du programme s'articule autour de deux axes, dans un souci de gestion efficace et économe du parc immobilier, et d'exemplarité :

- développer la maintenance préventive des bâtiments, source d'économies sur le long terme, assurer la réalisation des contrôles réglementaires ;
- financer des travaux lourds et en particulier de remise en état et en conformité, notamment lorsque les exigences de sécurité liées aux bâtiments accueillant des publics ou aux conditions de vie au travail des agents l'imposent.

La charte de gestion du CAS « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » établit et précise les règles de gestion du programme, et le rôle de chaque intervenant dans un souci de clarté et de lisibilité. Une équipe dédiée au sein de la direction de l'immobilier de l'État est en contact régulier avec les différents responsables de BOP, dans une logique interministérielle de dialogue de gestion et dans le cadre de la procédure budgétaire classique.

P721 CONTRIBUTION DES CESSIONS IMMOBILIÈRES AU DÉSENDETTEMENT DE L'ÉTAT

Ce programme concerne la contribution au désendettement de l'État perçue sur les produits de cessions et reversée au budget général.

Le programme ne participe pas directement à la politique immobilière de l'État.

P348 RÉNOVATION DES CITÉS ADMINISTRATIVES ET AUTRES SITES DOMANIAUX MULTI-OCCUPANTS

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
11 – Etudes	5 620 958	1 844 468	900 000 000	100 000 000	80 000 000	168 000 000
P348 – Rénovation des cités administratives et autres sites domaniaux multi-occupants	5 620 958	1 844 468	900 000 000	100 000 000	80 000 000	168 000 000

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les cités administratives et, plus généralement, les sites multi-occupants, représentent une part significative du parc immobilier occupé par les services de l'État et ses opérateurs. Ces sites portent de nombreux enjeux pour l'État, en termes de conditions de travail des personnels, d'accueil du public ou de politique immobilière de l'État (PIE), en particulier dans son aspect de la performance énergétique du parc immobilier de l'État.

Au vu de ces enjeux, la problématique relative à la gestion des cités administratives s'inscrit dans le cadre suivant :

- l'État propriétaire a une responsabilité particulière dans ce domaine. Les cités administratives sont la partie la plus connue et souvent la plus ancienne d'un ensemble croissant d'immeubles multi-occupants. Elles symbolisent la multi-occupation par les services de l'État et les opérateurs, qui est appelée à se développer à l'aune des grands chantiers de l'action publique mais aussi dans le cadre de l'optimisation et de la mutualisation du parc immobilier. Dans un premier temps, ce programme a été centré sur les cités administratives existantes au 1^{er} janvier 2017, afin de s'assurer de couvrir l'ensemble des besoins identifiés et pertinents sur cette partie du patrimoine, et de concentrer dans un premier temps les investissements sur un nombre réduit de sites afin d'éviter une dispersion qui n'aurait pas pu constituer un effet de levier intéressant.
- la plupart des bâtiments composant les cités ont été construits dans les années 1960-1970, et constituent un parc qui exige des travaux d'entretien importants, en particulier dans le domaine de la rénovation thermique. Or, les crédits consacrés jusqu'à présent aux opérations structurantes et d'entretien des cités administratives se révèlent insuffisants pour maintenir le parc à un niveau satisfaisant.
- malgré l'effort conséquent de l'administration ces dernières années, l'accueil du public et l'accès des personnes à mobilité réduite dans ce parc vieillissant restent largement perfectibles. De même, les conditions de vie au travail des agents de l'État et de ses opérateurs pâtissent trop souvent d'un patrimoine immobilier insuffisamment fonctionnel, y compris sur le plan du numérique.

Ainsi, afin d'accélérer la transition énergétique du parc immobilier de l'État et de moderniser les administrations publiques, les cités administratives font l'objet d'un grand plan de rénovation sur 5 ans, doté d'un milliard d'euros. Ce programme, créé en 2018, a donc vocation, dans le cadre des objectifs de la politique immobilière de l'État, à traiter ces enjeux, notamment pour permettre aux administrations de disposer d'un parc immobilier mieux adapté à leurs missions, optimisé et moins coûteux, répondant aux objectifs de service public aux usagers dans les territoires et présentant une meilleure performance énergétique.

Ce programme contribue ainsi à la réalisation du grand plan d'investissement (GPI) à travers deux de ses priorités : accélérer la transition énergétique et construire l'État à l'âge numérique, dans son volet « investir aujourd'hui dans l'action publique pour dépenser moins demain ». S'agissant de la transition énergétique, des travaux lourds de rénovation et de restructuration offrent l'occasion d'améliorer l'isolation des immeubles, de retenir des équipements permettant de réduire les consommations de fluides. Il s'agit également, dans la ligne des orientations fixées par le Gouvernement, de poursuivre la densification, l'optimisation et la mutualisation des implantations immobilières, qui sont également sources d'économies d'énergie et budgétaires. Par ailleurs, la remise à niveau du parc immobilier permettra *in fine* de réduire les moyens consacrés aux dépenses d'entretien, d'engager une rationalisation des dépenses immobilières, et de pouvoir développer une politique préventive d'entretien plus économique sur la durée.

Il s'agit dès lors de financer des opérations de restructuration immobilière, des bâtiments nouveaux, que ce soit *via* des acquisitions ou des constructions, et des travaux lourds relevant du propriétaire, prioritairement quand ils contribuent à la rénovation énergétique et à combattre l'obsolescence de ces ensembles immobiliers. Il s'agit pour l'essentiel de dépenses d'investissement.

Pour ce faire, la direction de l'immobilier de l'État (DIE) a mis à disposition des préfetures de département, responsables de la gestion des cités administratives, son expertise pour faire face aux nombreux besoins identifiés pour ces cités administratives, en engageant une campagne volontariste de remise à niveau.

L'année 2018 a ainsi permis de compléter la connaissance technique du parc immobilier des 54 cités administratives dans lesquelles des audits techniques et énergétiques ont été lancés, afin de permettre d'identifier les sites nécessitant des interventions lourdes ainsi que la nature de ces travaux (restructuration, gros entretien renouvellement, reconstruction éventuellement sur un nouveau site). Ces audits ont été menés en 2018 par des cabinets spécialisés dans les problématiques bâtimentaires et énergétiques. Cette première étape a été suivie d'une deuxième étape, fin 2018 et au premier semestre 2019 : au niveau local, sous la responsabilité des préfets de région et de département, et avec l'aide de marchés régionaux d'assistance à la définition de projet (« marchés de programmistes »), ont été élaborés des projets globaux intégrant ces problématiques et celles d'optimisation immobilière (optimisation de l'occupation des bâtiments), avec proposition de plusieurs scénarios plus ou moins ambitieux.

La DIE a par la suite expertisé ces dossiers afin de proposer le choix des cités qui feront l'objet de travaux, dans une logique d'appel à projets et de concours, pour sélectionner les projets les plus performants et les plus pertinents.

La Conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) a ensuite examiné, en formation dédiée, avec notamment la présence d'un représentant de la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), entre la fin 2018 et mai 2019, les projets de scénarios de travaux pour chaque cité (52 dossiers déposés par les Préfets), en vue de la labellisation et de la priorisation des dossiers répondant aux objectifs du programme 348 dans le cadre du GPI. Après avis de la CNIP, ce sont ainsi 39 projets de cités administratives qui ont été sélectionnés par la direction de l'immobilier de l'État, par délégation du ministre chargé du Domaine, pour près de 989 millions d'euros d'investissement. Pour le solde, une part a été consacrée aux études préalables et diagnostics divers (énergétiques, marchés de définition de projets...) et l'autre part va être consacrée à des études complémentaires sur une cité.

Ainsi, au 15 juillet 2019, la totalité du programme quinquennal a fait l'objet d'une programmation et d'une répartition des crédits entre les projets.

Les projets retenus sont relativement variés, avec dans tous les cas, une forte dimension énergétique. Figurent donc des cités relevant de grandes villes (Lille, Nantes, Rouen...) mais également de villes moyennes (Charleville-Mézières, Guéret, Albi...). Pour la très grande majorité des projets, il s'agit de rénovation énergétique, de mise à niveau et de restructuration immobilière, comprenant les opérations nécessaires de désamiantage le cas échéant, afin de garantir la pérennité des ouvrages. Dans certains cas, le choix a été fait, parmi plusieurs scénarios, de choisir celui d'une construction neuve innovante tant sur le plan énergétique qu'immobilier, sur un nouveau site, la cité actuelle ne pouvant pas faire l'objet d'une rénovation optimisée.

À titre d'illustration, le projet relatif à la cité de Colmar, une ancienne caserne, mêle rénovation énergétique des bâtiments, destruction d'un bâtiment énergivore et amianté ainsi que construction neuve. Le montant global de l'opération est estimé à 31,4 M€ pour un gain de 7 200 000 kWh d'énergie primaire/an (soit 4,4 € / kWh épargné).

Le projet envisage des travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants (isolation, chauffage, ventilation...), la mise aux normes du site (sécurité incendie, obligations réglementaires), des travaux de second-œuvre permettant la densification du site, la démolition d'une tour IGH énergivore, amiantée et ne respectant plus les normes de sécurité incendie et la construction d'un bâtiment plus petit que la tour sur son emplacement. La Surface Utile Brute (SUB) de la cité sera diminuée de 18% de sa surface actuelle, tout en permettant une densification de 188 postes de travail (soit 26% des postes actuels) grâce à la libération de cinq sites en locatif et d'un bâtiment domanial, l'ensemble représentant une économie de 0,78 M€ de loyers et charges annuels. Au total, l'optimisation de la surface occupée par les services de l'État à Colmar aboutira à une réduction des emprises de 11 340 m² SUB.

Autre exemple, la cité administrative d'Avignon constitue un cas de rénovation énergétique au cœur d'un centre-ville historique. Il s'agit en effet d'une ancienne caserne située dans le périmètre classé par les monuments historiques. Le budget global de l'opération est estimé à 14 M€ pour un gain de 2 900 000 kWh/an (soit 4,8 € / kWh économisé). Le projet envisage des travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants (isolation, chauffage, ventilation...), la mise aux normes du site (sécurité incendie, obligations réglementaires) et des travaux de second-œuvre permettant la densification du site. Le projet prévoit également la cession d'un bien attenant à la cité. Les travaux doivent permettre la densification de la cité avec 139 postes de travail supplémentaires (soit 17% des postes actuels) grâce à la libération de 3 sites en locatif et de 3 bâtiments domaniaux, l'ensemble représentant une économie de 0,47 M€ de loyers et charges annuels. 3 340 m² SUB seront ainsi libérés.

La mise en œuvre du programme 348 a aussi été l'occasion de s'orienter vers des procédés innovants en matière énergétique. Ainsi, à Tarbes, le projet de rénovation intègre la pose de panneaux photovoltaïques biosourcés. L'opération, estimée à 4,8 M€ pour un gain de 880 000 kWh/an (soit 5,5 € / kWh économisé), comporte des travaux de rénovation énergétique des bâtiments existants (isolation, chauffage, ventilation...), la mise aux normes du site (sécurité incendie, obligations réglementaires) et des travaux de second-œuvre permettant la densification du site, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques organiques. Il s'agit de panneaux sans silicium, issus d'une technologie nouvelle mais déjà testée sur plusieurs bâtiments tertiaires. Les travaux doivent également permettre la densification de la cité avec 77 postes de travail supplémentaires (soit 33% des postes actuels) grâce à la libération de deux sites en locatif et d'un bâtiment domanial (2 387 m² SUB seront libérés), l'ensemble représentant une économie de 0,11 M€ de loyers et charges annuels.

Cette variété et cette recherche d'innovation sont le fruit des études approfondies et des échanges itératifs entre la DIE, la communauté interministérielle, en particulier le MTES, les préfets de région et de département, les porteurs de projet et les administrations occupantes. L'objectif était, à chaque fois, d'étudier dans quelle mesure l'emploi des crédits pouvait constituer un effet de levier suffisamment important en adaptant les projets à la situation de chaque cité tout en répondant aux objectifs du GPI. Les phases suivantes de mise en œuvre des projets permettront aux acteurs économiques de proposer aux porteurs de projet, des solutions innovantes complémentaires en termes de matériaux, de technologie... afin d'opter, selon un bilan coûts / avantages, pour les solutions les plus performantes.

Au plan opérationnel, la mise en œuvre du projet de chaque cité sélectionnée relève de la responsabilité du préfet de département, maître d'ouvrage en sa qualité de syndic de la cité. Un comité de pilotage rassemblant sous son autorité l'ensemble des services concernés ainsi qu'une équipe projet sont mis en place pour chaque cité. La direction de l'immobilier de l'État, en tant que responsable du programme, assure le pilotage et le suivi de la bonne mise en œuvre des projets et le maintien des performances prévues.

P166 JUSTICE JUDICIAIRE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
06 – Soutien	307 712 467	384 104 310	826 769 446	427 657 556	534 752 499	425 032 499
P166 – Justice judiciaire	307 712 467	384 104 310	826 769 446	427 657 556	534 752 499	425 032 499

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les services judiciaires ont pour mission de rendre la justice en matière civile, pénale, commerciale et sociale. Le programme 166 finance l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire ainsi que deux services à compétence nationale (le Casier judiciaire national et l'École nationale des greffes).

Les opérations d'investissement immobilier sont concentrées sur l'action n°6 du programme 166 « Soutien ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

École nationale de la magistrature (ENM) : sa mission est d'assurer la formation des magistrats de l'ordre judiciaire. Elle a en charge la gestion immobilière de ses bâtiments

CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Axes stratégiques de la politique transversale suivis par le programme

Le programme contribue aux deux axes stratégiques principaux de la politique immobilière de l'État et plus particulièrement à l'axe n°1 : améliorer la gestion du patrimoine immobilier.

Contribution du programme à la politique transversale

- *Améliorer la connaissance et rationaliser le patrimoine immobilier*

Le patrimoine des services judiciaires est caractérisé par l'importance des édifices anciens, comportant de nombreux monuments classés ou inscrits. Ce patrimoine ancien fait l'objet d'interventions lourdes pour le moderniser, lorsque cela est compatible avec sa préservation architecturale (Parlement de Bretagne à Rennes, palais des 24 colonnes à Lyon, Marseille-Monthyon, Strasbourg, Poitiers, Périgueux,...) ; il contraste avec les nouveaux palais de justice à l'architecture contemporaine construits récemment (Béziers, Bourg en Bresse, Bordeaux, Caen, Fort de France, Grenoble, Montpellier, Nantes, Paris-Batignolles, Pointe-à-Pitre, Pontoise, Saint-Malo, Toulouse, etc.).

Le patrimoine immobilier judiciaire comprend 677 sites en activité abritant un peu moins de 1 200 juridictions réparties sur une surface d'environ 2,3 millions de m². Ces chiffres sont stables par rapport à ceux de l'an dernier, la légère augmentation étant liée à l'intégration des pôles sociaux (TASS-TCI) au patrimoine judiciaire suite à la réforme de 2018.

Le ministère de la justice est propriétaire de 32 % des sites judiciaires (représentant environ 1 082 000 m² SHON). 44 % des sites sont mis à disposition par les collectivités territoriales (représentant environ 961 000 m²), à titre gratuit, dans le cadre de transferts intervenus en 1987. Des surfaces ont été prises en location par la direction des services judiciaires au regard de surfaces insuffisantes dans certains cours d'appel (représentant environ 130 000 m²). 2,5% des sites sont en occupation mixte, ou dans des sites multi-occupants.

Afin d'améliorer la connaissance du patrimoine immobilier de l'État, des diagnostics techniques, audits et levées de plan qui alimentent les bases de données Patrimmo (Antilope) et Chorus-RE FX sont réalisés systématiquement. Les deux applications font l'objet d'un rapprochement annuel des données, le dernier ayant eu lieu le 17 juillet 2019.

- *Professionaliser la gestion du patrimoine immobilier de l'État*

Les travaux immobiliers bénéficient d'une démarche de programmation rigoureuse qui s'appuie notamment sur la mise en place d'un contrôle de gestion physico-financier des opérations judiciaires et un personnel qualifié qui permettent d'assurer un pilotage fin des crédits du BOP immobilier du programme 166, mais aussi d'offrir une visibilité accrue pour les exercices à venir. En outre, la direction des services judiciaires organise la professionnalisation de la gestion de l'exploitation maintenance via la mise en place d'une équipe dédiée au pilotage de la fonction et l'organisation de formations, notamment pour les responsables des palais de justice récemment livrés. Elle travaille à l'harmonisation des contrats et des pratiques.

- *Conserver, améliorer et adapter le patrimoine immobilier*

La programmation immobilière vise cinq objectifs principaux :

- garantir la pérennité et le bon fonctionnement technique du patrimoine par la mise en œuvre d'un programme de gros entretien renouvellement qui prend en compte les objectifs gouvernementaux notamment en matière de Grenelle de l'environnement, d'accessibilité, de lutte anti terrorisme ;
- améliorer la situation des juridictions sur le plan fonctionnel et absorber l'augmentation actuelle et future des effectifs. Une attention particulière est accordée ces dernières années au traitement des archives et à leur externalisation ;
- poursuivre la mise en œuvre, sous l'angle immobilier, de la réforme de la justice du 21ème siècle par l'implantation des SAUJ et les modifications relatives aux TASS/TCI ;
- procéder à la rénovation du câblage et aux travaux induits par l'augmentation des débits (ADD), inscrits dans le cadre du plan de transformation numérique ministériel ;
- mettre en œuvre la programmation immobilière judiciaire 2018-2022 présentée par la garde des sceaux lors de sa conférence de presse du 21 février 2019, et ainsi lancer 32 nouvelles opérations et études préalables pour accompagner la réorganisation des juridictions en adaptant la fonctionnalité des bâtiments aux évolutions de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice. Elles permettront également de répondre à l'augmentation des effectifs et d'améliorer les conditions de travail des magistrats et fonctionnaires, ainsi que l'accueil du public. Ces opérations se répartissent en 6 schémas directeurs et études préalables, 8 restructurations d'un site existant, 8 restructurations et extensions d'un site existant et 10 nouveaux sites judiciaires.

En 2018, environ 500 opérations d'investissement ou d'étude ont été menées, dont une centaine a fait l'objet d'une livraison. En 2019, 461 opérations sont programmées, prises en charge par les départements immobiliers des délégations interrégionales, par le Service de l'immobilier ministériel (SIM) et les services immobiliers locaux en outre-mer. Parallèlement, l'Agence pour l'Immobilier de la justice (APIJ) conduit en 2019 pour le compte du ministère de la justice 27 opérations, dont 18 en études préalables dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022. Ainsi, l'APIJ a lancé en 2019 l'étude d'un schéma directeur sur l'Ile-de-France qui permettra notamment de définir d'ici 2021 un programme d'investissement à long terme sur les palais de justice de Bobigny, Créteil, Evry et Nanterre.

Au titre de l'année 2019, le BOP immobilier prévoit, hors opérations confiées à l'APIJ, de consacrer pour le patrimoine existant 49 % du montant de ses crédits aux travaux de gros entretien-renouvellement (GER). Il s'agit d'opérations relevant de l'hygiène et de la sécurité des personnes (« solidité-sécurité », « sécurité incendie »), de la mise en sûreté des palais, de la rénovation du clos et du couvert et de mises aux normes pour atteindre les objectifs gouvernementaux (accessibilité, Grenelle essentiellement). Au sein de cette enveloppe, il est prévu de consacrer 6,6 % du montant des crédits aux travaux de mise en accessibilité des biens recevant du public en 2019, en conformité avec l'Agenda d'accessibilité programmé qui a été validé le 27 novembre 2015 et qui s'étale jusqu'en 2024. Enfin, 4,8 % des crédits seront destinés à la mise en œuvre, sous l'angle immobilier, du plan de transformation numérique qui se décline en deux actions, la rénovation de l'infrastructure courant faible et l'augmentation des débits réseaux des télécommunications,

Les opérations de réaménagement, restructuration-rénovation, extension représentent 35,4 % des crédits : elles concernent des sites où l'état général d'obsolescence des équipements, les dégradations du clos et du couvert et l'inadaptation fonctionnelle ne permettent pas de réaliser des opérations spécifiques, mais nécessitent de traiter globalement tout ou partie des bâtiments. Enfin, 5,4 % des crédits sont dédiés à la mise en œuvre des mesures liées au volet immobilier de la loi de modernisation de la Justice du 21e siècle (SAUJ, réforme des juridictions sociales).

Par ailleurs, le palais de justice de Caen, livré en 2015, et le Tribunal de Paris, mis en service en 2018, ont été construits dans le cadre de contrats de partenariat et font l'objet de loyers sur la durée des contrats.

Les crédits d'entretien immobilier, affectés aux BOP des cours d'appel, sont essentiellement consacrés à la mise en œuvre des contrats de maintenance-exploitation, à la réalisation des travaux de petit entretien ou d'amélioration des conditions de travail, à la mise aux normes des câblages courants forts/courants faibles, à l'archivage, à l'achat de matériels techniques et aux déménagements liés aux différentes opérations immobilières.

EMPLOIS ET CRÉDITS DU PROGRAMME CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Précisions méthodologiques

La politique immobilière des services judiciaires du ministère de la justice est financée par les crédits des titres 2, 3 et 5 du programme 166. Les dépenses immobilières comprennent les dépenses de personnel en charge de mener cette politique et les dépenses de fonctionnement et d'investissement relatives aux obligations du propriétaire et de l'occupant y compris pour les biens mis à la disposition de l'État.

Concernant le titre 3, les budgets opérationnels des cours d'appel de la direction des services judiciaires financent les dépenses liées à l'entretien courant du parc immobilier, ainsi que les dépenses d'énergie, de nettoyage, de surveillance, de taxes diverses et de fluides des juridictions et des services administratifs régionaux.

Concernant le titre 5, le budget opérationnel « immobilier » du programme 166, dont la responsabilité est assurée par le secrétariat général du ministère, finance les dépenses d'investissement portant sur le parc de la direction des services judiciaires. Les opérations immobilières sont conduites par l'opérateur immobilier de la justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), par les départements immobiliers et le bureau de l'immobilier judiciaire parisien et de l'administration centrale. Enfin, à ces dépenses, s'ajoutent celles relatives aux contrats de partenariat du Tribunal de Paris et du palais de justice de Caen.

Sources des données

Dépenses de fonctionnement

Le référentiel d'activités du programme 166 est structuré de manière à permettre l'identification des natures de dépenses listées dans le cadre du DPT immobilier.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement sont déterminées à partir :

- de la consommation 2018 par opération budgétaire (extraction Chorus (INF-BUD-40)) ;
- de la programmation 2019 par opération budgétaire.
- de l'arbitrage 2020 de la brique « dépenses immobilières de l'occupant » connu au jour de la rédaction du présent document. Cette budgétisation est susceptible d'évoluer en fonction des arbitrages budgétaires qui pourraient être pris après la rédaction du présent DPT.

À défaut de connaître la programmation 2020 des BOP à la date de l'élaboration du présent DPT, les dépenses immobilières de l'occupant sont déterminées, pour 2020, sur la base de la prévision d'exécution 2019 à partir de laquelle sont rajoutées les mesures nouvelles et économies selon la nature de dépense (entretien courant, énergie et fluides).

Dépenses d'investissement

Les données présentées sont issues du RAP 2018, de la LFI 2019 et du PLF 2020. Depuis 2015, les champs « acquisitions constructions », « travaux structurants » et « entretien lourd » ressortent des activités paramétrées dans Chorus. Cette nomenclature comporte en outre un axe « Partenariat Public Privé ». Dans le présent document, par convention, les dépenses correspondantes sont néanmoins comptabilisées dans la catégorie « acquisitions et constructions ».

Analyse de l'évolution des emplois et des crédits

Dépenses de personnel

En ce qui concerne les dépenses de personnel de la direction des services judiciaires, il convient de préciser que seuls sont recensés les effectifs rattachés au programme 166 en charge des dépenses immobilières inférieures à 60 000 €. Au-delà de ce seuil, les effectifs de l'administration centrale et des services déconcentrés en charge de la politique immobilière sont rattachés au programme support du ministère de la justice et sont comptabilisés par le programme 310.

Pour la période prise en considération, une augmentation des ETPT est constatée en 2019 (86,4) par rapport à l'exécution 2018 (80,34). Elle est due à l'augmentation du nombre d'agent se consacrant à la politique immobilière à temps complet. De ce fait, les dépenses de personnel ont augmenté.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses immobilières relatives au fonctionnement de la justice judiciaire et de ses bâtiments (entretien courant, fluides, gardiennage, nettoyage) connaissent une tendance à la hausse depuis 2017. Au total, ces dépenses (hors subvention à l'opérateur « École nationale de la magistrature ») se sont élevées à 194,5 M€ en CP en 2018, soit une progression de 2 % par rapport à l'exécuté 2017. Pour 2019, la programmation est fixée à 212,6 M€ en CP et les crédits obtenus dans le cadre du PLF 2020 s'élèvent à 211,4 M€.

Il convient de préciser que cette tendance s'inscrit dans le cadre des préconisations du rapport conjoint de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale de la justice consacré aux dépenses de fonctionnement courant des juridictions. Le rapport considère en effet que si les dotations initiales sont maintenues à leur niveau prévu sur plusieurs années à partir du PLF 2017 (hors PPP), les juridictions seront en mesure d'apurer leurs CAP pour leur faire atteindre un niveau inférieur à un mois dès 2019.

Dépenses d'investissement

S'agissant des **acquisitions et constructions**, hors loyers de contrats de partenariat, les montants d'AE en 2019 (232 M€) et 2020 (127,56 M€), en nette augmentation par rapport à 2018, permettront de financer principalement des opérations confiées à l'APIJ, telles que la construction du nouveau palais de justice de Lille et, dans le cadre de la programmation immobilière 2018-2022, l'extension du palais de justice de Meaux, la création du tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni, les constructions d'un nouveau palais de justice à Cusset et de cités judiciaires à Nancy et à Cayenne. S'agissant des CP (56,08 M€ en 2019 et 58,63 M€ en 2020), l'évolution prévisionnelle est liée en particulier au financement des opérations APIJ dont la démolition-reconstruction du tribunal de grande instance d'Aix-en-Provence (site Carnot), les constructions du nouveau tribunal de grande instance de Mont-de-Marsan, en cours de travaux, et du nouveau palais de justice de Lille.

Les **travaux structurants** regroupent notamment les opérations de restructuration lourde, de relogement et d'extension, les opérations concernant la modernisation et l'évolution capacitaire des juridictions ainsi que la mise en œuvre des mesures nouvelles liées au volet immobilier de la loi n° 2016-1547 de modernisation de la Justice du 21^e siècle. Le volume d'AE est également particulièrement important en 2019 (239,14 M€) et 2020 (108,88 M€) en raison du financement des opérations de la programmation immobilière 2018-2022. On peut mentionner en particulier, pour ce qui concerne les opérations confiées à l'APIJ, les restructurations extension du palais de justice de Toulon, de Basse-Terre et la réhabilitation du tribunal de grande instance de Fort-de-France, et, pour ce qui concerne les opérations confiées aux départements immobiliers, les restructurations du TGI de Rouen et du palais de justice de Vienne, l'extension et la restructuration du palais de justice de Bourgoin, le regroupement des juridictions paloises externalisées. Concernant les CP (48,21 M€ en 2019 et 38,55 M€ en 2020), le volume de paiement servira en particulier à poursuivre la restructuration du palais de justice historique de Paris, la restructuration du palais de justice de Perpignan et à financer les opérations déconcentrées dans le cadre de la programmation judiciaire.

Les travaux relevant de **l'entretien lourd** traduisent l'effort réalisé afin d'assurer la pérennité du patrimoine. Ils intègrent, outre le programme de « gros entretien renouvellement, des opérations de sécurité, de mise en accessibilité et de mise aux normes auxquelles est soumis le patrimoine judiciaire. En cohérence avec la politique immobilière de l'État, les opérations de mise en conformité liées au Grenelle de l'environnement sont également prises en compte. L'augmentation du volume d'AE en 2019 (88,44 M€) permettra notamment de financer d'importantes opérations de réfection de façades et de toitures ainsi que les remises aux normes des palais de justice de Créteil et de Bobigny.

Enfin, s'agissant des **loyers de contrats de partenariat** du palais de justice de Caen et du Tribunal de Paris, un montant de 35,7 M€ en AE et 53,3 M€ en CP a été ouvert au titre des loyers investissement et financement, conformément aux échéanciers en vigueur, et des fiches modificatives afférent à ces contrats. En 2020, il est prévu d'y consacrer 31,7 M€ en AE et 50,3 M€ en CP, incluant une économie de loyers attendue de 3 M€ en AE et CP par an sur la durée résiduelle du contrat, liée au refinancement du contrat de partenariat du Tribunal de Paris, en cours de réalisation en 2019 au regard de conditions de marché favorables.

P107 ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice	408 468 213	163 876 549	116 500 000	244 600 000	297 090 000	327 403 769
P107 – Administration pénitentiaire	408 468 213	163 876 549	116 500 000	244 600 000	297 090 000	327 403 769

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Sous l'autorité du garde des sceaux, le ministre de la justice, avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales, des associations et d'autres personnes publiques ou privées, la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) assure le service public pénitentiaire. A ce titre, elle participe à l'exécution des décisions pénales, elle contribue à l'insertion ou à la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire, à la prévention de la récidive et à la sécurité publique dans le respect des intérêts de la société, des droits des victimes et des droits des personnes détenues.

Elle est l'une des cinq directions du ministère de la justice. Outre l'administration centrale, 187 établissements pénitentiaires et une centaine de services pénitentiaires d'insertion et de probation constituent les services déconcentrés, répartis en dix directions interrégionales ; elle compte en outre deux services à compétence nationale (le service national du renseignement pénitentiaire et l'agence du travail d'intérêt général et l'insertion professionnelle des personnes placées sous main de justice), et une école de formation (l'École nationale d'administration pénitentiaire - ENAP). Elle prend en charge près de 250 000 personnes, dont environ 165 000 en milieu ouvert et près de 82 000 sous écrou.

La DAP a la responsabilité d'un nombre important de bâtiments répartis sur l'ensemble du territoire : établissements pénitentiaires, sièges des directions interrégionales des services pénitentiaires (DISP) mais aussi des structures destinées à l'insertion et à la probation (SPIP) et à la formation des personnels (École nationale de l'administration pénitentiaire).

Les investissements immobiliers figurent sur l'action 1 du programme intitulée « garde et contrôle des personnes placées sous-main de justice ».

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

École nationale d'administration pénitentiaire (ENAP) : sa mission est d'assurer la formation initiale et continue des personnels.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME A LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le patrimoine pénitentiaire comprend environ 300 sites, se répartissant, à titre principal, en établissements pénitentiaires, services pénitentiaires d'insertion et de probation et directions interrégionales, pour une superficie de 3,3 millions de m². Ce patrimoine est en grande partie vétuste : près de 60 établissements pénitentiaires ont été construits avant 1900.

Les 187 établissements pénitentiaires, qui sont tous propriété de l'État, offrent actuellement une capacité de 61 958 places pour une population carcérale de 71 828 personnes détenues écrouées hébergées au 1^{er} avril 2019. Cette surpopulation pénale chronique contribue à la dégradation continue de l'état du patrimoine pénitentiaire.

Le budget opérationnel de programme (BOP) immobilier regroupe l'essentiel de la contribution de la DAP à la politique immobilière de l'État.

Le parc immobilier pénitentiaire a bénéficié de plusieurs programmes de construction de grande ampleur : le programme "13 000" (1987-1992), le programme "4 000" (1997-2005), le programme "13 200" (LOPJ, 2002), le "NPI" (nouveau programme immobilier) et le programme "3200", financé à partir de 2017 et dont certaines opérations non finalisées ont été reprises dans le programme "15 000".

Le programme "15 000", annoncé en octobre 2018, prévoit la livraison de 7 000 places nouvelles d'ici 2022, dont près de 2 000 places en structures d'accompagnement à la sortie (SAS). Le quinquennal 2018-2022 verra également le lancement de la construction de 16 nouvelles maisons d'arrêt, représentant environ 8 000 places supplémentaires à horizon 2027.

L'objectif de la DAP est d'accroître la capacité du parc pénitentiaire afin de résorber la surpopulation carcérale tout en poursuivant la nécessaire rénovation du parc immobilier afin d'héberger les détenus dans des conditions satisfaisantes. La France sera dotée de près de 62 000 places de prison fin 2019, dont près de 40 000 construites lors des 30 dernières années. Le programme 15 000 traduit les prescriptions de la loi pénitentiaire de 2009 sur le plan architectural. L'encellulement individuel sera assuré dans des cellules de 8,5 m². L'application des régimes différenciés sera permise dans le respect des droits et devoirs des détenus prévus par la loi. Le développement des activités sera facilité, avec l'objectif de proposer plusieurs heures d'activité par jour à chaque détenu. Les liens familiaux seront préservés grâce à l'aménagement d'unités de vie familiale (UVF) et/ou de parloirs familiaux dans chaque établissement pour peines. Enfin, la végétalisation des cours de promenades est prise en compte.

L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) joue un rôle majeur dans la modernisation du parc immobilier pénitentiaire. Elle est aussi chargée d'une mission de programmation fonctionnelle et technique.

Le bureau de l'immobilier de la DAP dispose également d'un réseau de départements des affaires immobilières (DAI) présents dans chaque direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) pour mettre en œuvre sa politique immobilière. Les départements des affaires immobilières conduisent les travaux de rénovation, de maintenance et de maintien en conditions opérationnelles des établissements pénitentiaires existants.

Les BOP déconcentrés, portés par les DISP, participent également à la politique immobilière de l'administration pénitentiaire.

Pour ce qui relève des contrats de partenariat public – privé, les DISP sont en charge, sur leur BOP et pour chacun des établissements concernés qui relèvent de leur ressort, du paiement de la totalité des loyers, y compris leur part investissement. Toutefois, afin de mieux identifier les dépenses de l'État en tant qu'entité propriétaire, des modifications ont été apportées en 2016 au référentiel d'activités du programme 107. Désormais, la part investissement des loyers des établissements gérés en PPP ou en AOT-LOA est isolée.

P182 PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Mise en œuvre des décisions judiciaires	55 132 323	41 089 066	74 817 586	48 102 119	89 171 849	55 131 823
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse	55 132 323	41 089 066	74 817 586	48 102 119	89 171 849	55 131 823

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre. Elle conçoit en particulier les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs, en liaison avec les directions compétentes. Elle assure directement, dans les services et établissements de l'État, ou indirectement par le secteur associatif habilité, la prise en charge de mineurs au civil ou au pénal.

Le programme 182 finance les opérations d'investissement et l'ensemble des charges liées à l'immobilier (loyers, maintenance, fluides, etc.) des neuf directions interrégionales et de l'école nationale de la DPJJ, des directions territoriales ainsi que les établissements et services. L'essentiel des crédits d'investissement immobilier est regroupé dans un BOP central sous la responsabilité du service de l'immobilier ministériel (SIM) du secrétariat général.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le parc immobilier de la DPJJ est de taille modeste et hétérogène du fait de la variété des missions et des modalités de prise en charge des établissements et services éducatifs. L'adoption de programmes-cadres immobiliers fonctionnels et techniques par type d'unité éducative permet de standardiser les équipements en définissant des normes de référence. Ces équipements sont par ailleurs répartis sur tout le territoire national métropolitain et ultramarin en raison de la nécessaire proximité avec le public.

Outre Chorus RE-Fx, le suivi de la gestion des biens immobiliers de la DPJJ s'effectue à l'aide d'un outil interne d'inventaire du patrimoine qui rassemble des informations ayant trait à l'identification des équipements, aux surfaces, aux loyers domaniaux et privés, aux diagnostics amiante et à l'accessibilité des locaux par les personnes à mobilité réduite. L'application PATRIMMO, déjà utilisée au sein du ministère de la justice, sera déployée pour la DPJJ à partir de septembre 2019.

Le parc immobilier de la DPJJ est un outil essentiel pour la mise en œuvre des actions éducatives auprès des mineurs pris en charge. Il est également le cadre de vie quotidien d'une partie d'entre eux et revêt un caractère structurant. Son état général a un impact significatif sur la qualité de l'action éducative et une incidence non négligeable sur les conditions de travail des agents. Compte tenu du public accueilli, du caractère contraignant des séjours et d'une faible appropriation des lieux, ce parc immobilier est exposé à de nombreuses dégradations, qui imposent d'importantes dépenses d'entretien.

La DPJJ veille à ce que les nouvelles normes, liées à l'évolution de la réglementation, notamment en matière d'économie d'énergie dans le bâtiment, soient intégrées dans la définition du besoin et la réalisation de l'ensemble des opérations immobilières (réhabilitation, construction, location). La DPJJ prescrit en outre dans ses programmes-cadres des dispositions fonctionnelles et techniques visant à respecter les principes de développement durable (récupération des eaux de pluie, chantiers propres...). Enfin, dans le cadre de son agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), la DPJJ poursuit la mise aux normes d'accessibilité de son parc immobilier.

P310 CONDUITE ET PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE LA JUSTICE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
04 – Gestion de l'administration centrale	30 861 399	35 618 376	73 340 000	44 149 612	25 344 775	53 017 204
P310 – Conduite et pilotage de la politique de la justice	30 861 399	35 618 376	73 340 000	44 149 612	25 344 775	53 017 204

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Placé sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de la justice, le programme 310 regroupe les moyens de l'état-major, du secrétariat général, des directions normatives et de services ou établissements d'intérêt commun pour le ministère, notamment de l'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), opérateur immobiliers du ministère.

La stratégie du programme 310 poursuit un double objectif :

- améliorer la qualité des prestations de soutien au cabinet du ministre, aux services et directions du ministère, notamment dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de la fonction financière, de l'immobilier, des achats, de l'informatique et de la statistique ;
- prendre une part active à la modernisation de l'organisation et du fonctionnement du ministère pour créer les conditions d'une gestion efficiente, notamment au travers du pilotage des mesures de modernisation.

La politique immobilière portée par le programme se rapporte aux emprises immobilières de l'administration centrale et des neuf délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG).

L'action n° 4 du programme regroupe les crédits de personnel ainsi que les crédits de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'activité de l'ensemble des sites d'administration centrale du ministère de la justice.

Au sein du secrétariat général du ministère de la justice, le service de l'immobilier ministériel (SIM) élabore, en liaison avec les directions, la stratégie et la politique immobilières ministérielles et en coordonne la mise en œuvre pour les quatre programmes concernés (107,166,182 et 310).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

L'agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), établissement public national à caractère administratif, conduit les opérations les plus importantes de construction et de rénovation des palais de justice et des établissements pénitentiaires. L'Agence a pour mission, pour le compte du ministère de la justice et de ses établissements publics, et dans des conditions définies par convention :

- de réaliser toute étude et analyse préalable relative aux investissements immobiliers, à l'entretien et à la valorisation du patrimoine du ministère de la justice ;
- d'assurer la réalisation d'opérations de construction, de réhabilitation ou de maintenance ;
- de mener à bien toute mission d'assistance dans le domaine de la gestion et de la valorisation du patrimoine immobilier.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le parc immobilier du programme 310 est constitué pour l'essentiel de locaux de bureaux loués à des bailleurs privés, de locaux dont l'État est propriétaire et de locaux en crédit-bail immobilier (immeuble Olympe de Gouges). Il s'agit des sites de l'administration centrale en région parisienne et dans les neuf délégations interrégionales du secrétariat général (DIR-SG) chargées d'apporter leur soutien aux juridictions et aux services déconcentrés de la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ).

En 2018, la prise à bail du Bâtiment 270 à Aubervilliers (93) a permis de répondre temporairement au besoin de surfaces de bureaux pour faire face à l'accroissement des effectifs de l'administration centrale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du plan de transformation numérique (PTN) du ministère.

L'année 2019 a vu l'extinction du dispositif des loyers budgétaires versés à la direction de l'immobilier de l'État (DIE) par les ministères, au titre de l'occupation d'immeubles dont l'État est propriétaire, ce qui a entraîné une diminution des crédits du programme pour un montant équivalent (5,1 M€ en 2018).

En 2020, le ministère poursuivra son ambitieux plan de modernisation de ces sites centraux prévus sur le quinquennat. Les opérations porteront plus spécifiquement sur la mise en œuvre du schéma directeur de travaux pluriannuels du site Vendôme (ravalement de la façade, travaux de mise en conformité, travaux de rénovation justifiés par la vétusté de

certaines installations), la sécurisation du site Olympe de Gouges (poursuite de l'opération suite à la création du service national de renseignement pénitentiaire et à l'emménagement de l'ANTEN-J sur le site), la réhabilitation des locaux de la délégation interrégionale du secrétariat général (DIR-SG) « Ile-de-France » situés à Savigny-sur-Orge (91), et l'aménagement du nouveau site d'archivage de l'administration centrale. L'enveloppe annuelle dédiée à ces opérations s'élèvera à 5,67 M€.

Dans un contexte de saturation des sites existants et d'accroissement des effectifs (liée à la mise en œuvre du plan de transformation numérique du ministère, à la création du Service National du Renseignement Pénitentiaire (SNRP), à la montée en charge de l'Agence Nationale des Techniques d'Enquête Numérique Judiciaire - ANTEN-J), l'administration centrale entrera dans une nouvelle phase de la manœuvre immobilière complexe opérée depuis 2018 entre ses différents sites. Au cours du deuxième semestre 2020, l'emménagement progressif d'une partie du personnel vers le bâtiment Millénaire 2 devrait avoir lieu suite à la reprise du bail des locaux occupés par l'ARS d'Ile-de-France en 2019 (le ministère occupant jusque-là une autre partie des locaux dans le bâtiment). Ces nouvelles surfaces de bureaux, situées dans le 19^e arrondissement de Paris à proximité immédiate des emprises existantes (Millénaire 3 « Olympe de Gouges », Bâtiment 270), offrira une capacité d'accueil de 705 postes de travail répartis sur 14 000 m² pour un coût annuel de 10 M€ en CP. Cette opération s'inscrit pleinement dans la continuité de la politique immobilière de rapprochement des services centraux sur 2 pôles parisiens (Vendôme et Millénaire) menée jusqu'à aujourd'hui.

P214 SOUTIEN DE LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 – Pilotage et mise en œuvre des politiques éducatives	166 621 036	162 480 207	75 855 062	92 510 886	254 077 726	139 801 274
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	166 621 036	162 480 207	75 855 062	92 510 886	254 077 726	139 801 274

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 214 regroupe les moyens concourant de manière transversale à la mise en œuvre des programmes de la mission enseignement scolaire relevant du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.

L'action n° 8 de ce programme couvre la définition, la mise en œuvre et le pilotage des politiques transversales relatives aux dépenses de fonctionnement général, aux systèmes d'information, aux équipements informatiques et à l'immobilier, notamment :

- le fonctionnement immobilier, incluant l'entretien courant, des services centraux et déconcentrés ;
- la construction, l'équipement et l'entretien des bâtiments occupés par les lycées et collèges restés à la charge de l'État (notamment les établissements des collectivités d'outre-mer) et les subventions aux collectivités d'outre-mer pour celles qui en assument la charge ;
- la construction et l'entretien lourd des bâtiments occupés par les services administratifs de l'État et des opérateurs.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Les opérateurs rattachés au programme 214 sont les suivants :

- le centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) ;
- le centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;
- le centre national d'enseignement à distance (CNED) ;
- l'office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) ;
- le réseau de création et d'accompagnement des nouvelles offres pédagogiques (CANOPÉ).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Contribution du programme à la politique transversale

Le ministère poursuit sa politique de densification des surfaces en procédant à l'abandon de surfaces louées et au regroupement de services, tant pour les bâtiments administratifs des services centraux que pour ceux des services déconcentrés. Les effets des mesures déployées sont perceptibles au travers de différents ratios, dont notamment le ratio m² SUN / poste de travail qui s'améliore afin de se rapprocher du ratio cible de 12 m² par poste de travail.

Bâtiments administratifs des services centraux :

La programmation pluriannuelle des travaux comprend des opérations de rénovation ou de réhabilitation afin de garantir l'utilisation en toute sécurité des biens immobiliers et d'améliorer la qualité des bâtiments. Par ailleurs, à cette programmation, s'ajoute un plan annuel de maintenance des bâtiments.

Afin de poursuivre l'effort d'optimisation du parc immobilier, le SPSI 2014-2017 (Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière) se poursuivra jusqu'en 2020 avec la continuation d'importants travaux de densification et de mise aux normes. Parallèlement, l'élaboration d'un SPSI 2020-2024 sera enclenchée durant le dernier trimestre 2019.

Les travaux qui ont été entrepris sur le site Descartes depuis 2016 se poursuivent en 2020. Ils vont permettre, d'une part, d'accroître la capacité d'accueil et mettre fin à un bail privé sur une autre implantation courant 2020 et d'autre part, d'effectuer la mise à niveau et l'entretien patrimonial de ce site domanial.

Outre le suivi des indicateurs énergétiques, différentes mesures relevant du Grenelle de l'environnement et des objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour une croissance verte ont été engagées et sont poursuivies. Elles visent principalement à réduire l'impact environnemental du patrimoine immobilier de l'État et à favoriser l'accessibilité de ses sites aux personnes en situation de handicap. Un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) a été déposé pour le site Descartes, seule implantation classée « établissement recevant du public » (ERP).

Bâtiments administratifs des services déconcentrés :

La mise en œuvre de la stratégie immobilière du ministère, visant à conjuguer rationalisation des locaux et regroupement fonctionnel des services, se poursuit. Depuis 2015, la situation liée au désengagement des conseils départementaux dans les CIO impacte l'évolution du parc immobilier. Afin de maîtriser la dépense immobilière et dans un souci de maillage géographique, une carte d'engagement de l'État a été élaborée permettant ainsi de limiter par académie, lors des désengagements des conseils départementaux, le nombre de CIO d'État. Les perspectives d'évolution des CIO dans le cadre de la réforme de l'orientation confiée aux régions dans la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ne sont pas encore définies, mais l'impact en matière immobilière pourrait être important.

L'évolution globale constatée sur les cinq dernières années (de 2014 à 2018) est toujours satisfaisante puisque les superficies utiles brutes (SUB) occupées par les services déconcentrés^[1] ont été réduites de 3,3 % et que le ratio SUN/agent s'améliore sur la même période de 6 %, pour atteindre 12,6 m² SUN/agent à fin 2018. Entre 2017 et 2018, les superficies totales (en surface utile brute), « domanial », « locatif » et « mis à disposition » confondues, dédiées aux bâtiments des services administratifs déconcentrés ont augmenté de 0,6 %.

Sur cette période, les superficies louées ont diminué de 1,3 %, ce qui a permis de contenir l'augmentation du coût global des loyers à 3,9 % malgré une progression du coût moyen au m² de 7,7 %.

Les axes prioritaires de travail fixés aux académies pour les années à venir portent sur la poursuite de la rationalisation des surfaces, les mutualisations entre services déconcentrés et opérateurs nationaux du ministère ainsi qu'en interministériel, sur la mise en conformité du parc au regard de la réglementation en matière d'accessibilité des établissements recevant du public conformément aux agendas d'accessibilité programmée qui ont été déposés en

septembre 2015, sur la pérennisation du patrimoine ainsi que l'amélioration des performances énergétiques (mise en œuvre du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire). Les projets de relogement des petites structures (CIO et circonscriptions IEN) dans des maisons de l'État ou Maisons France Services sont également recherchés quand cela s'avère opportun.

Les projets qui concernent les CIO ont été mis en attente quand cela était possible dans la perspective des décisions sur le devenir de ces services. Toutes ces opérations sont réalisées dans le cadre de la nouvelle gouvernance immobilière (passage en CRIP ou en CNIP), ce qui permet de vérifier la pertinence des projets au regard des opportunités immobilières des autres administrations. Ces projets s'inscrivent dans les schémas directeurs immobiliers régionaux (SDIR) préparés par les préfets de région.

Constructions scolaires Outre-mer :

Pour ce qui concerne les constructions scolaires, les enjeux majeurs portent sur l'accompagnement de la démographie scolaire à Mayotte. Les crédits permettent de financer dans différents établissements des opérations relatives à la sécurisation, à la maintenance, au premier équipement, à la rénovation des infirmeries, aux blocs sanitaires, aux plateaux sportifs, à la restauration et aux stations d'épuration.

Les conséquences de l'activité sismique enregistrée depuis 2018, et toujours présente en 2019, sont également à prendre en compte.

Parmi les opérations majeures en cours, on peut citer : l'extension d'un lycée et de deux collèges, la construction d'un collège et de deux lycées.

Par ailleurs, la construction de deux lycées en Nouvelle-Calédonie est achevée dans le cadre de l'obligation légale correspondante (loi organique du 3 août 2009). Les deux établissements ont été livrés à la rentrée 2018 après des ouvertures par tranches successives.

[1] À noter que ce périmètre est différent de celui pris en compte au titre des indicateurs dans le PAP du programme 214 car il intègre les cités administratives et les logements de fonction. Données brochure 2017 et 2018.

P150 FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
14 – Immobilier	315 150 348	295 290 600	289 575 825	365 706 314	330 124 000	361 011 700
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	315 150 348	295 290 600	289 575 825	365 706 314	330 124 000	361 011 700

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 150 rassemble l'intégralité des moyens (crédits et emplois) consacrés par l'État aux missions de formation et de recherche dévolues aux établissements d'enseignement supérieur, opérateurs du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

La politique publique financée sur ce programme a pour premiers objectifs de répondre aux besoins de qualification supérieure et d'améliorer la réussite des étudiants. Par le financement de la recherche universitaire et en imbrication étroite avec les organismes de recherche, elle vise également à la constitution d'une recherche scientifique française de niveau international et à l'amélioration du transfert et de la valorisation de ses résultats.

Au service de ces objectifs nationaux, les opérateurs du programme sont amenés à consolider leur positionnement européen et international et, par ailleurs, à améliorer l'efficacité de leur gestion.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

En 2019, 202 opérateurs sont rattachés au programme 150 et regroupés en cinq catégories d'opérateurs :

- les universités et assimilés (70 établissements)
- les écoles et formations d'ingénieurs (34 établissements)
- les opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (41 établissements)
- les autres opérateurs d'enseignements supérieurs et de recherche (37 établissements)
- l'établissement public d'aménagement universitaire de la région Ile-de-France (EPAURIF).

Par ailleurs, 19 communautés d'universités et établissements (COMUE) sont désormais opérateurs du programme 150.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 150 comprend une action dédiée à l'immobilier (action 14) qui regroupe tous les moyens que le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI) alloue aux établissements publics d'enseignement supérieur, opérateurs du programme 150 pour mettre en œuvre le pilotage du patrimoine immobilier qu'ils utilisent, selon les objectifs de la politique immobilière portée par le MESRI.

La politique immobilière du MESRI vise à ce que ses opérateurs disposent d'un patrimoine dans un état satisfaisant, adapté à leurs différentes missions (enseignement, recherche, documentation, vie de campus), fonctionnel, offrant de bonnes conditions de travail et de vie à l'ensemble de la communauté universitaire (étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs et techniques) et respectant les normes en vigueur (notamment en termes de sécurité et de sûreté).

La nécessaire évolution de l'immobilier universitaire vers des campus favorisant l'inclusion (mise en place des agendas programmés d'accessibilité, les Ad'AP), durables (prise en compte de la transition énergétique) et attractifs (évolution des usages avec le développement du numérique et de nouvelles pratiques pédagogiques, amélioration de la qualité des locaux qui contribue à la réussite des étudiants) constitue un enjeu important pour le MESRI.

Les établissements publics d'enseignement supérieur sont encouragés à optimiser leur parc immobilier par une meilleure utilisation des locaux existants et des mutualisations des activités et des espaces au niveau des sites. Cette démarche doit renforcer la soutenabilité financière de la politique immobilière universitaire en permettant une meilleure maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien.

Cette politique repose sur un pilotage immobilier performant rendu possible par une connaissance approfondie du patrimoine tant quantitative que qualitative, qui est renforcée depuis 2016 par le déploiement, en lien avec la direction de l'immobilier de l'État, des outils « référentiel technique-RT-ESR » (collecte de données) et l'outil d'aide à la décision « OAD-ESR » (restitution, tableau de bord et indicateurs).

Elle s'accompagne aussi de leviers destinés à renforcer l'autonomie des établissements dans le domaine immobilier :

- la dévolution du patrimoine rendue possible par la loi LRU du 10 août 2007 qui a abouti à une première expérimentation en 2011 (trois universités concernées : Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1) et une deuxième vague en cours de finalisation (comportant quatre universités : Aix Marseille, Bordeaux et Caen dont la dévolution est effective dès 2019 et Tours pour 2020) : le lancement d'une troisième vague pourrait être envisagée pour la fin de l'année 2019 ;

- la valorisation du patrimoine qui est facilitée et encouragée par les dispositions portées depuis la LFI 2018, créant une nouvelle dynamique patrimoniale : d'une charge, le patrimoine immobilier devient un outil pour donner vie aux campus et envisager de nouvelles ressources au service de leur attractivité.

C'est dans ce cadre que le MESRI porte la campagne de schémas pluriannuels de stratégie immobilière (SPSI) des opérateurs lancée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) par circulaire du premier ministre du 19 septembre 2016. Le ministère a mis en place à cet effet un accompagnement de ses opérateurs qui s'appuie notamment sur les services immobiliers des rectorats et de nombreux échanges en mode itératif pour améliorer la rédaction des SPSI rendus par les opérateurs. Au 1^{er} juillet 2019, 83 SPSI ont été produits, soit environ 40 % des SPSI (hors établissements ne disposant pas de patrimoine immobilier comme les chancelleries des universités et les COMUE). Le MESRI est un des ministères les plus avancés dans la démarche alors qu'il représente près de la moitié des opérateurs.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Faits marquants

Le MESRI dispose de crédits immobiliers inscrits sur l'action 14 du programme 150 qui lui permettent d'accompagner les opérateurs du programme dans le financement des charges immobilières qui leur incombent : exploitation-maintenance, entretien, mise aux normes, réhabilitation, construction neuve.

Le financement des principaux projets immobiliers des opérateurs relève essentiellement de dispositifs comme les contrats de plan État-région ou l'Opération Campus

Les faits marquants des opérateurs du programme 150 suivis dans le cadre du DPT sont présentés ci-dessous.

- Université de Limoges :**

Les principaux projets immobiliers en cours pour cette université sont inscrits dans le contrat de plan État-région Nouvelle-Aquitaine 2015-2020 dont :

- l'aménagement de la Maison des licences sur le campus scientifique de la Borie à Limoges dans les anciens locaux de l'ENSCI libérés après le transfert de l'école dans le centre européen de céramique (opération réalisée sur les 2 CPER précédents) pour un montant total de 11,4 M€ (dont 2,6 M€ financés par l'État et le solde par les collectivités locales) ;
- la réhabilitation du site d'Egletons, antenne de l'université de Limoges en Corrèze, afin de mettre à niveau et rationaliser les locaux du site qui abrite l'IUT « génie civil », des formations et recherche de la faculté des sciences et techniques pour un coût de 7,5 M€ financés par l'État.

L'université de Limoges a demandé en 2018 un délai pour déposer son SPSI en raison de la validation d'un nouveau projet stratégique impactant fortement sa stratégie immobilière et nécessitant préalablement la refonte de son schéma directeur immobilier.

- Université Picardie Jules Verne**

L'université a bénéficié du projet " la Citadelle", une opération immobilière d'envergure (21 000 m²), portée par Amiens Métropole. Ce projet, financé dans le cadre des CPER 2007-2014 et 2015-2020 pour un coût total de 120 M€, a consisté en la requalification d'un ancien site militaire en friche au nord de la ville au profit des activités de formation et de recherche en sciences humaines et sociales (lettres, langues, histoire et géographie). Ce nouveau site mis en service depuis la rentrée universitaire 2018-2019 a libéré des locaux sur le Campus du Thil, situé au sud, à proximité du CHU.

Ces locaux libérés du campus du Thil permettront la réorganisation du pôle santé, aujourd'hui disséminé sur trois implantations : le CHU, le campus du Thil et le site Saint-Charles. Deux opérations inscrites au CPER 2015-2020 sont prévues à cet effet, la réhabilitation de bâtiments du campus (sur financement des collectivités) et la construction d'un plateau technique « santé » pour un coût de 20 M€ (dont 8,5 M€ État).

Le devenir du site Saint-Charles, bâti vétuste présentant un coût élevé de restructuration, qui sera abandonné par l'UFR médecine est en cours de réflexion avec les collectivités locales.

• Université d'Angers

L'université d'Angers dispose d'un patrimoine dans un état assez satisfaisant car plus jeune que la moyenne des autres universités françaises (20 ans en moyenne).

Dans le SPSI qu'elle vient de remettre, elle met l'accent sur la nécessité de mener une politique d'économie d'énergie grâce à la réhabilitation de son patrimoine le plus énergivore, implanté essentiellement sur le campus de Belle-Beille.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 constituent l'amorce de cette politique :

- achèvement de la réhabilitation de l'UFR de médecine (6 M€) ;
- réhabilitation du bâtiment D de la faculté de sciences (1 M€) ;
- rénovation de la faculté de lettres langues sciences humaines (6 M€).

Par ailleurs, l'université souhaite renforcer son école d'ingénieurs (ISTIA Polytech) pour laquelle une extension est prévue dans le cadre du CPER 2015-2020 (5,5 M€ financés par les collectivités).

Les enjeux de l'université pour les prochaines années seront un nouvel aménagement du campus de Belle-Beille lié à la nouvelle desserte en tram qui prendra en compte la rénovation de la bibliothèque universitaire et une optimisation des surfaces dédiées à la santé avec une reconfiguration du département de pharmacie.

• Université de Besançon

Dans son SPSI validé en 2019, l'université de Besançon a rappelé sa volonté de maintenir toutes les implantations territoriales dans une logique d'aménagement du territoire en Franche-Comté et ses objectifs d'optimisation des usages des locaux, d'efficacité énergétique, de mise aux normes des bâtiments exploités (sécurité, accessibilité, isolation thermique) et de valorisation du patrimoine classé.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 pour l'université s'inscrivent dans cette stratégie, comme notamment :

- le regroupement d'équipes de recherche sur le campus de la Bouloie (opération « aprèsTEMIS ») d'un coût de 5,9 M€ dans un lieu unique qui sera achevé en 2020 ;
- la réhabilitation du bâtiment N (10 000 m²) du site de l'Arsenal (Campus Boucles du Doubs en centre-ville) dont les études sont en cours, qui permettra un remembrement immobilier et un resserrement de l'université ;
- la requalification en écocampus du campus Nord Franche-Comté à Belfort qui permettra une réorganisation des implantations belfortaines. Cette opération comporte une construction neuve (« bâtiment énergie » réalisé en 1^{re} tranche), des démolitions et des restructurations. La 1^{ère} tranche a été lancée pour un coût de 27,9 M€.

Des réflexions sont en cours avec l'agglomération du Grand Besançon pour renforcer la présence de l'université sur le campus de centre-ville dans le cadre de la reconversion d'un ancien hôpital. Deux projets sont à l'étude : la réalisation d'une Grande Bibliothèque et la création de la Maison Universitaire de l'Éducation (regroupement des formations aux métiers de l'éducation et de CANOPEE).

• Université de Bretagne Occidentale - Brest

La stratégie décrite par l'UBO dans le SPSI remis en juillet 2019 est la poursuite de la mise en œuvre de son schéma directeur immobilier élaboré en 2012 qui a pour objectif une meilleure maîtrise du parc immobilier. Ainsi, la préservation incluant la mise aux normes et l'optimisation sont ses priorités en vue d'exploiter dans de bonnes conditions le patrimoine et de le valoriser. L'université prévoit également d'adapter ses locaux aux évolutions pédagogiques et aux besoins de recherche tout en prenant en compte la dimension environnementale et énergétique.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 s'inscrivent dans cette stratégie dont :

- la construction d'un pôle santé (14,6 M€ dont 6,3 M€ État) en vue de bénéficier de locaux adaptés aux évolutions pédagogiques dans le domaine de la santé ;
- la rénovation du pôle STIC (6,4 M€ dont 2,4 M€ État) pour rénover des locaux conformément aux besoins de recherche ;
- le transfert de l'ESPE de Quimper sur le campus Per Jakez Helias (1,4 M€ dont 50 % État) afin de rationaliser les surfaces de l'université à Quimper en regroupant des activités.

Par ailleurs, l'université travaille avec la métropole brestoise sur la desserte en tramway du campus du Bouguen. Les réflexions en cours pourraient aboutir à une transformation importante du campus du Bouguen, en créant de nouveaux axes de cheminements doux au cœur du campus, en modifiant certains bâtiments et en développant la constructibilité sur le site soit pour générer des ressources, soit pour créer des fonctions manquantes (logements...).

• Université de Caen

L'université de Caen fait partie des quatre universités retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier, décidée sur la base d'un rapport IGF-IGAENR de septembre 2016. Ce rapport a démontré le bien-fondé de la démarche à partir du bilan de l'expérimentation de 2011, qui concerne trois universités (Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1). Cette 1^{ère} vague de dévolution a favorisé des progrès dans le domaine de la gestion immobilière et l'amélioration du bâti.

Dans le cadre du travail préparatoire, l'université de Caen a acquis une meilleure connaissance de son patrimoine, s'est mieux structurée et a renforcé sa direction du patrimoine. Elle a présenté sa stratégie immobilière dans son SPSI qui a été validé mi-2019. Cette stratégie découle de son schéma directeur immobilier adopté en 2015 qui prévoit :

- des opérations d'optimisation au regard des besoins de locaux et des mutualisations possibles et de rénovations énergétiques ciblées pour maîtriser les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- le développement de la modularité des locaux et mise à niveau des infrastructures numériques pour s'adapter aux évolutions pédagogiques.

Elle est complétée par une démarche volontariste et novatrice en matière de BIM et une réflexion sur des pistes de valorisation suscitées ou permises par la perspective d'une dévolution.

De façon concrète, l'université envisage à terme de se regrouper à Caen sur 3 campus au lieu de 5 après rénovation des locaux : le campus 1 historique du centre-ville pour les « sciences sociétales », le campus 2 au nord pour les « sciences et technologies » en lien avec l'IUT et en conservant le campus 5 « santé ».

La dévolution du patrimoine immobilier de l'université de Caen sera effective à partir de la co-signature de la décision de transfert par le MACP et le MESRI et de la convention de dévolution entre l'université et le MESRI, prévues en octobre 2019.

L'université continuera à bénéficier de financement dans le cadre des contrats de plan État-région qui lui permettront de poursuivre sa stratégie immobilière. La principale opération inscrite au CPER 2015-2020 qui consiste à la réhabilitation du bâtiment B du campus 1 s'inscrit dans le cadre des opérations d'optimisation voulue par l'université.

• Université de Nantes

Depuis 2012, l'université de Nantes déploie une stratégie immobilière visant à développer et rationaliser son patrimoine autour de trois axes :

- réhabiliter le patrimoine en priorisant les bâtiments les plus vétustes (priorisation des travaux à mener sur les volets techniques et réglementaires, en prenant en compte les volets énergétiques et fonctionnels) ;
- maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement (développement d'outils de pilotage nécessaires à la bonne connaissance du patrimoine et à la maîtrise des coûts) ;
- « réhabiter » les bâtiments afin d'améliorer l'utilisation des surfaces existantes et permettre une réappropriation des bâtiments par les usagers.

Cette stratégie a été confirmée dans le SDIA élaboré en 2015 et reprise dans le SPSI en cours de validation. Elle a sous-tendu le choix des opérations inscrites au CPER 2015-2020 et la mise en œuvre de l'Opération Campus prometteur dont bénéficie l'université.

Ainsi, l'opération « campus prometteur » dotée d'une enveloppe de 30 M€ financée par l'État a permis la réalisation du projet Campus « Nouveau Tertre » en conception-réalisation-exploitation-maintenance (CREM). Ce projet, livré récemment, concerne essentiellement le pôle « humanités » du campus du Tertre avec des travaux de réhabilitation énergétique et d'adaptation fonctionnelle de locaux. Ce projet a permis également une rationalisation des surfaces de deux sites ESPE nantais et l'accueil du département d'IUT GEA transféré du site Joffre, qui doit être libéré et valorisé.

Les opérations CPER concourent aussi à la réhabilitation et rationalisation du patrimoine avec notamment :

- sur le campus de la Lombarderie, la poursuite de la réorganisation du pôle académique des Sciences et Techniques, commencée avec le CPER 2007-2014 par la restructuration de locaux au profit du laboratoire de planétologie et géodynamique (6 M€), le transfert du département « informatique » actuellement sur le site Joffre, abandonné à terme pour être valorisé ;
- l'opération « nouvelles BU de l'Erdre » qui permet une 1^{ère} phase de réhabilitation des bibliothèques universitaires Lettres et Droit-économie (campus du Tertre) et sciences (campus de la Lombarderie) en vue de créer un learning center (7 M€) ;
- l'extension des locaux de la rue Bias en centre-ville qui a vocation à améliorer le fonctionnement inter-services par le repositionnement des services centraux et communs ;
- le regroupement des activités de formation et recherche implantées à Saint-Nazaire sur le site Heinlex (3 M€ complétés par des financements du contrat d'avenir Pays de la Loire).

Par ailleurs, le projet majeur de l'université est la construction de la nouvelle faculté de santé sur l'île de Nantes pour un coût estimé à 120 M€, qui présente à la fois des enjeux pour l'enseignement supérieur et des enjeux urbains vu son positionnement sur l'île de Nantes à proximité du nouveau CHU de Nantes. Ce projet d'une surface de 36 000 m² avec les écoles paramédicales permettrait de libérer l'immeuble de grande hauteur (IGH) du centre-ville où est installé l'UFR de médecine et le bâtiment odontologie. Ces bâtiments représentant plus de 35 000 m² SHON au total sont vétustes, peu conformes à l'évolution pédagogique et scientifique et très coûteux en exploitation-maintenance. Le projet de nouvelle faculté de santé est complété par la construction de l'IRS 2020 au profit de la recherche.

Les études préalables de ces deux opérations (nouvelle faculté de santé et IRS 2020) sont financées dans le cadre du CPER actuel. Les travaux seront pris en charge dans le cadre du contrat d'avenir Pays de la Loire signé en 2019 entre l'État et la région pays de la Loire et la prochaine génération de CPER.

L'université de Nantes souhaite se porter candidate si une nouvelle vague de dévolution est lancée prochainement.

• Université d'Orléans

L'université d'Orléans souhaite mettre en œuvre une stratégie immobilière de l'université qui repose sur trois objectifs majeurs, qui devraient être repris par l'université dans son SPSI, en cours d'élaboration :

- rendre le patrimoine conforme en matière de sécurité et d'accessibilité ;
- travailler en faveur de la rationalisation des locaux ;
- développer un patrimoine attractif pour la vie étudiante.

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020, qui s'inscrivent dans cette stratégie, sont les suivantes :

- la finalisation de la réhabilitation des IUT de Bourges (5 M€) et d'Orléans (6 M€) ;
- la poursuite de la restructuration du bâtiment des « amphithéâtres sciences » construit dans les années 1960 sur le campus de la Source (2,5 M€) permettant notamment de valoriser ce lieu à l'architecture remarquable d'Olivier Clément Cacoub ;
- la modernisation de la halle des sports de l'UFR STAPS, qui date des années 1960 (5 M€). L'opération comporte la mise aux normes du bâtiment très vétuste et une extension de 600 m² pour y installer une salle de fitness, à fort potentiel de valorisation.

Par ailleurs, l'université bénéficiera d'un projet à fort enjeu urbain : l'opération « Madeleine » à Orléans. Ce projet de 14 300 m² utiles vise au transfert de la composante droit-économie-gestion – DEG (4 200 étudiants) installée actuellement sur le campus de la Source vers la ZAC Carme-Madeleine, qui est constituée par une emprise foncière en centre-ville libérée par un ancien hôpital. Il comprendra la réhabilitation de l'ancien hôpital pour y accueillir un Learning center et l'administration et des bâtiments neufs à construire pour les amphithéâtres et salles d'enseignement. Le projet d'un coût estimé à 67 M€ sera financé sur deux générations de CPER, l'actuel et le prochain, avec un soutien financier important des collectivités locales.

• Université Paris V – Descartes (Necker)

L'université Paris V bénéficie de plusieurs opérations immobilières qui lui permettent de remettre à niveau son patrimoine immobilier :

- la réhabilitation de la faculté de médecine sur le site de Necker : le bâtiment, classé immeuble de grande hauteur – IGH, faisait l'objet d'un avis favorable d'exploitation de la commission de sécurité compétente et de

présence d'amiante, ce qui a rendu prioritaire le lancement de travaux de désamiantage et restructuration de ce site Necker. L'opération d'un coût total réévalué en 2018 à 73,8 M€ est financée à hauteur de 30 M€ par l'État au titre du CPER 2007-2014, de 4 M€ sur des crédits de mise en sécurité, de 28,4 M€ sur la dotation Campus Paris et de 0,4 M€ par le CROUS de Paris, le solde correspondant à la récupération de la TVA. Les travaux de désamiantage, lancés en 2013, ont été terminés en 2017 alors que les travaux de réhabilitation se sont poursuivis jusqu'en 2019 ;

- la réhabilitation de la faculté de pharmacie : cette opération est financée sur la dotation extra budgétaire de l'Opération Campus Paris pour un montant de 39,6 M€. Elle est réalisée en deux tranches. La 1^{ère} tranche d'un coût de 5,86 M€, qui a permis la rénovation des locaux de vie étudiante et de formation continue, sera livrée à la rentrée 2019. Les études de la 2^e tranche viennent d'être lancées ;
- la réhabilitation du site des Saints-Pères (site dédié à la santé) avec un financement CPER 2015-2020 de 7,8 M€.

• Université de Reims

Dans le cadre de son SPSI en cours de validation, l'université de Reims présente sa stratégie immobilière « Campus 3.0 », qui a pour objet de conforter l'université sur 3 sites à Reims :

- le Campus Croix-Rouge dédié aux lettres et sciences humaines et STAPS, en raison de la proximité du CREPS ;
- le campus Moulin de la Housse regroupant les activités de formation et de recherche scientifiques, l'IUT et l'école d'ingénieurs (ESI) ;
- le site du CHU pour les formations santé.

Cette stratégie se substitue au projet « Grand Campus » (transfert de toutes les activités rémoises de l'université sur le campus Croix-Rouge) qui a été abandonné car considéré comme trop onéreux et non soutenable. Le « Campus 3.0 » répond aux objectifs attendus d'optimisation et de valorisation du patrimoine, de rénovation des locaux notamment énergétique et de développement numérique.

Ce projet est défini dans un schéma directeur d'aménagement urbain et immobilier élaboré en 2017-2018. Les opérations immobilières inscrites par avenant au CPER 2015-2020 pour une enveloppe totale de 78 M€ en constituent une 1^{ère} phase dont :

- la restructuration du pôle santé livré en 2021 qui permet de regrouper les 3 UFR santé dans un même ensemble et d'abandonner les actuels locaux de l'UFR d'odontologie ;
- la construction d'un bâtiment d'enseignement mutualisé sur le campus du Moulin de la Housse notamment au profit de la formation en STAPS et permettant de libérer des bâtiments modulaires ;
- la construction d'un pôle de recherche en agroressources et numérique (7 500 m²) sur le campus Moulin de la Housse pour répondre aux besoins de développement de la recherche dans des thématiques en lien avec le territoire.

Sur les sites délocalisés de l'université (Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne et Troyes), des opérations immobilières sont en cours, financées hors CPER par des collectivités locales, qui permettent de rationaliser les besoins immobiliers et réduire les coûts d'exploitation.

• Université de Rouen

La stratégie de l'université de Rouen, définie dans son SPSI en cours de validation, part du constat qu'une partie de son patrimoine, construit il y a une cinquantaine d'années, est dans l'état dégradé nécessitant une remise à niveau. Cette stratégie se décline donc en trois axes :

- rendre le patrimoine rationnel, adapté à son usage et aux évolutions pédagogiques scientifiques et numériques ;
- mettre le patrimoine en conformité dans les domaines environnementaux, d'accessibilité et sécurité ;
- rechercher une optimisation des coûts d'exploitation.

Les opérations du CPER 2015-2020 en cours, que l'université complète par des travaux financés sur ses fonds propres, contribuent à la mise en œuvre de cette stratégie :

- déconstruction de plusieurs bâtiments très vétustes pour un coût de 4,5 M€ (IRESE A, bâtiment principal des sciences et préfabriqués) ;

- rénovation de l'antenne universitaire à Evreux, à Tilly permettant le transfert de départements d'IUT tertiaires (4,6 M€) ;
- restructuration du bâtiment B4 sur le campus de Mont-Saint-Aignan permettant la création d'un guichet unique rassemblant tous les services de l'étudiant (11,8 M€) et qui permet la désaffectation du bâtiment Colbert qui sera cédé.

Le prochain CPER devra permettre à l'université de poursuivre ses efforts en matière de remise à niveau de son patrimoine avec notamment la rénovation du patrimoine vétuste des années 1960 (Evreux et Mont-Saint-Aignan), la construction d'une nouvelle et unique bibliothèque sur le campus de Mont-Saint-Aignan, préalablement à la déconstruction des deux anciennes très vétustes, le développement du campus du Madrillet en lien avec les collectivités locales (schéma directeur immobilier et d'aménagement en cours).

• Université de Saint-Etienne

L'Université a envisagé un schéma directeur immobilier en phase avec sa stratégie de développement qui prévoit une organisation recentrée sur trois campus principaux thématiques, se recentrant ainsi le long de l'axe Nord/Sud de la ligne de tramway, proche des commerces, des logements et de la gare de Saint-Etienne afin d'être plus attractive :

- le campus de Tréfilierie en centre-ville qui doit être réorganisé et rénové ;
- le Campus Carnot qui est un campus à développer sur l'ancien site de la Manufacture d'armes ;
- un campus neuf pour la santé à St Priest, réalisé dans le cadre du précédent CPER.

Une réflexion sera à mener sur le devenir du campus de la Métare, site excentré dans la périphérie de la ville dont les locaux sont vétustes et peu occupés.

Les opérations prévues au CPER 2015-2020 traduisent la stratégie immobilière de l'université avec :

- le transfert de la faculté de sciences sur le site Carnot (18,2 M€) ;
- l'aménagement en éco-campus du campus de la Tréfilierie (19,5 M€) qui découlera de la mise en place d'un schéma directeur immobilier spécifique

• Université de Tours

L'université de Tours fait partie des quatre universités retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier, décidée sur la base d'un rapport IGF-IGAENR de septembre 2016. Ce rapport a démontré le bien-fondé de la démarche à partir du bilan de l'expérimentation de 2011, qui concerne trois universités (Clermont 1, Poitiers et Toulouse 1). Cette 1^{ère} vague de dévolution a favorisé des progrès dans le domaine de la gestion immobilière et l'amélioration du bâti.

Dans le cadre du travail préparatoire, l'université de Tours a acquis une meilleure connaissance de son patrimoine, s'est mieux structurée et a renforcé sa direction du patrimoine. Elle a différé la présentation de son SPSI à fin 2019, souhaitant approfondir préalablement sa stratégie, notamment en matière de valorisation de son patrimoine. Comme le SPSI constitue la première étape vers la dévolution, le processus devrait être finalisé en 2020.

L'université s'est déjà engagée dans une politique de remise à niveau de son patrimoine, notamment énergétique et de rationalisation par une meilleure occupation de ses locaux existants très éclatés au sein de l'agglomération tourangelles. Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 s'inscrivent dans cette politique :

- réhabilitation du bâtiment Vialle renforçant le site de médecine (7 M€ dont 2 M€ État, 5 M€ collectivités) ;
- réhabilitation de l'IUT Jean Luthier permettant d'améliorer la performance énergétique du site (8,25 M€ dont 2,75 M€ État, 5 M€ par emprunt de la Caisse des dépôts et consignations et le solde par les collectivités) ;
- réhabilitation du site Tanneurs en centre-ville avec un triple objectif : remise à niveau du patrimoine, réhabilitation énergétique et réaménagement des espaces pour une meilleure utilisation des surfaces (11,75 M€ dont 4,75 M€ État et le solde collectivités) ;
- reconstruction de l'EPU permettant de libérer des locaux vétustes installés en zone inondable (22 M€ dont 3 M€ université et le solde par les collectivités).

• Université de Dijon

Dans son SPSI rendu début 2019, l'université de Dijon a présenté sa stratégie immobilière qui consiste à conforter le campus dijonnais et rationaliser ses implantations délocalisées. Ces objectifs seront assurés par la réalisation des opérations inscrites dans le contrat de plan État-région Bourgogne-Franche-Comté 2015-2020, structurantes sur le plan régional, qui permettent d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments et leur mise en accessibilité.

Les deux opérations en cours financées dans le cadre du CPER les plus significatives de cette stratégie sont :

- la rénovation du bâtiment Droit-Lettres sur le campus de Dijon pour un montant de 2,54 M€ entièrement financé par l'État, dont les travaux débiteront fin 2019 ;
- la restructuration des bibliothèques universitaires sciences et santé en learning center pour un montant de 6,1 M€, dont 3 M€ de part État et dont les travaux ont débuté fin 2018 pour s'achever en 2020.

Par ailleurs, l'université a bénéficié du label campus innovant dans le cadre de l'Opération Campus lancée en 2008. Elle a signé dans ce cadre en 2013 un marché de partenariat d'une durée d'exploitation de 25 ans à partir de la mise à disposition des locaux intervenue mi 2015. Les investissements réalisés d'un coût de 24,8 M€ ont permis la rénovation énergétique du bâtiment Mirande, la construction de trois bâtiments (institut Marey / maison de la métallurgie, espace multiplex destiné à la vie étudiante, maison internationale des chercheurs-MIC). Le MESRI met en place annuellement des crédits pour contribuer au financement des redevances du PPP (de l'ordre de 0,7 M€ au titre de l'investissement et 1 M€ pour les frais financiers et de fonctionnement en 2019).

• Université Paris X Nanterre

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 s'inscrivent dans la stratégie immobilière de l'université Paris X Nanterre dont l'axe fort est le développement durable et la transition environnementale :

- la construction d'un nouveau bâtiment pour la bibliothèque de documentation internationale et contemporaine (BDIC) – La Contemporaine respectant la norme BBC ; ce projet phare de l'université en termes de projet scientifique et documentaire a pour objectif de rassembler les activités de nature bibliothéconomique et muséale actuellement dispersées ; ce nouveau bâtiment devra renforcer l'attractivité de l'université grâce à son ouverture à tous les publics (29,5 M€ dont 15,8 M€ État, 10 M€ région, 2,3 M€ université et 1,4 M€ PIA ville de Demain) ;
 - la réhabilitation du complexe sportif ; ce projet qui s'inscrit dans le plan d'action énergie de l'université est l'amorce d'un programme de réhabilitation fonctionnelle et énergétique des bâtiments du campus en vue d'améliorer la qualité d'accueil, la gestion environnementale et l'attractivité de l'université (5,9 M€ financés par l'État) ;
 - le désamiantage de la tour de la bibliothèque universitaire du campus de Nanterre (stabilité au feu de l'ouvrage) ; 4,9 M€ pris en charge par l'État.

• Université Rennes 1

L'université Rennes 1 a fait de la transition énergétique l'axe fort de sa politique immobilière qui repose sur une démarche de développement durable qui porte sur la qualité patrimoniale, l'optimisation des surfaces et la diminution des consommations énergétiques (efficacité et sobriété énergétiques, performance et énergies renouvelables, réhabilitations).

Les opérations inscrites au CPER 2015-2020 pour l'université Rennes 1 correspondent à celles qu'elle a identifiées comme prioritaires et représentent un montant total de 44,8 M€ dont 19,7 M€ État ; les principales sont les suivantes :

- construction neuve de la 2^e tranche de l'IRSET (9,5 M€) ;
- réhabilitation campus centre de Rennes (8,82 M€) ;
- réhabilitation du bâtiment recherche 1011 Beaulieu (2,79 M€) ;
- rénovation du bâtiment enseignement 28 Beaulieu et démolition 5A27A-21 (2,34 M€) ;
- rénovation du bâtiment recherche Biosanté Villejean (2,9 M€) ;
- réhabilitation de la halle de l'environnement « Buffon » (3,185 M€) ;
- démolition reconstruction de la plate forme en RetD pour les thérapies par dispositifs implantables (2,9 M€) ;
- rénovation IUT Lannion (4 M€).

L'université prévoit, dans les réhabilitations financées dans le cadre du CPER, qu'elles intègrent un volet énergétique.

Dans le cadre de sa politique de maîtrise de ses consommations énergétiques, l'université a signé en 2016 avec la caisse des dépôts une convention d'intracring. Ce dispositif innovant est destiné au financement d'un programme de

travaux de maintenance et d'actions de maîtrise de l'énergie de nature à diminuer les consommations énergétiques et à donner à terme à l'établissement des marges de manœuvre supplémentaires sur le plan financier. Il englobe des travaux préparatoires (mise en place de compteurs et d'un logiciel de management de l'énergie) et des travaux d'économie d'énergie avec un objectif de performance (modernisation des installations de climatisation, ventilation et chauffage ; modernisation de l'éclairage ; équipements hydro-économe et amélioration de l'enveloppe bâtie). Il s'accompagne d'actions de sensibilisation des usagers.

Le montant du dispositif pour Rennes 1 de 3,3 M€ financé à parité par l'établissement sur ses fonds propres et par une avance remboursable de la CDC.

L'université Rennes 1 dispose par ailleurs d'un bâtiment construit dans le cadre de l'opération "campus prometteur breton" et C@mpus numérique : le pôle numérique du campus Beaulieu, qui accueille les étudiants et enseignants autour de différentes activités liées au numérique (formation, co-working ...).

• Université Jean Jaurès Toulouse 2

L'enjeu de l'université a été ces quinze dernières années la restructuration-réhabilitation de son site principal, le campus du Mirail, en l'intégrant dans le cadre d'un projet urbain plus vaste visant, notamment, à mieux articuler le campus avec les quartiers avoisinants et améliorer sa desserte en transports en commun. Ce campus a été édifié entre la fin des années 1960 et le début des années 1970. Extrêmement novateur dans sa conception, il s'est très rapidement avéré d'une capacité d'accueil insuffisante et a présenté, dès le départ, des dysfonctionnements importants en raison notamment de divers défauts de construction.

Ce projet a été réalisé en trois phases dont :

- deux financées au titre des précédents CPER (construction de la « fabrique culturelle » et de la 1^{ère} tranche de l'UFR de langues, réalisées dans le cadre du CPER 2000-2006, 2^e tranche de l'UFR de langues et construction de l'UFR de psychologie et des amphithéâtres financées sur le CPER 2007-2013 ;
- une troisième réalisée en marché de partenariat qui a été signé par l'université en 2012 pour un montant d'investissement de 185 M€. Cette opération d'une surface SHON de 61 000 m² a permis à la rénovation/reconstruction des bâtiments abritant les UFR « histoire, arts et archéologie », « sciences, espaces, sociétés », « lettres, philosophie, musique » la Gouvernance et des espaces mutualisés, la reconstruction du pavillon de la recherche, la construction du pôle archéosciences ainsi que la réalisation d'aménagements extérieurs. Les locaux ont été mis à disposition entre mars 2015 et fin 2016.

Le MESRI met en place annuellement des crédits pour contribuer au financement des redevances du PPP (de l'ordre de 5,6 M€ au titre de l'investissement et 7 M€ pour les frais financiers et de fonctionnement en 2019).

• Université de Cergy-Pontoise

La politique immobilière de l'université de Cergy-Pontoise définie dans son SPSI en cours de validation, se décline en trois objectifs :

- rationalisation des implantations géographiques ;
- amélioration de la performance du patrimoine afin d'assurer la pérennité et le maintien en état du patrimoine, la sécurisation du parc, l'accessibilité des bâtiments et la performance énergétique des bâtiments ;
- reconfiguration des locaux existant en vue de créer des lieux innovants et s'adapter à l'évolution des pédagogies et des technologies, des besoins et des usages.

Pour répondre à ses objectifs, l'université cherche à faire émerger des pôles identitaires, dans des ensembles neufs répondant aux attentes avec des coûts de fonctionnement plus faibles. Les opérations immobilières dont bénéficie l'université s'inscrivent dans cette stratégie. Ainsi le CPER 2015-2020 lui permet de réaliser :

- des travaux d'optimisation énergétique pour un coût total de 3,5 M€ : rénovation GTC sur les bâtiments de l'université et réhabilitation du bâtiment des Chênes (travaux sur le clos et couvert, étanchéité et remplacement de menuiseries) ;
- une rationalisation géographique avec le regroupement de l'IUT dans un bâtiment neuf sur le site de Neuville (25 M€ financés par la région Ile-de-France).

Le campus Innovant correspond à la création de la Maison Internationale de la Recherche en Sciences Humaines et Sociales (MIR SHS) sur le Campus des Chênes. Ce bâtiment neuf d'un coût de 20,5 M€ (dont 20 M€ État) et de 3 774 m² utiles permet de réunir au sein d'un pôle « recherche » trois laboratoires dispersés sur plusieurs sites, de regrouper dans un pôle « enseignement » dédié les masters 1 et 2 Économie-Gestion, Maths et Physique et d'abriter un institut

d'études avancés (IEA) pour l'accueil des chercheurs étrangers et l'organisation de séminaires et colloques. Il sera construit sur un foncier à proximité duquel passe un réseau d'hydrocarbures géré par la société TRAPIL. Un changement de réglementation dans ce domaine ayant conduit à modifier l'opération, les travaux débiteront en 2020 pour une livraison prévue en 2022.

- **Université de la Rochelle**

L'université de La Rochelle est confrontée à un patrimoine vieillissant et énergivore. Consciente que le patrimoine est un véritable enjeu, l'axe fort de sa stratégie patrimoniale est la rénovation énergétique des bâtiments. À cet effet, il est prévu dans le CPER 2015-2020, une opération de réhabilitation énergétique et thermique d'un montant de 5,15 M€ (dont 1,96 M€ financés par l'État) qui s'appuie sur les conclusions de l'audit énergétique pour cinq bâtiments.

Par ailleurs, la construction de la 2^e tranche de l'Institut du Littoral, inscrite au CPER 2015-2020 à hauteur de 8 M€ (dont 2 M€ État), permettra à la Rochelle de répondre à ses besoins en locaux recherche dans ce domaine.

- **Université d'Aix-Marseille**

L'université d'Aix-Marseille est une des quatre universités qui avaient été retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier. À l'issue d'un travail préparatoire qui l'a conduite à définir le périmètre des biens immobiliers à transférer sur la base d'une connaissance renforcée de son patrimoine et à élaborer un SPSI très développé à fois sur la partie diagnostic que la partie stratégie, l'université est passée à la dévolution depuis la signature de la décision de transfert par le MACP et le MESRI et de la convention de dévolution entre l'université et le MESRI le 18 avril 2019.

Le SPSI de l'université, validé en 2018, est en phase avec sa politique de développement. Cette stratégie révèle un réel effort de rationalisation du parc et une réduction des surfaces occupées, malgré l'augmentation annoncée des effectifs étudiants dans les prochaines années. Les priorités de sa stratégie immobilière reposent sur l'amélioration du parc existant, avec une approche par secteur disciplinaire comportant un volet sécurité et accessibilité et aussi énergétique et numérique.

Les principales opérations immobilières de l'université, qu'elles soient réalisées dans le cadre du CPER 2015-2020 ou de l'Opération campus (l'université bénéficie d'une dotation extra-budgétaire de 500 M€ générant 20,2 M€ de revenus annuels), devraient être clôturées en 2021-2022, pour un montant total de plus de 60 M€ sur la période 2018-2022. On peut citer :

- le Quartier des Facultés à Aix-en-Provence : cette opération, qui a été réalisée en marché de partenariat et financée dans le cadre de l'Opération Campus et finalisée début 2019, a permis une réhabilitation notamment énergétique d'une grande partie du site (bibliothèque de droit, bâtiment des lettres) et la construction d'un cœur de campus ;
- le campus scientifique de Luminy à Marseille : cette opération, réalisée en marché de partenariat et financée dans le cadre de l'Opération Campus, comprend plusieurs opérations de réhabilitation notamment énergétique de bâtiments d'enseignement et de recherche et la construction d'un cœur de campus qui sont livrées de façon échelonnée entre 2018 et 2020 ;
- l'opération Pauliane : cette opération financée dans le cadre de l'Opération campus, dont les études vont démarrer, correspond à la construction de nouveaux locaux au profit de l'UFR Économie Gestion sur un site à proximité de l'actuel campus aixois, le site Pauliane ;
- la restructuration des espaces d'enseignement et de recherche sur le site Marseille Nord Saint-Jérôme, financée dans le cadre du CPER (12,85 M€ dont 7,85 M€ État) ;
- la restructuration de bâtiments du campus Nord La Timone au profit du pôle Neurosciences financée dans le cadre du CPER (14,15 M€ dont 4,73 M€ État) ;
- la requalification du site Saint Charles dans le centre de Marseille financée dans le cadre du CPER (7,7 M€ dont 2,5 M€ État) ;
- la restructuration de l'IAE sur le site Pyuricard à Aix-en-Provence, financée dans le cadre du CPER (4,1 M€ dont 1,3 M€ État) ;
- la restructuration du site Jules Isaac à Aix-en-Provence, financée dans le cadre du CPER (4,9 M€ dont 0,5 M€ État).

• Université de Bordeaux

L'université de Bordeaux est une des quatre universités qui avaient été retenues fin 2016 pour la mise en œuvre d'une deuxième vague de dévolution du patrimoine immobilier. À l'issue d'un travail préparatoire qui l'a conduite à définir le périmètre des biens immobiliers à transférer sur la base d'une connaissance renforcée de son patrimoine et à élaborer un SPSI très développé, à fois sur la partie diagnostic que la partie stratégie, l'université est passée à la dévolution depuis la signature de la décision de transfert par le MACP et le MESRI et de la convention de dévolution entre l'université et le MESRI le 15 juillet 2019.

Le volet stratégique du SPSI, validé en 2018, repose sur le principe que l'immobilier est un actif qui peut être valorisé. L'université a évalué son potentiel immobilier valorisable à 29 hectares et 450 000 m² constructibles qui pourrait répondre aux besoins du territoire en termes de logements, étudiants ou non ou d'accueil d'entreprises et de générer ainsi de nouvelles ressources pour rénover et entretenir le parc existant au service de ses missions régaliennes de formation et de recherche (nouveau modèle financier). Le président de l'université de Bordeaux a d'ailleurs précisé que disposer de la propriété du patrimoine immobilier offre la possibilité de transformer ce qui est considéré comme une charge en un actif à valoriser.

Les principales opérations immobilières de l'université, qu'elles soient réalisées dans le cadre du CPER 2015-2020 ou de l'Opération campus (le site de Bordeaux bénéficie d'une dotation extra-budgétaire de 475 M€ générant 19,2 M€ de revenus annuels), ont pour objectif la remise à niveau du parc immobilier afin de disposer de locaux adaptés aux besoins des activités d'enseignement et de recherche, en intégrant le développement des usages du numérique et la mise aux normes de sécurité dans des bâtiments porteurs de modernité ou de différenciation. On peut citer :

- la tranche 2 de l'Opération Campus qui porte sur le secteur biologie-santé implanté sur le campus de Carreire et le site de la Victoire ;
- la tranche 3 de l'Opération Campus qui concerne le secteur sciences humaines et sociales sur le domaine universitaire Talence-Pessac ;
- la réhabilitation partielle de l'IUT de Bordeaux sur le domaine universitaire à Gradignan financée dans le cadre du CPER (6,9 M€ dont 2,3 M€ État) ;
- la réhabilitation générale des équipements de chauffage, ventilation et climatisation prévue dans le schéma directeur énergie financée dans le cadre du CPER (4,1 M€ dont 1,35 M€ État) ;
- la restructuration du campus Périgord, à Périgueux, financée dans le cadre du CPER (6,5 M€ dont 1,5 M€ État) ;
- la relocalisation du pôle océanique aquitain à Arcachon, financée dans le cadre du CPER (31,7 M€ dont 2,6 M€ État et 20,7 M€ de produit de cession du site actuel).

L'opération Campus de Bordeaux présente un montage particulier avec une filiale universitaire SRIA qui été créée pour assurer le portage opérationnel des projets et dont le capital majoritairement universitaire est aussi ouvert à la Région Nouvelle Aquitaine, à la CDC et plus récemment à Bordeaux.

• Université Grenoble Alpes (UGA)

L'université Grenoble Alpes, issue de la fusion des trois ex-universités, Université Joseph Fourier, Université Pierre Mendès-France, Université Stendhal, est née le 1er janvier 2016. La fusion a permis à l'UGA d'avoir une vision globale et prospective au niveau du site, de favoriser une politique d'aménagement et de simplifier les relations entre les établissements.

L'UGA bénéficie d'importantes opérations au titre du CPER et du plan campus qui ont changé l'image des sites grenoblois : Campus Est sur les communes de Saint-Martin-d'Hères et Gières, ainsi que le site de la presqu'île.

Le site de Grenoble a été lauréat de l'Opération Campus en 2008 et doté d'une dotation non consomptible de 400 M€ et de financements des collectivités à hauteur de 88 M€ (40 € Région-Rhône Alpes, 40 M€ Communauté urbaine de Grenoble et 8 M€ ville de Grenoble) qui a permis la réalisation de trois opérations principales, mises en œuvre dans le cadre de contrats de partenariat :

- Greener : construction neuve localisée sur le site de la Presqu'île, dont les locaux ont été livrés en 2015, qui permet de regrouper des locaux de formation de recherche de l'INPT et de l'UGA dans le domaine de l'énergie ;

- PILSI-EDD- BEeSy : comprend trois constructions neuves pour la recherche sur le campus Est : PILSI pour l'informatique, EDD pour le pôle environnement et développement durable et BEeSy pour la biologie environnementale et systématique ;
- SHS : le projet porte sur 4 bâtiments sur le campus Est, dont deux reconstructions (droit et espace européen sciences sociales), une construction pour un espace scénique et une restructuration (bâtiment sciences de l'Homme et mathématiques).

L'opération Campus a également permis le financement sur intérêts intermédiaires d'opérations de requalification et d'amélioration de la vie de campus de toutes natures pour un montant d'environ 35 M€ (espace santé, amélioration des espaces sportifs...).

Par ailleurs, l'université bénéficie d'opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 dont :

- extension du site Briffaud à Valence, au profit notamment du STAPS (5M€ dont 1,25 M€ État) ;
- réorganisation urbaine des IUT sur le site grenoblois (7,3 M€ dont 2,8M€ État) ;
- construction neuve CRESI : 15M€ dont 4M€ part État (0,4M€ d'AE affectées) ;
- Smart campus formation et international sur le campus Est (9 M€ dont 6,5 M€ État) ;
- espaces numériques de travail (Smart campus Langues et humanités numériques) sur le campus Est (7,5 M€ dont 5,5 M€ État) ;
 - construction neuve CRESI (15 M€ dont 4 M€ État), opération qui est implantée sur le site du CRSSA, libéré par le ministère des Armées sur la commune de la Tronche, qui permet d'implanter, à proximité des laboratoires de recherche en santé de l'université et du CHU, son centre de recherche pour la santé intégrative (CRéSI) dans un projet qui comprend une construction neuve mais aussi la réutilisation de locaux existants (amphithéâtre, bibliothèque).

• Université de Clermont-Auvergne

L'Université de Clermont Auvergne (UC, créée le 1er janvier 2017, est la fusion des universités d'Auvergne Clermont 1 et UBP Clermont 2). La particularité de cette université est qu'elle est propriétaire d'une partie du patrimoine qu'elle occupe et qui correspond aux biens immobiliers de l'ancienne université Clermont 1.

En effet, l'université Clermont 1 a bénéficié du transfert de propriété du patrimoine immobilier de l'État dans le cadre de la 1^{ère} vague de dévolution de 2011. À ce titre, l'université reçoit annuellement une dotation récurrente de l'État (6 M€), qui se substitue au financement CPER, afin de mettre en œuvre le programme pluriannuel immobilier sur 25 ans (PPI), annexé à la convention de dévolution qu'elle a signée avec le MESRI, dont l'opération phare est la réhabilitation du bâtiment Henri Dunant qui abrite la faculté de médecine et qui présentait une résistance au feu non conforme au regard de la réglementation incendie et qui en raison de sa faiblesse présentait de réels risques.

À l'inverse, l'Université Blaise Pascal (UBP) Clermont 2 n'a pas bénéficié du transfert en pleine propriété des biens immobiliers de l'État, en dépit de réflexions qui avaient été engagées en ce sens.

L'université de Clermont-Auvergne a repris à son compte la stratégie que l'UBP avait décliné pour le campus des Cézeaux, axée sur le développement durable et destinée à transformer le site en éco-campus.

L'axe « développement durable » se décline de façon opérationnelle de deux manières :

- à court terme à travers l'intracring de 1,7 M€ auquel participent les collectivités région Auvergne et Clermont Communauté. L'intracring concerne un bouquet de travaux sur l'équipement et les réseaux (comme les compteurs intelligents) avec un taux de retour attendu entre 5 et 10 ans ;
- à moyen terme via le CPER 2015-2020 où les opérations de l'université s'inscrivent dans la stratégie de développement durable (intégration de la performance énergétique dans le cadre de la rénovation de bâtiments existants, développement d'espaces dédiés à la vie étudiante, équipement numérique du campus) :
 - la réhabilitation du bâtiment 1^{er} cycle de l'UFR Sciences et la réalisation d'un pôle mutualisé d'enseignement (15,2 M€ dont 3 M€ État et solde collectivités) ;
 - la rénovation du Pôle biologie (11,5 M€ dont 3,5 M€ État et solde collectivités).

• Université de Lille

L'Université de Lille est née en 2018 de la fusion des trois ex universités lilloises Lille 1, Lille 2 et Lille 3. Elle a été labellisée au titre du « plan campus », mis en œuvre par l'État en 2008, qui se concrétise par de grands chantiers immobiliers avec un ensemble d'investissements de plus de 450 M€ grâce au soutien des collectivités territoriales avec deux projets réalisés en marchés de partenariat et une opération réalisée sous maîtrise d'ouvrage des collectivités :

- l'opération « Formation et Innovation » (coût d'investissement de 53,2 M€ HT), projet livré de façon échelonnée depuis 2016, qui se déploie sur deux sites en permettant une optimisation du patrimoine utilisé par les universités Lille 2 et Lille 3, avec l'abandon de locaux devenus obsolètes ;
- le site hospitalo-universitaire de Lille à Loos avec deux constructions : le Pôle Formation Santé (extension des locaux de formation de la Faculté de Médecine et création d'une bibliothèque centrale) et Eurasport (création de locaux pour une structure de recherche, développement, formation autour de l'activité physique adaptée) ;
- l'îlot Gare à Roubaix avec le Campus de la Distribution (regroupement de l'Institut du Marketing et du Management de la Distribution et des Langues Étrangères Appliquées - IMMD-LEA).
 - l'opération « recherche – cité scientifique » (coût d'investissement de 36 M€ HT), implantée sur la cité scientifique de Villeneuve d'Ascq, comprend trois opérations immobilières : la construction d'une animalerie (1 140 m²), la réhabilitation et extension du bâtiment D (7 280 m²) pour y accueillir le pôle STIC SOFT et les laboratoires LML et LGCgE et la construction de l'institut Chevreul (2 700 m²) au profit des activités de recherche et d'innovation dans le domaine de la chimie et des matériaux. La livraison des locaux a eu lieu de 2018 à 2019 ;
 - la transformation de la bibliothèque des sciences sur le Campus de Villeneuve d'Ascq en learning center (35 M€) dont le bâtiment a été livré.

En parallèle à ce plan, l'Université de Lille mène une politique d'investissement immobilier ambitieuse dont la visée est également de renforcer l'attractivité des campus et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail en s'appuyant sur les projets CPER :

- la restructuration des locaux de chimie sur le campus de Villeneuve d'Ascq (6 M€) dont les travaux démarrent en 2019 ;
- la construction d'un bâtiment pour l'institut interdisciplinaire en cancérologie (25 M€) dont les études sont en cours ;
- la transformation de la bibliothèque de SHS en learning center (40 M€) au stade des études préalables.

Il est prévu également le lancement du transfert de l'IUT du Recueil, bâtiment très vétuste et posant des problèmes de sécurité, sur le campus de Villeneuve d'Ascq. Ce projet est partiellement financé par redéploiement de crédits CPER.

• École nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM)

L'école nationale supérieure des Arts et Métiers (ENSAM) présente une particularité au niveau de ses implantations : 11 sites dont 1 à Paris et 10 en régions : Aix-en Provence (13), Bastia (2B), Angers (49), Bordeaux-Talence (33), Châlons-en-Champagne (51), Cluny (71), Châlons-sur-Saône (71), Lille (59), Metz (57) et Le Bourget du Lac (73). Cette situation a constitué pendant plusieurs années un vrai handicap, par manque de synthèse au niveau national. La création d'une direction chargée de l'immobilier a pour objectif d'y remédier.

L'établissement bénéficie par ailleurs de quatre opérations dans le CPER 2015-2020, qui ont pour principal objectif de remettre à niveau une partie du patrimoine des sites concernés :

- pour le site de Cluny, la réhabilitation de la résidence interne de logement (8 M€) ;
- pour le site d'Angers, la restructuration des bâtiments d'enseignement E et F (9 M€) et la construction d'une Halle d'essais et de caractérisation (4 M€).

• IPG de Paris

Cet établissement dispose de locaux neufs sur le site Cuvier. Aucune opération immobilière n'est prévue pour cet établissement.

• Université Lyon 1 – Claude Bernard

L'université Lyon 1 bénéficie de l'opération Campus Lyon qui comporte un certain nombre d'opérations d'envergure pour améliorer son patrimoine et les conditions de vie sur deux de ses sites principaux :

- sur le site de Lyon Sud Campus Charles Mérieux :

- extension de la faculté de médecine en marché de partenariat afin de développer l'offre de salles d'enseignement et d'amphithéâtres pour un coût d'investissement de 20,6 M€ (opération livrée) ;
- construction du centre européen de nutrition pour la santé / institut européen du lymphome, livrée fin 2018 pour un coût de 15,85 M€ ;
- aménagement extérieur du site ;
- sur le Campus Lyontech La Doua :
 - réhabilitation en marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) de 13 bâtiments afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des usagers, de mettre en sécurité et accessibilité les locaux et de regrouper les activités d'enseignement et recherche par quartier scientifique avec une phase travaux s'étalant de 2016 à 2021 (coût total de cette opération incluant l'INSA de Lyon : 184,9 M€ pour 140 000 m²) ;
 - construction de deux bâtiments dédiés à la recherche, livrés en 2018 (chimie-bio pour 17,3 M€ sur intérêts campus et INL-CPE – nanotechnologies et électronique - pour 29,2 M€, sur financement et maîtrise d'ouvrage collectivités) ;
 - réhabilitation du bâtiment Chevreul afin de remettre à niveau les locaux et de regrouper des laboratoires de recherche sur l'environnement et les matériaux (11,5 M€ financés sur intérêts ANR) avec une livraison en 2018 ;
 - réhabilitation des équipements sportifs du campus financés sur crédits Campus et CPER.

Par ailleurs, les crédits CPER ont également permis à l'université de développer et améliorer le Campus Santé Est avec la construction de la 2^e phase du bâtiment Neurocampus (6,7 M€), la 2^e phase de requalification du site Rockefeller (8,2 M€) et du site Laennec – La Buire (6,1 M€).

• INSA Lyon

L'INSA de Lyon bénéficie de l'opération Campus Lyon qui comporte un certain nombre d'opérations d'envergure pour améliorer son patrimoine et les conditions de vie sur le Campus Lyontech La Doua où il est implanté :

- réhabilitation en marché de conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) de 10 bâtiments afin d'améliorer les performances énergétiques et le confort des usagers, de mettre en sécurité et accessibilité les locaux et de regrouper les activités d'enseignement et recherche par quartier scientifique, avec une phase travaux s'étalant de 2016 à 2021 (coût total de cette opération incluant l'université Lyon 1 : 184,9 M€ pour 140 000 m²) ;
- opération tiroir entre 2014 et 2018 permettant la construction de nouveaux bâtiments en remplacement de la Halle Jacquard : plate forme moteurs (4,3 M€), tour D pour le département génie mécanique (10 M€) et bâtiment Mecamat (12 M€) ;
- aménagement d'un axe vert en lien avec l'université Lyon 1.

• Université Lyon 2

Dans le cadre de l'Opération campus, l'université Lyon 2 a bénéficié d'un projet d'ampleur permettant la réhabilitation des bâtiments du site des Quais – Berges du Rhône afin de les remettre à niveau, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'accessibilité et d'améliorer leur performance énergétique. Ce projet qui concerne également l'université Lyon 3 a porté sur 15 bâtiments représentant une surface totale de 68 000 m² pour un coût de 57,2 M€. L'opération campus a aussi permis la rénovation du Musée des Moulages (5,6 M€).

Par ailleurs, l'autre site principal de l'université, le campus Porte des Alpes situé à Bron, fait l'objet d'opérations structurantes dans le cadre du CPER 2015-2020 : la requalification des bâtiments K et L et la reconstruction de la bibliothèque pour y accueillir un learning center (15 M€ inscrits au CPER pour les deux opérations auxquelles s'ajoute une participation sur fonds propres conséquente de l'université).

• Université de Strasbourg

L'université de Strasbourg bénéficie d'opérations structurantes dans le cadre du CPER et de l'opération Campus, qui lui permettent de réhabiliter en partie son patrimoine en lieux cohérents et attractifs.

L'opération Campus, qui porte sur les Campus historiques et de l'Esplanade en centre-ville de Strasbourg, est entrée dans sa phase active depuis 2016. Elle comprend 25 opérations, dont 8 pour la recherche, 4 pour l'enseignement, 2 pour l'enseignement et la recherche, 2 pour la culture scientifique et 9 opérations pour la vie étudiante. Sur ces opérations, 4 ont été livrées, 13 sont en travaux, 3 en phase de conception, 2 en dialogue compétitif et 3 restent à lancer.

Certains projets correspondent à des restructurations plus ou moins lourdes (a minima réhabilitation énergétique et mise aux normes), d'autres à des constructions neuves ou des aménagements extérieurs. À titre d'illustration, sont cités quelques projets importants réalisés dans le cadre de Campus : la construction du centre sportif (20,39 M€ en cours d'études), la construction du Studium pour regrouper les bibliothèques (30,2 M€ en travaux), la rénovation énergétique et mise aux normes du Patio dédié à l'enseignement (15 M€ en travaux), la construction du Centre de Recherche Biomédecine de Strasbourg (CRBS) - 44,5 M€ financés sur CPER et Campus - livré en 2019.

Les projets CPER touchent essentiellement le campus d'Illkirch (rénovation énergétique des bâtiments de l'IUT et aménagement du campus).

• Université de Lorraine

L'université de Lorraine a bénéficié d'opérations structurantes dans le cadre du CPER et du plan Campus qui lui ont permis de structurer son patrimoine en pôles forts, visibles et attractifs.

Les deux projets principaux du plan Campus ont été réalisés en marchés de partenariat :

- la construction à Metz de l'UFR « Mathématiques – informatique – Mécanique - MIM » qui a permis le transfert de l'UFR MIM et de 5 laboratoires (LEM3) qui lui sont associés du campus du Saulcy vers le site du Technopôle de Metz, au sein de deux bâtiments neufs, l'un de pour l'UFR MIM (9 973 m² SDP) et l'autre pour les laboratoires (3 561 m² SDP) pour un coût global de l'investissement de 32,55 M€ HT ; les locaux ont été mis à disposition en 2017 ;
- l'opération « biologie-santé Braboïs » qui correspond à la création sur le campus Braboïs d'un pôle d'enseignement et de recherche dans le domaine de la santé qui regroupe l'UFR de médecine, déjà présent sur le site et ceux de pharmacie et odontologie, transférés de leur ancienne implantation au sein d'un nouveau bâtiment de 8 800 m². Le projet comprend également la construction d'une animalerie principale de 1 800 m² pour un coût global de l'investissement de 43,67 M€ HT ; la mise à disposition des locaux est intervenue à partir de mai 2018.

L'université bénéficie également d'une opération réalisée selon les modalités des marchés publics (MOP) : « Gestion-management » à Nancy pour un coût de 18,1 M€, qui consiste en la restructuration de locaux rue Baron Louis pour un pôle recherche dans le domaine et la restructuration du pôle lorrain de gestion, libéré par le transfert de l'École de Management au profit de ISAM-IAE.

Les opérations inscrites dans le CPER 2015-2020 représentent une enveloppe « enseignement supérieur » de l'ordre de 26 M€ dont les principales sont :

- travaux d'interface Institut Jean Lamour à Nancy tranche 2 (8 M€) : cette opération vient compléter la construction du bâtiment financée sur le CPER 2007-2014 pour un montant de plus de 78 M€ (dont 13,6 M€ État) ;
- restructuration des locaux libérés par l'UFR MIM et les laboratoires associés sur le campus du Saulcy (10 M€) : opération en cours d'études ;
- restructuration de locaux de la faculté des sciences (Campus des Aiguillettes à Vandœuvre les Nancy) pour transférer notamment le laboratoire interdisciplinaire (4,6 M€). Pour ce site, des réflexions sont en cours pour lancer une réhabilitation d'ampleur en termes énergétiques, dont le coût a été évalué à 155 M€, qui pourrait faire l'objet d'un financement dans le cadre d'un nouveau modèle économique reposant sur des économies d'énergie, une rationalisation des surfaces et une valorisation du patrimoine.

• Université de Montpellier

Les principaux projets de l'université de Montpellier sont inscrits d'une part dans le contrat de plan État-région 2015-2020 et d'autre part dans le Plan Campus dont la poursuite de la réhabilitation des bâtiments de l'IUT Montpellier, Sète et Nîmes concernant la transition et l'efficacité énergétique pour un montant de 14.8 M€, dont 6 M€ financés par l'État.

En ce qui concerne le Plan Campus, les projets sont à des stades plus ou moins avancés.

Pour certains, les travaux sont achevés :

- la nouvelle Faculté de Médecine Arnaud de Villeneuve pour 41 M€ ;
- le Pôle chimie Balard Formation pour 35,6 M€ ;

- le Pôle Tic de Saint-Priest pour 34 M€.

Pour d'autres, les chantiers sont en cours (fin de gros œuvre) :

- le Pôle chimie Balard recherche pour une opération totale de 63 M€ ;
- le village des Sciences A pour une opération totale de 36 M€.

Pour ce dernier, l'opération Atrium, d'un coût total de 57 M€, la livraison est repoussée à 2023. Malgré les retards liés aux perturbations universitaires de 2018, le Plan Campus montpellierain semble définitivement sur sa lancée. L'avancement du projet de la métropole concernant la ligne 5 du tramway, ligne majeure pour la desserte du campus et la valorisation des sites, est aussi à signaler.

Analyse de l'évolution des crédits

Les projets immobiliers importants sont essentiellement financés par :

- des dotations extra budgétaires et non consommables de l'Opération campus qui, en 2019, étaient versées en intégralité aux 10 sites bénéficiaires qui avaient été lauréats à l'appel d'offres de 2008 ;
- des dotations budgétaires de l'Opération Campus versées en fonction de l'avancement des opérations et pour les contrats de partenariat, par le versement de subventions correspondant au montant prévu dans les conventions de réalisation avec les établissements porteurs des projets pour financer les redevances ;
- des dotations prévues dans la programmation annuelle des crédits CPER.
- des crédits liés à des opérations spécifiques (CHU Grand Paris Nord, IFAO, etc.)

P231 VIE ÉTUDIANTE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 231 est doté de crédits destinés principalement à allouer des aides financières aux étudiants inscrits dans des filières relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Ce système d'aide sociale a pour objectif de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur.

Il s'articule autour d'aides allouées directement aux étudiants : bourses sur critères sociaux attribuées en fonction des ressources et charges des parents, aides au mérite en complément des bourses sur critères sociaux, aides à la mobilité internationale en faveur d'étudiants boursiers souhaitant suivre une formation ou un stage à l'étranger s'inscrivant dans leurs cursus d'études et dans le cadre d'un programme d'échanges, aides ponctuelles en faveur d'étudiants rencontrant de graves difficultés, ou allocations annuelles pour les étudiants rencontrant des difficultés pérennes (aides spécifiques), aides à la mobilité master.

Il permet également de financer des aides indirectes : logement et restauration, compétences assurées par le réseau des œuvres universitaires - Centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) et Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) -.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS et CROUS) intervient tant sur le champ des aides sociales, du logement, de la restauration que de l'action culturelle et du soutien à l'engagement étudiant.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

L'objectif de la politique du logement étudiant menée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur est de permettre au plus grand nombre d'étudiants qui en font la demande d'accéder à un hébergement de qualité et à un moindre coût.

Les moyens du programme 231 consacrés à la politique du logement et de la restauration étudiante sont regroupés sur l'action n° 2 « aides indirectes ».

Le réseau des œuvres universitaires et scolaires est l'acteur historique et incontournable en matière de politique de logement étudiant. Le réseau des CROUS gère un parc de 165 000 logements étudiants répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les départements d'outre-mer.

On distingue, pour le CROUS, les résidences anciennes dites Cités U ou traditionnelles et les résidences récentes conventionnées. Les Cités U sont composées de chambres individuelles meublées avec une superficie inférieure à 10 m² et sanitaires collectifs. Il reste encore environ 84 000 chambres en Cités U, dont 25 000 chambres doivent encore être rénovées d'ici 2025, en passant à des studios un peu plus grands, équipés d'une salle de bain, d'un coin cuisine et de mobiliers permettant d'optimiser l'espace.

Le bilan du Plan 40 000 réalisé en mars 2018 établit à 39 664, dont 19 592 en Ile-de-France, le nombre de places nouvelles créées sur la durée de ce plan (2012-2017). 10 académies (Aix-Marseille, Bordeaux, Créteil, Lille, Lyon, Nantes, Nice, Paris, Toulouse, Versailles) ont créé plus de 1 000 places chacune et 8 académies (Amiens, Orléans-Tours, Rouen, Reims, Poitiers, Montpellier, Grenoble, Strasbourg) entre 500 et 1 000 places.

Le gouvernement souhaite poursuivre et amplifier l'effort engagé dans le cadre du « Plan 40 000 », en portant l'objectif à 60 000 nouvelles places destinées aux étudiants, créées en cinq ans, de 2018 à 2022 inclus.

Dans le cadre de son enquête annuelle arrêtée au 31-03-2019, la mission 60 000 a recensé 19 332 places livrées ou prévues entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2020. Toutes les régions sont concernées, les créations étant réalisées principalement dans les grandes agglomérations où la pression en matière de logement étudiant est la plus forte.

Le réseau des CROUS contribue activement au développement de l'offre de logement étudiant dans le cadre des plans gouvernementaux : 41 % des nouvelles places livrées en France entre 2013 et 2017 et 47 % des places livrées et prévues de 2018 à 2022 inclus sont ou seront gérées par les CROUS.

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en partenariat avec le ministère de la ville et du logement et la Caisse des dépôts et consignations, finance la fédération nationale des agences d'urbanisme afin que les agences d'urbanisme animent des observatoires territoriaux du logement étudiant. Ces observatoires doivent permettre d'associer les collectivités, les universités et les écoles afin de mieux connaître les besoins pour trouver des solutions adaptées et au plus proche des territoires et de leurs besoins.

Par ailleurs, la création d'un « bail mobilité » doit permettre de faciliter l'accès à la location pour les étudiants et personnes en formation qui ont besoin d'une solution d'hébergement de courte durée. Ce contrat de location d'une durée de 1 à 10 mois est particulièrement flexible et ne nécessite pas de dépôt de garantie. C'est l'État qui se porte garant via la garantie locative Visale qui doit couvrir gratuitement le locataire comme le bailleur relativement au risque d'impayés et à la remise en état des lieux. On constate une très forte augmentation du nombre de caution Visale au bénéfice d'étudiants (30 308 cautions au bénéfice d'étudiants sur 55 454 cautions délivrées sur le premier semestre 2019, soit une augmentation de 130 % pour la part étudiant).

Le Gouvernement entend également favoriser la colocation étudiante dont l'usage s'est banalisé depuis plusieurs années. À cette fin, une clause de non-solidarité entre locataires en cas de colocation a été introduite dans le bail de mobilité.

De même, l'habitat intergénérationnel est encouragé au travers de la loi ELAN avec une fiscalité incitative pour les propriétaires qui souhaitent sous-louer une pièce meublée ou non à un étudiant.

Il faut encore souligner que les établissements d'enseignement supérieur s'impliquent fortement dans le logement étudiant. Une enquête de la CPU sur les actions et services des établissements en matière de logement montre que la

majorité des établissements d'enseignement supérieur est impliquée dans le logement étudiant à la fois pour des raisons d'attractivité internationale et d'accompagnement des conditions de réussite des étudiants, notamment les étudiants boursiers. Certains d'entre eux participent à la production de nouvelles places via la concertation avec des instances locales ou sont en partenariat direct avec un maître d'ouvrage. Quelques-uns proposent leur foncier pour la production de nouvelles places, les CROUS demeurant les principaux partenaires des établissements d'enseignement supérieur.

Enfin, la mise en place d'un observatoire du logement étudiant début 2019 avec une application en ligne (CLEF) mutualisant les informations entre acteurs du logement étudiant, pour une meilleure connaissance de l'offre existante et de celle en projet, permettra d'identifier les besoins réels et de faire une programmation stratégique des constructions.

Des crédits immobiliers sont destinés à financer des opérations immobilières comme les constructions nouvelles, les restructurations, les réhabilitations, les acquisitions, ou encore les opérations relevant de la maintenance, de la mise en sécurité ou de l'entretien des bâtiments. Ils sont répartis en tant que dotations en fonds propres versées au réseau des œuvres universitaires pour lui permettre de réaliser les opérations suivantes :

- assurer le premier équipement des nouveaux logements étudiants,
- financer des réhabilitations de logements.

Par ailleurs, l'un des axes prioritaires du volet « enseignement supérieur » des contrats de plan État-régions (CPER) 2015-2020 est de répondre aux besoins de logements étudiants. Un montant de 99,57 M€ a été contractualisé par l'État sur le programme 231 pour financer, en partenariat avec les collectivités territoriales (régions essentiellement) et le CNOUS, des opérations de réhabilitation et d'extension du parc de logements étudiants géré par les CROUS.

L'État aura mis en place à ce titre entre 2015 et fin 2019 un montant de 82,9 M€ en AE et de 66,9 M€ en CP (dont 14 M€ en AE et 16 M€ en CP en 2019), ce qui représente un taux d'exécution en AE favorable de 83,2 %.

En 2019, les crédits CPER ont permis notamment le financement des opérations de logements étudiants suivantes :

- la réhabilitation du bâtiment B de la résidence universitaire du Clos Saint-Jacques à Clermont-Ferrand (160 chambres), gérée par le CROUS de Clermont-Ferrand,
- la relocalisation des locaux d'hébergement pour étudiants sur le site de l'IUT d'Egletons, gérés par le CROUS de Limoges,
- la rénovation des bâtiments G et H de la résidence étudiante Allix, gérée par le CROUS de Lyon et la construction de 76 logements CROUS à la place de l'ancien restaurant du site à Lyon,
- la réhabilitation du bâtiment P1 de la résidence universitaire du Saulcy à Metz, gérée par le CROUS de Lorraine,
- la 1^{ère} tranche de réhabilitation de la résidence universitaire Jean Médecin, à Nice, gérée par le CROUS de Nice,
- la réhabilitation des bâtiments 1,2 et 3 de la cité universitaire Daniel Faucher à Toulouse, gérée par le CROUS de Toulouse,
- la rénovation de la résidence universitaire « les Rives de l'Yvette » à Bures-sur-Yvette, gérée par le CROUS de Versailles,
- la construction de nouveaux logements étudiants CROUS à la Réunion (200 logements à Saint-Pierre et 100 au Tampon).

P172 RECHERCHES SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES PLURIDISCIPLINAIRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 172 vise à permettre la production de connaissances et de savoir-faire dans tous les champs disciplinaires, à tous les niveaux de la recherche, de la plus théorique et fondamentale à la plus appliquée, ainsi qu'à favoriser leur diffusion auprès de l'ensemble des acteurs économiques et de la société, dans un contexte international de compétition intense.

Pour ce faire, le programme :

- soutient la plupart des organismes publics de recherche et l'activité de leurs personnels et leur coopération avec les universités et les partenaires scientifiques publics et privés français, européens et internationaux ;
- alloue des moyens aux meilleurs projets via l'Agence nationale de la recherche ;
- finance les infrastructures et équipements nécessaires au développement de la recherche d'excellence ;
- favorise l'accroissement de l'effort de recherche et d'innovation des entreprises sur le territoire national.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- l'Académie des technologies
- l'Agence nationale de la recherche (ANR)
- le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA)
- le Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Génopole
- l'Institut des hautes études pour la science et la technologie (IHEST)
- l'Institut national des études démographiques (INED)
- l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)
- l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)
- l'Institut Polaire français Paul-Emile Victor (IPEV)
- le Bureau de recherche géologique et minière (BRGM)
- le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)
- l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- l'Institut national de la recherche agronomique (INRA)
- l'Institut de recherche pour le développement (IRD)
- l'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture (IRSTEA).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par des opérateurs de l'État, principalement des organismes de recherche, qui sont amenés, dans le cadre des missions qui leur sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser un patrimoine immobilier assez important et parfois très spécialisés (laboratoires scientifiques, animaleries, très grandes infrastructures de recherche...). Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de ces organismes, qui est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public. Ces opérateurs vont renouveler leur schéma prévisionnel de stratégie immobilière.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)

Faits marquants

Une majorité des opérations lancées avant 2016 sont en fin de chantier ou bien avancées avec une réception prévisionnelle courant 2020.

Le projet de SPSI prévoit sur la période 2017-2021 un ensemble d'opérations d'investissement essentiellement liées aux prérogatives du propriétaire et centrées sur des travaux de mise en conformité et d'efficacité énergétique. Les études de ces projets sont initiées.

Analyse de l'évolution des crédits

En fonctionnement, les dépenses de 2018 d'un montant de 67 M€ sont en augmentation par rapport à 2017. Cette hausse est principalement liée aux dépenses de fluides (+ 2 M€). Les efforts relatifs au maintien des crédits pour l'entretien-maintenance sont globalement en reconduction pour 2019 avec revalorisation des coûts des fluides (+ 2 M€/an).

Les dépenses d'investissement 2018 traduisent quant à elles l'état d'avancement des opérations de construction ou de réhabilitation lancées antérieurement avec notamment des financements CPER 2015-2020 et des investissements d'avenir (IA). Les 3 opérations immobilières majeures (C2N, I2BC et Balard), en phase de réalisation, se poursuivront pour s'achever en 2020 et 2021.

Les orientations d'investissement 2019 et 2020 correspondent, d'une part à la finalisation des opérations d'investissement engagées antérieurement, d'autre part à la mise en chantier des projets du plan pluriannuel d'investissement immobilier intégré au projet de SPSI 2017-2021. Ces derniers, en majorité, sont prévus en 2020 et 2021.

BUREAU DE RECHERCHE GÉOLOGIQUE ET MINIÈRE (BRGM)

Faits marquants

Le BRGM a fait valider son nouveau SPSI lors de la séance du conseil d'administration du 21 juin 2019.

Un des objectifs principaux de ce schéma concerne la modernisation des installations scientifiques et techniques, au service de la stratégie opérationnelle de l'établissement.

C'est pourquoi, après la rénovation du bâtiment de laboratoires G1 (2018), celle en cours des halles G2 et G3 (achèvement prévu fin 2019) liées à la mise en œuvre de plate formes expérimentales PRIME et PLAT'INN, un concours de maîtrise d'œuvre va être lancé d'ici la fin de l'année 2019 pour la construction d'un nouveau bâtiment de laboratoires, destiné à remplacer les bâtiments du groupe A, dont la réhabilitation n'était pas envisageable. Ainsi, en 2023, le BRGM aura atteint son objectif de modernisation de ses laboratoires.

L'opération de rénovation du site de Montpellier va se poursuivre en phase travaux à la rentrée 2019 pour s'achever à l'automne 2020.

En parallèle, le BRGM optimise son parc immobilier en région en fonction de ses besoins. Des locaux ont été pris en location à Bordeaux face au site existant pour pallier l'insuffisance de surface au regard des effectifs croissants. Des réflexions vont être engagées dans les prochaines semaines concernant les sites de Reims, Nancy, Lyon, Strasbourg et Rouen.

Par ailleurs, le BRGM consacre chaque année une partie de ses investissements à des opérations de maintenance / préservation du patrimoine existant : changement de châssis vitrés, étanchéité de toitures, mise aux normes électriques, rénovation des réseaux d'eau potable et de chauffage...

Au total en 2018, 3 986 k€ ont été investis par le BRGM dans son patrimoine immobilier.

La prévision est de 6 590 k€ pour l'année 2019. Le montant est plus élevé qu'en 2018 compte tenu de l'impact de la phase travaux de l'opération de réhabilitation des halles G2 et G3.

Analyse de l'évolution des crédits

Les opérations immobilières du BRGM sont intégrées dans le plan pluriannuel d'investissements (PPI), actualisé chaque année, et présenté au Conseil d'Administration.

On peut constater deux types d'écart :

- des écarts d'une année à l'autre : ils sont liés au phasage des opérations. Une opération en cours d'études génère peu de dépenses alors qu'en phase travaux, elle impacte fortement le budget d'investissement.
- des écarts entre les prévisions affichées dans le PPI et la réalisation : ils sont bien souvent dus à des décalages dans le temps des différentes phases de l'opération, liées à des mises au point, des difficultés rencontrées lors des appels d'offres (lots infructueux...), des imprévus...

Par ailleurs, le budget d'investissement global du BRGM est lié à sa capacité d'autofinancement et des investissements prioritaires en équipements scientifiques (hors immobilier) peuvent avoir un impact sur la part consacrée à l'immobilier.

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE (INRA)

Faits marquants

La validation du SPSI a été actée par la DIE et les opérations présentées dans ce document sont toutes en phase « exécution ».

Au total, 63 macro-opérations sont lancées sur la période 2016-2020, avec pour certaines des réceptions programmées en 2021, du fait du lissage de la participation de l'INRA au financement global. 107 M€ sont comptabilisés pour ces différents chantiers avec une participation des partenaires à hauteur de 58 %.

Pour la première année (2019), le montant du Gros Entretien Renouvellement a atteint 5 M€. Une progression constante de 10% sur les quatre dernières années est à noter.

Analyse de l'évolution des crédits

Avec un niveau fort des engagements sur la période du SPSI, les années 2018 et 2019 représentent des pics de mobilisation de crédits de paiement. À partir de 2020, les montants sont en diminution.

L'investissement sur la période 2016-2021 est plus concentré que sur le plan d'investissement précédent (2007-2015); la planification et l'exécution des opérations sont mieux maîtrisées.

Les opérations étant approuvées par le collège de direction, les prescriptions concernant l'accessibilité, la transition énergétique sont examinées et font partie intégrante des cahiers des charges.

P193 RECHERCHE SPATIALE

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 193 vise à promouvoir l'innovation, le développement des filières d'excellence spatiales françaises, de la recherche et de l'industrie et le développement des usages du spatial au service de la société. Cette stratégie est mise en œuvre pour l'essentiel par son opérateur principal, le Centre national d'études spatiales (CNES), dans le cadre du contrat d'objectifs et de performances 2016-2020.

Le programme soutient la recherche tant pour la filière des lanceurs que pour les systèmes orbitaux et les applications spatiales. Ces activités sont réalisées via l'Agence Spatiale Européenne, Eumetsat, ou directement via le CNES.

Dans le contexte spatial mondial en pleine évolution, avec de nouveaux acteurs et une accélération de l'innovation sans précédent, le programme 193 permet de préserver la compétitivité de la filière spatiale nationale et d'appuyer l'industrie à l'export, notamment dans le cadre de l'action de diplomatie économique promue par le gouvernement.

OPÉRATEUR RATTACHÉ AU PROGRAMME

- Centre national d'études spatiales (CNES)

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Les dépenses immobilières réalisées sur ce programme le sont uniquement par l'opérateur de l'État, le Centre national d'études spatiales (CNES) qui est amené, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, à acquérir, entretenir, rénover, rationaliser un patrimoine immobilier assez important et très spécialisé. Ces dépenses immobilières sont réalisées sur le budget de cet organisme, qui est alimenté en partie par une subvention pour charge de service public.

CRÉDITS DES OPERATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES (CNES)

Analyse de l'évolution des crédits

Les frais de fonctionnement immobiliers sont stables : 40,3 M€ en 2018 (pour un budget prévisionnel de 40,8 M€).

Les dépenses d'investissement sont de 10,5M€ en 2018 ; montant inférieur au budget prévisionnel d'environ 4M€, du fait notamment des décalages planning, en Guyane, sur les bâtiments, constructions neuves, Odyssée, Titan et Gaïa ; mais également au report, en 2019, du démarrage du chantier de réhabilitation du bâtiment Le Verrier au CST.

Faits marquants 2018

à Toulouse :

- construction neuve : mise en service du bâtiment d'accueil poste sud le 14 novembre 2018,
- réfection des sols les plus dégradés du bâtiment Fermat,
- désamiantage du bâtiment Le verrier ; désamiantage et rénovation du bâtiment Louise Michel,
- rénovation du premier étage du bâtiment Arago,
- démarrage des travaux de réhabilitation de l'extension du bâtiment Fontenelle,
- restaurant d'entreprise : réalisation de la majeure partie des travaux d'étanchéité de la toiture en 2018 (fin des travaux début 2019), aménagement des locaux déboitage et boucherie, mise en conformité de l'auvent du quai de livraison,
- début des travaux de réalisation d'un abri pour les véhicules satellitaires (camions « porte-paraboles »),
- début des travaux de remise aux normes des ascenseurs du site (2018-2019).

à Kourou :

- livraison du bâtiment Alpha (accueil),
- poursuite des travaux de constructions neuves : Bâtiment Titan (bureaux), Gaïa (cafétéria),
- DTA et désamiantage du bâtiment Max Hauser préalable à sa démolition.

Prévisions 2019

à Toulouse :

- mise à niveau des salles propres du bâtiment Sabatier,
- installation d'un complément de vidéosurveillance périmétrique de la ZRR et sécurisation des deux postes de garde,
- démarrage des travaux de rénovation de la centrale électrogène (2019-2021),

Politique immobilière de l'État

DPT PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

- fin des travaux de l'abri des véhicules satellitaires,
- début de réhabilitation du bâtiment Le Verrier,
- fin de la réhabilitation de l'annexe du bâtiment Fontenelle.

à Kourou :

- mise en service du bâtiment Gaïa (cafétéria),
- démarrage des travaux du bâtiment Odysée ; ces travaux ont été retardés suite à un appel d'offres infructueux,
- poursuite de la construction du bâtiment Titan.

En 2019, le CNES se dote d'une nouvelle instance de gouvernance dédiée à la fonction immobilière, sous forme d'un « Comité directeur de la stratégie immobilière », qui aura pour vocation d'orienter la rénovation et nécessaire modernisation de l'ensemble des centres du CNES. Le premier CoDir se tient en septembre 2019.

P124 CONDUITE ET SOUTIEN DES POLITIQUES SANITAIRES, SOCIALES, DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
12 – Affaires immobilières	54 439 475	78 845 242	38 985 207	62 801 955	85 154 969	56 721 413
P124 – Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse et de la vie associative	54 439 475	78 845 242	38 985 207	62 801 955	85 154 969	56 721 413

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 124 porte les moyens dits de « soutien » des politiques publiques mises en œuvre au travers des programmes opérationnels des missions « solidarité, insertion et égalité des chances », « santé », « sport, jeunesse et vie associative ».

Pour les services des ministères sociaux, centraux ou déconcentrés, il porte l'intégralité de la masse salariale et une partie des moyens de fonctionnement, qu'il s'agisse des directions (régionales et/ou départementales) de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D(R)(D)JSCS), de la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DCSTEP) de Saint-Pierre-et-Miquelon ou encore du réseau des agences régionales de santé (ARS), opérateurs de l'État.

Le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 a porté création, au sein d'un secrétariat général des ministères sociaux (SGMS), de la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS), qui, outre sa fonction de responsable du programme 124, a pour mission notamment de :

- piloter, en lien avec la Direction de l'immobilier de l'État, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
- coordonner les SPSI des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La DFAS assure le rôle de tutelle immobilière pour l'ensemble des opérateurs relevant des ministères sociaux, en concertation avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec la Direction de l'immobilier de l'État. Parmi ces opérateurs, le programme 124 porte les moyens immobiliers des ARS.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme 124 regroupe notamment jusqu'en 2019 les crédits immobiliers, hors entretien lourd, des services centraux des ministères sociaux, y compris du ministère du travail, ainsi que ceux des DJSCS d'outre-mer, de la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon et des ARS. Il héberge en outre sur un de ses sites d'administration centrale l'Agence du service civique (ASC).

S'agissant de l'administration centrale, le programme 124 porte les crédits immobiliers qui concernent son champ d'intervention. De plus, de 2014 à 2017, les moyens logistiques et immobiliers destinés à l'administration centrale du ministère du travail, précédemment portés par le programme 155 « conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », ont été transférés chaque année en gestion sur le programme 124. Ceci fait suite à la création, en 2013, d'un secrétariat général commun aux secteurs ministériels Santé/Solidarité, Jeunesse et Sports et Travail/Emploi. Ce transfert de crédits a été inscrit en base à partir de 2018.

Dans le cadre de ce périmètre, les ministères sociaux ont poursuivi leur politique d'optimisation de leurs moyens immobiliers en rationalisant les occupations. La poursuite de cet axe de progression est instruite, en lien avec la Direction de l'immobilier de l'État, dans le cadre de l'élaboration de son prochain schéma prévisionnel de stratégie immobilière (SPSI), qui vise à réduire à deux le nombre de sites au lieu des quatre actuellement occupés par l'administration centrale. Afin de lancer les premières études et phases du projet d'installation d'une partie des services des MS sur le site Malakoff libéré par l'INSEE, une enveloppe de 6 M€ d'AE et de 1,9 M€ de CP a été validée par la direction du budget pour 2020.

De plus, afin de maintenir le bon état d'entretien du site Duquesne, dont la première phase de rénovation a été engagée il y a plus de 20 ans, un plan GER a été initialisé en 2019 sur 25 ans. Une enveloppe de 2 M€ d'AE et de 200 K€ a été validée par la direction du budget pour le lancement de ce plan de rénovation et d'entretien en 2020.

Pour les services déconcentrés des ministères chargés de la santé, de la cohésion sociale et du sport, à ce jour, une large part des moyens destinés à leurs dépenses immobilières ne sont plus portés par le programme 124 :

- depuis 2011, l'ensemble des crédits immobiliers attachés aux services déconcentrés (régionaux et départementaux), hors services d'outre-mer, ont été transférés vers le programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
- à l'issue d'une première année d'expérimentation en 2017, la mutualisation sur le programme 333 des moyens de fonctionnement de la DJSCS de la Martinique a été reconduite en 2018 et 2019. Dans ce cadre, l'ensemble des crédits destinés aux dépenses immobilières de la DJSCS de Martinique ont fait l'objet d'un transfert en gestion vers le programme 333.

À partir du PLF 2020, et dans la suite de cette expérimentation, sont transférés, en base sur le nouveau programme 354 « administration territoriale de l'État » (ex-333), les moyens immobiliers des DJSCS de la Martinique, Guyane, Réunion, Guadeloupe et Mayotte.

Pour la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon, les crédits immobiliers continueront d'être portés par le programme 124. Pour le parc immobilier des agences régionales de santé porté par le programme 124, les coûts immobiliers sont identifiés à hauteur de 55 M€ en exécution 2018 (55,46 M€ en budget initial 2019) et intègrent des montants d'investissements de 2,13 M€ en exécution 2018 (2,02 M€ en budget initial 2019).

Par ailleurs, à partir du PLF 2020, dans le cadre de la nouvelle politique immobilière de l'État, le dispositif des loyers budgétaires fait l'objet d'une évolution : l'information sur la valeur économique des biens immobiliers de l'État occupés est désormais traitée dans le cadre d'instruments non budgétaires. De fait, leur facturation a été supprimée à partir de l'exercice 2019, et les crédits auparavant inscrits sur le programme 124 au titre de cette dépense ont fait l'objet d'un débasage du même montant (24,5 M€).

Compte tenu de ces éléments, les indicateurs de performance immobilière suivis au titre du programme 124 ne portent donc que sur les bâtiments occupés par l'administration centrale.

P102 ACCÈS ET RETOUR À L'EMPLOI

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de faciliter l'accès ou le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi en général et, de manière plus ciblée, des publics particuliers qui rencontrent des difficultés d'insertion dans le marché du travail.

Ce programme contribue ainsi :

- à mobiliser les moyens d'action du service public de l'emploi et de ses opérateurs en faveur du rapprochement entre offres et demandes d'emploi ;
- à financer les interventions de solidarité pour les personnes en fin de droit de l'assurance chômage ;
- à accompagner les publics spécifiques (jeunes, travailleurs handicapés, insertion par l'activité économique) ;
- à offrir un retour à l'emploi (parcours emploi compétences).

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

- Pôle emploi (le principal)

Cet opérateur participe à la mise en œuvre du service public de l'emploi. En 2017, Pôle emploi a fortement été sollicité pour participer, en lien avec les Conseils régionaux, à la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi. En 2018, Pôle emploi participe au déploiement du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC). Pôle emploi est en 2019 un des principaux acteurs du PIC et a participé à la réforme de l'assurance chômage.

- l'Établissement public d'insertion de la défense (EPIDE)

Cet opérateur est placé sous la triple tutelle des ministres chargés des armées, du travail et de la cohésion des territoires. Il s'adresse aux jeunes de moins de vingt-six ans de métropole sans diplôme, sans qualification ou en voie de marginalisation et qui se portent volontaire pour entrer dans le dispositif qui vise à leur apporter les savoirs de base essentiels à l'insertion professionnelle.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Les dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

PÔLE EMPLOI

Faits marquants des exercices 2018 et 2019

L'exercice 2018 a été marqué par :

- La finalisation du projet de SPSI 2018-2022 de Pôle emploi, adressé aux tutelles le 27 décembre 2018.

Le SPSI est en cours de validation.

Le CGEFI a rendu son avis le 1^{er} avril 2019 ; cet avis relève que « *les orientations générales retenues dans ce projet de SPSI (...) sont à juste titre fondées sur une volonté de rationalisation de l'occupation des locaux et des surfaces et de recherche de réduction des coûts de location et d'occupation concourant à la maîtrise des dépenses d'exploitation, ainsi qu'à une consolidation et un renforcement de la fonction immobilière* » ; à cet avis est joint une liste d'observations et de questions visant à détailler certains points auxquels Pôle emploi a répondu le 29 mai 2019.

Le SPSI de Pôle emploi a reçu, le 13 août 2019, un avis favorable de la part des tutelles ministérielles, à savoir la DGEFP et la DFAS.

Les déclinaisons régionales du SPSI ont été adressées aux préfets de région accompagnées de l'avis des tutelles pour observation dans le délai d'un mois, avant approbation par la DIE et validation en Conseil d'Administration de Pôle emploi.

- La poursuite de la renégociation des baux avec l'appui de prestataires externes pour les baux à forts enjeux et en interne par le réseau immobilier qui y a été formé pour les autres baux.
- À fin avril 2019, les 66 renégociations effectuées ont permis une baisse de loyer des baux concernés de 16,7 % en moyenne (franchises de loyers comprises).
- La poursuite de la mise en œuvre de la nouvelle politique immobilière de Pôle emploi par laquelle Pôle emploi réalise désormais majoritairement en propre en maîtrise d'ouvrage directe les travaux d'aménagement de ses sites en location, travaux précédemment pris en charge par les bailleurs en contrepartie du versement d'un surloyer^[1]. Entre 2017 et 2019, le surloyer a baissé de 3,4 M€.
- La mise à jour du bail type Pôle emploi – achevée en 2019 – faisant suite à l'évolution de la politique immobilière de Pôle emploi et aux évolutions de la réglementation sur la définition des marchés de travaux publics, les modalités de mise en œuvre des congés et renouvellement de bail et la notion de bureau exclusif et ses conséquences sur la durée de certains baux.
- Le maintien d'une bonne couverture territoriale : en 2018 comme l'année précédente, 95,9 % des demandeurs d'emploi se trouvent à moins de 30 minutes d'un lieu de délivrance des services.
- La préparation et la mise à disposition des établissements et direction régionales, début 2019, de nouveaux marchés délégués pour les prestations de nettoyage et de maintenance multi-technique.

Ces marchés ont été revus dans une perspective d'optimisation des dépenses, d'harmonisation des pratiques, de maîtrise de la bonne exécution des prestations considérées et d'amélioration du couple coûts / qualité des prestations.

L'exercice 2019 sera notamment marquée par les actions suivantes, dont une partie découle du SPSI :

- la réalisation d'une campagne nationale de mesurage sur plans des surfaces des sites :
 - surface de plancher de la construction (SPC) en vue de la substituer à la surface SHON dans les outils informatiques de Pôle emploi
 - surface utile nette au sens de la DIE (SUN) parfois connue sur la base de ratio dans les outils de Pôle emploi.
- le recours à une solution logicielle du marché en vue de faciliter la collecte et l'analyse des données de consommations d'énergie des sites et d'identifier les pistes d'économie sur la consommation et sur la facturation.
- la mise à jour du référentiel national d'aménagement des agences et des structures en vue de le remplacer par un cadre d'aménagement :
 - intégrant l'évolution de l'offre de service de Pôle emploi (et notamment l'augmentation des animations collectives en agences au bénéfice des demandeurs d'emploi et des entreprises), la démarche de l'Agence de demain (démarche collaborative visant à réinterroger au sein de chaque agence les parcours et les besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises) ainsi que les nouveaux modes de travail (notamment la montée en charge du télétravail)
 - exposant un cadre minimal listant limitativement les quelques invariants et les quelques contraintes incontournables à respecter à l'intérieur desquels les régions seront libres de se saisir des marges de manœuvre qui leur seront laissées en vue d'aménager les agences et plate-formes.
- l'actualisation du processus de réalisation des plans pluriannuels de travaux des sites en propriété.
- l'actualisation des documents internes de validation des opérations immobilières et de présentation de ces projets au CGEFI et au Comité d'Audit et des Comptes de Pôle emploi.

[1] Le surloyer est une méthode de financement d'aménagements intérieurs pris en charge par le bailleur et refacturés au preneur en marge du loyer principal. Le surloyer est fixe et ne fait l'objet d'aucune indexation.

P103 ACCOMPAGNEMENT DES MUTATIONS ÉCONOMIQUES ET DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme a pour objectif de favoriser l'anticipation des mutations économiques dans les entreprises, les branches et les territoires, mais aussi d'améliorer l'insertion dans l'emploi par l'adaptation des qualifications et la reconnaissance des compétences.

Ce programme poursuit ainsi un triple objectif :

- favoriser la sécurisation des parcours professionnels (activité partielle, contrat de sécurisation professionnelle, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)
- développer l'emploi au travers de l'accroissement de l'activité (exonérations sectorielles : zones de revitalisation rurale, micro-entreprises, zones de revitalisation de la Défense, aides et prêts à taux zéro pour les créateurs d'entreprises)
- suivre spécifiquement les mesures relevant du plan d'investissement dans les compétences.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

– Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente (INFFO)

Cet opérateur constitue l'échelon national de l'information et de la documentation dans le domaine de la formation professionnelle. Sa mission est d'élaborer, de capitaliser et de diffuser l'information et la documentation d'intérêt national à destination des pouvoirs publics et des partenaires sociaux.

– AFPA

L'article 39 de la loi n° 2015-994 du 17 août 2015 relative au dialogue social et à l'emploi porte création, par voie d'ordonnance, de l'établissement public industriel et commercial (EPIC) au 1er janvier 2017 pour reprendre, dans un cadre rénové, les missions assurées auparavant par l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Cet opérateur assure des missions de service public financées par une subvention de l'État. Ces missions s'articulent autour de 4 piliers : l'ingénierie de la formation professionnelle, l'incubateur des formations aux métiers et compétences émergentes et l'appui aux opérateurs du conseil en évolution professionnelle. Par l'intermédiaire de ses filiales et hors financement État, l'opérateur peut également proposer des actions dans le champ concurrentiel telles que des prestations aux entreprises désireuses de former leurs salariés.

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Le programme ne supporte pas directement de dépenses immobilières. Ces dépenses sont exécutées par les opérateurs financés par le programme.

CRÉDITS DES OPÉRATEURS CONSACRÉS À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

CENTRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INFORMATION SUR LA FORMATION PERMANENTE (INFFO)

Faits marquants

Centre Inffo, association loi 1901, est toujours propriétaire de son bâtiment, sis 4 avenue du Stade de France, à Saint-Denis (93).

Aucune modification du bâtiment n'a été réalisée et il n'existe aucun projet de ce type.

Il est à noter cependant que des premières études sont en cours pour le remplacement de certains équipements structurels vieillissants (groupe froid du système de climatisation et ascenseur qui ont chacun bientôt 20 ans).

P155 CONCEPTION, GESTION ET ÉVALUATION DES POLITIQUES DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL

Numéro et intitulé de l'action et total pour le programme	Exécution 2018		LFI 2019		PLF 2020	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
07 – Fonds social européen - Assistance technique	3 540 247	2 076 907	2 338 591	4 041 419		
P155 – Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	3 540 247	2 076 907	2 338 591	4 041 419		

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 155 porte les moyens dits de « soutien » des politiques publiques mises en œuvre au titre de la mission « Travail et Emploi » placée sous l'autorité de la ministre du travail.

Le programme porte, pour les directions d'administration centrale relevant de la ministre chargée du travail et pour ses services déconcentrés – les directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) et pour l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP), l'intégralité de la masse salariale et une partie des moyens de fonctionnement.

En effet, une large part des moyens de fonctionnement de ces services a été transférée en loi de finances vers d'autres programmes :

- les moyens de fonctionnement courant des services centraux sont, depuis la LFI 2018, mutualisés au sein du programme 124, l'autre programme support des ministères sociaux ;
- les moyens de fonctionnement courant des DIRECCTE de métropole ont été transférés en LFI 2017 au programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » piloté par les Services du Premier Ministre.

En administration centrale, le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 porte création, organisation et attributions d'un secrétariat général des ministères sociaux (SGMS). Au sein de ce dernier, la Direction des Finances, des Achats et des Services (DFAS) assure les missions de direction financière et immobilière pour l'ensemble des ministères sociaux et porte les programmes « soutien » 124 et 155.

OPÉRATEURS RATTACHÉS AU PROGRAMME

La DFAS, outre sa fonction de responsable du programme 155, a pour mission notamment de :

- piloter, en lien avec la Direction de l'immobilier de l'État, les politiques immobilières des ministères sociaux ;
- coordonner les SPSI des opérateurs, en lien avec les services et directions ;
- assister et conseiller les organismes rattachés aux ministères pour les opérations immobilières.

La DFAS assure le rôle de tutelle immobilière pour l'ensemble des opérateurs relevant des ministères sociaux, en concertation avec leurs tutelles métiers ainsi qu'avec la Direction de l'immobilier de l'État. Parmi ces opérateurs, le programme 155 porte les moyens immobiliers de l'Institut National du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (INTEFP).

CONTRIBUTION DU PROGRAMME À LA POLITIQUE TRANSVERSALE

Aujourd'hui, sur le plan immobilier, le programme 155 ne porte plus de crédits. En effet, ceux-ci ont fait l'objet de transferts successifs :

- depuis 2011, l'ensemble des crédits immobiliers attachés aux services déconcentrés (régionaux et départementaux), hors outre-mer, ont été transférés vers le programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » ;
- à l'issue d'une première année d'expérimentation en 2017, la mutualisation sur le programme 333 des moyens de fonctionnement de la DIECCTE de la Martinique a été reconduite en 2018 et 2019. Dans ce cadre, l'ensemble des crédits destinés aux dépenses immobilières de la DIECCTE de Martinique ont fait l'objet d'un transfert en gestion vers le programme 333.
- à partir du PLF 2020, et dans la suite de cette expérimentation, sont transférés en base sur le programme 354 « administration territoriale de l'État » (ex-333), les moyens immobiliers des DIECCTE de la Martinique, Guyane, Réunion, Guadeloupe et Mayotte.
- depuis 2017, les moyens immobiliers de la DCSTEP de Saint-Pierre-et-Miquelon sont mutualisés en gestion sur le programme 124
- s'agissant de l'administration centrale, les moyens immobiliers qui étaient auparavant inscrits sur le programme 155, sont, depuis 2014, portés en gestion par le programme 124, pour tenir compte de la mutualisation par un Secrétariat général des moyens de fonctionnement centraux. Un transfert de crédits, effectué en gestion jusqu'en 2017, a été inscrit en base sur le programme 124 à partir de 2018.